Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture nedommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Colly edition available / Seule édition disponible Displank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / It is e peut que certaines pages blanches a jourtées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, es pages or not pas été filmées. This item is litmed at the reduction ratio checked below / Ce decument est filmé au taux de reduction indiqué ci-dessous.	32x		28x			24x		1	 20x			16x	<u></u>			12x		L
copy available for filming. Features of this copy which way be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Covers damaged / Covers trestored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relie avec d'autres documents Conly edition available / Seule édition disponible Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches aloureties lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages nont pas été filmées. Additional comments / Commentaires: Pagination multiple. This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.	T		T				1	^	T		T			^				
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers damaged / Couverture endommagée Covers title missing / Le titre de couverture manque Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Donly edition available / Seule édition disponible Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure. Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches a joutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.		20.0		£.,	06				·	ow / ci-dessou	ecked b indiqu	ntio che	tion ra	reduc ı taux	at the	filmed	em is f	Ce do
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers damaged / Couverture endommagée Covers title missing / Le titre de couverture manque Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Seule édition disponible Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure. Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches a joutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était								e.	multi:	ginatio	s:	ntaires						
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Coloured plates and/or illustrations en couleur Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Coloured plates and/or illustrations / Seule édition disponible Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ompres ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	s sont	décolorations	ou des	iables o	ns variat deux fois	oratio nées c	col film		en es on	e have b aines pa staurat le cela e	ole, the que ce une s, lors	possib peut o rs d' e, mai	ever p / II se s lor e texte	When ning / utée: ans le	ext. V m film ajo ent da	in the t ted fro nches araisse	withir omitte blane appa	
téé possible de se procurer. Les détails de cet plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la n de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents other than blue or black / Showthrough / Transparence Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Only edition available / Seule édition disponible été possible de se procurer. Les détails de cet plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent exiger une modification dans la n de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages admaged / Pages endommagées Pages décolorées, tachetées ou piquées Showthrough / Transparence Quality of print varies / Quality of print varies / Quality inégale de l'impression Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire Pages wholly or partially obscured by errata tissues, etc., have been refilmed to ensure the possible image / Les pages totalemen partiellement obscurcies par un feuillet d'errat pelure, etc., ont été filmées à nouveau de fa	ie best	e to ensure the	ned twic	are film	rations are	colour	disc				•				_	bre o	l'omb	
tété possible de se procurer. Les détails de cet plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Coloured pages détachées Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Coloured pages détachées Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) Coloured pages détachées Pages descolorées, tachetées ou piquées Pages detached / Pages détachées Showthrough / Transparence Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents Pages wholly or partially obscured by errata	ent ou ta, une	ges totaleme n feuillet d'errat nouveau de fa	es pag esparui mées à	ge / Le scurcies t été film	e image mentobsc etc., ont ét	ssible tiellen ure, e	pos par pel		ng	ortion al	s or di	nadow	ible	sponi	on di	e éditi	Seule	
été possible de se procurer. Les détails de cet de plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la ne de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) été possible de se procurer. Les détails de cet eplaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la ne normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages damaged / Pages endommagées Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées Pages detached / Pages détachées Showthrough / Transparence Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur		cured by errata	lly obso	r partiall	holly or p	ges w	Pag											
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) été possible de se procurer. Les détails de cet eplaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la ne de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées Pages discoloured, stained or foxed / Pages detached / Pages détachées Showthrough / Transparence Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression																		
été possible de se procurer. Les détails de cet de plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la n de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Couverture de couleur Couverture endommagée Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Coloured ink (i.e. other than blue or black) /		ו						V		u noire)								
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Couverture endommagée Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée Cover title missing / Le titre de couverture manque été possible de se procurer. Les détails de cet de plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent exiger une modification dans la nede normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages damaged / Pages endommagées Pages restored and/or laminated / Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées Pages detached / Pages détachées									ul	ck) /	e or bl	an blu	er tha	e. oth	nk (i.e	ured i	Colou	
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Couverture endommagée Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée été possible de se procurer. Les détails de cet de plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la ne de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages damaged / Pages endommagées Pages restored and/or laminated / Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées		chées	es déta	d / Page	etached /	ges de	Pag											
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur Covers damaged / Covers damaged / Couverture endommagée été possible de se procurer. Les détails de cet de plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image repro ou qui peuvent exiger une modification dans la ne de normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages damaged / Pages endommagées Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées								V			culée	u pelli	e et/o	aurée	e resta	verture	Couv	
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below. Coloured covers / Couverture de couleur eté possible de se procurer. Les détails de cet or plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image reproduction dans la normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured pages / Pages de couleur Pages damaged / Pages endommagées													-	omm	end	verture	Couv	
copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are été possible de se procurer. Les détails de cet or plaire qui sont peut-être uniques du point de vue ographique, qui peuvent modifier une image reproduction dans la n													ur	oule	e de c	verture	Couv	
	exem e bibli oduite	détails de cet u point de vue ne image repre ation dans la r	: Les diques didifier uimodification	rocurer. être unic ent moc er une m	le se prod t peut-être ui peuven nt exiger i	ible d i sont ue, qu euven	possi re qui aphiqu qui pe	été plair ogra ou o	ch of ay	copy whalter and	of this h may	itures , which oction	Fea nique rodu	ning. ally u rep	or filn phica the	able fooliogra es in ly cha	availa e bib mage icantl	copy may t the i signif

שמ

CONSEIL LEGISLATIF.

VOL XXII.

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, ETC., ETC., ETC.

ETANT LA PREMIERE SESSION

рī

HUITIEME PARLEMENT PROVINCIAL.

1863.

Ua

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada,

[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grace de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU QUE, de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province A du Canada, nous avons jugé à propos de Dissoudre le présent Parlement Provincial de notre dite Province, lequel se trouve prorogé au Vingt-Deuxieme jour de Juin prochain: Sachez Maintenant, qu'à cette fin nous publions la présente notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit Vingt-Deuxieme jour de Juin prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouverne-ment, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Seizieme jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE DU Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaums-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Defenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront-Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, Nous avons ce jour donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement Provincial dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce Seizième jour de Mai courant, et retournables le Troisième jour de Juillet prochain, à l'exception cependant des Writs pour le comté de Gaspé et pour les comtés-uuis de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le Quinzième jour de Juillet prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Seeau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite province du Canada, le Seizièmz jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et trois, et de Notre Règne, la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VIOTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—Salut:

PROCLAMATION.

CACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre. Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de Québec, en Notre dite Province, Vendredt, le Troisième jour de Juillet prochain, pour la et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TEMOIN, Notre Très Fidèle e' Bien-Aimé Cousin le Très Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Prévince du Canada, ce Seizième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Troisième jour du mois de Juillet prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le SEIZIÈME jour du mois de MAI dernier, Nous avions jugé à propos proroger Notre Parlement Provincial au Troisième jour du mois de Juillet prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Québec, Mardi, le Onzième jour du mois d'Aout prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE À Quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-SEPTIÈME jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-ettrois, et de Notre Règne la Vingt-septième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE DU Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Onzième jour du mois d'Août prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Onzième jour du mois d'Août prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous Avons Jugéa Propos de la proroger de nouveau à Jeudi, le Treizième jour du mois d'Août prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit Onzième jour d'Août prochain, et Nous Voulons en Conséquence que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; Vous Commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite CITÉ DE QUÉBEC, JEUDI, le TREIZIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour la DÉPÉCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province, ce SIXIEME jour de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-septième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

DU

CONSEIL LEGISLATIF:

EUDI, le treizième jour d'août, dans la vingt-septième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, étant la première session du huitième parlement provincial du Canada, continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans l'édifice préparé pour la réception du Conseil Législatif, dans la cité de Québec, ont été:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Currie,	Leslie,	Quesnel.	
Alexander,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Read,	
Allan,	Dessaulles,	McCrea,	Reesor.	100
Archambault,	Dickson,	McDonald,	Renaud.	,
Armand,	Duchesnay, E H. J.,		Ross.	9.
Baby,	Ferrie,	McMurrich,	Ryan,	
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Malhiot,	Sanborn,	
Bennett,	Flint,	Masson,	Seymour.	
Blair, Fergusson,	Foster,	Matheson,	Shaw,	1 1 1
Blake,	Gordon, .	Mills,	Simpson,	1000
Boulton,		Moore,	Skead,	$\gamma_{ij} = -1$
Bureau,	Hamilton, (Inkerman,		Smith,	4.0
Campbell,	Hamilton, (Kingston,)		Taché, Sir	E.P.
Christie,	Lacoste,	Perry,	Tessier,	
Cormier,	Lemieux,	Proulx.	Wilson.	
Crawford,	· Leonard,	Prudhomme,		
	<u> </u>			1 1 1

PRIÈRES:

Le greffier a informé les honorables membres présents, que durant la vacance, il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie certains rapports;

Lesquels rapports ont été alors lus, comme suit

PROVINCE DU CANADA,

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le treizième joud'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officierrapporteur pour le collège électoral de Wellington, (William Richie, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collège électoral de Wellington), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Wellington dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable Hollis Smith, décédé, John Sewall Sanborn, de Sherbrooke, écuier, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté le huitième jour de mai présent, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 11 mai 1863.

> L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

Province du Canada, asavoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection daté le vingt-neuvième jour d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collège électoral de Saint Clair, (James Flintoft, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collège électoral de Saint Clair), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral de Saint Clair dans le Conseil Législatif de cette province, en remplacement de l'honorable Malcolm Cameron, qui depuis son élection comme représentant du dit collège électoral de Saint Clair, a accepté une charge lucrative sous la couronne, savoir : celle d'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine, pour la province du Canada, John Wilson, écuier, de la cité de London, Canada Ouest, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du seizième jour de mai dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec, 22 mai 1863.

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

PROVINCE DU CANADA,)
SAVOIR:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection daté le vingt-deuxième jour d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collége électoral de Rigand, (François-de-Sales Bastien, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collége électoral de Rigand), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Rigand dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable Robert U. Harwood, qui, depuis son élection comme représentant du dit collége électoral de Rigand, est décédé, Eustache Prudhomme, écuier, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté le troisième jour de juin, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 11 juin 1863.

> L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec. PROVINCE DU CANADA, SAVOIR:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le huitième jour de juin, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé à l'officier-rapporteur pour le collége électoral de Victoria (Alexandre M. Delisle, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collége électoral de Victoria), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Victoria dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable Luther Hamilton Holton, qui, depuis son élection comme représentant du dit collége électoral de Victoria, a accepté une charge lucrative sous la couronne, savoir : la charge de Ministre des Finances de la l'rovince du Canada, Thomas Ryan, écuier, de la cité de Montréal, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté le dix-neuvième jour de juin, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 22 juin 1863.

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellorie.

A John Fennings Tuylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

PROVINCE DU CANADA, SAVOIR:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-deuxième jour de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général et adresse à l'officier-rapporteur pour le collége électoral de Grandville, (Thadée Michaud, équier, nommé officier-rapporteur pour le collége électoral de Grandville), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Grandville dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable Luc Letellier de St. Just, qui depuis son élection comme représentant du dit collége électoral de Grandville, a accepté une charge lucrative sous la couronne, savoir : la charge de ministre de l'agriculture et des statistiques de la dite province du Canada, l'honorable Luc Letellier de St. Just a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté le cinquième jour de juin dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 2 juillet 1863.

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

Province du Canada, savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le treizième jour de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collége électoral de Trent, (James Hall, écuier, nommé officier-rapporteur pour le collége électoral de Trent), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Trent dans le Conseil Législatif, en remplacement de l'honorable Sidney Smith, qui, depuis son élection comme représentant du dit collége électoral de Trent, a

résigné son siège dans le Conseil Législatif, Billa Flint, écuier, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du writ d'élection, daté le vingtunième jour de juillet, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec, 24 juillet 1863.

L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

A l'honorable Alexander Campbell, Orateur du Conseil Législatif de la province du Canada.

Nous, soussignés, étant deux des membres du Conseil Législatif de la province du Canada, vous informons par les présentes qu'une vacance est survenue dans la représentation du collége électoral de Saint Clair dans le Conseil Législatif, en conséquence de l'acceptation par l'honorable John Wilson, de la situation de juge Puisné de la cour des plaids communs dans le Haut-Canada.

Daté à Québec, ce 11e jour d'août 1863.

A. J. FERGUSSON BLAIR, L. LETELLIER.

Les honorables membres ci-dessus nommés ont séparément prêté le serment prescrit par la loi, qui leur a été administré par John Fennings Taylor, écuier, greffier du Conseil

Législatif.

Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte, MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britanuique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Elouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil, sur le trône, le greffier du Conseil Législatif a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende "immédiatement auprès d'elle en cette Chambre;

Laquelle étant venue,

Le greffier du Conseil Législatif a dit :-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent parlement provincial, jusqu'à ce qu'un Orateur des deux Chambres ait été choisi suivant la loi ; mais que demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce parlement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée s'en est allée.

L'honorable M. de La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Christie, Que l'honorable Ulric Joseph Tessier prenne le fauteuil de cette Chambre comme Orateur.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanime-

ment dans l'affirmative;

Et le greffier ayant déclaré l'honorable Ulric Joseph Tessier dûment élu, il a été conduit au fauteuil par les honorables messieurs de La Terrière et Christie, où il a fait ses humbles remercîments à la Chambre du grand honneur qu'elle avait bien voulu lui conférer en le choisissant pour son Orateur.

Après quoi, il s'est assis dans le fauteuil, et la Masse (qui était auparavant sous la

table) a été mise sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 14 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Currie,	Leslie,	Read,
Alexander,	De La Terrière,	Letellier de St. Just;	Rresor,
Allan,	Dessaulles,	Mc Crea,	Renaud,
Archambault,	Dickson,	McDonald,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H. J,	McMaster,	Ryan,
Baby,	Ferrie,	McMurrich,	Sanborn,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Malhiot,	Seymour,
Bennett,	Flint,	Matheson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Foster,	Mills,	Simpson,
Blake,	Gordon,	Moore,	Skead,
Boulton,	Guévremont,	Olivier,	Smith,
Bureau,	Hamilton (Inkerman)	Panet,	Tache, Sir E. P.,
Campbell,	Hami'ton (Kingston),	Perry,	Tessier,
Christie,	Lacoste,	Proulx,	Wilson.
Cormier,	Lemieux,	Quesnel,	0.5
Crawford,	Leonard,	•	Property of

PRIÈRES:

Sou Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique, du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil, sur le trône,

L'honorable *Ulric Joseph Tessier* s'est levé de son siège et a informé Son Excellence le Gouverneur-Général qu'il avait plu au Conseil Législatif de le nommer son Orateur.

L'honorable Orateur a alors ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiate-" ment auprès d'elle en cette Chambre;"

Laquelle étant venue,

L'honorable Lewis Wallbridge a dit :-

Qu'il plaise a Votre Excellence:

L'Assemblée Législative m'a choisi comme son Orateur, quoique je sois peu qualifié

à remplir les fonctions importantes qui me sont confiées.

Si, dans l'accomplissement de ces devoirs, il m'arrivait en aucun temps de tomber en erreur, je supplie que la faute en soit imputée à moi et non à l'Assemblée, dont je suis le serviteur, et qui, afin de mieux être en état de remplir ses devoirs envers sa Souveraine et son pays, réclame humblement, par mon entremise, tous ses droits et priviléges incontestables, particulièrement la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de Votre Excellence en toute occasion convenable, et que ses délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'honorable Orateur de cette Chambre a dit:-

M. L'ORATEUR :

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement; et ne doutant pas que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, il accorde, et en toute occasion il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès à la personne de Son Excellence en toute occasion convenable, et qu'elle interprétera toujours de la ma-

nière la plus favorable ses procédés, ainsi que vos paroles et vos actions.

Alors, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif; Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je vous ai convoqués à cette époque inaccoutumée de l'année parce que je désirais obtenir, aussitôt qu'il se pouvait après la dissolution du dernier Parlement, votre avis et

votre assistance à l'égard des affaires publiques de la Province.

Quoique l'époque à laquelle vous vous trouvez maintenant réunis doive rendre difficile, pour beaucoup d'entre vous, de laisser vos autres occupations pour denner votre attention à vos devoirs Parlementaires, j'ai la conviction que vous coopérerez volontiers avec moi, à cette saison, à la considération des mesures législatives que les besoins du service public peuvent exiger.

Des mesures d'importance, dont la dissolution du dernier Parlement a interrompu les

progrès, seront de nouveau soumises à votre considération.

J'appellerai spécialement votre attention à la loi de Milice actuelle, qui demande des amendements considérables pour placer cette branche importante de la défense publique

sur un piod d'efficacité.

L'augmentation considérable qui a eu lieu dans le nombre de volontaires, et les offres de service que je continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, sont la preuve la plus satisfaisante du zèle patriotique qui anime la société entière à l'égard de la

défeuse publique.

L'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du Canada est préparé à faire tous les sacrifices per onnels que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, toute sa torce à la défense de ses institutions et de ses foyers, si les circonstances exigeaient jamais de lui une pareille manifestation de patriotisme.

Je me repose sur votre sagesse pour donner une direction convenable à l'excellent esprit dont le peuple est animé, et sur votre libéralité pour fournir les moyens d'en tirer

des avantages pratiques.

Il sera mis devant vous un Bill pour régler d'une manière équitable les rapports entre Débiteurs et Créanciers, et pour venir en aide aux Débiteurs insolvables.

Il sera soumis à votre approbation certains changements dans les lois qui règlent

l'administration de la justice.

Les lois actuelles concernant l'enregistrement des titres de propriété dans le Haut et le Bas-Canada, et touchant les Brevets d'Invention, ainsi que les lois relatives à l'encouragement de l'agriculture, réclameront aussi votre attention.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Le budjet des dépenses de l'année courante, auquel le dernier Parlement n'a pas pourvu, sera mis devant vous sans délai, avec une estimation des dépenses additionnelles devenues nécessaires au temps actuel.

La dernière session du Parlement s'étant abruptement terminée sans l'octroi des subsides ordinaires pour faire marcher le gouvernement, j'ai été obligé d'assumer la responsabilité d'autoriser des avances à même la caisse publique pour couvrir certaines dépenses indis-

pensables. Il vous sera soumis des états qui vous montreront que ces avances ont été

strictement limitées aux besoins indispensables du service public.

Dans ces circonstances, je compte avec confince sur votre disposition à sanctionner les déboursés qui on été ainsi faits, ainsi qu'à pourvoir aux dépenses nécessaires du gouvernement pour l'année courante.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je recommande instamment à votre attention l'état des finances de la province, et le

rapport qui existe entre ses dépenses et ses revenus et ses ressources.

Vous ne manquerez pas de voir comme moi avec regret que depuis quelques années les dépenses publiques aient excédé le revenu annuel, et je ne puis douter que vous conviendrez avec moi que le temps est arrivé de faire un vigoureux effort pour mettre fin à ce découvert.

J'ai reçu du secrétaire d'Etat pour les colonies une dépêche contenant copies d'une correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté et l'agent de "l'Atlantic and Pacific Transit and Telegraph Company," se rapportant à une proposition faite par cette compagnie pour l'établissement d'une communication télégraphique et postale entre le Lac Supérieur

et New-Westminster, dans la Colombie Britannique.

L'importance d'une pareille entreprise pour les provinces britanniques de l'Amérique Septentrionale, au double point de vue commercial et militaire, m'induit à recommander le sujet à votre considération. Des copies de la correspondance seront mises devant vous, et je suis assuré que si quelque proposition propre à effectuer l'établissement d'une pareille communication, à des conditions avantageuses à la province, était faite, elle serait reque favorablement.

Je ne puis m'empêcher de vous féliciter à cette saison de l'apparence d'une récolte abondante qui règne partout. Je me flatte sincèrement que la prospérité dont il paraît que la providence va vraisemblablement favoriser les classes agricoles cette année, produira une amélioration correspondante dans notre commerce et notre industrie manufacturière.

En confiant à votre soigneuse attention les affaires publiques de la province, je me repose sur votre zele et votre habileté à avancer tout ce qui peut aider à son bien-être futur, et j'appelle humblement la bénédiction divine sur vos délibérations, afin que vous y entriez avec un esprit de libéralité et d'impartialité, et qu'elles tendent à accroître l'unanimité, la prospérité et une satisfaction générale par tout le pays.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée

Législative s'en est allée.

PRIÈRES:

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte relatif "aux écoles communes."

Le dit bill a été lu la première fois pro formâ.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que tous les Membres présents durant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les priviléges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 17 Août, 1863.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Craw ford,	Laçoste,	Panet,
Alexander,	Cu: rie,	Lemieux,	Perry,
Allan,	$DeLa^{'}Terrière,$	Leonard,	Proulx,
Archambault,	Dessaulles,	Leslie,	Quesnel,
Armand,	Dickson,	Mc Crea,	Read,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	McDonald,	Reesor,
Belleau, Sir N. F.,	Ferric,	McMaster,	Renaud,
Bennett,	Ferrier,	McMurrich,	Ross,
Blair, Fergusson,	Flint,	Malhiot,	Ryan,
Blake,	Foster,	Masson,	Seymour,
Boulton,	Gordon,	Matheson,	Shaw,
Bureau,	Guévremont,	Mills,	Simpson,
Camphell,	Hamilton (Inkerman)	Moore,	Skead,
Christie,	Hamilton (Kingston),		Smith.
Cormier,	` ' ' ' ' '	. ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Ross; de l'honorable Alexander Campbell et Charles Smith Ross, de la cité de Kingston, et Samuel Taylor, ci-devant de Kingston et maintenant de Toronto.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); de H. O. Burritt et autres, de New Edinburgh.

Par l'honorable M. Renaud; du révérend V. Rousselot, directeur de la Salle d'Asile St. Joseph de Montréal; et du dit révérend V. Rousselot, au nom de l'institution par lui établie pour le soutien des aveugles.

Par l'honorable M. Boulton; des syndies de la banque d'épargnes de Northumberland et Durham.

Par l'honorable M. Allan; de la corporation de la cité de Toronto; et de W. B. Jarvis et autres, de la dite cité de Toronto.

Par l'honorable M. Currie; de la corporation de la ville de Brantford.

Par l'honorable M. Mc Crea; du conseil municipal du comté de Kent.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de Jean Langevin et autres, créanciers des conseils de district en Bas-Canada.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du maire et du secrétaire-trésorier du township de Broughton, dans le comté de Beauce.

Par l'honorable M. Fergusson Blair; quatre pétitions du conseil municipal du comté de Wellington.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant lu,

Il a été alors lu par le greffier.

(Voir Appendice No. 1.)

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'honorable Orateur a présenté le rapport suivant du Graffier en loi.

Bureau du Greffier en loi, Conseil Législatif. 13 août, 1863.

A l'honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, assemblé en Parlement.

Qu'il plaise à votre honorable Chambre :-

Le soussigné, votre Greffier en loi, tout en se conformant à l'esprit de l'ordre du 13 septembre 1841, qui lui enjoint "de préparer au commencement de chaque session pour "l'information du comité sur les lois expirantes, une liste des actes qui sont sur le point d'expirer," trouve qu'il est hors de son pouvoir de se conformer à cet ordre, à la lettre, en autant qu'il n'y a aueun acte qui soit sur le point d'expirer.

Le seul acte maintenant en force et qui doit expirer avant le premier janvier 1867, est l'acte 18e Victoria, ch. 231, 'pour incorporer la Grande Division et les divisions subordonnées des Fils de la Tempérance dans le Bas-Canada," dont la durée est limitée jusqu'au 19 mai 1865.

Le tout respectueusement soumis.

E. L. MONTIZAMBERT.

Alors sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blarr,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Août, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messicurs

Aikins, Cormier, Lacoste. Olivier. Alexander, Crawford, Lemieux, Panet, Leonard, Allan. Currie, Perry, De La Terrière, Proulx, Archambault, Leslie, Dessaulles, Letellier de St. Just, Prud'homme, Armand, Dickson, Mc Crea, Armstrong, Quesnel, Duchesnay, E. H. J., McDonald, Baby,Reesor. Renaud, Belleau, Sir N. F., Ferrie. McMaster. Bennett, Ferrier. McMurrich. Ryan, Blair, Fergusson, Flint. Malhiot. Sanborn, Blake. Fester, Masson. Seymour, Gordon, Matheson, Boulton, Shaw. Bureau, Guévremont, Mills, Simpson, Campbell, Hamilton (Inkerman), Moore, Smith. Christie, Hamilton (Kingston),

PRIÈRES:

L'honorable M. Armstrony s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, qui lui a été administré par le greffier de la Chambre.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Armand; des sœurs de charité directrices de l'hôpital-général de Montréal.

Par l'honorable M. Archambault; de Joseph Jarret dit Bauregard, et Narcisse Goulet, de St. Liguori, dans le comté de Montcalm.

Par l'honorable M. Currie; de la corporation de la ville de Niagara, et de Williams A. Thompson, de Fort Erié.

Par l'honorable M. Panet; des dames composant le comité de direction des orphelins de l'asile de Québec, en union avec l'église d'Angleterre.

Par l'honorable M. Ferrier; de la corporation de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. McMaster; de la corporation du village d'Aurora.

Par l'honorable M. Flint; de la corporation de la ville de Peterbyrough.

Par l'honorable M. Sanborn; deux pétitions de Daniel McLachlin et autres; d'Ozro Merrill et autres; et de W. H. Webb et W. Shanly.

Par l'honorable M. McDonald; du conseil municipal du township de Howick.

Par l'honorable M. Boulton; du conseil municipal du comté de Victoria.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du disseurs de Son Excellence prononcé du Trône à l'ouverture du parlement.

Lequel étant lu par le greffier,

L'honorable M. Mc Orea a proposé, secondé par l'honorable M. Olivier,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente

session du parlement, et de plus pour l'assurer:

Que nous sommes profondement reconnaissants à Son Excellence pour avoir bien voulu nous convoquer à cette époque inaccoutumée de l'année, parce qu'elle désirait obtenir, aussitôt qu'il se pouvait après la dissolution du dernier parlement, notre avis et notre assistance à l'égard des affaires publiques de la province.

Que quoique l'époque à laquelle nous nous trouvons maintenant réunis doive rendre difficile, pour beaucoup d'entre nous, de laisser nos autres occupations pour donner notre attention à nos devoirs parlementaires, Son Excellence peut être convaincue que nous coopérerons volontiers avec Elle à cette saison, à la considération des mesures législatives que les besoins du service public peuvent exiger.

Que nous somme heureux d'apprendre que des mesures d'importance, dont la dissolution du dernier Parlement a interrompu les progrès, seront de nouveau soumises à notre

considération.

Que nous ne manquerons pas de donner spécialement notre attention à la loi de milice actuelle, qui demande des amendements considérables pour placer cette branche importante

de la défense publique sur un pied d'efficacité.

Que nous sommes d'avis avec Son Excellence que l'augmentation considérable qui a cu lieu dans le nombre de volontaires et les offres de service que Son Excellence continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, sont la preuve la plus satisfaisante du zèle

patriotique qui anime la société entière à l'égard de la défense publique.

Que nous partageons avec Son Excellence la conviction que l'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du Canada est préparé à faire tous les sacrifices personnels que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, toute sa force à la défence de ses institutions et de ses foyers, si les circonstances exigeaient jamais de lui une pareille manifestation de patriotisme.

Que Son Excellence peut être persuadée que nous nous efforcerons de donner une direction convenable à l'excellent esprit dont le peuple est animé, et qu'Elle peut se reposer sur notre libéralité pour fournir les moyens d'en tirer des avantages pratiques.

Que nous donnerons toute notre attention à tout bill qui nous sera soumis pour régler d'une manière équitable les rapports entre débiteurs et créanciers, et pour venir en aide aux débiteurs insolvables; ain i qu'à tous changements dans les lois qui règlent l'administration de la justice, qui seront soumis à notre approbation.

Que toute proposition de modifier les lois actuelles concernant l'enregistrement des titres de propriété dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, et touchant les brevets d'invention, ainsi que les lois relatives à l'encouragement de l'agriculture, recevra aussi notre respec-

tueuse attention.

Que l'état des finances de la Province, et le rapport qui existe entre ses dépenses et

ses revenus et ses ressources, recevront notre prompte considération.

Que nous concourons avec Son Excellence dans le regret qu'Elle exprime que depuis queques années les dépenses publiques aient excédé le revenu annuel, et que nous convenons avec Son Excellence que le temps est arrivé de faire un vigoureux effort pour mettre fin à ce découvert.

Que nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que Son Excellence a reçu du secrétaire d'état pour les colonies une dépêche contenant copies d'une correspondance entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'agent de "l'Atlantic and Pacific Transit and Telegraph Company," se rapportant à une proposition faite par cette compagnie pour l'établissement d'une communication télégraphique et postale entre le lac Supérieur et New-Westminster, dans la Colombie Britannique.

Que la recommandation de Son Excellence, ainsi que l'importance d'une pareille entreprise pour les provinces Britanniques de l'Amérique Septentrionale, au double point de vue commercial et militaire, ne manqueront pas d'attirer sur ce sujet notre sérieuse considération. Que nous remercions Son Excellence de la promesse qu'Elle nous fait que

des copies de la correspondance seront mises devant nous, et que Son Excellence peut être assurée que si quelque proposition propre à effectuer l'établissement d'une pareille communication, à des conditions avantageuses à la province, était faite, elle serait reçue favorablement.

Que nous recevons avec plaisir les félicitations de Son Excellence, à cette saison, de l'apparence d'une récolte abondante qui règne partout. Et que nous nous flattons sincèrement avec Son Excellence que la prospérité dont il paraît que la Providence va vraisemblablement favoriser les classes agricoles, cette année, produira une amélioration correspondante dans notre commerce et notre industrie manufacturière.

Que Son Excellence, en confiant à notre soigneuse attention les affaires publiques de la Province, peut en toute confiance se reposer sur notre zèle et nos meilleurs efforts pour avancer tout ce qui peut aider à son bien-être futur, et que nous unissons à Son Excellence pour appeler humblement la Bénédiction Divine sur nos délibérations, afin que nous y entrions avec un esprit de libéralité et d'impartialité, et qu'elles tendent à accroître l'unanimité, la prospérité et une satisfaction générale par tout le pays.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau par le greffier, L'honorable M. McCrea a proposé, secondé par l'honorable M. Olivier,

Qu'il soit adopté. Après un long débat,

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée à demain, à trois

heures de l'après-midi.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que les débats ultérieurs sur la résolution pour une adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, soient remis à demain.

La question de concours étant alors mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

La chambre s'est ajournée.

Mercredi, 19 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Crawford, Lemieux. Panet, Alexander, Currie, Perry, Leonard, Allan, De La Terrière, Proulx, Leslie, Archambault. Letellier de St. Just, Prud'homme, Dessaulles, Armand, Dickson, Mc Crea, Quesnel, Duchesnay, E. H. J., McDonald, Reesor, Armstrong, Baby, Ferrie, Mc Master, Renaud, Belleau, Sir N. F., Ferrier. Mc Murrich, Ryan,Flint. Malhiot, Sanborn, Bennett,Blair, Fergusson, Foster, . Masson, Seymour, Gordon, Matheson, Blake,Shaw, Boulton, Guévremont, Mills, Simpson, Campbell, Hamilton, [Inkerman,] Moore, Skead,Hamilton, Kingston, Olivier, Christie, Smith,Cormier, Lacoste,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Smith; de la compagnie de prêts du Canada-Ouest.

Par l'honorable M. Aikins; de la corporation de la cité de Hamilton.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman) ; de Henry Mulholland et autres, du Bas-Canada ; du président de la banque Molson ; et de Hugh Allan et autres, de Montréal, directeurs de la banque des marchands.

Par l'honorable M. Fergusson Blair; de D. Henderson et autres, syndics de la propriété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, à Fergus, dans le comté de Wellington, en union avec l'église d'Ecosse; et d'A. S. Cadenhead et autres, syndics de la propriété connue comme terres de l'Eglise Presbytérienne du township de Nichol.

Par l'honorable M. Sanborn; de B. Pomroy et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De l'honorable Alexander Campbell et Charles Smith Ross, de la cité de Kingston; et Samuel Toylor, dernièrement de Kingston et maintenant de Toronto; demandant un acte déclaratoire de leurs pouvoirs et droits comme syndics des créanciers de la compagnie du railway à vaisseaux de Kingston.

De II. O. Burritt et autres, de New-Edinburgh; demandant que des mesures soient prises pour empêcher les inondations annuelles de la rivière Rideau, et pour en améliorer la navigation en réglant son approvisionnement d'eau.

Du révérend V. Rousselot, de la salle d'asile St. Joseph, Montréal; demandant une allocation en faveur de cette institution.

Du dit révérend V. Rousselot; demandant une allocation en faveur d'une institution qu'il a établie pour le soutien des jeunes aveugles.

Des syndies de la banque d'épargnes de Northumberland et Durham; demandant que la quatrième et cinquième Victoria, chapitre trente-deux, soit amendée quant aux dispositions relatives au placement des fonds des banques d'épargnes.

De la corporation de la cité de *Toronto*; demandant certains amendements aux lois des municipalités, de la cotisation et du jury, et à la loi concernant l'administration du havre de *Toronto*, tel que mentionné en la dite pétition.

De Wm. B. Jarvis, de la cité de Toronto; demandant un acte pour incorporer une compagnie aux fins d'effectuer des assurances contre les accidents sur les chemins de fer et autres.

De la corporation de la ville de Brantford; demandant que le bill pour délai pour le paiement par la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, de l'intérêt dû sur ses obligations et pour d'autres objets y mentionnés, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Kent; demandant que la Pointe-Rondeau soit vendue aux colons qui y sont actuellement établis, et demandant la reconstruction du phare de Rondeau.

De Jean Langevin et autres, de Québec; demandant que des mesures soient prises pour le paiement des deuiers qui leur sont dus par les anciens conseils de district du Bas-Canada, et admis par l'acte 8 Vict., chap. 77.

Du conseil municipal du township de Broughton, dans le comté de Beauce; demandant une allocation pour parachever un certain chemin dans le dit township.

Et quatre pétitions du conseil municipal du comté de Wellington; demandant que l'acte relatif à la discipline des prisons dans le Haut-Canada soit amendé de manière à procurer de l'ouvrage en dehors des prisons aux prisonniers qui y sont détenus;

Aussi, demandant un acte pour pouvoir à la nomination d'un officier dans chaque township pour sommer les jurés qui y résident;

Aussi, demandant que le siége du gouvernement soit tranféré à Toronto, à l'expiration du terme fixé à l'égard de Québec;

Et aussi, demandaut qu'aucun acte ayant pour objet le démembrement du dit comté de Wellington ne devicnne loi.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte concernant le " protêt des lettres de change et billets promissoires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur le premier paragraphe de la résolution pour une adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, savoir:—

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement, et de plus pour l'assurer:

Que nous sommes profondément reconnaissants à Son Excellence pour avoir bien voulu nous convoquer à cette époque inaccoutumée de l'année, parce qu'elle désirait obtenir, aussitôt qu'il se pouvait après la dissolution du dernier parlement, notre avis et notre

assistance à l'égard des affaires publiques de la province.

Que quoique l'époque à laquelle nous nous trouvons maintenant réunis doive rendre difficile, pour beaucoup d'entre nous, de laisser nos autres occupations pour donner notre attention à nos devoirs parlementaires, Son Excellence peut être convaincue que nous ccopérerons volontiers avec Elle à cette saison, à la considération des mesures législatives que les besoins du service public peuvent exiger.

Que nous sommes heureux d'apprendre que des mesures d'importance, dont la dissolution du dernier Parlement a interrompu les progrès, seront de nouveau soumises à notre

considération.

Que nous ne manquerons pas de donner spécialement notre attention à la loi de milice actuelle, qui demande des amendements considérables pour placer cette branche importante

de la défense publique sur un pied d'efficacité.

Que nous sommes d'avis avec Son Excellence que l'augmentation considérable qui a en lieu dans le nombre des volontaires et les offres de service que Son Excellence continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, sont la preuve la plus satisfaisante du zèle

patriotique qui anime la société entière à l'égard de la défense publique,

Que nous partageons avec Son Excellence la conviction que l'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du Canada est préparé à faire tous les sacrifices personnels que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, toute sa force à la défence de ses institutions et de ses foyers, si les circonstances exigeaient jamais de lui une pareille manifestation de patriotisme.

Que Son Excellence peut être persuadée que nous nous efforcerons de donner une direction convenable à l'excellent esprit dont le peuple est animé, et qu'Elle peut se reposer sur notre libéralité pour fournir les moyens d'en tirer des avantages pratiques.

Que nous donnerons toute notre attention à tout bill qui nous sera soumis pour régler d'une manière équitable les rapports entre débiteurs et créanciers, et pour venir en aide aux débiteurs insolvables; ainsi qu'à tous changements dans les lois qui règlent l'administration de la justice, qui seront soumis à notre approbation.

One to the manufacture of the second souling a notice appropriation.

Que toute proposition de modifier les lois actuelles concernant l'enregistrement des titres de propriété dans le Haut et le Bas-Canada, et touchant les brevets d'invention, ainsi que les lois relatives à l'encouragement de l'agriculture, recevra aussi notre respectueuse attention.

Que l'état des finances de la Province, et le rapport qui existe entre ses dépenses et

ses revenus et ses ressources, recevront notre prompte considération.

Que nous concourons avec Son Excellence dans le regret qu'Elle exprime que depuis quelques années les dépenses publiques aient excédé le revenu annuel, et que nous convenons avec Son Excellence que le temps est arrivé de faire un vigoureux effort pour mettre fin à ce découvert.

Que nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que Son Excellence a reçu du secrétaire d'état pour les colonies une dépêche contenant copies d'une correspondance entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'agent de "l'Atlantic and Pacific Transit and Telegraph Company," se rapportant à une proposition faite par cette compagnie pour l'établissement d'une communication télégraphique et postale entre le lac Supérieur et New-Westminster,

dans la Colombie Britannique.

Que la recommandation de Son Excellence, ainsi que l'importance d'une pareille entreprise pour les provinces Britanniques de l'Amérique Septentrionale, au double point de vue commercial et militaire, ne manqueront pas d'attirer sur ce sujet notre sérieuse considération. Que nous remercions Son Excellence de la promesse qu'Elle nous fait que des copies de la correspondance seront mises devant nous, et que Son Excellence peut être assurée que si quelque proposition propre à effectuer l'établissement d'une pareille communication, à des conditions avantageuses à la province, était faite, elle serait reçue favorablement.

Que nous recevons avec plaisir les félicitations de Son Excellence, à cette saison, de l'apparence d'une récolte abondante qui règne partout. Et que nous nous flattons sincèrement avec Son Excellence que la prospérité dont il paraît que la Providence va vraisemblablement favoriser les classes agricoles, cette année, produira une amélioration

correspondante dans notre commerce et notre industrie manufacturière.

Que Son Excellence, en confiant à notre soigneuse attention les affaires publiques de la Province, peut en toute confiance se reposer sur notre zèle et nos meilleurs efforts pour, avancer tout ce qui peut aider à son bien-être futur, et que nous nous unissons à Son Excellence pour appeler humblement la Bénédiction Divine sur nos délibérations, afin que nous y entrions avec un esprit de libéralité et d'impartialité, et qu'elles tendent à accroître l'unanimité, la prospérité et une satisfaction générale par tout le pays.

La chambre a repris les dits débats ajournés sur la motion de l'honorable M. McOrea, pour l'adoption du dit premier paragraphe.

ם "

Après un nouveau et long débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Le second paragraphe de la dite résolution étant de nouveau lu, L'honorable M. Mc Crea a proposé, secondé par l'honorable M. Olivier,

Qu'il soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Le troisième paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau, L'honorable M. McCrea a proposé, secondé par l'honorable M. Olivier, Qu'il soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Le quatrième paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau, L'honorable M. Mc Crea a proposé, secondé par l'honorable M. Olivier, Qu'il soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les paragraphes restant de la dite résolution étant lus de nouveau, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément adoptés.

La question de concours étant mise sur la résolution, elle a été unanimement agréée dans l'affirmative.

Ordonné, que les honorables Messieurs McCrea, Olivier et Fergusson Blair composent un comité pour préparer une adresse sur la dite résolution.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Fergusson Blair a fait rapport d'une adresse préparée par le comité dans les termes suivants :—

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice Amiral d'icelles, etc., etc.,

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement provincial, remercions respectueusement Votre Excellence de votre gracieux discours à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes profondément reconnaissants à Votre Excellence pour avoir bien voulu nous convoquer à cette époque inaccoutumée de l'année, parce que vous désiriez obtenir, aussitôt qu'il se pouvait après la dissolution du dernier Parlement, notre avis et notre assis-

tance à l'égard des affaires publiques de la Province.

Quoique l'époque à laquelle nous nous trouvons maintenant réunis doive rendre difficile, pour beaucoup d'entre nous, de laisser nos autres occupations pour denner notre attention à nos devoirs Parlementaires, Votre Excellence peut être convaincue que nous coopérerons volontiers avec vous, à cette saison, à la considération des mesures législatives que les besoins du service public peuvent exiger.

Nous sommes heureux d'apprendre que des mesures d'importance, dont la dissolution du dernier Parlement a interrompu les progrès, seront de nouveau soumises à notre considération.

Nous ne manquerons pas de donner spécialement notre attention à la loi de Milice actuelle, qui demande des amendements considérables pour placer cette branche importante

de la défense publique sur un pied d'efficacité.

Nous sommes d'avis avec Votre Excellence que l'augmentation considérable qui a eu lieu dans le nombre de volontaires, et les offres de service que Votre Excellence continue de recevoir de la part de nouvelles compagnies, sont la preuve la plus satisfaisante du zèle

patriotique qui anime la société entière à l'égard de la défense publique.

Nous partageons avec Votre Excellence la conviction que l'intérêt qui s'est manifesté dans la formation d'associations pour l'exercice militaire, et le désir évident de la jeunesse du pays de se perfectionner dans le maniement des armes, prouvent que le peuple du Canada est préparé à faire tous les sacrifices personnels que l'on peut raisonnablement lui demander, pour déployer de la manière la plus efficace, toute sa force à la défense de ses institutions et de ses foyers, si les circonstances exigeaient jamais de lui une pareille manifestation de patriotisme.

Votre Excellence peut être persuadée que nous nous efforcerons de donner une direction convenable à l'excellent esprit dont le peuple est animé, et Elle peut se reposer

sur notre libéralité pour fournir les moyens d'en tirer des avantages pratiques.

Nous donnerons toute notre attention à tout bill qui nous sera soumis pour régler d'une manière équitable les rapports entre Débiteurs et Créanciers, et pour venir en aide aux Débiteurs insolvables ; ainsi qu'à tous changements dans les lois qui règlent l'administration de la justice, qui seront soumis à notre approbation.

Toute proposition de modifier les lois actuelles concernant l'enregistrement des titres de propriété dans le Haut et le Bas-Canada, et touchant les Brevets d'Invention, ainsi que les lois relatives à l'encouragement de l'agriculture, recevra aussi notre respectueuse

L'état des finances de la Province, et le rapport qui existe entre ses dépenses et ses

revenus et ses ressources, recevront notre prompte considération.

Nous concourrons avec Votre Excellence dans le regret qu'Elle exprime que depuis quelque années les dépenses publiques aient excédé le revenu annuel, et nous convenons avec Votre Excellence que le temps est arrivé de faire un vigoureux effort pour mettre fin à ce découvert.

Nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que Votre Excellence a reçu du secrétaire d'état pour les colonies, une dépêche contenant copie d'une correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté et l'agent de "l'Atlantic and Pacific Transit and Telegraph Company," se rapportant à une proposition faite par cette compagnie pour l'établissement d'une communication télégraphique et postale entre le Lac Supérieur et New-Westminster, dans la Colombie Britannique.

La recommandation de Votre Excellence, ainsi que l'importance d'une pareille entreprise pour les provinces britanniques de l'Amérique Septentrionale, au double point de vue commercial et militaire, ne manqueront pas d'attirer sur ce sujet notre sérieuse considéra-Nous remercions Votre Excellence de la promesse qu'elle nous fait que des copies de la correspondance seront mises devant nous, et Votre Excellence peut être assurée que si quelque proposition propre à effectuer l'établissement d'une pareille communication, à des conditions avantageuses à la province, était faite, elle serait reçue favorablement.

Nous recevons avec plaisir les félicitations de Votre Excellence, à cette saison, de

l'apparence d'une récolte abondante qui règne partout. Et nous nous flattons sincèrement avec Votre Excellence que la prospérité dont il paraît que la province va vraisemblablement favoriser les classes agricoles cette année, produira une amélioration correspondante

dans notre commerce et noire industrie manufacturière.

Votre Excellence, en confiant à notre soigneuse attention les affaires publiques de la Province, peut en toute confiance se reposer sur notre zèle et nos meilleurs efforts pour avancer tout ce qui peut aider à son bien-être futur, et nous nous unissons à Votre Excellence pour appeler humblement la Bénédiction Divine sur nos délibérations, afin que nous y entrions avec un esprit de libéralité et d'impartialité, et qu'elle tendent à accroître l'unanimité, la prospérité et une satisfaction générale pour tout le pays.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier, a été unanimement adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par l'Orateur de cette Chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se reudent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

L'honorable M. Fergusson Blair a informé la Chambre que, conformément à l'ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse de cette Chambre, et que Son Excellence avait fixé vendredi prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel du Gouvernement, en cette cité, à cette fin.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Forgusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 20 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs *

Cormier, Aikins, Lacoste, Panet, Alexander, Crawford, Lemieux, Perry, Allan, Currie, Leonard. Proulx. De La Terrière, Archambault. Leslie. Prud'homme, Armand, Dessaulles, Letellier de St. Just, Quesnel, Armstrong, Dickson, Mc Crea, Reesor, Baby, Duchesnay, E. H. J., McDonald, Renaud. Belleau, Sir N. F, Ferrie, McMaster. Sanborn. Bennett. Ferrier. Mc Murrich. Seymour, Blair, Fergusson, Flint. Shaw, Malhiot, Blake, Foster, Masson, Simpson, Boulton, Gordon, Matheson, Skead, Guévremont, Bureau, Mills. Smith. Campbell, Hamilton (Inkerman,) Moore, Taché, Sir E. P. Christie, Hamilton (Kingston,) Olivier, Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; d'Edouard Duret et autres, colons (squatters) du township de Bégon; et de William Madgin et autres, de la seigneurie de Témiscouatu, dans le comté de Témiscouata,

Par l'honorable M. Currie; de Thomas Short, au nom des créanciers de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, résidents en la Grande Bretagne et en Irlande; et de Philip Raisson et autres, du bureau anglais des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Par l'honorable M. Aikins; de Fréd. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie de manufacture générale de Peel.

Par l'honorable M. Alexander; du conseil municipal du comté de Waterloo.

Par l'honorable M. Moore; de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Par l'honorable M. Foster; de Thomas Osgood, du township et du comté de Shefford

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Des sœurs de charité administratrices de l'hôpital-général de Montréal; demandant une allocation.

De Joseph Jarret dit Beauregard et Narcisse Goulet, de St. Liguori, dans le comté de Montcalm; demandant que l'acte d'amendement seigneurial de 1859 soit amendé dans un sens applicable à leur position.

De William A. Thompson, de Fort Erié; et de la corporation de la ville de Niagara; demandant séparément certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Fort Erié, et pour confirmer la cession du dit chemin de fer au dit William A. Thompson, de la manière spécifiée dans les dites pétitions.

Des dames formant le comité d'administration de l'asile des orphelins de Québec, en union avec l'église d'Angleterre; demandant que l'allocation annuelle soit continuée en faveur du dit asile.

De la corporation de la cité de Montréal; demandant que l'acte 23 Victoria, chap. 73, soit abrogé, et demandant à être autorisée à accorder un certain aide à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, pour l'établissement d'un terminus central dans la dite cité.

De la corporation du village d'Aurora; demandant un acte pour garantir à toutes personnes faisant autrefois partie de l'arrondissement d'école No. 2, certains droits relativement à l'école commune dans le dit village, et pour d'autres objets.

De la corporation de la ville de *Peterborough*; demandant un acte pour confirmer les droits de certaines parties relativement au chemin de fer de *Port Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*.

Deux pétitions de Daniel McLachlin et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton;" et aussi, demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie pour l'exploitation et " la fonte des minerais de la Vallée."

De Ozro Merrill et autres; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Logan."

De W. H. Webb et de W. Shanly; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de St. Flavien."

Du conseil municipal du township de *Howick*; demandant qu'un délai de cinq années soit accordé aux colons dans le dit township pour le paiement du prix d'achat de leurs terres.

Et du conseil municipal du comté de Victoria; demandant la continuation du chemin Victoria; l'octroi gratuit de terres le long d'icelui; d'empêcher le renouvellement des

limites pour coupe de bois dans le dit township; et pour inspection nouvelle des nouveaux townships dans le dit comté.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport annuel de la compagnie de prévoyance et d'assurance sur la vie et de placement, pour 1862 et 1863;

Aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de Drummond,

pour l'année 1862;

Et aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de Mégantic, pour partie de l'année 1863.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. McDonald,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance qui a été échangée depuis le commencement de la présente année entre le gouvernement et messieurs Edmonstone, Allan et Cie., aux fins d'annuler le contrat pour le service de la malle océanique, et aussi de tout ordre en conseil passé à ce sujet durant la même période.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Renaud a proposé, secondé par l'honorable M. Olivier,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, ou le surintendant général des Sauvages, ou toutes autres personnes employées par le gouvernement depuis cinq ans passés, et les sauvages Iroquois du Sault St. Louis, et des résolutions et propositions adoptées par les dits Sauvages et communiquées aux autorités, le tout se rapportant à la tenure de la seigneurie du Sault St. Louis, à la commutation d'icelle et aux ventes de terres en icelle.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Órdonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Renaud a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour punir " les marchands de grain coupables de fraude."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Aikins a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour per-"mettre aux corporations municipales du Haut-Canada de placer, pour des fins d'éduca-"tion, le surplus de leurs deniers provenant des réserves du clergé sur certaines garanties, "et pour confirmer tels placements déjà faits, et pour d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faciliter "le recouvrement de réclamations contre les vaisseaux dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M Fergusson Blair,

La chambre s'est ajournée.

Vendredi, 21 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Currie,	Leslie,	Perry,
Alexander,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Proulx,
Archambault,	Dessaulles,	Mc Crea,	Prud'homme,
Armand,	Dickson,	McDonald,	Quesnel,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J,	Mc Master,	Reesor,
Baby,	Ferrie,	McMurrich,	Renaud,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Malhiot,	Sanborn,
Bennett,	Flint,	Masson,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Matheson,	Shaw,
Blake,	Guévremont,	Mills,	Simpson,
Christie,	Lacoste,	Moore,	Skead,
Cormier,	Lemieu x ,	Olivier,	Smith,
Crawford,	$oldsymbol{L}$ eonar d ,	Panet,	Taché, Sir E. P.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. McCrea; de D. McDougal et autres, des townships de Howard, Harwich et Orford, adhérents de l'église presbytérienne du Canada.

Par l'honorable M. Cormier; de George Goodenagh et autres, de Ham Nord, dans le township de Hans, et du dixième rang du township de Wolfeston.

Par l'honorable M. Ferrier; de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Par l'honorable M. Aikins; de Thomas Bog et autres, des villes de Picton et Belleville.

Par l'honorable M. Moore; d'Edmond Winchester et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De la compagnie de prêts du Canada Ouest; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la corporation de la cité de Hamilton; demandant un acte pour consolider la dette de la dite cité de Hamilton.

De Henry Mulholland et autres, du Bas-Canada; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada."

Du président de la banque Molson; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite banque.

De Hugh Allan et autres, de la cité de Montréal, directeurs de la banque des marchands; demandant une prolongation de délai, et aussi pour une réduction du montant à être souscrit et versé.

De D. Henderson et autres, syndics de la propriété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, à Fergus, dans le comté de Wellington, en union avec

l'église d'*Ecosse*; demandant un acte pour confirmer les actes de cession de la dite propriété, et pour régler de quelle manière doivent être nommés les successeurs des dits syndics.

- D'A. S. Cadenhead et autres, syndics de la propriété connue comme terres de l'église presbytérienne du township de Nichol; demandant à être autorisés à disposer, sans observer les formalités d'usage, de la partie non aliénée de la dite propriété.
- De B. Pomroy et autres; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Missisquoi."

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a été appelée :-

L'honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur, présent.

Les Honorables Messieurs

7 77	
JOHN HAMILTON (Kingston	Absent.
ADAM FERRIE	Présent.
Paul H. Knowlton	Absent.
PHILIP H. MOORE	Présent.
George J. Goodhue	Absent.
James Morris	Absent.
James Gordon	Présent.
JAMES FERRIER	Présent.
Roderick Matheson	Présent.
George S. Boulton	Absent.
Sir Etienne P. Taché	Présent.
James Leslie	Présent.
FREDERICK A. QUESNEL	Présent.
George Saveuse de Beaujeu	Absent.
John Ross	Absent.
Samuel Mills	Présent.
Louis Panet	Présent.
Sir Narcisse F. Belleau	Présent.
CHARLES WILSON	Absent.
Benjamin Seymour	Présent.
DAVID M. ARMSTRONG	Présent.
EBENEZER PERRY	Présent.
WALTER H. DICKSON	Présent.
Joseph F. Armand	Présent.
JOSEPH P. ARMAND	Présent.
• IIIII S SIIII	
	Absent.
A. J. FERGUSSON BLAIR	Présent.
HARMAUNUS SMITH	Présent.
ALEXANDER CAMPBELL	Absent.
François Lemieux	Présent.
L. A. OLIVIER	Présent.
J. O. Bureau	Absent.
JBTE. G. PROULX	Présent.
Louis Renaud	Présent.
Thomas Bennett	Présent.
DAVID CHRISTIE	Présent.
GEORGE ALEXANDER	Présent.
Luc Letellier de St. Just	Présent.
James C. Aikins	Présent.
JOHN HAMILTON (Inkerman)	Absent.

Les Honorables Messieurs

	Présent.
DAVID REESOR 1	Présent.
Antoine Juchereau Duchesnay	Absent.
M. P. DE SALES LA TERRIÈRE I	Présent.
ELZEAR H. J. DUCHESNAY	Présent.
E. LEONARD	Présent.
WM. McMaster	Présent.
EDOUARD MASSON	Présent.
	Présent.
	Présent.
	Présent.
ROBERT READ	Absent.
PIERRE URGEL ARCHAMBAULT	Présent.
	Présent.
Eustache Prud'homme	Présent.
Louis A. Dessaulles 1	Présent.
	Absent.
	Présent.
	Présent.
	Abseut.

L'honorable Orateur, du comité nommé pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du parlement, a fait rapport que depuis la dernière session du parlement, l'honorable William Walker, un des membres à vie de cette Chambre, est décédé.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 19 mars 1863, priant Son Excellence

qu'il lui plaise de faire mettre devant cette Chambre:

1º Un état du nombre des décès qui ont eu lieu chaque année, depuis 1850, dans les prisons des cités de *Montréal*, *Québec* et *Trois-Rivières*, ainsi que du nombre d'enquêtes qui ont été faites à l'occasion des dits décès, et aussi des sommes qui ont été payées tant aux coroners qu'aux médecins à propos des dites enquêtes, et à qui telles sommes ont été payées;

2º Un état du nombre d'examens d'aliénés qui ont été faits dans les mêmes prisons depuis 1850, ainsi que des noms des médecins qui ont fait tels examens, et des sommes

qui ont été payées à chacun d'eux.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 13 avril 1863, priant Son Excellence qu'il lui plaise de faire mettre devant cette Chambre:

Copie du rapport de l'ingénieur employé par les commissaires du havre de Montréal,

au sujet des travaux exécutés par lui dans le lac St. Pierre pendant l'hiver de 1862;

Copie du rapport du surintendant des travaux du lac St Pierre, sur le même sujet; Un état indiquant le montant payé par les dits commissaires du havre, pour l'usage des cure-môles, bateaux-à-vapeur et autres bâtiments du lac St. Pierre, pendant les années 1860, 1861, 1862, qui ont été employés aux travaux exécutés dans le havre et vis-à-vis le havre de *Montréal*;

Copies de toutes offres par écrit faites aux dits commissaires pour le creusement du lac St. Pierre, et des annonces publiées par eux pour demander des soumissions à cette fin.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :—

HONORABLES MESSIEURS,

Je vous remercie de bon cœur de cette adresse et des assurances d'appui qu'elle contient. Je compte avec confiance sur votre assistance dans mes efforts pour avancer les intérêts de la province.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Seymour, Sir E. P. Taché, McMaster, Armstrong, Lacoste, Gordon, Dessaulles, Perry, Moore, Shaw, Malhiot, McMurrich, Mills, Christie, McDonald, Blake et Armand composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Campbell, Fergusson Blair, Sir N. F. Belleau, Ross, Currie, Lemieux, Bureau, Ferrier, Sanborn, Allan, Leonard, Boulton, McCrea, Proulx, Aikins, Hamilton (Inkerman) et Olivier composent un comité sur les ordres permanents et sur les bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui scront renvoyées au dit comité; de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. Fergussen Bluir, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Dickson, Read, Bennett, De La Terrière, Boulton, Matheson, Smith, A. J. Duchesnay, Cormier, Panet, Skead, Guévremont, Prud'homme et Foster composent un comité pour examiner et perfectioner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier,

de St. Just, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Simpson, Hamilton (Kingston), Sir N. F. Belleau, Moore, Leslie, Ross, Crawford, Allan, Quesnel, McMaster, Ferrier, Flint, Archambault, McMurrich et Renaud composent un comité sur les banques et le commerge pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Simpson, Seymour, E. H. J. Duchesnay, Christie, Armstrong, Alexander, Dessaulles, Masson, Armand et Recsor composent un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de

St. Just,

Qu'un comité spécial soit nommé pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque, et que les membres dont les noms suivent composent le dit comité: l'honorable Sir E. P. Taché, et les honorables messieurs Moore, Campbell, Allan, Crawford, Letellier de St. Just, Ross, Dessaulles, Fergusson Blair, Sir N. F. Belleau, Mc Crea, Olivier et Ryan.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit transmise à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les convictions sommaires en vertu de règlements dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. McDonald, La chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 24 Août, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Hamilton (Inkerman)	
Alexander,	Cormier,	Hamilton (Kingston),	Olivier,
Allan,	Crawford,	Lemieux,	Panet,
Archambault,	Currie,	Leonard,	Perry,
Armand,	$\dot{D}e~La~Terrière,$	Leslie,	Proulx,
Armstrong,	Dessaulles,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Baby,	Dickson,	Mc Creu,	Sanborn,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, $E. H. J.$,	McDonald,	Seymour,
Bennett,	Ferrie,	McMaster,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	McMurrich,	Simpson,
Blake,	Foster,	Malhiot,	Skead,
Boulton,	Gordon,	Matheson,	Smith.
Campbell,	Guévremont,	Mills,	Taché, Sir E. P.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

24 Aout.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de John Lemesurier et autres, de la cité et du comté de Québec.

Par l'honorable M. Olivier; de l'honorable Louis Renaud et autres, de la cité de Montréal; et de Jean Baptiste Renaud, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Sanborn; de George Goodenough et autres, du township de Hum, dans le comté de Wolfe.

Par l'honorable M. Seymour; de James Smith, de la ville de Lindsay, dans le comte de Victoria.

Par l'honorable M. Farrier; de la banque de la cité de Montréal; et d'Edward Foy, de Montréal.

Par l'honorable M. Panet; du comité des dames administrant les affaires de l'asile des orphelines protestantes à Québec.

Par l'honorable M. Campbell; de Joseph M. Taggart et autres, du township de Bedford, dans le comté de Frontenac.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de P. Lebel et autres, de St. Arsène, dans le comté de Témiscouata.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De E. Duret et autres, colons (squatters) du township de Bégon; demandant un acte pour annexer une certaine partie de dit township à celui de Denonville.

De William Madgin et autres, de la seigneurie de Témiscouata, dans le comté de Temisconata; demandant que des mesures soient prises pour faire arpenter une certaine partie du territoire en arrière de la dite seigneurie, et y ouvrir des chemins de colonisation.

De Thomas Short, au nom des créanciers de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Iluron, résidants dans la Grande-Bretagne et en Irlande; et de Philip Rawson et autres, du bureau anglais des directeurs de la dite compagnie; demandant séparément un acte pour autoriser les dits créanciers, directeurs et autres de faire certains arrangements concernant les affaires de la dite compagnie.

De Fred. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie de manufacture générale de Pecl; demandant un amendement à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

Du conseil municipal du comté de Waterloo; demandant un acte pour réunir le dit comté en une seule division d'enregistrement.

De la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly; demandant un acte pour prolonger le délai fixé par sa charte pour commencer ses opérations; pour déclarer ses droits à faire construire un certain pont, et pour obliger les actionnaires à faire certains versements à compte de leurs parts au fonds souscrit.

Et de Thomas Osgood, des township et comté de Shefford; demandant une rémunération pour avoir, comme hôtellier, durant les années 1837 et 1838, procuré des logements à la milice, à Frost Village.

· L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des cautionnements et garanties enregistrés entre le 20 février et le 13 août 1863, préparé en conformité de la 22e clause du 12e chapitre des statuts refondus du Canada.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les comptes du greffier et pièces justificatives du premier de mai au trente-unième jour de juillet 1863, inclusivement, et numérotés depuis No. 1 jusqu'à 188, avec, en outre, le montant de la balance en caisse qui les accompagne.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie des instructions fournies à M. Gibbard et autres, chargés de prendre possession des îles Manitouline, ou partie d'icelles, et des pêcheries qui s'y trouvent, ou se rapportant à la division et distribution des terres des dites îles; aussi, copie des rapports de ce monsieur ou autres en la possession du gouvernement; copie des dépositions en vertu desquelles ont été émis des warrants, et copies du warrant ou des warrants pour arrêter les personnes qui se sont opposées à la dite prise de possession ou division et distribution des terres en les dites îles; copie des instructions données à M. Whitcher, envoyé dernièrement aux îles Manitouline en remplacement de M. Gibbard; enfin, copie des ordres en conseil adoptés au sujet de la possession des dites îles depuis le 1er mai dernier.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Seymour a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour limi-"ter l'étendue des villes et des villages."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "amender la loi concernant la cour du recorder de la cité de Québec."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Skead,

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de prendre de nouveau en considération le sujet de l'immigration; le dit comité à être composé des honorables messieurs Letellier de St. Just, Bureau, Skead, Foster, Read, Currie, Malhiot, Elzéar Duchesnay et du moteur.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que les comptes du greffier et pièces justificatives soient renvoyés au comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

L'honorable M. De La Terrière a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires de la caisse d'économie de St. Roch de Québec."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant le protêt des lettres de change et billets promissoires,"

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité sur les banques et le commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergussoi. Blair, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 25 Août, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Ailcins,	Cormier,	Lacoste,	Moore,
Alexander,	Crawford,	Lemieux,	Ölivier,
Allan,	Currie,	Leonard,	Panet,
Archambault,	De La. Terrière,	Leslie,	Perrý,
Armand,	Dessaulles,	Letellier de St. Just,	
Armstrong,	Dickson,	Mc Crea,	Reesor,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.	, $McDonald$, \cdot	Sanborn,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Mc Master,	Seymour,
Bennett,	Ferrier,	McMurrich,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Fester,	Malhiot,	Simpson,
Blake,	Gordon,	Masson,	Skead,
Boulton,	$Gu\'evremont,$	Matheson,	Smith,
Cumpbell,	Hamilton (Kingston),	Mills,	Taché, Sir E. P.
Ohristie,	, , ,		,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :---

Par l'honorable M. Masson; d'Olivier B. Prieur et autres, de "Cotean Landing," et de la paroisse de St. Zotique, dans le comté de Soulanges.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous.

Par l'honorable M. McCrea; de Caleb Coatsworth et T. Kenwick, du township de Romney; et de George Russell, reeve, et autres, du township de Mersea.

Far l'honorable M. McDonald; de James McKirdy et autres, syndies de la compagnie des mines de Drummondville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De D. McDougal et autres, des townships de Howard, Harwich, et Orford, adhérents de l'église presbytérienne du Canada; demandant que nulles mesures ne soient prises qui pourraient affecter le caractère national et l'utilité de l'Université de Toronto, et que les fonds de cette institution soient conservés intacts.

De George Goodenough et autres, de Ham Nord, dans le township de Hum, et du dixième rang du township de Wolfeston; demandant que le dit territoire soit érigé en une municipalité séparée sous la dénomination des Sts. Anges.

De la compagnie du grand-trone de chemin de fer du Canada; demandant un acte pour amender l'acte des arrangements financiers du grand-trone, 1862.

De Thomas Bog et autres, des villes de Picton et Belleville; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie des bateaux-à-vapeur de la baie de Quinté et du fleuve St. Laurent."

Et d'Edmund Winchester et autres, de "Frost Village;" demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie royale des mines du Canada Est."

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre certains rapports des municipalités du Haut-Canada, pour l'année 1862.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :--

(Voir Documents de la Session.).

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a pré penté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Bureau des Bills Privés, 25 août 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés, a l'honneur de présenter son pre-

mier rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir : De la corporation de la ville de Peterborough, demandant un acte pour confirmer les droits de certaines parties relativement au chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton; de la corporation de la cité de Hamilton, demandant un acte pour consolider la dette de la dite cité de Hamilton; de la compagnie de prêt du Canada Ouest, demandant des amendements à son acte d'incorporation; d'Henry Mulholland et autres, du Bas-Canada, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnic de placement et d'agence du Bas-Canada;" de Hugh Allan et autres, de Montréal, directeurs de la banque des marchands, demandant que le temps de l'entrée en opération de la dite banque soit prolongé, et aussi la diminution du capital à être souscrit et versé; de la corporation de la ville de Niagara, demandant des amendements à la charte de la compagnie du chemin de fer de Fort Erié, et la confirmation de la vente et transport du dit chemin de fer à W. A. Thompson; de la corporation de la ville de Brantford, demandant un acte pour retarder le paiement, par la compagnie du chemin de fer de Buffialo et du lac Huron, des intérêts dus sur leurs coupons, et pour d'autres fins; de Thomas Short, de la part des porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, directeurs résidents en Irlande, demandant un acte pour permettre aux dits porteurs de bons et autres de prendre des arrangements relativement aux affaires de la dite compagnie; de Philip Rawson et autres, du bureau anglais des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Buffolo et du lac Huron, demandant un acte pour permettre aux dits directeurs et autres de prendre des arrangements relativement aux affaires de la dite compagnie; du conseil municipal du comté de Waterloo, demandant un acte pour réunir le dit comté en une seule division d'enregistrement; de D. Henderson et autres, syndics de la propriété connue comme lots de l'église et du presbytère de l'église St. André à Fergus, en liaison avec l'église d'Ecosse, demandant un acte pour confirmer les actes de transport de la dite propriété, et pour régler la manière de nommer les successeurs au syndicat; et de A. S. Cadenhead et autres, syndics de la propriété connue comme le terrain de l'église presbytérienne du township de Nichol, demandant l'autorité de vendre la partie non disposée de la dite propriété, sans les formalités ordinaires.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, savoir : —De B. Pomroy et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Missisquoi; de W. H. Webb et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de St. Flavien; d'Ozro Merrill et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Logan; de Daniel McLachlin et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Vale; de Daniel McLachlin et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Vale; de Daniel McLachlin et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Sutton; et Fred. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Sutton; et Fred. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Sutton; et Fred. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Sutton; et Fred. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie des mines et de la fonte des minerais de Sutton; et Fred. C. Capreol, directeur provisoire de la compagnie des mines et de la fonte des mines et de la fonte

manufacture générale de Peel, demandant un amendement à l'acte d'incorporation de la dite compagnie, et recommande la suspension de la 53e règle de cette Chambre dans

chacun des dits cas, attendu qu'aucuns intérêts privés ne seront lésés.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis, savoir :—De l'honorable Alexander Campbell et Charles Smith Ross, écuyer, de la cité de Kingston, et de Samuel Taylor, écuyer, ci-devant de Kingston, mais maintenant de Toronto, demandant un acte déclaratoire de leurs droits et devoirs comme syndics pour le bénéfice des porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer maritime à vaisseaux de Kingston; de Asa A. Burnham et autres, syndies de la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, demandant l'amendement des 4e et 5e Vic., ch. 32, quant à la disposition relative au placement des fonds de la dite banque d'épargnes; de W. B. Jarvis, de la cité de Toronto, demandant un acte pour incorporer une compagnie aux fins d'effectuer des assurances contre les accidents sur les chemins de fer et autres; et du président de la banque Molson, demandant des amendements à la charte de la dite banque; mais votre comité recommande, néanmoins, la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

En conclusion, votre comité recommande à votre Honorable Chambre la réduction de

son quorum à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Crawford, il sété

Ordonné, que cette partie du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés relative à la réduction du quorum à cinq membres, soit adoptée.

L'honorable M. Simpson, du comité sur les banques et le commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant le protêt des lettres de change et billets promis"soires," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "régler la succession des syndics de la propriété de l'église et du presbytère appartenant "à l'église St. André, Fergus, et pour rectifier les titres d'icelle; et aussi pour autoriser "les syndics des terrains dépendant de la cure de la dite église, à vendre ce qui en reste "à disposer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Moore a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour changer " la constitution du Conseil Législatif."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Fort Erié, et pour changer "le nom de la dite compagnie en celui de compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Crawford a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton,

Qu'en conformité du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Honorable Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable Alexander Campbell, Charles Smüh Ross et Samuel Taylor.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable M. Crawford a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concer-"nant le railway à vaisseaux de Kingston."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Curric a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant "la dette en bons de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron, et autres "obiets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "concernant les formules abiégées de mortgages dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit la la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux "Chambres du parlement provincial."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Aikins a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour lever tous doutes quant à la légalité de certains actes y mentionnés, relatifs à l'embran- chement de Peterborough du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de Peterborough et les locataires du dit embranchement."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. McMaster, Qu'en conformité du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de Fred. C. Capreol.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

L'honorable M. Aikins a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amen"der l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture générale de Peel,"

Le dit bill a été la la promière fais

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit la la seconde fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux sentences de con-"victions sommaires rendues en vertu de règlements dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Currie, Aivins, Allan, McCrea et Crawford, qui s'assemblerent et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Biair,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 26 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	12	Christie,	Leonard,	Perry,
Alexander,	•	Cormier,	Leslie,	Proulx,
Allan,		Crawford,	Letellier de St. Just,	
Archambault,		Curric,	Mc Crea,	Quesnel,
Armand,		Dessaulles,	McDonald,	Recsor,
Armstrong,		Dickson,	Mc Master,	Ryan,
Baby,		Duchesnay, E. II. J.,	McMurrich,	Sanborn,
Belleau, Sir A	r. F .,	Ferrie,	Malhiot,	Seymour,
Bennett,		Ferrier,	Masson,	Shaw,
Blair, Ferguss	on,	Gordon,	Matheson,	Simpson,
Blake,		Guévremont,	Mills,	Skead,
Boulton,		Hamilton, [Kingston,]	Olivier,	Taché, Sir E. P.
Campbell,		Lacoste,	Panet,	•

PRIÈRES:

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:-

Par l'honorable M. Christie; de la corporation du village de Cayuga, dans le comté de Haldimand.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De John Lemesurier et autres, de la cité de Québec et comté de Québec; demandant la passation du bill pour incorporer la "Compagnie du chemin de fer des rues de Québec."

De l'honorable Louis Renaud et autres, de la cité de Montréal, et de Jean-Baptiste Renaud, de la cité de Québec; demandant un acte pour incorporer la "Compagnie des bateaux-à-vapeur de Montréal et Salaberry."

Le George Goodenough et autres, du township de Ham, dans le courté de Wolfe; demandant que le dit comté soit divisé en deux municipalités séparées.

De James Smith, de la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria; demandant un acte pour confirmer et légaliser un certain règlement, No. 128, de la corporation de la ville de Port Hope, relatif au chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton.

De la Banque de la Cité de Montréal; demandant un acte pour amender et consolider les différents actes relatifs à la dite bauque.

D'Edward Foy, de Montréal; demandant que nul acte qui changerait la position des créanciers de la cité de Hamilton, ou qui diminuerait leurs garanties, ne devienne loi.

• Du comité des dames dirigeant les affaires de l'asile des orphelines protestantes à Québec; demandant la continuation de l'allocation annuelle octroyée au dit asile.

Et de P. Lebel et autres, de la paroisse de St. Arsène, dans le comté de Témiscouata; demandant une allocation pour la colonisation des townships de Demers, Denonville et autres.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du conseil de collège du collège de l'Université de Toronto, pour l'année 1862.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :-

(Voir Documents de la Session).

L'honorable M. McCrea a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour étendre "les dispositions de la deux cent soixante-et-quinzième clause de l'acte relatif aux insti"tutions municipales du Haut-Canada, et pour pourvoir à l'élection des conscillers dans
"les différents townships du Haut-Canada lorsqu'ils peuvent être divisés en divisions
"électorales, en vertu des dispositions de la dite clause."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. McMaster a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "amender l'acte des cours de division."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Crawford, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été

Ordonné, que l'honorable M. Ryan soit ajouté au comité des banques et du commerce.

L'honorable M. Boulton a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amen-"der l'acte de 1841, relatif aux banques d'épargnes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just. il a été

Ordonné, que l'honorable Sir E. P. Taché et l'honorable M. Sanborn soient ajoutés au comité de l'immigration.

L'honorable M. McCrea a proposé, secondé par l'honorable M. Seymour,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle demeure ajournée à mardi prochain. Après un court débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour faciliter " le recouvrement de réclamations contre les navires dans le Haut-Canada."

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. McCrea,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

A près débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Currie, Campbell, Fergusson Blair, McCrea, Hamilton (Kingston), McMaster, Ryan, Ferrier et Seymour, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du rapport du comité spécial sur le bill intitulé : "Acte concernant le protêt des lettres de change et billets promissoires,"

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le bill en dernier lieu mentionné soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Leonard.	Perry,
Alexander,	Currie,	Leslie,	Proulx,
Allan,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Prud'homme,
Archambault,	Dessaulles,	Mc Crea,	Quesnel,
Armand,	Dickson,	McDonald,	Read,
Armstrong,	Duchesnay, E. H. J.,	McMaster,	Reesor,
Baby,	Ferrie,	McMurrich,	Renaud,
Betleau, Sir N. F,	Ferrier,	Malhiot,	Ryan,
Bennett,	Foster,	Masson,	Sanborn,
Blair, Fergusson,		Matheson,	Seymour,
Blake,	Guévremont,	Mills,	Shaw,
Boulton,	Hamilton (Kingston,)	Moore,	Skead,
Campbell,	Lacoste,	Olivier,	Smith.
Christie,	Lemieux,	Panet,	Taché, Sir E. P.
Cormier,	•	,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Cormier ; de John Lemesurier et autres, de Québec.

Par l'honorable M. McMurrich; de S. C. Scagel et autres, du comté de Grey; et de la corporation de la ville de Barrie.

Par l'honorable M. Renaud; deux pétitions du conseil municipal du comté de limitingdon.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; du révérend Elzéar Tremblay et autres, du township de Denonville, dans le comté de Témisconata; et du révérend J. Chs. God. Gaudin et autres, de la paroisse de St. Eloi, comté de Témisconata.

Par l'honorable M. Dickson; de Francis Walker, shérif, de la ville de Huntingdon.

Par l'honorable M. De La Terrière; de François Nadeau, maître menuisier et charpentier, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Renaud ; de Toussaint Rochon et autres, du village de Beau-harnois.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

D'Olivier B. Prieur et autres, de Coteau Landing et paroisse de St. Zotique, dans le comté de Soulanges; demandant que le chemin de front dans la dite paroisse de St. Zotique, qui communique avec le Haut Canada, soit promptement réparé.

De la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous ; demandant que l'acte 12 Victoria, chapitre 114, seit amendé.

De Caleb Coatsworth et T. Kenwick, du township de Ronney; et de George Russell et autres, du township de Mersea; demandant séparément la construction d'un havre à l'embouchure de Two Creeks, sur le lac Erié.

De James McKirdy et autres, syndies de la compagnie des mines de Drummondville; demandant un acte d'incorporation.

D'A. Campbell et autres, du township de Bedfort; demandant un acte pour ordonner la manière dont doivent être tirées les lignes latérales dans le dit township.

L'honorable M. Currie, du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte "relatif aux sentences de convictions sommaires rendues en vertu de règlements dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre suns amendement.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Mc Crea, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ocdonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'houorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement et d'agence (limitée) du Bas-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant le protêt des " lettres de change et billets promissoires," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour permettre aux " corporations municipales du Haut-Cunada de placer, pour des fins d'éducation, le sur- " plus de leurs deniers provenant des réserves du clergé sur certaines garanties, et pour " confirmer tels placements déjà faits et pour d'autres fins,"

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. McMuster,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Aikins, Reesor, McCrea, Christie, Campbell et McMaster, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour limiter "l'étendue des villes et des villages,"

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Scymour, Campbell et McCrea, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour amen-" der la loi concernant la cour du recorder de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Quesnel, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination " de commissaires pour s'enquérir des affaires de la caisse d'économie de St. Roch de " Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messicurs De La Terrière, Letellier de St. Just et Lemieux, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler la succession des "syndics de la propriété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, " Fergus, et pour rectifier les titres d'icelle; et aussi pour autoriser les syndies des terrains " dépendant de la cure de la dite église à vendre ce qui en reste à disposer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incor-" poration de la compagnie du chemin de fer de Fort Erié, et pour changer le nom de la "dite compagnie en celui de compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le railway à " vaisseaux de Kingston," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Crawford, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour lever " tous doutes quant à la légalité de certains actes y mentionnés, relatifs à l'embran-"chement de Peterborough du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, " et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de Peterborough "et les locataires du dit embranchement,"

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender "l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture générale de Peel,"

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. McMaster, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leslie,	Perry,
Alexander,	Crawford,	Letellier de St. Just,	Proulx,
Allan,	Currie,	Mc Crea,	Prud'homme,
Armund,	De La Terrière,	McDonald,	Quesnel,
Armstrong,	Dessaulles,	Mc Master,	Read,
Baby,	Dickson,	McMurrich,	Reesor,
Belieau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J,	Malhiot,	Ryan,
Bennett,	Ferrie,	Masson,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Matheson,	Seymour,
Blake,	Guévremont,	Mills,	Shaw,
Boulton,	Hamilton (Kingston,) Moore,	Skead,
Campbell,	Lacoste,	Olivier,	Smith,
Christie,	Leonard,	Panet,	Taché, Sir E. P.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Gordon; d'Edward C. Jones et autres, membres et actionnaires de la compagnie canadienne de prêts et de placement.

Par l'honorable M. Panet; de Fred. W. Andrews et autres, de la paroisse de St. Roch de Québec.

Par l'honorable M. Proulx; de Louis Manseau et autres, de la Baie du Febrre; et de Marie Louise Mayrand, épouse d'Antoine Mayrand, de Bécancour.

Par l'honorable M. Campbell; d'Edward Irving Fergusson, de Hamilton; et d'Alfred Fox et autres, porteurs d'obligations signées par la compagnie de chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; d'E. Blagdon et autres, de Notre-Dame-du-Portage.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :-

De la corporation du village de Cayuga, dans le comté de Haldimand; demandant un acte pour l'autoriser à vendre une certaine partie de la place du marché, afin d'aider à la construction de la halle du marché et de l'hôtel-de-ville dans le dit village.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que son warrant pour la nomination des membres du comité général des élections était déposé sur la table, et

Le dit warrant a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRES DE L'ORATEUR, CONSEIL LÉGISLATIF.

En conformité de l'Acte relatif aux élections parlementaires contestées, je nomme par le présent l'honorable Philip H. Moore, l'honorable Walter C. Dickson, l'honorable Edouard Mosson, membre pour le collège électoral de Mille-Isles; l'honorable George Crawford, membre pour le collège électoral de St. Lawrence; l'honorable James C. Aikins, membre pour le collège électoral de Home; l'honorable Louis Auguste Olivier, membre pour le collège électoral de De Lanaudière, membres du comité général des élections pour la présente session.

Donné sous mon seing, le vingt-huitième jour d'août, mil huit cent soixante-et-trois, U. J. Tessier,

Orateur, Conseil Législatif.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, 28 août 1863:

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir:—d'A. Campbell et autres, du township de Bedford, demandant un acte pour régler la manière de tirer les lignes latérales dans le dit township; de Thomas Bog et autres, des villes de Picton et Belleville, demandant un acte d'incorporation de la compagnie des bateaux-à-vapeur de la Baie de Quinté et du fleuve St. Laurent; de George Goodenough et autres, maire et habitants du township de Ham Nord, dans le comté de Wolfe, demandant que le dit township soit érigé en deux municipalités séparées; de John Lemesurier et autres, de la cité et du comté de Québec, demandant un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de Québec; de la banque de la cité de Montréal, demandant un acte pour amender et consolider les différents actes relatifs à la dite banque de la cité; de James Smith, de la ville de Lindsay, comté de Victoria, demandant un acte pour confirmer et légaliser un certain règlement, No. 128, de la corporation de la ville de Port Hope, relatif à la compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton; et de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Cunada, demandant un acte pour amender l'acte des arrangements du Grand Tronc, 1862.

Votre comité a aussi examiné les pétitions d'Edmund Winchester et autres, du village de Frost, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie royale des mines du Canadu-Est; de James McKirdy et autres, syndics de la compagnie des mines de Drummondville, demandant un acte d'incorporation; et de l'honorable Louis Renaud et autres, de la cité de Montréal, et de Jean Baptiste Renaud, de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation de la compagnie des bateaux-à-vapeur de Montréal et Salaberry,—et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais votre comité recommande la suspension de la 58e règle dans chacun de ces cas, en autant qu'aucun intérêt privé n'en sera

affecté.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la corporation de la cité de Montréal^{*} demandant l'abrogation de la 23e Vict., chap. 73, et à être autorisée à venir en aide au Grand Tronc de chemin de fer dans le but de lui procurer un débarcadère central dans la dite cité, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; néanmoins, comme on a prouvé que la matière en question avait été pleinement discutée dans le conseil de la cité, dont les procédés sont publiés dans les papiers de la localité, votre comité recommande la suspension de la 53e règle dans ce cas.

Quant à la pétition de la corporation du village d'Aurora, demandant un acte pour assurer à toutes les personnes appartenant ci-devant à l'arrondissement d'école No. 2 certains droits relativement à l'école commune du dit village, et pour d'autres fins, votre comité a trouvé que l'avis dans ce cas est trop général, et ne suffit pas pour donner l'information requise aux parties dont les intérêts se trouvent affectés; mais votre comité recommande, néanmoins, la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Relativement à la pétition de E. Duret et autres, du township de Bégon, demandant l'annexion d'une partie du dit township à celui de Denonville pour les fins municipales,

civiles et religieuses, votre comité a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis.

Votre comité, en conséquence de l'interruption de la législation sur les bills privés survenue à l'occasion de la prorogation inattendue du parlement dans le mois de mai dernier, et de l'incertitude de la durée de la présente session, a l'honneur de recommander que la 62c règle du Conseil Législatif soit suspendue pour le reste de la présente session, en autant qu'elle a rapport aux bills présentés et dont il a été fait rapport par le comité des bills privés, dans l'une et l'autre Chambre du parlement, pendant la dernière session du parlement.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Quesnel, il a été Ordonné, que le dernier paragraphe du dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Aikins, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte "pour permettre aux corporations municipales du Haut-Canada de placer, pour des fins d'éducation, le surplus de leurs deniers provenant des réserves du clergé, sur certaines "garanties, pour confirmer tels placements déjà faits et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Shaw,

Qu'en conformité du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de W. B. Jarvis et autres, de Toronto.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorpo-" rer la compagnie d'assurance contre les accidents et des annuités."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. McMaster a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour res-"treindre les emprunts de deniers dans le village d'Aurora, et pour d'autres objets." Le dit bill a été lu la première fois.

£

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M' Quesnel, Qu'en conformité du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable Louis Renaud et autres, de Montréal, et de Jean Bte. Renaud, de

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

L'honorable Sir N. F. Belleav a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour "incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie des bateaux à-vapeur de Mont- "réal et Salaberry."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambie un bill intitule: "Acte pour "corriger des erreurs dans l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acté pour "abroger un certain acte y mentionné, et pour autoriser la corporation de la cité de Mont"real à aider le chemin de fer Grand Tronc du Canada à établir un terminus dans la
"dite cité."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Allan a présenté à la Chambre un bill intitulé: Acte pour légaliser le règlment No. 128 de la ville de Port Hope, et l'émission de débentures y mentionnées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender "l'acte de procédure du droit commun."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Currie a présente à la Chambre un bill intitule: "Acte pour amender "l'acte chapitre 63 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds "social."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concer-"nant les lignes latérales des lots dans le township de Bédford."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, que le dit bill soit lu la seconde fois d'hui en quinze.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre une copie du rapport des commissaires nommés sous l'opération de l'acte au sujet de la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, étant le chapitre 21 de la 23me année du règne de Sa Majesté, aux fins de déterminer et régler les indemnités qui leur ont été soumisés par les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la clause 4, et les clauses 5 et 6 du susdit acte, avec les noms et prénoms des personnes auxquelles ces indemnités sont accordées, et le montant de chacune. La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre

se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. De La Terrière a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte qui forme le chapitre trois des statuts refondus du Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Aikins a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incor-"porer certaines personnes sous le nom de la "Compagnie des bateaux-à-vapeur de la "Baie de Quinté et du fleuve St. Laurent."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour punir "les marchands de grain coupables de fraude,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Letellier de Sti-

Just, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la dette en bons de la compagnie du chemin de fer de Buffato et du lac Huron, et autres "objets,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant les "formules abrégées de mortgages dans le Haut Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été,

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "Pacte intitulé" Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux chambres "du parlement provincial."

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été,

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender la loi concer

" nant la cour du recorder de la cité de Québec," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir N. F. Belleau, et des honorables messieurs Panet et Letellier de St. Just, qui s'assemble ront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acts pour lever "tous doutes quant à la légalité de certains actes y mentionnés, relatifs à l'embrand "chement de Peterborough du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, "et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de Peterborough "et les locataires du dit embranchement,"

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, il a été

Ordonne, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois houres de l'après-midi.

Lundi, 31 Août, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Bureau,	Gordon,	Moore,
Alexander,	Christie,	Hamilton, [Kingston	,]Panet,
Allan,	Cormier,	Lacoste,	Perry,
Armand,	Craw ford,	Leonard,	Proulx,
Armstrong,	Currie,	Leslie,	Read,
Baby,	De La Terrière,	McDonald,	Ryan,
Belleau, Sir N. F.,	Dickson,	Mc Master,	Seymour,
Bennett,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Murrich,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Ferrie,	Matheson,	Skead,
Blake,	Foster,	Mills,	Smith.
Boulton.	•	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Armstrong; de l'hôpital-général du district de Richelieu.

Par l'honorable M. Matheson; de Robert U. Smith et autres, membres du comité de chemin de fer envertu d'un règlement du conseil de comté de la municipalité de Lanark et Renfrew, et nommés à l'effet de prendre des arrangements avec les porteurs de bons et les créanciers du chemin de fer de Brockville et Ottawa.

Par l'honorable M. Seymour ; de William Fraser, de la ville de Port Hope.

Par l'honorable M. Crawford; de W. Shanly et autres.

Par l'honorable M. Read; de Martin MacLeod.

Par l'honorable M. Christie; de Barton Farr, du township de Canboro, dans le comté de Haldimand.

Par l'honorable M. Bureau; du révérend S. Tassé et autres, de St. Rémi, dans le comté de Napierville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De John Lemesurier et autres, de Québec; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de for des rues de Québec, lorsqu'il sera soumis, devienne loi.

De S. C. Scagel et autres, du comté de Grey; demandant que la 13e clause du cha pitre 58 de la 22e Victoria, des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, relativement à la

perception des honoraires payables aux inspecteurs des poids et mesures, soit amendée à l'effet de faire payer par le comté, à cet officier, un salaire fixe.

De la corporation de la ville de *Barrie*; demandant un acte pour contraindre la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à construire un embranchement jusqu'à la dite ville de *Barrie*, conformément à son contrat.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Huntingdon*; demandant que les ventes à être faites, par le shérif, de terres dans le comté de *Huntingdon*, le soient et aient lieu dans le dit comté de *Huntingdon*;

Et aussi, demandant que les séances de la cour supérieure du dit comté soient tenues à *Huntingdon*, et non à *Beauharnois*, comme par le passé.

D'Elzéar Tremblai et autres, du township de Denonville, dans le comté de Témis-couata; demandant une allocation pour parachever certains chemins dans le dit township.

Du révérend J. Chs. God. Godin et autres, de la paroisse de St. Eloi, comté de Témiscouata; demandant une allocation pour des fins de colonisation dans les townships de Denonville et Hocquart.

De Francis Walker, Shirriff de la ville de Huntingdon; demandant que, comme curateur à la succession de feu John Speirs, en son vivant de Montréal, ou toute autre personne, il soit autorisé à liquider et régler les affaires de la dite succession, et à vendre ou autrement disposer de certaines terres et à placer les deniers provenant de telle vente.

De François Nadeau, de la cité de Québec; demandant une enquête sur la conduite de Pierre Gauvreau, écuyer, architecte, relativement à la construction de la cour de justice et de la prison à St. Etienne de la Malbaie.

Et de Toussaint Rochon et autres, du village de Beauharnois; demandant l'érection du dit village en ville, sous le nom de "Ville de Beauharnois."

L'honorable M. De La Terrière, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires "de la caisse d'économie de St. Roch de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

La question étant mise, Que le rapport soit maintenant reçu,

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Dickson,

Qué le mot "maintenant" soit retranché et les mots "mardi prochain" insérés à la fin de la motion.

La question de concours étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative.

Alors la question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, l'honorable M. Moore s'est levé de son siège et a informé l'Orateur et la Chambre que l'honorable Paul H. Knowlton, un des membres de cette Chambre, était décédé.

Sur quoi, il a été proposé par l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston),

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable Paul H. Knowlton, cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 1er Seprembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs.

Aikins,	Christie,	Leonard,	Panet,
Alexander,	Cormier,	Leslie,	Perry,
Allan,	Crawford,	Letellier de St. Just,	Proulx,
Armand,	Currie,	Mc Crea,	Prud'homme,
Armstrong,	De La Terrière,	McDonald,	Quesnel,
Baby,	Dessaulles,	McMaster,	Read,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J,	McMurrich,	Reesor,
Bennett,	Ferrie,	Malhiot,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Shaw,
Blake,	Gordon,	Mills,	Skead,
Boulton,	Guévremont,	Moore,	Smith,
Bureau,	Hamilton (Kingston,		Tache, Sir E. P.
Campbell,	Lacoste,	,	•

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. Hamilton (Kingston); de John Greenshields, président de l'association laïque de l'église presbytérienne du Canada, en union avec l'église d'Ecosse, à Montréal.

Par l'honorable M. McMaster; de la corporation de la ville de Sarnia.

Par l'honorable M. Perry; du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et Durham.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de K. Schiedmayer, et autres, de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

D'Edward C. Jones et autres, membres et actionnaires de la compagnie canadienne de prêts et de placement (limitée); demandant un acte d'incorporation.

De Frederick W. Andrews et autres, de la paroisse de St. Roch de Québec, Sud; demandant qu'une certaine partie de la dite paroisse soit annexée à la municipalité de St. Roch, Nord.

De Louis Manseau et autres, de la Baie du Febvre; demandant une allocation pour améliorer la navigation de la rivière Yamaska.

De dame Marie Louise Mayrand, épouse d'Antoine Mayrand, de Bécancour; demandant un acte pour autoriser la construction d'un pont de péage sur la rivière Bécancour.

D'Edward Irving Fergusson, de Hamilton; demandant un acte pour autoriser certaines parties à acquérir le chemin de fer de Preston et Berlin, et à donner effet à toute vente d'icelui faite par le dit pétitionnaire, et pour d'autres objets.

D'Alfred Fox et autres; et de F. C. Hyde et autres, porteurs d'obligations dues par la compagnie du chemin de fer de Buffalo et lac Huron; demandant séparément que le bill pour amender de nouveau les actes de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et lac Huron ne devienne pas loi.

Et d'E. Blagdon et autres, de Notre-Dame-du-Portage, dans le comté de Témiscouata; demandant une allocation pour diviser en lots les townships de la vallée des rivières Bleue et St. François.

L'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que lorsque cette chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée à jeudi prochain,

à trois heures de l'après-midi.

été

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre aux corporations municipales du Haut-Canada de placer, pour des fins d'éducation, le surplus de leurs deniers provenant des réserves du clergé sur certaines garanties, et pour confirmer "tels placemens déjà faits, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

**Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porer la compagnie de placement et d'agence (limitée) du Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du dernier paragraphe du second rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, et

Le dit paragraphe étant lu par le grefair, comme suit :-

"Votre comité, en conséquence de l'interruption de la législation sur les bills privés, "survenue à l'occasion de la prorogation inattendue du parlement dans le mois de mai "dernier, et de l'incertitude de la durée de la présente session, a l'honneur de recomman-"der que la 62e règle du Conseil Législatif soit suspendue pour le reste de la présente "session, en autant qu'elle a rapport aux bills présentés et dont il a été fait rapport par le "comité des bills privés, dans l'une ou l'autre Chambre du parlement, pendant la dernière "session du parlement,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Quesnel,

... Que le dit paragraphe soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour corriger des erreurs dans l'acte des arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger un certain acte "y mentionné, et pour autoriser la corporation de la cité de Montréal à aider le chemin de "fer Grand Trone à établir un terminus dans la dite cité," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de pro-" cédure du droit commun," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Currie, Mc Crea et Campbell, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la " dette en bons de la compagnie du chemin de fer de Buffulo et du lac Huron, et autres " objets,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les formules

" abrégées de mortgages dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Fergusson Blair, Campbell, McDonald, McCrea et Currie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé "acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du parlement "provincial," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Fergusson Bloir, Sir E. P. Taché, Campbell, Moore et Christie, qui s'assembleront et s'ajournecont à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour lever "tous doutes quant à la légalité de certains actes y mentionnés, relatifs à l'embran-"chement de Peterborough du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et " pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de Peterborough " et les locataires du dit embranchement,"

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. McMaster,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat, La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour changer " la constitution du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, qu'il soit remis d'hui en huit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841 " relatif aux banques d'épargne," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Campbetl, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender " le chapitre 63 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds " social,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-" porer certaines personnes sous le nom de la "Compagnie des bateaux-à-vapeur de la Baie " de Quinté et du fleuve St. Laurent,"

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Master,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat, il a été

Ordonné, que la seconde lecture du dit bill soit remise à lundi prochain.

L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Alexander,

Que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la demande pour l'incorporation de la compagnie des mines de Drummondville.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable M. McDonald a alors présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummondville du Canada-Est."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour punir "les marchands de grain coupables de fraude,"

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a

été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la réception du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour "s'enquérir des affaires de la caisse d'économie de St. Roch de Québec,"

L'honorable M. De La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St.

Just,

Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Aprés débat,

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Campbell,

De retrancher tous les mots après "rapport," et d'insérer : "et bill soient renvoyés "de nouveau au même comité spécial, dans le but de recevoir la preuve au soutien des "allégations contenues dans le préambule du dit bill."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débat,

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée, : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Allan, Armand, Pelleau, Sir N. F., Bennett, Boulton, Campbell, Guévremont, Lacoste, Olivier, Perry, Read, Shaw, Skead,—

Hamilton (Kingston), Prud'homme,

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Dessaulles, Aikins, Blake, Malhiot, Bureau, Alexander, Ferrie, Panet, Armstrong, Christie, Letellier de St. Just, Proulx. Baby, Cormier. McMaster, Smith.—18. De La Terrière, Blair, Fergusson,

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et l que don étant de nouveau mise " Que le dit rapport soit maintenant recu. L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé en amendment, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le mot "maintenant" soit retranché et les mots mardi prochain, soient insérés

à la fin d'icelle.

La question de concours étant mise sur le dit amendment, il a été résolu dans l'affir-

mative, Alors la question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Ferric, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain.

Jeudi, 3 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Leonard, Christie, Panet.Alexander, Cormier, Perry, Leslie, Allan, Crawford, Letellier de St. Just, Proulx, Archambault, Mc Crea, Prud'homme, Currie, Dessaulles, Armand, McDonald, Quesnel. Armstrong, Dickson, McMuster, Read, Duchesnay, A. J., Baby, Mc Murrich, Recsor, Belleau, Sir N. F., Duchesnay, E. H. J., Malhiot, Ryan,Ferrie, Bennett, Masson, Sanborn. Blair, Fergusson, Ferrier, Matheson, Shaw, Skead. \pmb{B} la \pmb{ke} . Gordon, Mills, Boulton, Guévremont, Moore, Smith, Campbell, Lacoste, Olivier, Taché, Sir E. P.

Prières:

L'honorable M. A. J. Duchesnay s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Campbell; de Joseph Watson et autres, du township de Portland, dans le comté de Frontenac; de Thomas Cross et autres, de la cité de Montréal; de James Foley et autres, de la dite cité de Montréal; et de Hugh Clarke et autres, de la cité de Montréal susdite.

Par l'honorable M. Proule; de J. O. Leblane et autres, du village d'Industrie; d'A. Stein et autres, du village de Victoriaville; de Louis Giguère et autres, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska; et de M. E. Hart, de la paroisse de St. Zephirin.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; deux pétitions du révérend Joseph Lagueux et autres, de la paroisse de St. Patrice de la Rivière du Loup, dans le comté de Témis-couata.

Par l'honorable M. Sanborn ; du révérend L. Turcot et autres, de Weedon, dans le comté de Wolfe.

Par l'honorable M. McCrea; de Richard Carney et un autre, du district d'Algoma.

Par l'honorable M. Guévremont; d'E. Boudreau et autres, pilotes pour et au-dessus du havre de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-- .

De l'hôpital général du district de Richelieu; demandant une allocation.

De Robert R. Smith et autres, membres du comité des chemins de fer en vertu d'un règlement du conseil de comté de la municipalité de Lanark et Renfrew, et nommés à l'effet de prendre des arrangements avec les porteurs de bons et créanciers du chemin de fer de Brockville et Ottawa; demandant un acte pour pourvoir à l'achèvement de la dite ligne de chemin de fer, et pour d'autres objets.

De William Fraser, de la ville de Port Hope; demandant un acte pour confirmer un certain règlement, (No. 128,) du conseil de ville de la ville de Port Hope, relatif au chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton.

De W. Shanly et autres; demandant à être incorporés sous le nom de la "Compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Orford."

De Martin MacLeod, du township de Vaughan; demandant un acte pour confirmer la réserve de chemin connue sous le nom de "ligne de la ville," entre Vaughan et King.

Du révérend S. Tassé et autres, de St. Rémi, comté de Napierville; demandant que la dite paroisse de St. Rémi soit annexée au comté de Laprairie pour les fins judiciaires et autres.

Et de Barton Farr, du township de Canboro, dans le comté de Haldimand; demandant que des mesures soient prises pour empêcher de nouveaux envahissements de sa propriété par la "Grand River," et pour indemnité pour pertes déjà souffertes de la conficience del conficience de la conficience de la conficience de la conficience de la confic

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, 31 août 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la corporation du village de Cayuga, demandant un acte pour permettre à la dité corporation de vendre une certaine partie du bloc du marché, afin de pouvoir aider à la construction de l'hôtel-de-ville et halle du marché, dans le dit village, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais il recommande, néanmoins, la suspension de la cinquante-troisième règle, en autant que le comité est satisfait que les habitants de la localité ont eu ample connaissance de la présente demande, à raison de l'assemblée convoquée à cette fin par le reeve, à la réquisition de certains habitants du dit village.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la com" pagnie du chemin de fer de Fort Erié, et pour changer le nom de la dite compagnie en
" celui de "Compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés à un comité général, demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour corriger des erreurs dans l'acte des "arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Camphell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour régler la succession des syndies de la pro"priété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, Fergus, et pour rec"tifier les titres d'icelle, et aussi pour autoriser les syndies des terrains dépendant de la
"cure de la dite église, à vendre ce qui en reste à disposer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

> BUREAU DES BILLS PRIVÉS, 3 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son qua-

trième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De Francis Walker Shirriff, de la ville de Huntingdon, demandant qu'il soit autorisé, comme curateur à la succession de feu John Spiers, en son vivant de Montréal, ou toute autre personne, à régler les affaires de la dite succession; de Edward Irving Fergusson, de Humilton, demandant un acte pour autoriser certaines parties à acquérir le chemin de fer de Preston et Berlin, et pour d'autres fins; de Frederick W. Andrews et autres, de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud, demandant qu'une certaine partie de la paroisse de St. Roch-Sud soit annexée à la municipalité de St. Roch-Nord; d'Edward C. Jones et autres, membres et actionnaires de la compagnie canadienne de prêt et de placement (limitée), demandant un acte pour incorporer la dite compagnie; et de Toussaint Rochon, maire, et autres, du village de Beauharnois, demandant que le dit village soit incorporé comme ville.

Votre comité a aussi examiné la pétition suivante:—De la corporation de la ville de Barrie, demandant un acte pour obliger la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, à construire un embranchement jusqu'à la dite ville de Barrie, suivant les conditions de son contrat, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais votre comité recommande, néanmoins, que la 53c règle soit suspendue dans ce cas, en autant qu'il en a été donné un avis régulier et qu'un bill a été introduit et rapport fait sur icelui dans l'Assem-

blée Législative, lors de la dernière session.

Relativement à la pétition de dame Marie Louise Mayrand, de Bécancour, demandant un acte pour lui permettre de construire un pont sur la rivière Bécancour, votre comité a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais il recommande, néanmoins, la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant le railway à vaisseaux de "Kingston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Crawford, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Currie,

Qu'en conformité du troisième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de la corporation du village de Cayuga.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans

l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just. il a été

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les pétitions pour les bills privés et locaux soit prolongé de quinze jours.

L'honorable M. Sanborn a proposé, secondé par l'honorable M. Moore,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des

recettes et déboursés de deniers appartenant au fonds de construction et du jury, faits et perçus par les shérifs des différents districts du Bas-Canada, indiquant l'état du dit fond pour chaque district, et de quelle manière il peut répondre aux exigences de chaque district.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. L'acoste a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour rendre " valides certains actes de notaires décédés."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonne, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. McDonald a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "réunir les divisons nord et sud du comté de Waterloo, pour les fins d'enregistrement."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de la deux cent soixante-quinzième section de l'acte concernant les institutions municipales du Haut-Canada, et pour pourvoir à l'élection de conseillers dans les différents townships du Haut-Canada, lorsqu'ils seront divisés en divisions électorales en vertu de la dite section," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. McCrea, Campbell, Dickson, Currie et Aikins, qui s'assembleront et s'ajourneront à

loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des cours

" de division," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. McMaster, Fergusson Blair, Campbell, Perry et Aikins, qui s'assembleront et s'a-journeront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incor-" porer la compagnie d'assurance contre les accidents et des annuités,"

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour confir-"mer le règlement No. 128 de la ville de *Port Hope*, et l'émission de débentures y men-"tionnées,"

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour res-"treindre les emprunts de deniers dans le village incorporé d'Aurora, et pour d'autres "objets,"

L'honorable M. McMaster a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porcr certaines personnes sous le nom de la 'Compagnie de bateaux-à-vapeur de Montréal "et Salaberry,'"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Dickson,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour aménder "l'acte qui forme le chapitre trois des statuts refondus du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Baby, secondé par l'honorable A. J. Duchesnay, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "la dette en bons de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et autres "objets,"

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amen-"der le chapitre soixante-et-trois des statuts refondus du Canada, concernant les compa-"gnies à fonds sor al,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porer la compagnie des mines de Drummondville du Canada-Est,"

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour punir "les marchands de grain coupables de fraude,"

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Septembre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Leonard,	Panet,
Alexander,	Cormier,	Leslie,	Perry,
Allan,	Crawford,	Letellier de St. Just,	Proulx,
Archambault,	Currie,	Mc Crea,	Prud'homme,
Armand,	Dessaulles,	McDonald,	Quesnel,
Armstrong,	Dickson,	McMaster,	Read,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	Mc Murrich,	Reesor,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. II. J.,	Malhiot,	Ross,
Bennett,	Ferrie,	Masson,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Shaw,
Blake,	Gordon,	Mills,	Skead,
Boulton,	Guévremont,	Moore,	Smith,
Bureau,	Hamilton (Kingston,)	Olivier,	Taché, Sir E. P.
Campbell,	Lacoste,	•	•

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; de P. A. Proulx et autres, du township de Tring, dans le comté de Beauce.

Par l'honorable M. Masson; de L. Boulanger et autres, de la paroisse de Ste. Agathe; de Thomas Walker et autres, de la paroisse de St. Sylvestre; du révérend J. B. Perras et autres, de la paroisse de St. Jean des Chaillons; de J. Urbain Lemay et autres, de la paroisse de Ste. Emmélie, dans le comté de Lotbinière; du révérend B. Robin et autres, de la paroisse de St. Anloine de Tilly, dans le dit comté de Lotbinière; du révérend Ed. Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière; d'Onézime Ouellet et autres, de la paroisse de St. Edouard de Lotbinière; et de L. O. Ratté et autres, de la paroisse de St. Flavien, dans le dit comté de Lotbinière.

Par l'honorable Sir E. P. Taché; de Joseph Laurin, président de la société d'agriculture du comté de Québec.

Par l'honorable M. Christie; de la grande division des fils de la tempérance du Canada-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De John Greenshields, président de l'association laïque de l'église presbytérienne du Canada, en union avec l'église d'Ecosse, à Montréal; demandant un acte d'incorporation.

De la corporation de la ville de Sarnia; demandant un acte pour autoriser la dite corporation à émettre de nouvelles débentures pour racheter celles émises sous l'autorité du règlement No. 28 de la dite corporation, passé en janvier 1858.

Du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et Durham; demandant que la loi municipale soit amendée de manière à permettre aux conseils de passer des

règlements accordant une rémunération équitable aux conseillers pour leur présence aux assemblées de conseils, et pour leurs frais de voyage, pour s'y rendre et s'en retourner.

De K. Schiedmayer et autres, de la cité de Québec; demandant à être incorporés sous le nom de "Société Allemande de Québec."

L'honorable Orateur a presenté à la Chambre un état du nombre d'examens d'alienes qui ont eu lieu dans la prison du district des Trois-Rivières depuis 1850.

Aussi, un rapport des enquêtes faites par V. Guillet, coroner du district des Trois-Révières, dans la prison du dit district, depuis 1850 inclusivement, jusqu'à 1863, et indequant le montant de deniers reçus du gouvernement au sujet de telles enquêtes.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Dickson a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Aste-pour la "vente cu aliénation des terres appartenant à la succession de feu John Spiens"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable Philip H. Moore, l'honorable Walter H. Dickson, l'honorable Edouard Masson, membre pour le collége électoral de Mille-Isles; l'honorable George Crawford, membre pour le collége électoral de St. Lawrence; l'honorable Jumes C. Aikins, membre pour le collége électoral de Home; l'honorable Louis Auguste Olivier, membre pour le collége électoral de De Lanaudière, étant les membres nommés par l'honorable Orateur pour servir sur le comité genéral des élections et auxquels la Chambre n'a pas objecté, unt séparément prêté le serment qui suit:

"Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un membre du comité général des élections, au meilleur de mon jugement et de ma capacité,

" sans crainte ni faveur. Ainsi que Dieu me soit en Aide."

L'honorable Orateur a fixé mercredi, le 9e jour de septembre présent, à onze heures avant midi, dans la chambre de comité No. 15, la première réunion du comité général des élections.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le railway à vais-"seaux de Kingston," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Bell (Lanark Nord) et autres, comme suit :--

Assemblée Législative, Jeudi, 3 septembre 1863.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé M. Béll (Lanark Nord), l'honorable M. le procureur général J. S. Macdonald, l'honorable M. Sivotte, l'honorable M. Turevtte, l'honorable M. Macdonald (Kingston), l'honorable M. Mowat, l'honorable M. Alleyn, l'honorable M. Cauchon, l'honorable M. McGee, l'honorable M. McDougall, M. Chapais et M. Buchanan, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour gair comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque.

Ordonné, que M. Belt (Lanark Nord) porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté, WM. B. Lindsay,

Greffier A. L.

Et alors ils se sout retirés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compa"gnie du chemin de fer de Fort Erié, et pour changer le nom de la dite compagnie en
celui de compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara," et sur les amendements proposés au dit bill par le comité des ordres permanents et des bills privés.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Hamilton (Kingston) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il
avait examiné le dit bill en entier et les amendements, et l'avait chargé de faire rapport des
amendements du comité des ordres permanents et des bills privés pour êtres adoptés par
la Chambre, avec aussi divers autres amendements, qu'il soumettrait aussitêt que la
Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chaçun d'eux, ils ont été séparément agréés.

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

A près débats,

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Le dit bill a été alors lu troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé: "Acte pour corriger des "erreurs dans l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862,"

Sur motion de l'honorphie M. Camplell, secondé par l'honorphie M

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Matheson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain, et que, dans l'intervalle, le bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération de l'amendement proposé par le comité des ordres permanents et des sills privés au bill intitulé: "Acte pour régler la succession des syndics de la propriété de l'église et du presbytère "appartenant à l'église St. André, Fergus, et pour rectifier les utres d'icelle; et aussi, "pour autoriser les syndics des terrains dépendant de la terre de la dite église à vendre "ce qui en reste à disposer;" et

Le dit amendement étant lu de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur icclui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la Com-"pagnie des mines de Drum nondville, Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 Septembre 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Alexander, Allan, Archambault, Armand, Armstrong, Baby, Belleau, Sir N. F.,	Christie, Cormier, Crawford, Currie, De La Terrière, Dessaulles, Dickson, Duchesnay, A. J.,	Guévremont, Hamilton (Kingston,) Lacoste, Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, Mc Crea, Mc Master.	Olivier, Panet, Perry, Proulx, Quesnel, Read, Resor, Ross,
Bennett, Blair, Fergusson, Blake, Boulton, Bureau, Campbell,	Duchesnay, E. H. J, Ferrie, Ferrier, Foster, Gordon,	McMurrich, Malhiot, Matheson, Mills, Moore,	S inborn, Shaw, Skead, Smith, Taché, Sir E. P.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :---

Par l'honorable M. Reesor; de la grande division des fils de la tempérance du Canada Ouest.

Par l'honorable M. Aikins; de la grande division des fils de la tempérance du Canada Ouest.

Par l'honorable M. McMurrich; de Walter Macfarlane et autres, du township de Bruce.

Par l'honorable M. Baby; de Ignace Fortier et autres, de Québec.

Par l'honorable M. Dessaulles; de G. Moffatt et autres, de Montréal.

Par l'honorable M. Panet; d'Alexis Derousselle, de la paroisse de Beauport.

Par l'honorable M. Campbell; du révérend J. W. R. Beck, curé et autres, de Peterborough; de Maria Murney, veuve, exécutrice du testament de l'honorable Edmund Murney, décédé; de John Dixon et autres; de George Stacey Gibson et autres; et de J. W. Dodjin et autres, porteurs d'obligations dues par la compagnie du chemin de fer de Buffalo et Lac Huron.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De Joseph Watson et autres, du township de Portland, dans le comté de Frontenac; demandant qu'un lot soit ajouté à chaque concession dans le dit township, à être divisé entre les francs tenanciers comme indemnité des pertes par eux souffertes en conséquence de ce que les lignes latérales ont été tirées d'une manière incorrecte.

De Thomas Cross et autres, de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation de la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Leeds.

De James Foley et autres; de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation de la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de "Hurvey Hill," à Leeds, dans le comté de Mégantic, Canada-Est.

De Hugh Clarke et autres, aussi de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation de la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Upton.

De J. O. Leblanc et autres, du village d'Industrie, dans le district de Joliette; demandant un acte pour incorporer le dit village sous le nom de "Ville de Joliette."

D'A. Stein et autres, de la municipalité du village de Victoriaville; demandant que mulles mesures ne soient prises pour faciliter certains emprunts par la dite municipalité.

De Louis Giguère et autres, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska; et de M. E. Hart et autres, de la paroisse de St. Zéphirin; demandant séparément une allocation pour améliorer la navigation de la rivière Yamaska.

Deux pétitions du révérend Jos. Lagueux et autres, de la paroisse de St. Patrice de la Rivière du Loup; demandant une allocation pour parachever le chemin Témiscouata; et aussi en faveur de la colonisation.

Du révérend N. Turcot et autres, du township de Weedon, dans le comté de Wolfe; demandant que la vente, en contemplation, par le bureau des terres de la couronne, de certaines terres dans le dit township, n'ait pas lieu, et qu'il soit accordé aux colons un délai de cinq ans pour s'acquitter du prix de vente des dites terres.

De Richard Carney et un autre, du district d'Algoma; demandant que des mesures soient prises pour accélérer l'établissement du dit district, en abrogeant les droits de la couronne sur les terrains miniers et autres propriétés.

D'E. Boudreau et autres, pilotes pour le havre de Québec et au dessus; demandant que les recommendations du comité spécial de l'Assemblée Législative durant la session de 1860, relativement au taux du pilotage entre Québec et Montréal, soient adoptées.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors, le par le greffier, comme suit :-

Bureau des Bills Privés, 7 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De Robert R. Smith et autres, membres du comité des chemins de fer nommé en vertu, d'un règlement du conseil de comté de la municipalité de Lanark et Renfrew, pour prendre des arrangements avec les porteurs de bons et les créanciers du ghemin de fer de Brockville et Ottawa, demandant un acte pour pourvoir au parachèrement de la dite ligne de chemin de fer, à la protection des intérêts des municipalités, et pour d'autres fins; de la corporation de la ville de Sarnia, demandant un acte pour autoriser la dite corporation, d'émettre de nouvelles débentures pour le rachat de celles émises en vertu du règlement No. 28 de la dite corporation, passé en janvier 1858; et de Martin MacLeod, du township de Vaughan, demandant un acte pour confirmer la réserve de chemin connue comme ligne de la ville entre Vaughan et King.

Votre comité a aussi examiné la pétition de W. Shanly et autres, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie pour l'exploitation et la fente des minerais d'Orford, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais votre comité recommande, néanmoins, la suspension de la 58e règle dans ce cas, en autant qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté.

Les pétitions de John Greenshields, président de l'association laïque de l'église presbytérienne du Canada, en union avec l'église d'Ecosse à Montréal, demandant un sete d'incorporés sous le nom de Société Allemande de Québec, ne sont pas de nature à requérir de publication d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

L'honorable M Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummondville, dans le B is Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la com"pagnie de manu acture générale de Peel," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841 relatif aux banques "d'épargues," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McCrea, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte "pour étendre les dispositions de la deux cent soixante-quinzième section de l'acte concer- "nant les institutions municipales du Haut-Canada, et pour pourvoir à l'élection de con- seillers dans les différents townships du Haut-Canada, lorsqu'ils seront divisés en divisions électorales en vertu de la dite section," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, L'honorable M. Mc Crea a propo é, secondé par l'honorable M. Currie, Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill·intitulé: "Acte pour amender la loi concernant la cour du recorder de la cité de Québec;" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonnée, que le rapport soit maintenant requiect.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleav, secondé par l'honorable M. Panet, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. A. J. Duchesnay a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte 'pour régler la vente du bardeau dans le Bas-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir. N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que la réponse à l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 17 avril 1863, pour informations relatives aux terres de la seigneurie du Sault St. Louis, soit renvoyée au comité des impressions.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Vale."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour in-"corporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Missisquoi."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que la cinquante troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorpo er la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Logan."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour in-" corporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des vinerais de St. Flavien."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que la cinquante troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, ct que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incor-" porer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle à rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler la succession des syndics de la propriété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, "Fergus, et pour rectifier les titres d'icelles; et aussi pour autoriser les syndics des terrains dépendant de la terre de la dite église à vendre ce qui en reste à disposer," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passer a-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé. "Acte pour incor-"porer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada (responsabilité limitée)," Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acto pour incor"porer certaines personnes sous le nom de la "compagnie des bateaux-à-vapeur de la baie
"de Quinté et du fleuve St. Laurent."

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Mc Master, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour rendre valides certains

"actes de notaires décédés," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Lacoste, Panet, Letellier de St. Just, Bureau et Olivier, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour réunir " les divisions nord et sud du comté de Waterloo, pour les fins d'enregistrement,"

L'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Blake,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amen-" der le chapitre soixante-et-trois des statuts refondus du Canada, concernant les com-" pagnies à fonds social,"

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Currie, McCrea, Aikins, Fergusson Blair et Campbell, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Proulx,
Alexander,	Crawford,	Leonard,	Prud'homme,
Allan,	Currie,	Leslie,	Quesnel,
Archambault,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Read,
Armand,	Dessaulles,	Mc Crea,	Reesor,
Armstrong,	Dickson,	Mc Master,	Renaud,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	Mc Murrich,	Ross,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Ryan,
Bennett,	Ferrie,	Matheson,	Sauborn,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Mills,	Shaw,
Blake,	Foster,	Moore, .	Skead,
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Smith,
Bureau,	Guévremont,	Panet,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Hamilton (Inkerman)		Wilson.
Christie,	Hamilton (Kingston)	1	•

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :--

Par l'honorable M. Crawford; de Henry W. F. Bolckow et autres, porteurs d'obligations ducs par la compagnie du chemin de ter de Brockville et Ottawa; et de J. Crawford et autres, de la ville de Brockville, township d'Elizabethtown, et comtés-unis de Lanark et Renfrew.

Par l'honorable M. Ross; de J. L. Beandry, président de la banque Jacques-Cartier; et de Henry Bessemer, de la cité de Londres, Angleterre, ingénieur-civil.

Par l'honorable M. Christie; de Thomas Makins et autres, de la cité de Kingston.

Par l'honorable M. Sanborn; d'Adam Lomas, de Sherbrooke; et de James A. Dupce et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De P. A. Proulx et autres, du township de Tring, dans le comté de Beauce; demandant que le dit township soit divisé en deux municipalités séparées.

De L. Boulanger et autres, de la paroisse de Ste. Agathe; de Thomas Walker et autres, de la paroisse de St. Sylvestre; du révérend J. B. Perras et autres, de la paroisse de St. Jean des Chaillons; de J. Urhain Lemay et autres, de la paroisse de Ste. Emmétie, dans le couté de Lotbinière; du révérend B. Robin et autres, de la paroisse de St. Antoine de Tilly, dans le dit comté de Lotbinière; du révéred E.l. Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière; d'Onézime Ouellet et autres, de la paroisse de St. Edouard de Lotbinière; et de L. O. Ratté et autres, de la paroisse de St. Flavien, dans le dit comté de Lotbinière; demandant séparément un acte pour fixer la valeur réelle des diverses espèces monnayées en circulation dans la province.

De Joseph Laurin, président de la société d'agriculture du comté de Québec; demandant que l'acte d'agriculture du Bas-Canada soit amendé.

Et de la Grande Division des Fils de la Tempérance du Canada-Ouest; demandant l'établissement d'un asile pour les ivrognes.

L'honorable M. Lacoste, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour rendre valides certains actes de notaires décédés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Olivier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McMaster, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des cours de division," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

L'honorable M. McMaster a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins,

Que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre. Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre a alors procédé à la considération des dits amendements.

Lesquels étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du six mai 1863, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie des instructions fournies et données par le gouvernement à M. A. C. Buchanan, du département de l'immigration à Liverpool, sur les devoirs et fonctions de la charge qu'il doit remplir au dit lieu; et missi une copie de la correspondance entre ce monsieur et le département dont il relève, et tous les autres départements auxquels il a jugé à propos d'adresser des communications.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :--

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 3me jour du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des recettes et déboursés de deniers appartenant au fonds de construction et du jury, faits et perçus par les shérifs des différents districts du Bas-Canada, indiquant l'état du dit fonds pour chaque district, et de quelle manière il peut répondre aux exigences de chaque district.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 20me jour du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance qui a été échangée, depuis le commencement de la présente année, entre le gouverne-

ment et messieurs Edmonstone, Allan et Cie., aux fins d'annuler le contrat pour le service de la malle océanique, et aussi de tout ordre en conseil passó à ce sujet, durant la même période.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :--

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 28 dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre une copie du rapport des commissaires nommés sous l'opération de l'acte au sujet de la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, étant le chapitre 21 de la 23me année du règne de Sa Majesté, aux fins de déterminer et régler les indemnités qui leur ont été soumises par les paragraphes 1, 2, 3 et 4 de la clause 4 et les clauses 5 et 6 du susdit acte, avec les noms et prénoms des personnes auxquelles ces indemnités sont accordées, et le montant de chacune.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Blake, il a été Ordonné, que la réponse présentée ce jour à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-General, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie de toute la correspondance qui a été échangée depuis le commencement de l'année entre le gouvernement et messieurs Edmonstone Allan et cie., aux fins d'annuler le contrat pour le service de la malle océanique, et aussi de tout ordre en conseil passé à ce sujet, durant la même période, soit renvoyée au comité des impressions.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841 " relatif aux banques d'apargnes," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les disposi-"tions de la deux cent soixante et quinzième section de l'acte concernant les institutions " municipales du Haut-Canada, et pour pourvoir à l'élection de conseillers dans les diffé-"rents townships du Haut-Canada, lorsqu'ils seront divisés en divisions électorales en vertu de la dite section," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

L'honorable M. Reesor a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. McMurrich,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 13.—Retranchez depuis "autre" jusqu'à "les," dans la 15e ligne. Page 1, ligne 17—Retranchez depuis "greffier" jusqu'à "ou." Page 1, ligne 20.—Retranchez depuis "greffier" jusqu'à "ou" dans la ligne 21. Page 1, ligne 23.—Après "assemblée" insérez : "l'officier qui présidera fera faire une "division, ou la levée des mains, afin de constater, autant que possible, les cinq candidats "qui auront la majorité de l'assemblée; il déclarera alors à haute voix les noms des can-"didats qui auront telle majorité, et si on demande un poll, au nom de quelqu'un des " candidats mis en nomination à telle assemblée, il sera accordé, et l'officier qui présidera, "devra, dans les deux jours qui suivront, faire afficher dans le bureau du greffier du " township "

Page 1, ligne 28.—Retranchez depuis "assemblée" jusqu'à "les" dans la ligne 27:

Page 1, ligne 27.—Retranchez depuis "noms" jusqu'à "s'il" dans la 29e ligne, et insérez: "aux officiers-rapporteurs nommés pour toutes et chacune les divisions électorales."

Page 1, ligne 29.—Retranchez depuis "candidat" jusqu'à "ou" dans la 30e ligne. Page 1, ligne 30.—Retranchez "qu'aucun," et retranchez depuis "électeur" jusqu'à

" ne " dans la 31e ligne.

Page 1, ligne 31.—Retranchez depuis "greffier" jusqu'à "ou" dans la 32e ligne. Page 1, ligne 32.—Retranchez depuis "candidats" jusqu'à "dûment" dans la 33e

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise de nouveau, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour "incorporer la compagnie de manufacture générale de Peel," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour " changer la constitution du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston),

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour recevoir le rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'en-"quérir des affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec,"

L'honorable M. De La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Bureau,

Que le dit rapport soit maintenamt reçu. Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Campbell,

De retrancher le mot "maintenant" et insérer "d'hui en trois mois."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée: et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :-

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Ross, Duchesnay, E. H. J., Matheson, Belleau, Sir N. F., Ryan, Mills, Ferrier, Bennett, Shaw, Perry, Foster, Boulton, Skead, Prud'homme, Gordon, Campbell, Taché, Sir E.P., Hamilton (Inkerman), Quesnel, Crawford, Wilson,-26. Hamilton (Kingston), Renaud, Ourrie, . Leslie, Dickson.

NON-CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Blake,	Ferrie,	Malhiot,
Alexander,	Bureau,	Lacoste,	Olivier,
Archambault,	Christié,	Leonard, -	Panet,
Armand,	Cormier,	Letellier de St. Just,	Proulx,
Armstrong,	$De\ La\ Terrière,$	Mc Crea,	Reesor,
Baby,	Dessaulles,	Mc Master,	Sanborn,
Bluir, Fergusson,	Duchesnay, $A. J.$,	McMurrich,	Smith,—28.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Alors l'honorable M. De La Terrière a proposé en amendement, secondé par l'hono-

rable M. Bureau,

De retrancher tous les mots après "dit," et insérer : "bill soit de nouveau renvoyé au comité spécial auquel il a déjà été renvoyé, avec instruction de l'amender en ajoutant les mots suivants dans le préambule du dit bill après les mots : "La caisse d'économie de St. Roch de Québec :" "gérée ou administrée par Louis Prevost, notaire, Augustin Gauthier, junior, bourgeois, Louis Marois, commerçant, et Philippe Brunet, bedeau, tous de la ville de Québec."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Simpson et autres, comme suit :-

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, Lundi, 7 septembre, 1863.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions—l'honorable M. Brown, M. Bell (Lanark-Nord), M. Bell (Russell), M. Brousseau, M. Chapais, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Mackenzie (Lambton), M. Perrault, M. Simpson et M. Stirton—agiront comme membres du dit comité conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné, que M. Simpson porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY, Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Résolu, que le comité permanent des impressions déjà nommé reçoive instruction d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de l'Assemblée Législative, comme comité conjoint des deux Chambres des impressions, tel que désiré par son message de ce jour.

Ordonné, que la résolution ci-dessus soit transmise à l'Assemblée Législative par un

des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-" porer certaines personnes sous le nom de compagnie de bateaux-à-vapeur de Montréal " et Salaberry," L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Ross, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans Kaffirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors l'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Perry,

Qu'il soit donné instruction au dit comité d'amender le dit bill, et autres bills, semblables de manière à rendre la responsabilité des actionnaires des compagnies incorporées par tels bills, la même, autant que possible, qu'elle le serait si telles compagnies étaient incorporées en vertu des dispositions d'un acte concernant les compagnies à fonds social pour des fins manufacturières et autres objets, étant le 63e chapitre des statuts refondus du Canada.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Septembre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Orawford,	Lacoste,	Perry,
Alexander,	Currie,	Leonard,	Proulx,
Allan,	De La Terrière,	Leslie,	Prud'homme,
Archambault,	Dessaulles,	Letellier de St. Just,	Quesnel,
Armand,	Dickson,	Mc Crea,	Reesor,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	McDonald,	Renaud,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	McMaster,	Ross,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	McMurrich,	Ryan,
Bennett,	Ferrier,	Malhiot,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Foster,	Masson,	Seymour,
Blake,	Goodhue,	Matheson,	Shaw.
Bowlton,	Gordon,	Mills,	Skead,
Bureau,	Guévremont,	"Moore,	Smith,
Campbell,	Hamilton (Inkerman)), Olivier,	Taché, Sir E. P.,
Christie,	Hamilton (Kingston)		::Wilson.
Cormier.	, ,	•	

PRIÈRES:

L'honorable M. Goodhue s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Cormier; d'Olivier Gélina et autres, de la paroisse de Ste. Clothilde de Horton, dans le comté d'Arthabaska; et d'Olivier Gélina et autres, du township de Horton et de parties des townships de Warwick et Simpson, dans les comtés de Drummond et Arthabaska.

Par l'honorable M. McDonald; du conseil municipal du township de Howick, dans le comté de Huron.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

Deux pétitions de la grande division des fils de la tempérance du Canada Ouest; demandant le renouvellement de son acte d'incorporation avec certains amendements; et demandant aussi une loi prohibitive des liqueurs.

De Walter Macfarlane et autres, du township de Bruce; demandant une allocation pour la construction d'un quai, et pour améliorer, en outre, le havre de la "Baie du Dard," sur le Lac Huron.

D'Ignace Fortier et autres, de Québec; demandant à être déchargés du paiement de certaines débentures qui leur ont été accordées pour les aider à rebâtir leurs maisons détruites par le grand incendie de 1845.

De G. Moffatt et autres, de la cité de Montréal ; demandant que le contrôle et l'administration de la force de police de la dite cité soient ôtés à la corporation et donnés à une commission composée du maire, du recorder et du juge des sessions, dans le but d'augmenter l'efficacité de la dite police.

D'Alexis Derousselle, de la paroisse de Beauport; demandant que les lois du Bas-Canada relatives à l'enregistrement soient amendées.

Du révérend J. W. R. Beck, curé, et autres, de l'église "St. John," Peterborough; demandant un acte pour permettre à la société ecclésiastique du diocèse de Toronto de vendre certaine propriété immobilière dans les environs de la dite ville de Peterborough, de placer les deniers provenant de telle vente, et pour d'autres fins.

De Maria Murney, veuve, exécutrice du testament de l'honorable Edmund Murney, décédé; demandant compensation pour insuffisance de terre, à raison des arpentages défectueux du gouvernement.

De John Dickson et autres ; de George Stacey Gibson et autres ; et de J. W. Dodjin et autres, porteurs d'obligations dues par la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du Lac Huron ; demandant séparément que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la dite compagnie ne devienne pas loi.

L'honorable M. De La Terrière, du comité spécial auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des "affaires de la caisse d'économie de St. Roch de Québec," a fait rapport qu'il avait de nouveau examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement dans le préambule, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Alors, l'honorable M. De La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Après un court débat, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Bureau des Bills Privés, 9 septembre, 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

sixième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir : De Joseph Watson et autres, du township de Portland, dans le comté de Frontenac, demandant qu'il soit ajouté un lot à chaque concession dans le dit township, devant être divisé entre les francs-tenanciers, comme indemnité pour les pertes qu'ils ont éprouvées, à raison de ce que les lignes latérales ont été tirées avec inexactitude; de J. O. Leblanc et autres, du village d'Industrie, demandant que le dit village soit incorporé en une ville; de Hugh Clarke et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Upton; de Thomas Cross et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Leeds; de James Foley et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Harvey Hill, à Leeds, dans le comté de Mégantic, Canada Est; et de P. A. Proulx et autres, du township de Tring, dans le comté de Beauce, demandant que le dit township soit divisé en deux municipalités pour toutes fins municipales.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné et "autoriser la corporation de la cité de Montréal à aider la compagnie du Grand Tronc de "chemin de fer du Canada à établir un terminus dans la dite cité," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour réunir les divisions nord et sud du comté "de Waterloo, pour les fins d'enregistrement," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été

séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Alexander,

Que le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummond-"ville, Bas-Cunada," soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le conçours de l'Assemblée.

L'honorable M. Christie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour venir "en aide aux personnes qui se refusent ou objectent de prêter serment en alléguant des motifs de concience."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour rendre valides certains "actes de notaires décédés," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce hill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des "cours de division," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour punir les marchands de

" grain coupables de fraude," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Renaud, Ryan, Quesnel, Currie, Campbell et Letellier de St. Just qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour la vente ou alienation des terres appartenant à la succession de feu John Speirs," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Bellevu,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte pour corriger des erreurs dans l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862,"

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant la cour du recorder de la cité de Québec," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender; et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Panet, il

Ordonné; que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ardre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porer la compagnie pour l'exploitation des minerais de Vale,"

L'honorable M. Sanborn a proposé, secondé par l'honorable M. Burcau,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Missisquoi," L'honorable M. Sanborn a proposé, secondé par l'honorable M. Bureau, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Logan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compa-"gnie pour l'exploitation et la fonte de minerais de St. Flavien," a été lu la seconde fois, Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compa-"gnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines "personnes sous le nom de la "Compagnie des bateaux-à-vapeur de la Buie de Quinté et du "fleuve St. Laurent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor"porer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada (responsabilité limitée),"
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Crawford, il a

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Lacoste,	Perry,
Alexander,	Currie,	Leonard,	Proulx,
Allan,	De Da Terrière,	Leslie,	Prud'homme,
Archambault,	Dessaulles,	Letellier de St. Just,	Quesnel,
Armand,	Dickson,	Mc Crea,	Reesor,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	Mc Donald,	Ross,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Master,	Ryan,
Bennett,	Ferrie,	Mc Murrich,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Malhiot,	Seymour,
Blake,	Foster,	Masson,	Shaw,
Boulton,	Gocdhue,	Matheson,	Skead,
Bureau,	Gordon,	Mills,	Smith,
Campbell,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.
Christie.	Hamilton (Ínkerman,) Olivier,	Wilson.
Cormier,	Hamilton (Kingston,)		

Prières :

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. Campbell; d'Alex. Morris, de Québec.

Par l'honorable M. Proulx; de J. B. Commeault et autres, de la paroisse de St. David; et de J. Gill et autres, de St. Thomas de Fierreville.

Par l'honorable M. Seymour; de la corporation de la ville de Port Hope.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de la communauté, hôpital-général, aumônerie et académie des sciences des sœurs de la charité d'Ottawa.

Par l'honorable M. Sanborn; de Goodman Randall et autres, du township de Stoke.

Par l'honorable M. Leonard; de la corporation de la cité de London; et du lord évêque du diocèse de Huron, et du curé et des marguillers de l'église St. Paul, London, Canada Ouest.

Par l'honorable M. Campbell; de Gregor McGregor, de la paroisse de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De J. Crawford et autres, de la ville de Brockville, du township d'Elizabethtown et des comtés-unis de Lanark et Renfrew; demandant un acte pour réorganiser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa.

De H. W. F. Bolckow et John Vaughan et autres, porteurs d'obligations dues par la dite compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa; demandant que l'acte d'incorporation de la dite compagnie soit amendé en la manière mentionnée en la dite pétition.

De Henry Bessemer, de la cité de Londres, en Angleterre, ingénieur civil; demandant la prolongation, pour un certain nombre d'années, d'un brevet d'invention qu'il a obtenu pour invention au sujet de la fabrication du fer et de l'acier.

Du président de la banque Jacques-Cartier de Montréal; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De Thomas Makins et autres, de la cité de Kingston; demandant que la dite cité soit réunie au comté de Frontenac pour les fins d'enregistrement.

De James A. Dupee et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la "Compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Acton Sud, du Canada."

D'Adam Lomas, de Sherbrooke; demandant à être déchargé des droits de douane sur certaines machines qu'il importe pour servir dans une fabrique.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation "des minerais de Vale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie des bateaux-à-vapeur de Montréal et Salaberry," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Or donné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Campbell,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation des minerais de Sutton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Or lonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été re voyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et "la fonte de minerais de St. Flavien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait ussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 9 septembre 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité a examiné le document mentionné dans la motion suivante pour impressions

et recommande qu'il soit imprimé:

Par l'honorable M. Alexander:—Réponse à une adresse demandant des renseignements au sujet de la compagnie des steamers océaniques de Montréal.

Le comité recommande aussi que son quorum soit réduit à sept membres

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Currie, it a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Moore, du comité général des élections, a fait rapport qu'il avait choisi les six membres ci-dessous pour former la liste des présidents et pour servir comme présidents des comités d'élections durant la présente session:—

Les Honorables Messieurs

Campbell, Boulton, Armstrong, Mc Crea, Dessaulles, Sir E. P. Taché.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'honorable M. Moore, du dit comité général des élections, a fait rapport des listes Nos. 1, 2 et 3, telles que corrigées, comme suit:—

No. 1.

Les Honorable Messieurs

Blake,
Perry,
De La Terrière,
Gordon,
Currie,
Allan,
Flint,
Sanborn,
Quesnel.

Renaud, Simpson, Ross, Alexander, Skead, Read, Proulx, Lacoste, Reesor.

No. 2.

Les Honorables Messieurs

Bennett,
De Beaujeu,
Hamilton (Kingston),
Christie,
Cormier,
Duchesnay, A. J.,
Ferrier,
Goodhue,
Foster.

MoMaster,
Wilson,
Leonard,
Mills,
Seymour,
Smith,
Ryan,
Letellier de St. Juit,
Babu.

No. 3.

Les Honorables Messieurs

Fergusson Blair,
Duchesnay, E. H. J.,
Guévremont,
Hamilton (Inkerman),
Prud'homme,
Lemieux,
Leslie,
McDonald,
McMurrich,

Sir N. F. Belleau, Archambault, Ferrie, Matheson, Morris, Shaw, Armand, Malhiot, Panet.

Ordonné, que les dites listes soient imprimées.

Alors, l'honorable M. Moore, du dit comité général des élections, a fait rapport qu'il avait fixé le jour ci-dessous mentionné pour choisir le comité spécial pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collège électoral de

DE LORIMIER:

Mardi, le 22 septembre courant, à onze heures avant midi, de la liste No. 1. Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Massen, il a été

Ordonné, que la pétition de Sixte Coupal alias Sixte Coupal dit La Reine, de la paroisse de Lacolle et collège électoral de De Lorimier, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collège électoral, soit renvoyée au comité général des élections.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reou, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

> BUREAU DES BILLL PRIVÉS. 10 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir : Du révérend J. W. R. Beck, euré, et autres, de Peter

borough, demandant un acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Toronto à vendre une certaine propriété dans le voisinage de la dite ville de Peterborough, et à faire un placement des deniers provenant de la dite vente, et pour d'autres fins; et de la Grande Division des Fils de la Tempérance du Canada Ouest, demandant le renouvellement de son acte d'incorporation et certains amendements à icelui.

La pétition de G. Moffatt et autres, de Montréal, demandant que la direction du corps de police soit retirée à la corporation et placée sous le contrôle d'une commission composée du maire, du recorder et du juge des sessions, dans le but d'augmenter son efficacité,

n'est pas de nature à requérir de publication d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné que le terme fixé pour recevoir les bills privés de l'Assemblée Législative soit prolongé de quinze jours, à compter de cette date.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bili intitulé: "Acte pour la vente ou aliénation des terres appartenant "à la succession de feu John Speirs."

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la "Compagnie des bateaux-à-vapeur de la Baie de Quinté et du fleuve St. Laurent."

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 24 dernier, le priant de faire mettre devant cette Chambre, copie des instructions fournies à M. Gibbard et autres, chargés de prendre possession des îles Manitouline, ou partie d'icelles, et des pêcheries qui s'y trouvent, ou se rapportant à la division et distribution des terres des dites îles; aussi, copie des rapports de ce monsieur, ou autres, en la possession du gouvernement; copie des dépositions en vertu des-quelles ont été émis des warrants, et copie du warrant ou des warrants pour arrêter les personnes qui se sont opposées à la dite prise de possession ou division et distribution des terres en les dites îles; copie des instructions données à M. Whitcher, envoyé dernièrement aux îles Manitouline en remplacement de M. Gibbard; enfin, copie des ordres en conseil adoptés au sujet de la possession des dits îles depuis le 1er mai dernier.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour pour "voir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires de la caisse d'économie "de St. Roch de Québec,"

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Ligne 24—Après "assignée" insérez les mots suivants: "lesquels livres, documents "et papiers de la caisse d'économie de St. Roch de Québec, en la possession ou sous le "contrôle de la partie assignée, seront immédiatement remis et rendus à la dite partie "assignée aussitôt après son témoignage rendu et complété."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et

Ordonné en conséquence.

Alors, l'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit, de plus, amendé comme suit :

Ligne 45—Après "investis" insérez les mots suivants: "pourvu toujours que tous "les frais et dépens, y compris le salaire et l'indemnité du ou des dits commissaires, soient "payés et satisfaits par et sur les argents en les mains des directeurs de la caisse d'économie "de St. Roch de Québec, lesquels frais, dépens, salaire et indemnité seront chargés contre "les dépositaires dans la dite caisse d'économie de St. Roch de Québec."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative. Alors, l'honorable M. De La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Bureau, Que le dit biil soit lu la troisième fois présentement.

Et une question d'ordre s'étant élevée, savoir : si ce bill, est un bill d'argent, ne de-

vrait pas originer dans cette Chambre,

L'honorable Orateur a donné comme son opinion que le bill en question ne doit pas être regardé comme bill d'argent, et qu'en conséquence il peut être introduit dans cette Chambre.

Alors l'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

en amendement à la motion de l'honorable M. de La Terrière,

De retrancher le mot "présentement" et insérer "d'hui en trois mois."

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Allan,	Currie,	Hamilton (Kingston,) Quesnel,
Belleau, Sir N. F.,	Dickson,	Matheson,	Ross,
Bennett,	Ferrier,	Mills,	Shaw,
Boulton,	Foster,	Perry,	Taché, Sir E. P.
Campbell,	Gordon,	Prud'homnie,	Wilson-22.
Crawford,	Hamilton (Inkerman).		

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	De La Terrière,	Letellier de St.	Just, Moore,
Archambault,	Dessaulles,	McCrea,	Olivier.
Armand,	Duchesnay, A. J.	Mc Donald,	Panet, .
Baby,	Ferrie,	Mc Master,	Proulx.
Blair, Fergusson,	Goodhue,	Mc Murrich,	Recsor,
Blake,	Lacoste,	Malhiot,	Sanborn.
Bureau,	Leonard,	Masson,	Smith, -30.
Cormier.	Leslie.	,	

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passe ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger un certain acte "y mentionné, et autoriser la corporation de la cité de Montréal à aider la compagnie du "Grand Tronc de chemin de fer du Canada à établir un terminus dans la dite cité," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour réunir les divisions "nord et sud du comté de Waterloo pour les fins d'enregistrement," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concer-"nant la cour du recorder de la cité de Québec," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acté pour amen-"der l'acte qui forme le chapitre trois des statuts refondus du Canada,"

L'honorable M. De La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. Armana, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. Currie a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. McCrea, De retrancher le mot "maintenant," et après "fois" ajouter "d'hui en six mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement la Chambre

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

Contents:

Les Honorables Messieurs

McDonald, Olivier, Aikins, Bureau, Mc Master, Panet. Allan. Currie, Archambault, Dickson, McMurrich, Perry, Ferrier, Ross, Smith.—23. Blair, Fergusson, Matheson: Letellier de St. Just, Mills, Bluke, Boulton, Mc Orea, Moore.

Non Contents:

Les Honorables Messieurs.

Armand, Cormier, Duchesnay, E. H. J., Malhiot,
Baby, De La Terrière, Guévremont, Proulx.—11.
Bennett, Duchesnay, A. J. Lacoste,

Ainsi elle a passé dans l'affirmative. La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler la vente du bardeau dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs A. J. Duchesnay, Skead, Archambault, Cormier et Proula; qui s'assemble cont et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitule: "Acte pour venir en "aide aux personnes qui se refusent ou objectent à prêter serment en alleguant des "motifs de conscience."

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour corriger des erreurs dans l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862," tel qu'il est proposé par le comité des ordres permanents et des bills privés de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au dit comité des ordres perma-

nents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été :

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Ofateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Lacoste,	Panet,
Alexander,	Currie,	Leonard,	Perry,
Allan,		Leslie,	Proulx,
Archambault,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Prud homme.
Armand,		Mc Crea,	Quesnel,
Baby,	Duchesnay, E. H. J.,	Mcdonald,	Reesor,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrie,	Mc Master,	Ross,
Bennett,	Ferrier,	Mc Murrich,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Flint,	Malhiot,	Sanborn,
Blake,	Foster,	Masson,	Seymour,
Boulton,	Goodhue,	Matheson,	Shaw,
Bureau,	Gordon,	Mills,	Smith,
Campbell,	Guévremont,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Christie,	Hamilton (Inkerman)	Olivier,	: Wilson.
Cormier,	Hamilton (Kingston),	•	

PRIÈRES:

Conformement à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues : -

D'Olivier Gélina et autres, de la paroisse de Sie. Clothilde de Horton, idans le comté d'Arthabaska; demandant que la dite paroisse soit érigée en la comunicipalité soprifée.

D'Olivier Gélina et autres, du township de Horton et de partie des townships de Warwick et Simpson, dans les comtés de Drummond et Arthabaska; demandant une allocation en faveur de la colonisation des dits townships.

Et du conseil municipal du township de Howick, dans le comté de Huron; demandant une allocation pour parachever le havre de Bayfield, sur le lac Huron.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit : -

Bureau des Bills Privés, 11 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De *Thomas Makins* et autres, de la cité de *Kingston*, demandant que la dite cité soit réunie au comté de *Frontenac* pour les fins d'enregistrement; et de *James A. Dupee* et autres, demandant à être incorporés sous le nou de La compagnie d'*Acton Sud* du *Canada*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la banque Jacques Cartier, demandant que son acte d'incorporation soit amendé, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais votre comité recommande, néanmoins, la suspension de la cinquante-troisième règle, en autant que les amendements demandés ont été agréés à une assemblée des actionnaires

tenue à cette fin.

Relativement à la pétition de Henry Bessemer, de la cité de Londres, Angleterre, demandant que le délai fixé pour mettre à exécution le brevet d'invention qui lui a été accordé pour certaines améliorations dans la manufacture du fer et de l'acier, soit prolongé pour une période d'années, votre comité a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais il recommande, néanmoins, la suspension de la cinquante-troisième règle, en autant qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président

L'honorable M. Compbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance "contre les accidents, et des annuités," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux. ils ont été

séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour restreindre les emprunts de deniers dans "le village incorporé d'Aurora et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant alors lu

deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mc Master, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour la vente ou aliénation des terres apparte"nant à la succession de feu John Spiers," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été

séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Bureau, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée à jeudi, le dixsept du courant.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de Henry Bessemer, de la cité de Londres, Angleterre.

Alors M. Ross a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 226, pour étendre à la province du Canada le brevet d'invention accordé à Henry Bessemer pour divers perfectionnements qu'il a inventés et découverts dans la manufacture du fer malléable ou en barre et de l'acier."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Sir E. P. Tuché a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "changer l'époque des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le Bas- "Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation " et la fonte des minerais de Logan;"

Et aussi au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et

" la fonte des mirrerais de Missisquoi."

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compa-"gnie pour l'exploitation des minerais de Vale," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie des bateaux-à-vapeur de Montréal! et Salaberry,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Bellsau,

Que le dit bill soit amendé comme suit :-

Page 2, ligne 17.—Retranchez, depuis "bureaux" jusqu'à "dans," dans la ligne 18. Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis "objets" jusqu'à "la dite," dans la ligne 24. et insérez la clause F.

CLAUSE F.

" Le capital de la dite compagnie sera de trente mille dollars, divisés en trois cents "actions de cent dollars chacune, et il sera loisible aux actionnaires, à toute assemblée " spécialement convoquée pour cet objet, par la suite, de porter le dit capital à un chiffre " n'excédant pas deux cent mille dollars:

. Dans le préambule du bill :

Page 1, ligne 17.—Retranchez depuis "nommés," jusqu'à "considérant," dans la ligne 19.

La question de concours étant alors mise sur la dite motion, elle a été résolue, dans

l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie " pour l'exploitation des minerais de Sutton," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " pour l'exploitation et la fonte des minerais de St. Flavien," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " les lignes latérales de lots dans le township de Bedford,"
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis d'hui en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porer la compagnie de placement et d'agence du Bas Canada" (responsabilité limitée), L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats, il a été

Ordenne, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du premier rapport du comité conjoint des impressions.

Lequel étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour venir en "aide aux personnes qui se refusent ou objectent, de prêter serment, en alléguant des motifs de conscience."

Sur motion de l'honorable M: Christie, secondé par l'honorable M: Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain; et que, dans l'intervalle, le dit bill soit imprimé en français.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incor-" porer la compagnie de placement et d'agence de: Londres et du Canada!" (responsabilité:

limitée.)

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain-

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson. Blair,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi-

Lundi, 14 Septembre 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Craw ford,	Hamilton (Inkerman,	Moore,
Alexander,	Currie,	Hamilton (Kingston,)	Olivier,
Allan,	De La Terrière,	Lacoste,	Panet,
Armand,	Dessaulles,	Leonard,	Perry,
Belleau, Sir N. F.,	Dickson,	Leslie,	Proulx,
Bennett,	Duchesnay, $A.J.$,	Letellier de St. Just,	Ross,
Blair, Fergusson,	Duchesnay, E. H. J,	Mc Crea,	Ryan,
Blake,	Ferrie.	McDonald,	Sanborn,
Boulton,	Ferrier,	McMaster,	Seymour,
Bureau,	Flint,	McMwrrich,	Shaw,
Campbell,	Goodhue,	Masson,	Smith,
Christie,	Gordon,	Matheson,	Taché, Sir E. P.
Cormier,	Guévremont,	Mills,	•

PRIÈRES:

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :--

Par l'honorable Me McDonald q du conseil municipal des comtéssunis de Huron et Bruce.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

D'Alex. Morris, de la cité de Québec; demandant un acte pour incorporer de company guie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sherbroyke-Sud.

De J. B. Commeault et autres, de la paroisse de St. David; et de J. Gill et autres, de St. Thomas de Pierreville; demandant séparément une allocation pour améliorer la navigation de la rivière Yamaska.

De la corporation de la ville de *Port Hope*; demandant que nulles, mesures ne soient, prises relativement à la compagnie du chemin de fer de *Port Hope, Lindsay*, et *Beaverton* auxquelles la dite corporation n'est pas une des parties qui y acquisseent.

De la communauté, hôpital-général, aumonerie et académie des sciences des Sœurs de la charité à Ottawa; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De Goodman Randall et autres, du township de Stoke; demandant la séparation du dit township, pour des fins municipales, d'avec le township de Windsor.

De la corporation de la cité de London, du lord évêque de Huron, et du curé et des marguillers de l'église St. Paul, London, Canada Ouest; demandant que des mesures soient prises pour pourvoir à un arrangement entre le dit curé et la dite corporation, en la manière y proposée, au sujet d'un certain lot de terre.

Et de Gregor McGregor, de la cité de Montréal; demandant un acte pour l'autoriser à vendre un certain immeuble au moyen d'un partage.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Bureau des Bills Privés, 14 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

neuvième rapport comme suit:

Votre comité a examiné la pétition de Olivier Gélina et autres, de la paroisse de Ste. Clothilde de Horton, demandant un acte pour ériger la dite paroisse en une municipalité séparée, et a trouvé qu'il a été donné un avis suffisant dans ce cas.

Le tout respectueusement soumis,

A. Campbell, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour corriger des erreurs dans "l'acte des arrangements financiers du Grand Trone, 1862," a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, tel qu'il a été précédemment amendé, et sans autre amendement.

L'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Sanborn a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Leonard,

Que tous les mots après "soit" soient retranchés, et les suivants insérés: "renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents et des bills privés, avec instruction au dit "comité de retrancher tous les mots après le mot "présent," dans la quatrième ligne de la "seconde clause du dit bill."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell, en amendement au dit amendement :

Que tous les mots après " que " soient retranchés, et les suivants insérés : " le dit bill " soit renvoyé à un comité général présentement."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours à etc misc sur loche, enc à con les sur la motion d'amendement au dit amendement, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été

aussi résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Moore, de la part du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, tel qu'amendé par le comité des ordres permanents et des bills privés, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un nouvel amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit nouvel amendement a été

alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 33, après "sera" insérez "prima facie."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Alors, l'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Alexander,	Craw ford,	Gordon,	Matheson,	
Allan,	Currie,	Guėvremont,	Perry,	
Armand,	Dickson,	Hamilton (Inkerman)	,Ross,	•
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Hamilton (Kingston),	Shaw,	
Boulton,	Ferrier,	Lacoste,	Smith,	1
Bureau,	Goodhue,	Mc Crea,	Taché, Sir E.	P—25.
Camphell	•	•	•	

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Dessaulles,	•	McDonald,	Panet,
Blair, Fergusson,	Ferrie,		McMaster,	Proulx,
Blake,	Flint,		McMurrich,	Sanborn,
Cormier,	Leonard.		Moore,	Seymour.— 19 .
De La Terrière.	Leslie.		Olivier.	

Ainsi elle a passé dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Après débats,

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation " et la fonte des minerais de Missisquoi," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été

séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploi"tation et la fonte des minerais de Logan," a fait rapport qu'il avait examiné lé dit bill
en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant requ, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été

séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la répense à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 20 août 1863, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, ou le surintendant général des Sauvages, ou toutes autres personnes employées par le gouvernement depuis cinq aus passés, et les Sauvages Iroquois du Sault St. Louis, et des résolutions et propositions adoptées par les dits Sauvages et communiquées aux autorités, le tout se rapportant à la tenure de la seigneurie du Sault St. Louis, à la commutation d'icelle et aux ventes de terres en icelle.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour auto-"riser les sociétés d'église et synodes incorporés des diocèses de l'église d'Angleterre en "Canada à vendre les terres des cures dans les dits diocèses."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour restreindre les emprunts " de deniers dans le village incorporé d'Aurora, et pour d'autres objets," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatir a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bille fatitulé : Acte pour la weute ou alienation des terres appartenant à la succession de feu John Speirs,"

L'honorable M. Dickson a propose, seconde par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soitamendé en ajoutant les mots suivants à la fin de la première clause: "Et pourvu aussi que rien de contenu dans cet acte n'affectera ou ne préjudiciera à "aucune réclamation, charge ou annuité que Jessie Speins, mère du dit feu John Speirs, a "droit de réclamer contre la succession du dit feu John Speirs."

□ La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en consequence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte 20 Victoria, ch. 226, pour étendre à la province du Canada le brevet d'invention "accordé à Henry Bessemer pour divers perfectionnements qu'il a inventés et découverts "dans la manufacture du fer malléable ou en barre et de l'acier,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porer "la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada," responsabilité limitée,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Gordon,

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats.

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Dickson,	Lacoste,	Moore,
Allan,	Ferrie,	Leonard,	Olivier,
Armand,	Ferrier,	Leslie,	Perry,
Bennett,	Flint,	McCrea,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Gordon,	McDonald,	Shaw,
Boulton,	Guévremont,	McMaster,	Smith,
Bureau,	Hamilton (Kingst	ton,) McMurrich,	Taché, Sir E.P.—29.
Campbell,	•		

Non-Contents:

Les Honorables Messicurs

De La Terrière,

Duchesnay, A. J.-2.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour venir en aide aux personnes qui se refusent ou objectent de prêter semment en alléguant des " motifs de conscience,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Fort "Erié, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "compagnie du chemin de fer d'Erié et Niagara," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 Septembre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Orawford,	Hamilton (Inkerman)	Olivier,
Alexander,	Currie,	Hamilton (Kingston)	Panet,
Allen,	De La Terrière,	Lacaste,	Perry,
Armand,	Dessaulles,	Leonard,	Proulx,
Armstrong,	Dickson,	Leslie,	Prud'homme,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, $A.J.$,	Mc Crea,	Ross,
Bennett,	Duchesnay, E. H. J.,	McDonald,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferrie,	McMaster,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	McMurrich,	Shaw,
Boulton,	Flint,	Malhiot,	Smith,
Bureau,	Goodhue,	Matheson,	Taché, Sir E. P.,
Campbell,	Gordon,	Moore,	Wilson.
Cormier,	Guévremont,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Guévremont; du révérend A. Thibault et autres, de Ste. Cécile.

Par l'Monorable M. Mulhiot; du révérend Moyse Proulx et autres, de la paroisse de St. Tite, dans le comté de Champlain.

Par l'honorable M. Sanborn; du conseil municipal du township d'Orford, dans le comté de Compton.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

Bureau des Bills Privés, 15 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De la corporation de la cité de London, du lord évêque de Huron et du curé et des marguillers de l'église St. Paul, à London, Canada Quest, demandant un acte pour pourvoir à un arrangement entre le curé susdit et la corporation à l'égard d'un certain morceau de terre en la manière y mentionnée; de Goodman Randall et autres, du township de Stoke, demandant que le dit township soit séparé du township de Windsor pour les fins municipales; d'Alexander Morris, de la cité de Québec, demandant un acte d'incorporation de la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sherbrooke Sud; et de Gregor McGregor, de la cité de Montréal, demandant un acte pour l'autoriser à vendre certaine propriété par lot.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant un acte pour prolonger le temps de son entrée en opération, et déclaratoire de son droit de construire un certain pont et de faire des demandes de versement sur le capital souscrit, et a trouvé que l'avis était suffisant pour les amendements ordinaires à l'acte d'incorporation, mais non pour prolonger le temps fixé pour le parachèvement du pont.

La pétition de l'hôpital-général, maison des pauvres et académie de la communauté des sœurs de charité à Ottawa, demandant des amendements à son acte d'incorporation,

n'est pas de nature à requérir de publication d'avis.

Le tout respectucusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire disparaître des doutes touchant la légalité "de certains instruments y mentionnés, relatifs à l'embranchement de Peterborough du "chemin de fer de Port-Hope, Lindsay et Beaverton, et pour confirmer certains arrange- ments entre la municipalité de la ville de Peterborough et les locataires du dit embranche- ment," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été

séparément agréés

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 15 septembre 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit :

Le comité a soigneusement examiné le document, mentionné dans la motion ci-après,

pour impression:

Par l'honorable M. Mc Gee,—Réponse à une adresse—Correspondance relative au chemin de fer intercolonial,—et en recommande l'impression pour l'usage des Membres.

Le tout respectueusement soumis.

L'henorable M. Moore, du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Les membres agissant au nom du Conseil Législatif dans le comité collectif des deux Chambres pour la direction de la bibliothèque du parlement, ont l'honneur de

présenter leur premier rapport.

Plusieurs demandes d'aide et d'encouragement faites par les auteurs d'œuvres littéraires résidant en cette province, ont été prises en considération par le comité, durant la dernière session, mais il n'en a pu faire rapport par suite de la subite prorogation du parlement. Ces demandes ont été de nouveau examinées par le comité, qui y a consacré la plus soigneuse attention, et est convenu de soumettre aux Chambres les recommandations suivantes à ce sujet.

Premièrement—Ouvrage de l'abbé Provancher, intitulé: "Flore Canadienne, ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada," publié récemment en deux volumes illustrés de nombreuses planches. Le comité a que haute idée de la valeur de cet ouvrage, comme description scientifique de la flore canadienne, et comme il est très douteux que la vente en soit assez considérable pour rémunérer l'auteur de son travail et du coût de la publication, ce motif l'engage à recommander d'affecter cinq cents dollars à l'acquisition de trente exemplaires de ce livre.

Deux volumes de poésies, de la plume de M. Charles Sangster, de Kingston, dont le titre est: "The Saint Lawrence and the Sagnenay," et "Hesperus and other poems," ont paru au comité dignes d'encouragement; c'est pourquoi il recommande d'acheter de l'au-

teur douze exemplaires de chaque volume.

En 1861, M. J. M. Le Moine, qui s'est sait un nom distingué par ses écrits scientifiques et populaires sur des sajets canadiens, publia la seconde partie d'un manuel qui a pour titre: "Histoire Naturelle du Canada.—Les Oiseaux." Le comité de la hibliothèque sit acheter soixante-trois exemplaires de ce petit volume, cette année-la. L'auteur a complété depuis son ouvrage en publiant le volume d'introduction, et il a demandé au comité d'étendre son patronage à cette partie de son travail. Le considérant comme trèsutile et très intéressant, le comité recommande de compléter le nombre d'exemplaires qu'on possède par l'achat d'un égal nombre d'exemplaires de la dernière publication, qui est mise en vente au prix de cinquante cents pièce, prix de la première.

Le comité a examiné un journal météorologique et un rapport sur les Détroits de Belle-Isle, par le capitaine D. Vaughan; c'est une publication méritoire et qui ajoute aux connaissances que nous avons de cette partie du gelfe St. Laurent. Votre comité recommande qu'on fasse l'achat de vingt exemplaires de cette brochure, au prix d'une piastre

l'exemplaire.

La fréquence croissante des requêtes présentées à ce comité, depuis quelques années, pour l'encouragement de publications sorties des presses canadiennes, l'a porté a prendre en considération l'opportunité d'adopter une règle propre à restreindre des demandes exhorbitantes et insoutenables; il recommande en conséquence qu'à l'avenir, ni l'une ni l'autre Chambre n'accueille de semblables requêtes, à moins qu'elles n'aient été préalablement renvoyées a ce comité, qui fera les recommandations que lui paraîtra mériter l'ouvrage. Si le comité croit qu'il soit à propos de faire l'achat d'un certain nombre d'exemplaires d'une publication, il avisera la Chambre qui aura fait le renvoi, d'ordonner que le prix en soit payé à même le fonds de ses dépenses contingentes.

Le comité ne saurait approuver en aucun cas que ces dépenses soient payées à même les deniers affectés à l'augmentation annuelle de la bibliothèque, soient qu'ils aient été votés en comité des subsides, ou qu'ils viennent du fonds des dépenses contingentes de l'Assemblée Législative.

Conformément à l'opinion qu'il vient d'émettre, votre comité recommande que les allocations en faveur des ouvrages mentionnés dans ce rapport, soient défrayées à même le

fonds ordinaire des dépenses contingentes de l'Assemblée.

Dans le but de diminuer les dépenses actuelles, le comité a résolu de rescinder, à compter de la fin de la présente année, l'ordre des deux Chambres, adopté sur un rapport de la session de 1854 et autorisant de souscrire pour cinquante-sept exemplaires du "Canadian Journal," qui seraient distribués aux instituts d'artisans du Huut et du Ras-Canada; votre comité recommande qu'à l'avenir on ne souscrive à cette excellente publication que pour le nombre d'exemplaires nécessaire à l'usage de la bibliothèque.

l'attention du comité a été appelée à une résolution qu'il a adoptée en 1860 par laquelle il affectait une somme de deux cents louis pour mettre M. J. P. Merritt en état de passer en Angleterre et d'y faire faire la transcription de certains documents relatifs au Canada; la chose n'a pas été faite, quoique l'argent ait été remis entre les maigs de M. Merritt peu de temps après l'adoption du rapport. Le comité en est venu à la conclusion de rescinder cette allocation et de requérir M. Merritt d'avoir à rembourser à la bibliothèque le montant requ, qui sera porté au crédit collectif des deux greffiers. Si cette recommandation est acceptée, il a été donné instruction au secrétaire de se mettre immédiatement en communication avec M. Merritt à ce sujet

Le comité a reçu un rapport de M. Coventry, indiquant les progrès faits, l'année dernière, dans la collection de manuscrits relatifs aux premiers temps de l'histoire du Haut-Canada. Après avoir examiné les matériaux déjà recueillis par ce monsieur, le comité ne croit pas devoir recommander qu'on engage de nouveau ses services.

P. H. MOORE,

Président.

Bibliothèque du Parlement, 15 septembre 1863.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour limiter l'étendue des villes et des villages," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Compbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. A. J. Duchesnay, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour régler la vente du bardeau dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

L'honorable M. A. J. Duchesnay a proposé, secondé par l'honorable M. Armand, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a

Ordonné, que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de place- ment et d'agence du Bas-Canada," responsabilité limitée.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Currie, il a été

Ordonné, que la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 24 dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie des instructions fournies à M. Gibbard et autres, chargés de prendre possession des îles Manitouline, ou partie d'icelles, et des pêcheries qui s'y trouvent, ou se rapportant à la division et distribution des terres des dites îles ; aussi, copie des rapports de ce monsieur, ou autres en la possession du gouvernement ; copies des dépositions en vertu desquelles ont été emis des warrents, et copie du warrent ou des warrents pour arrêter les personnes qui

se sont opposées à la prise de possession ou division et distribution des terres en les dites îles; copie des instructions données à M. Whitcher, envoyé dernièrement aux îles Manitouline en remplacement de M. Gibbard; enfin, copie des ordres en conseil adoptés au sujet de la possession des dits îles depuis le 1er mai dernier,—soit imprimée pour l'usage des membres.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte relatif aux "hypothèques et mortgages en équité sur la propriété immobilière dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canaida," responsabilité limitée, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant regu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Alexander a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "mieux protéger les moutons dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-"porer la compagnie d'assurance contre les accidents et des annuités,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Matheson, il

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie "pour l'exploitation et la fonte des minerais de Missisquoi," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie "pour l'exploitation et la fonte des minerais de Logan,"-a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour changer " la constitution du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que la seconde lecture du dit bill soit remise à mardi prochain, et qu'elle soit le premier item sur les ordres de ce jour.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le bill intitulé: "Acte pour mieux régler la vente du bardeau dans le "Bas-Canada," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender, soit imprimé pour l'usage des Membres.

Un message de l'Assemblée Législative par son gressier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour régler la succession des syndies de la propriété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, Fergus, et pour rectiser les titres d'icelle, et aussi pour autoriser les syndies des terrains dépendant de la cure de la dite église à vendre ce qui en reste à disposer," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour changer l'époque des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada," L'honorable Sir E. P. Taché a proposé, secondé par l'honorable M. Perry,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats, il a été

Ordonné, qué la seconde lecture du dit bill soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte 20 Victoria, ch. 226, pour étendre à la province du Canada le brevêt d'invention "accordé à Henry Bessemer pour divers perfectionnements qu'il a inventés et découverts "dans la manufacture du fer malléable ou en barre et de l'acier,"

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 23 avril 1863, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les plaintes faites contre le surintendant des pêcheries du Bas-Canada, et de toute la correspondance à ce sujet.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Guéveemont,	Panet,
Alexander,	Currie,	Hamilton (Kingston),	Perry,
Allan,	De La Terrière,	Lacoste,	Proulx,
Armand,	Dessaulles,	Leonard,	Prud'homme,
Armstrong,	Dickson,	Leslie,	Reesor,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, A. J.,	Mc Crea,	Ross,
Bennett,	Duchesnay, E. H. J.,	McDonald,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferrie,	Mc Master,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Murrich,	Shaw,
Boulton,	Flint,	Malhiot,	Smith,
Bureau,	Foster,	Matheson,	Taché, Sir E. P.
Campbell,	Goodhue,	Moore,	Wilson.
Cormier,	Gordon,	Olivier,	

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :-

Du conseil municipal des comtés-unis de Huron et Bruce; demandant un acte pour empêcher l'enregistrement de contrats affectant les titres de propriété dans le Haut-Canada, lorsque tous les arrérages de taxes n'ont pas été payés.

Il'honorable M. Currie, du comité spécial auguel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte " pour amender le chapitre soixante-et-trois des statuts refondus du Canada, concernant " les compagnies à fonds social," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CONSEIL LEGISLATIF. CHAMBRE DE COMITE, 16 septembre 1863.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le premier jour de mai dernier auquel s'étendait la dernière audition de ses comptes, jusqu'au 31e jour de juillet dernier

Le jour mentionné en premier lieu, il y avait une balance entre les mains du greffier, au crédit de votre honorable Chambre, de neuf mille deux cent soixante-ct-trois piastres dix-sept cents (\$9,263.17). Le greffier a reçu depuis quarante-huit mille, trois cent seize piastres vingt-et-un cents (\$48,316.21), faisant en tout cinquante-sept mille cinq cent soixante-et-dix neuf piastres, trente-huit cents (\$57,579.38) qui composent le côté du débit des comptes du greffier pour la période plus haut mentionnée.

Le côté du crédit du dit compte se compose de sommes déboursées par le greffier au montant de quarante-trois mille, quatrecent une piastres, quarante-trois cents (\$43,401.48), pour lesquelles il a rendu compte à la satisfaction de votre comité par pièces justificatives numérotées depuis un jusqu'à cent quatre-vingt-huit inclusivement; ce qui laissait une balance de quatorze mille, cent soixante-et-dix-sept piastres, quatre-vingt-quinze cents

(\$14,177.95) au crédit de votre honorable Chambre, le 31e juillet dernier.

Le comité doit au greffier et à son assistant de mentionner que les livres sont tenus avec soin et netteté; et lorsque les recommandations qu'ou a faites auront été mises à effet,

ils seront très satisfaisants.

Votre comité a pris en considération l'opportunité de faire rembourser aux officiers, commis et serviteurs de votre honorable Chambre une somme de \$3,174.72, balance d'une avance qui leur a été faite en 1858, sous forme de prêt, remboursable à certain terme. Cette époque étant depuis longtemps écoulée, il semble juste et raisonnable que cette balance soit remboursée. Prenant en considération les circonstances où se trouvent les débiteurs de cette balance, et afin de faciliter autant que possible ce remboursement, votre comité recommande qu'il soit fait par paiements mensuels de dix pour cent, à commencer au mois de novembre prochain.

Votre comité désire aussi exprimer l'opinion qu'il conviendrait de considérer la question de la révision des appointements et salaires de vos officiers et serviteurs, de bonne heure au commencement de la prochaine session, en vue d'un remaniement équitable.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire disparaître des doutes touchant la légalité de certains instruments y mentionnés, relatifs à l'embranche- ment de Peterborough, du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de l'eterborough et les locataires du dit embranchement," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compa-" gnie d'assurance contre les accidents et des annuités," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour in-"corporer la compagnie de placement et d'agence de Londres et du Canada" (responsabilité limitée,)

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion

Après débats,

N

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour per-"mettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'église Anglicane "en Canada de veudre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour régler la "vente du bardeau dans le Bas-Canada," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand.

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour incorpo-"rer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada, (responsabilité limitée,) tel qu'amendé; ar le comité des ordres permanents et des bills privés, et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Alkins, Alexander, Allan, Armand, Armstrong, Baby, Belleau, Sir N. F., Bennett, Blair, Fergusson, Blaike, Boulton, Bureau	Crawford, Currie, De La Terrière, Dessaulles, Dickson, Duchesnay, A. J., Duchesnay, E. H. J., Ferrie, Ferrier, Hlint, Foster, Goodhyee.	Leonard, Leslie, Mc Crea, Mcdonald, McMaster, McMurrich, Malhiot,	Perry, Proulx, Prud'homme, Reesor, Ross, Sunborn, Seymour, Shaw, Simpson,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Campbell; de l'honorable John Hamilton, d'Inkerman, et autres, francs-tenanciers et marchands du Canada.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du conseil municipal du comté de Beauce.

Par l'honorable M. Dessaulles; de la corporation de la cité de St. Hyacinthe.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

Du révérend A. Thibault et autres, de Ste. Cécile; demandant un acte pour autoriser la municipalité de la dite paroisse à construire une barrière de péage sur un certain chemin dans la dite paroisse.

Du révérend Moyse Proulx et autres, de la paroisse de St. Tite, dans le comté de Champlain; demandant que des mesures soient prises pour opérer la vente de certaines terres dans la dite paroisse et pour y ouvrir des chemins.

Du conseil municipal du township d'Orford, dans le comté de Compton; demandant que des mesures soient prises pour confirmer et légaliser certains procédés du dit conseil relativement aux moyens employés pour obtenir des grains de semence pour les colons pauvres.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Goodhue,

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés et locaux, et pour recevoir les rapports des comités des ordres permanents ou spéciaux au sujet de tels bills, soit prolongé de quinze jours.

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. McCrea, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des sommes reçues et déboursées en *Haut-Canada* par le gouvernement, pendant l'année 1862, en vertu de l'acte relatif aux pêcheries; indiquant le nombre de personnes employées à l'exploitation des pêches, les gages qui leur ont été payés pendant cette période, et aussi les sommes payées pour annonces publiées au sujet de ces pêcheries.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada," (responsabilité limitée,) L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 12, ligne 50-Après "compagnie" insérez clause A.

CLAUSE A.

La compagnie transmettra tous les ans au gouvernement un état de son actif et de son passif, du montant des prêts effectués par elle en cette province, de la moyenne de l'intérêt perçu sur iceux, de la quantité et de la valeur des immeubles qu'elle possèdera ou dont elle aura l'agence, et tels autres renseignements que pourra demander le gouvernement; pourvu toujours que la compagnie ne sera en aucun cas requise de faire connaître les noms ou les affaires d'aucun individu qui aura contracté avec elle.

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et

il a été

été

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour mieux "protéger les moutons dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. McDonald, il a

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte 20 Victoria, chapitre 226, pour étendre à la province du Canada le brevêt d'in- vention accordé à Henry Bessemer pour divers perfectionnements qu'il a inventés et découverts dans la manufacture du fer malléable ou en barre et de l'acier."

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour per-"mettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'église Anglicane "en Canada de vendre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

ll a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour règler la "vente du bardeau dans le Bas-Canada," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte relatif aux sentences de conviction sommaire en vertu de règlements dans le " Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 2.—Après "règlements," insérez "municipaux."

Page 1, ligne 6.—Retranchez "des règlements" et insérez "d'un règlement." Page 1, ligne 8.—Après "défendeur" insérez "ou."

Page 1, ligne 10.—Retranchez "et dans" et insérez "2° Dans."

Page 1, ligne 11.—Retranchez "des dits règlements" et "d'iceux," et insérez "de quelque règlement."

Page 1, ligne 17.—Retranchez "2" et insérez "3."

Page 1, ligne 18.—Retranchez "s'appliquerent les règlements de chaque "et insérez

" s'appliquera quelque règlement d'une.

Page 1, ligne 19.—Après le mot "comté," insérez ce qui suit comme clause 4: " Le mot comté dans le présent acte et dans la cédule y annexée comprendra les comtés-unis." Page 1, ligne 20.—Retranchez "3" et insérez "5."

Page 1, ligne 28.—Retranchez " la ville"

Page 1, ligne 29.—Après le second blanc, insérez "passé le jour de

A. D.," et intitulé: (Citez le titre du règlement.)

Page 1, ligne 40.—Retranchez " aux travaux forcés."

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que la Chambre soit maintenant mise en comité général sur les dits amendements.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur les dits amendements.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ferrie a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits amendements en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la chambre sans amen-

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour incorporer la compagnie de Harvey Hill, Leeds, pour l'exploitation et la fonte des " minerais dans le comté de Mégantic, Canada Est," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte du cuivre d' Upton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Su motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour amender l'acte de procédure du droit commun, Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill'intitulé: "Acto "pour amender l'acte de cotisation du Haut-Canada, relativement aux arrérages de "taxes dus sur les terres des non-résidents, et pour d'autres objets relatifs à la cotisation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCrea, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte du cuivre de Leeds," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Mc Crea, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, "Shefford et Chambly," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Foster, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour abroger les actes d'incorporation de la banque Coloniale, de la banque Internationale, "de la banque de Clifton, et de la banque du Canada Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer l'association laïque de l'église presbytérienne du Canada, en union avec "l'église d'Ecosse à Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint sur les impressions, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 17 septembre 1863.

Le comité collectif des deux Chambres pour les impressions a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le comité a examiné soigneusement les documents mentionnés dans les motions suivantes pour impression, savoir :

Par l'honorable Sir N. F. Belleau,-Réponse à une adresse pour renseignements

concernant les Îles Manitouline.

Par l'honorable M. Brown,—Répense à une adresse: Rapports et enquêtes sur le temps nécessaire pour terminer les édifices publics à Ottawa.

Le comité recommande l'impression des réponses précédentes.

Le comité a examiné aussi les pièces suivantes, qu'il recommande d'imprimer parmi les documents parlementaires :

Rapport de la compagnie de placements et d'assurance sur la vie ;

Rapport du conseil collégial de l'université de Toronto;

Réponse à une adresse-Débentures émises pour la cour et prison de Kamouraska; Réponse à une adresse—Etat du montant dû à compte sur les droits de coupe de bois, 31 décembre 1862;

Réponse à une adresse-Correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de la

milice;

Réponse à une adresse—Ordres et résolutions du conseil exécutif autorisant de faire certains paiements à des municipalités à même le fonds des améliorations;

Réponse à une adresse—Cout de la cour et prison de Kamouraska; Réponse à une adresse—Renseignements sur les chemins de colonisation.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Rapport des baptêmes, mariages et sépultures pour certains comtés;

Rapports des cautionnements; Rapports municipaux (parties);

Réponse à une adresse—Au sujet de réclamations en dommages par des locataires de pouvoirs d'eau sur le canal Lachine;

Réponse à une adresse-Rapports des différents majors de brigade sur l'état de la

force volontaire dans leurs districts respectifs;

Réponse à une adresse-Copies des contrats dernièrement passés pour l'achèvement des édifices publics à Ottawa;

Réponse à une adresse-Rapport indiquant les townships qui ont droit à une alloca-

tion en vertu de l'acte seigneurial;

Réponse à une adresse-Rapports recommandant des amendements à l'acte des pêcheries

Réponse à une adresse—Au sujet de la location de places de pêche à Mingan et aux

Postes du Roi;

Réponse à une adresse—Au sujet de la résignation de l'honorable M. le juge *Bruneau*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu par le greffier pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada, (responsabilité limitée,")

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. De La Terrière, secondé par l'honorable M. J. Duchesnay, propose de retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer "amender comme suit : "--

Page 3, ligne 25.—Retranchez "cinq ans," et insérez "un an."

Page 3, ligne 27.—Après "ayant-cause," insérez : "Et pourvu aussi que lorsqu'un immeuble sur l'hypothèque duquel la compagnie aura prêté et avancé des deniers, sera saisi à la poursuite de la compagnie, tel immeuble ne sera vendu qu'après avoir été évalue par des experts nommés à cet effet par la cour qui aura émis l'exécution, et que pour une somme égalant les trois-quarts de celle fixée par les experts comme étant sa valeur, laquelle somme égalant les trois-quarts de telle valeur comme susdit, sera la mise à prix de tel immeuble lors de la vente du shérif, qui en fera préalablement mention dans ses annonces."

Après débats,

Une question d'ordre s'étant élevée sur ce que l'avis requis par la soixante-dixième

règle de cette Chambre n'avait pas été donné,

L'honorable Orateur a déclaré que dans cette occasion la dite règle doit être observée

La question étant alors mise,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été misc, ce bill passera-t-il?

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Hamilton (Inkerman,	Olivier.
Alexander,	Crawford,	Hamilton (Kingston,	Panet,
Allan,	Currie,	Lacoste,	Perry,
Armand,	De La Terrière,	Leonard,	Proulx,
Armstrong,	Dickson,	Leslie,	Prud'homme,
Baby,	Duchesnay, $A. J.$,	McCrea,	Reesor,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, $E. H. J$,	McDonald,	Ross,
Bennett,	Ferrier,	McMaster,	Sanborn,
${\it Blair, Fergusson,}$	Flint,	McMurrich,	Seymour,
Blake,	Foster,	Malhiot,	Shaw,
Boulton,	Goodhue,	$\it Matheson,$	Simpson,
Bureau,	Gordon,	Moore,	Smith,
Campbell,	Guévremont,	Morris,	Taché, Sir E. P.

PRIÈRES:

L'honorable M. Morris s'est approché de la table et a pris et souscrit le semment voulu par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :-

Par l'honorable M. Dickson; du maire et du conseil de la municipalité de St. Colombe de Sillery. L'honorable M. Flint a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour amen-" der l'acte concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Reesor a proposé, secondé par l'honorable M. McMurrich,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre un état indiquant les sommes payées au gouvernement par la compagnie des chemins de Toronto, à compte de son achat du chemin de York; la date et le montant de chaque paiement et le montant échu et non payé lorsque le gouvernement a repris possession du dit chemin ; et copie de toute correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et la compagnie des chemins de York se rapportant à la reprise de possession du dit chemin par le gouvernement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été.

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambres se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Fergusson Blair a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avaithe chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Monck,

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat, accusant réception de l'adresse du Conseil Législatif à Sa Majesté la Reine.

Hotel du Gouvernement, Québec, 16 septembre 1863.

Copie-Canada-No. 51.

DOWNING STREET,

8 mai 1863.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos dépêches Nos. 40 et 41, du 22 avril, et de vous prier d'informer le Conseil Législatif et l'Assemblée du Canada que leurs adresses à la Reine, que renfermaient ces dépêches, ont été soumises à Sa Majesté, qui a 4, été très sensible aux sentiments de loyauté et d'affection qui y sont exprimés.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NEWCASTLE.

Vicomte Monck, etc., etc., etc.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "les lignes latérales de lots dans le township de Bedford,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardî prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour venir, "en aide aux personnes qui se refusent ou objectent de prêter serment en alléguant des "motifs de conscience,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif aux "hypothèques et mortgages en équité sur la propriété immobilière dans le Haut-Canada," L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Simpson,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Currie, McCrea, Campbell, Fergusson Blair, Ross et Dickson, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour changer l'époque des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada,"

L'honorable Sir E. P. Tuché a proposé, secondé par l'honorable M. Crawford,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial compcsé des honorables Sir E. P. Taché et Sir N. F. Belleau, et des honorables messieurs E. H. J. Duchesnay, Moore et Armand, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-trois des statuts refondus du Canada concernant les compagnies à fonds social, 'tel qu'il est préposé par le comité spécial de l'amender, et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Dickson,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Dickson, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant saite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Currie,	McMaster,	Ross,
Alexander,	Flint,	Moore,	Seymour,
Bluir, Fergusson,	Leonard,	Panet,	Simpson,
Blake,	Mc Crea,	Reesor,	Smith,—18.
Cormier,	McDonald,		,

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Allan, Armand, Armstrong, Belleau, Sir N. F., Campbell, De La Terrière, Dickson, Gordon, Leslie, Matheson, Olivier, Perry,

Sanborn, Shaw, Taché, Sir E. P.—15.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea,

Que le dit bill soit amendé en substituant les mots "acte chapitre soixante-et-trois "des statuts consolidés du Canada," aux mots "dit acte," dans la première clause du dit bill.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative,

été

La question étant alors mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux,

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Simpson, il a

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour mieux protéger les mou-"tons dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Alexander, Aikins, Smith et Blake, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour per-"mettre aux sociétés d'église et aux syndies incorporés des diocèses de l'église Anglicane "en Canada de vendre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour régler la "vente du bardeau dans le Bas-Canada," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité spécial auquel il a d'abord été renvoyé, pour être examiné ultérieurement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie "Harvey Hill de Leeds, pour l'exploitation des minerais dans le comté de Mégantic, Canada Est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Mc Crea, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills

privés

Contormément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compa-"gnie pour l'exploitation et la fonte du cuivre d'Upton," a été lu la seconde fois.

tie pour l'exploitation et la fonte du cuivre d'Upton," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de pro-"cédure du droit commun, Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Currie, Dickson, Campbell, Fergusson Blair, Ross et McCrea, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de cotisation du Haut-Canadu, relativement aux arrérages de taxes dues sur les terres des non-résidents et pour d'autres objects relatifs à la cotisation," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs McCrea, Reesor, Matheson, Allan, Ross, Currie, Seymour, McDonald et Aikins, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compa-"gnie pour l'exploitation et la fonte du cuivre de Leeds," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les "actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que la quarante quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

a été

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour abroger les actes d'in-"corporation de la banque Coloniale, de la banque Internationale, de la banque de Chîfton, "et de la banque du Canada-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association "laïque de l'église presbytérienne du Canada en union avec l'église d'Écosse à Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour établir " une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada,"

L'honorable M. Olivier a proposé, secondé par l'honorable M. Proulx,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Olivier a proposé, secondé par l'honorable M. Proulx,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir E. P. Taché et des honorables messieurs Armstrony, Bureau, Letellier de St. Just, Lacoste, Sanborn, Proulx, Malhiot et du moteur, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Simpson a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Ross, De retrancher tous les mots après "renvoyé," et insérer "au comité des banques et du

commerce."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été misc sur icelle, et elle a été résolue dans la négative. La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le "nom de la compagnie des bateaux-à-vapeur de la Baie de Quinté et du fieuve St. Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant regu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Mc Master, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McCrea, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Septembre 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Hamilton (Inkerman),	Panet,
Alexander,	Crawford,	Leonard,	Perry,
Allan,	Currie,	Leslie,	Proulx,
Armand,	$De\ La\ Terrière,$	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armstrong,	Dickson,	Mc Crea,	Ross,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	McDonald,	Ryan,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	McMaster,	Sanborn,
Bennett,	Ferrie,	McMurrich,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Malhiot,	Shaw,
Blake,	Flint,	Matheson,	Smith,
Boulton,	Goodhue,	Moore,	Simpson,
Bureau,	Gordon,	Morris,	Taché, Sir E. P.
Campbell,	•	•	

PRIÈRES:

L'honorable M. Boulton s'est levé et a informé la Chambre que l'honorable Asa Allworth Burnham, le membre élu pour le collège électoral de Newcastle, était en dehors de la barre, attendant l'instant de prendre son siège.

L'honorable M. Burnham a produit l'acte d'indenture de son élection pour le dit col-

lége électoral de Newcastle, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Cet acte, fait le dix-septième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur, milhuit cent soixante-et-trois, entre John M. Grover, officier-rapporteur pour le collège électoral de Newcastle, dans la province du Canada, d'une part, et Donald Campbell, Joseph Kecler, James G. Rogers, William B. Butterfield, électeurs du dit collège électoral de Newcastle, de l'autre part, atteste qu'en obéissance au writ de Sa Majesté, en date du dixième jour du mois d'août dernier, et après avis donné et formalités suivies suivant la loi, les dits Donald Campbell, Joseph Keeler, James G. Rogers, William B. Butterfield et autres électeurs du dit collége électoral de Newcastle, ont choisi Asa Allworth Burnham, écuier, de Cobourg, pour représenter le dit collège électoral de Newcastle dans le Conseil Législatif de cette province, depuis ce jour jusqu'au premier lundi de novembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-huit: Et les dits électeurs ont donné et par les présentes donnent au dit Asa Allworth Burnham ample et suffisant pouvoir de faire et consentir pour eux, les dits électeurs, et pour les autres électeurs du dit collége électoral de Newcastle, telles matières et choses qui, avec l'aide de Dieu, secont ordonnées dans le Parlement de cette province, durant cette période de temps, par le conseil commun de la dite province.

En foi de quoi les dites parties ont respectivement mis leurs signatures à ces présentes, faites et exécutées en duplicata, et ont apposé leurs sceaux, les jour et an ci-dessus mentionnés.

J. M. GROVER, Officier-rapporteur.

Donald Campbell, Joseph Keeler, James G. Rogers, W. M. B. Butterfied,

Electeurs.

Sur quoi l'honorable Asa Allworth Burnham a été introduit entre les honorables Messieurs Boulton et Perry;

Alors l'honorable M. Burnham s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et a pris son siège en conséquence. Et

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Perry,

Qu'il soit résolu, qu'en permettant à l'honorable Asa Allworth Burnham, élu pour représenter le collège électoral de Newcastle, de prendre son siège dans cette Chambre sur la production de l'indenture en duplicata seulement et sans le rapport d'icelle au greffier de la couronne en chancellerie, et du certificat de cet officier, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la pratique qui exige la production du certificat ordinaire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. McDonald; de John Messer et James Johnston, du township de Turnbury, dans le comté de Huron.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; deux pétitions de la corporation du village de Huntingdon.

Par l'honorable M. Campbell; de la compagnie du chemin de fer de Preston et Berlin; et de la corporation de la cité de Hamilton.

Par l'honorable M. Sanborn; de W. R. Doak et autres, du comté de Compton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De l'honorable John Hamilton, d'Inkerman, et autres, marchands et francs-tenanciers du Canada; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie de navigation d'Ottawa et Huron."

Du conseil municipal du comté de Beauce; demandant qu'il ne soit plus accordé de licences pour la coupe des bois sur les terres de la couronne dans le district de Beauce.

Et de la corporation de la cité de St. Hyacinthe; demandant un nouvel acte d'incorporation.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:-

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, 21 septembre 1863:

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné la pétition de A. Thibeault et autres, de Ste. Cécile de Beauharnois, demandant un acte pour autoriser le conseil municipal de la dite paroisse de prélever des taux de péage sur un certain chemin macadamisé dans la dite paroisse, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition du conseil municipal du township d'Orford, dans le comté de Compton, demandant un acte pour légaliser certains procédés du dit conseil relativement aux mesures adoptées pour se procarer des grains de semence pour l'usage des colons pauvres, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais comme les

erreurs qu'il s'agit de corriger sont simplement de forme et proviennent de ce que le conseil municipal a été dans l'obligation d'agir en cette affaire en mai dernier, tandis que l'acte n'a pas été distribué avant le quinze août, votre comité recommande la suspension de la cinquante-troisième règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie Harvey Hill de Leeds, "pour l'exploitation et la fonte des minerais dans le comté de Mégantic, Canada Est," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :---

Page 4, ligne 43.—Retranchez bonû fide," et le mot "trois" dans la même ligne, et insérez "cinq."

Page 4, ligne 44.—Après "d'icelui," insérez "et poursuivie bona fide."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'aux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association laïque de l'église pres"bytérienne du Canada, en union avec l'église d'Ecosse à Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et "la fonte du cuivre de Leeds," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitêt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit: -

Page 4, ligne 43.—Retranchez "bonâ fide," et le mot "trois" dans la même ligne, et insérez "cinq."

Page 4, ligne 44.—Après "d'icelui" insérez "et poursuivie bona fide."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il

a ete :

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'ex"ploitation et la fonte de cuivre d'Upton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :---

Page 3, ligne 35.—Retranchez "bona fide," et retranchez "trois" et insérez "cinq"

dans la même ligne.

Page 3, ligne 37 .- Après "d'icelui" insérez "et poursuivie bona fide."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. A. J. Duchesnay, du comité spécial auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour régler la vente du bardeau dans le $B_G - C_{-BG}$," a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers autres amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le greffier.

Les amendements précédemment rapportés, avec ensemble les dits nouveaux amendements, étant alors lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. A. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Currie, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte "pour amender l'acte de procédure du droit commun, Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Mc Urea, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Alexander, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour mieux protéger les moutons dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux tois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Blake, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bureau a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amen-"der l'acte d'agriculture, en autant qu'il se rapporte au découvert sur les terres."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 20 'Victoria, chapitre 226, pour étendre à la province du Canada le brevêt d'invention ac"cordé à Henry Bessemer pour divers perfectionnements qu'il a inventés et découverts
dans la manufacture du fer malléable ou en barre et de l'acier," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amen-"der l'acte concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse,"

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de 'compagnie de ba"tenux-à-vapeur de la Baie de Quinté et du fleuve St. Laurent,' '' tel qu'il est proposé par le comité des ordres permanents et des bills privés de l'amender, et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McCrea, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de cotisation du Laut Canada, relativement aux arrérages de taxes dues sur les terres des non-résidents, et pour d'autres objets relatifs à la cotisation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 24.—Après "occupants" insérez "et les propriétaires d'icelles, s'ils sont connus."

Page 1, ligne 26 — Retranchez "la partie" et insérez "les parties."
Page 1, ligne 27.—Après "occupées" insérez "et les parties notifiées."

Page 1, ligne 41.—Après "icelles," insérez "et les noms des propriétaires d'icelles, s'ils sont connus."

Page 2, ligne 19.—Après "shérif" insérez "après la passation du présent acte."

Page 2, ligne 21.—Retranchez "ont vendu" et insérez "vendront."
Page 2, ligne 22.—Retranchez "ont été" et insérez "seront."

Page 2, ligne 24.—Retranchez "ont été" et insérez "seront."
Page 2, ligne 24.—Retranchez "ont été" et insérez "seront."

Page 2, ligne 45.—Après "propriété" insérez "dans le Haut-Canada."

Page 2, ligne 47.—Retranchez depuis "effets" jusqu'à "de" dans la 48e ligne. Page 2, ligne 48.—Retranchez depuis "défaut" jusqu'à "que" dans la 50e ligne.

Page 2, ligne 50.—Retranchez depuis "du" jusqu'à "commençant," dans la 51e

ligne, et insérez " dit acte."

Page 3, ligne 10.—Retranchez depuis "Majesté" jusqu'à "établi" dans la 12e ligne, et insérez, "qui scront plus tard vendues, ou que l'on sera convenu de vendre à aucune personne, ou qui scront établies comme octrois gratuits, seront sujettes à être taxées, à compter de la dite vente ou octroi; et toute terre qui a déjà été vendue, ou promise en vente à aucune personne, ou qui a été."

Page 3, I'gne 14.—Après "et" insérez "toutes terres."

Page 3, ligne 33.—Retranchez depuis "ligne" jusqu'à la fin du bill.

Dans le préambule,—page 1, ligne 3.—Retranchez depuis "d'icelles "jusqu'à "Sa" dans la 4e ligne.

Dans le titre du bill-Après "Acte" insérez "refondu."

Sur motion de l'honorable M. McCrea, secondé par l'honorable M. Currie, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que dans l'intervalle le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des Membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Hamilton (Inkerman,) Panet,
Alexander,	Cormier,	Lacoste,	Perry,
Allan,	Currie,	Leonard,	Proulx,
Archambault,	De La Terrière,	Leslie,	Prud'homme,
Armand,	Dessaulles,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armstrong,	Dickson,	Mc Crea,	Ross,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	McDonald,	Ryan,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	McMaster,	Sanborn,
Bennett,	Ferrie,	Mc hurrich,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Malhiot,	Shaw,
Blake,	Flint,	Masson,	Simpson,
Boulton,	Goodhue,	Matheson,	Smith,
Bureau,	Gordon,	Moore,	Taché, Sir E. P.
Burnham;	Guévremont,	Olivier,	Wilson.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Perry; de la société des prêts agricoles du Canada.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; du révérend M. R. Bilodeau et autres, de la paroisse de St. Jérôme de Matane.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :--

Du conseil de la municipalité locale de St. Colombe de Sillery; demandant que la dite municipalité locale soit érigée en municipalité de comté.

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour changer l'époque des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le "Bus Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils

ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint sur les impressions, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 22 septembre 1863.

Le comité collectif des deux Chambres pour les impressions a l'honneur de faire son quatrième rapport.

Il a examiné soigneusement les documents qui sont mentionnés dans les motions

suivantes pour impression, savoir:

Par l'honorable M. Mc Gee,—Réponse à une adresse du 1er avril 1863, demandant copie de toute communication, rapports, ordres en conseil, etc., etc., relatifs à l'ouverture d'une route à la Rivière-Rouge ou à la Colombie Auglaise et au Pacifique, depuis la dernière session du parlement.

Par l'honorable M. Mc Gee,—Réponse à une adresse demandant toutes les pièces, papiers, rapports, dépêches, etc., relatifs à l'ouverture de routes sur le territoire com-

munément appelé "Territoire du Nord-Ouest."

Le comité recommande l'impression de ces réponses.

Il recommande, au contraire, de ne point imprimer les réponses suivantes :

Réponse supplémentaire à une adresse demandant copie de la correspondance relative à la résignation de M. le juge Bruneau;

Réponse à une adresse-Renseignements sur les brefs d'élection de Gaspé et de

Bonaventure ;

Réponse à une adresse—Papiers, etc., ayant trait à la destitution de l'inspecteur des postes de la division d' Ottawa;

Réponse à une adresse—Copie de toutes les pièces et papiers relatifs à la vente de

la propriété de Mount-Forest Mill;

Réponse à une adresse—Copie de toutes les pétitions, papiers et rapports relatifs à un pont sur la rivière Rideau, à ou près Beckett's-Landing;

Réponse à une adresse-Etat des sommes dépensées pour la confection et l'ouverture

d'un chemin sur la limite, entre les comtés de Grey et de Wellington;

Réponse à une adresse—Correspondance, etc., relative à la vente de la moitié sud du lot No. 5, première concession d'Innisfil, à T. R. Ferguson, écuyer;

Réponse à une adresse-Copie des pièces concernant la nomination ou la destitution

de juges de paix dans le district de Beauharnois;

Réponse à une adresse—Renseignements sur les chemins à barrières de Montréal, dans les années 1860, 1861 et 1862.

Le tout respectueusement soumis.

J. Simpson, Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Simpson, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour abroger les actes d'incorporation de la banque Coloniale, de la "banque Internationale, de la banque de Clifton et de la banque du Canada Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement "et d'agence de Londres et du Canada," (responsabilité limitée.)

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du dix septième dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des sommes reques et déboursées, dans le Haut-Canada, par le gouvernement, pendant l'année 1862, en vertu de l'acte relatif aux pêcheries; indiquant le nombre de personnes employées à l'exploitation des pêches, les gares qui leur ont été payés pendant cette période, et aussi les sommes payées pour annonces publiées au sujet de ces pêcheries.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. McDonald a proposé, secondé par l'honorable M. Currie,

Qu'il soit résolu, qu'il est inopportun, vu les embarras financiers actuels de la province et les fortes objections qui militent également contre l'imposition de nouvelles taxes et l'emprunt de nouveaux fonds, de finir maintenant les édifices publics à Ottowa, d'une manière conforme à leurs plans et à leurs dimensions;

Que cette Chambre est d'opinion que la translation du siége du gouvernement à Montréal pendant qu'on terminera les édifices publics à Ottawa, aurait l'approbation générale, si on pouvait se procurer à Montréal des édifices convenables pour l'installation de la législature et des départements publics.

Après débats.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour changer " la constitution du Conseil Législatif,"

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain, et qu'il soit alors le premier item sur les ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la com-" pagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Harvey Hill, Leeds, dans le comté " de Mégantic, Canada Est," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'associa-" tion laïque de l'église presbytérienne du Canada, en union avec l'église d'Ecosse à " Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acts pour incorporer la compa-"gnie pour l'exploitation et la fonte du cuivre de Leeds," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformement à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la com-" pagnie pour l'exploitation et la fonte du cuivre d'Upton," a êté, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande les concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler la vente du "bardeau dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de procédure du droit commun du Haut-Canada," a été lu troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour mieux protéger les "moutons dans le Haut-Canada," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

L'honorable M. Reesor a proposé, secondé par l'honorable M. Simpson,

Que le dit bill soit renvoyé de nouveau au même comité spécial auquel il a été précédemment renvoyé, pour considération ultérieure.

Objection étant faite à la dite motion,

is près débats.

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence. Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. McDonald, il

Ordonné, que les honorables Messieurs Leonard et Sanborn soient ajoutés au comité spécial en dernier lieu mentionné.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorr porer certaines personnes sous le nom de "compagnie de bateaux-à-vapeur de la baie de
"Quinté et du fleuve St. Laurent."

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte concernant " les lignes latérales de lots dans le township de Bedford,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour venir-"en aide aux personnes qui se refusent ou objectent à prêter serment, en alléguant des "motifs de conscience,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la cons dération du premier rapport du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. McMurrich,

Qu'il soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour per-"mettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'église anglicane "en Canada de vendre des terres dépendant des rectories dans les dits diocèses,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Simpson, il 'a

été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bil! intitulé : "Acte pour amen-"der l'acte d'agriculture, en autant qu'il se rapporte au découvert sur les terres;"

Sur motion de l'honorable M. de La Terrière, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour damen-" der l'acte concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse,"

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Leonard, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : "Acte pour amender "l'acte de cotisation du Haut-Canada, relativement aux arrérages de taxes dues sur les "terres des non-résidents et pour d'autres objets relatifs à la cotisation," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. McCrea, secondé par l'honorable M. Currie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummondville, dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif,

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 1, ligne 32.—Après le mot "terrain" insérez " ou droits de mines sur les

terrains dans le dit comte de Drummond."

Page 1, ligne 35.—Après le mot "manière" insérez "et en acquérir d'autres à la place," et après le mot "bon" insérez "n'excédant pas en aucun temps, deux mille acres."

Page 2, ligne 11.—Après le mot "bon" insérez: "Pourvu toujours, qu'aucune augmentation du capital n'aura lieu, avant que le montant en entier du capital primitif en

ait été bonâ fide versé."

Page 2, ligne 45.—Après le mot "affaires" insérez: "Pourvu toujours qu'avis de toutes assemblées de la compagnie sera donné dans quelque journal publié dans le district d'Arthabaska, et dans la cité de Toronto, (s'il en est) ainsi que dans la Gazette du Canada, quinze jours au moins avant la tenue de telles assemblées."

Page 3, ligne 22.—Après le mot, "loi" insérez: "Pourvu toujours qu'il ne soit pas

permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs."

Page 4, ligne 8.—Retranchez depuis "banque" jusqu'à "dix-sept" ligne douze, et

insérez ce qui suit comme la section seize.

Page 4, ligne 16.—" La compagnie ne commencera pas ses opérations en vertu du présent acte, avant qu'au moins dix pour cent du fonds social n'ait été versé: Pourvu toujours qu'à moins que l'exploitation des mines ne soit bond fide commencée en vertu du présent acte dans les trois ans de sa passation, le présent acte d'incorporation sera nul et de nul effet, sauf seulement à la dite compagnie le droit et le pouvoir de céder les immeubles qu'elle pourra posséder, et de faire les transports qu'elle pourra juger nénessaires à cet fin."

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Alexander, il

a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour réunir les divisions nord et sud du comté de Waterloo pour les fins d'enregistrement," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 26.—Retranchez "du" et insérez "au."

Le dit amendement étant lu la seconde fois par le greffier, et la question de concours mise sur icclui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. McDonald, il

a été

Ordenné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Septembre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Lacoste,	. Perry,
Alexander,	Cormier,	Leonard,	Proulx,
Allan,	Currie,	Leslie,	Prud'homme,
Archambault,	De La Terrière,	Mc Crea,	Reesor,
Armand,	Dessaulles,	McDonald,	Ross,
Armstrong,	Dickson,	McMaster,	Ryan,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Sanborn,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Seymour,
Bennett,	Ferrie,	Masson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Simpson,
Blake,	Flint,	Moore,	Smith,
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Taché, Sir E. P.
Bureau,	Hamilton (Inkerman)),Panet,	Wilson.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Fergusson Blair.; du conseil municipal du village de Berlin, dans, le comté de Waterloo.

Par l'honorable M. Ryan; de William Workman, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Moore; de Stephen Jameson et autres, du comté de Missisquoi.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De John Messer et James Johnson, du township de Turnberry, dans le comté de Huron; demandant une prolongation du délai accordé aux colons pour le paiement des versements sur le prix de vente de leurs terres.

Deux pétitions de la corporation du village de *Huntingdon*; demandant que l'acte municipal du *Bas-Canada* de 1860 soit amendé de manière à contraindre les propriétaires de terres à faire et entretenir les chemins sur le front de leurs propriétés; et aussi demandant que les séances de la cour supérieure du district de *Beauharnois* se tiennent au dit village; et aussi que les ventes, par le shérif, des terres situées dans le comté de *Huntingdon* aient lieu dans le dit village.

De la corporation de la cité de *Hamilton*; et de la compagnie du chemin de fer de *Preston* et *Bèrlin*; demandant séparément un acte pour autoriser et effectuer la vente, en faveur de certaines parties, du dit chemin de fer.

De W. R. Doak et autres, du comté de Compton; demandant une allocation pour ouvrir des chemins dans les townships d'Auckland et Clifton.

L'honorable M. Moore, du comité général des élections, a fait rapport des noms des membres du comité spécial pour juger et décider du mérite de la pétition se applaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collége électoral de De Lorimier, de la comité d

auquel rapport il a annexé la pétition y relative à lui renvoyée par la Chambre, et les noms des membres ont été lus comme suit :--

Les honorables Messieurs

Sanborn, Proulx, Currie. Perry.

Président, l'honorable M. Mc Crea.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chapitre 226, pour étendre à la province du Canada le brevet d'invention accordé à Henry Bessemer pour divers perfectionnements qu'il a inventés et découverts dans la manufacture du fer mal-" léable ou en barre et de l'acier," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement et d'a-" gence de Londres et du Canada (responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant requ, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été

séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

BUREAU DES BILLS PRIVES. 23 septembre, 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dou-

zième rapport comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :- Du maire et du conseil de ville de la cité de St. Hyacinthe, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite cité; et de la municipalité locale de St. Colombe de Sillery, demandant que la dite municipalité locale

soit érigée en une municipalité de comté.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'honorable John Hamilton, d'Inkerman, et autres, propriétaires de terres et marchands du Canada, demandant à être incorporés sous le nom de la "compagnie de navigation d'Ottawa et Huron," et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais comme la présente demande est faite en conformité à une recommandation d'un comité de l'Assemblée Législative de la dernière session et qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté, votre comité recommande la suspension de la cinquantetroisième règle.

Relativement à la pétition de George Goodenough, et autres, du township de Ham, dans le comté de Wolfe; demandant que le dit township soit divisé en deux munici-palités, votre comité a trouvé l'avis suffisant quant à Ham Sud et Nord seulement.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

L'honorable M. Alexander, du comité spécial auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé : " Acte pour mieux protéger les moutons dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers autres amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier.

Alors l'honorable M. Alexander a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins,

Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre présentement. Après débats,

L'honorable M. Currie a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Campbell,

De retrancher tous les mots après "soient" et d'insérer : "renvoyés, avec le bill, à un

comité général présentement," La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, elle a été résolue

dans l'affirmative. La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi

résolue dans l'affirmative, et La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité sur les dits amendements et bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. A. J. Duchesnay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits bill et amendements en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec de nouveaux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 10.—Après "chassé "insérez "blessé.."

Page 1, ligne 11.—Retranchez depuis "mouton" jusqu'à "tel" dans la 12c ligne. Page 1, ligne 23.—Retranchez depuis "mouton" jusqu'à "le" dans la 24c ligne Dans le titre du bill, retranchez "mieux."

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Currie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assembléa.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte " pour autoriser certaines parties à faire l'acquisition du chemin de fer de Preston à "Berlin, et pour d'autres fins," auquel elle démande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser le conseil municipal du village de Cayuga, dans le comté de Haldimand, " à vendre partie de la place du marché du dit village, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Dickson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte dix-huit Victoria, chapitre deux cent deux, intitulé: "Acte pour "incorporer la banque Molson," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour amender l'acte vingt-trois Victoria, chapitre cent cinq, intitulé: " Acte relatif au "chemin de fer du nord du Canada," en autant qu'il se rapporte à la construction de " l'embranchement dans la ville de Barrie, et à d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Aikins, il a Atá

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour conférer certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, du " comté de Middlesex, et pour changer son nom," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. McMaster,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de faire mettre devant cette Chambre une copie du livre de caisse et de tous papiers de nature à faire connaître l'état des comptes de Thomas Cotton, ex-percepteur de douanes à Port Credit, avec le gouvernement, à l'époque de sa destitution, ainsi qu'un état de tout. l'argent qui lui a été payé par le gouvernement depuis son renvoi, et la nature des services ainsi rétribués.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

Ordonné, que les membres du Conseil Législatif qui sont membres de cette Chambre. se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour changer l'époque des "assemblées annuelles des sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour révoquer les actes d'in-"corporation des banques Coloniale, Internationale, Clifton et du Canada Ouest," à été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines "personnes sous le nom de "Compagnie de bateaux-à-vapeur de la Baie de Quinté et du "fleuve St. Laurent," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour per-"mettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'église anglicane "en Janada de vendre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses,"

L'honorable M. Currie a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Que le dit bill soit maintena.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Currie, Dickson, Ross, Campbell, Fergusson Blair, Alexander et McMaster qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte con-

" cernant l'inspection de la potasse et de la perlasse," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs Flint, Perry, Ferrier, Leonard, Seymour et Aikins, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour amender " l'acte de cotisation du Haut-Canada à l'égard des arrérages de taxes dus sur les terres " des non-résidents, et pour d'autres fins relatives aux cotisations," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender.

Sur motion de l'honorable M. McCrea, secondé par l'honorable M. Currie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummond-" ville, dans le Bas-Canada," il a été

Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés à un comité général de toute la

Chambre présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur les dits amendements.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMaster a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les amendements de l'Assemblée Législative, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec certains amendements à iceux, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bieu les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements aux amendements de l'Assemblée ont été alors lus par le greffier, comme suit, savoir :—

Page 3, ligne 16,—Retranchez "bona fide."

Page 3, ligne 19.—Retranchez "trois" insérez "cinq" et après "passations" insérez "et ne soit continuée bonû fide."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que les dits amendements scient grossoyés.

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Ferrie, il a été Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé à ses amendements au bill en dernier lieu mentionné, avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été Ordonné, que l'honorable M. Allan soit ajouté au comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour permettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'église anglicane en Canada de vendre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses."

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Campbell, Lacoste, Panet, Leonard, Perry, Alexander, Cormier, Leslie, Proulx, Allan, Currie, De La Terrière, Prud'homme. Archambault, Mc Crea. Mcdonald, Dessaulles, Reesor, Armand, McMaster, Dickson, Armstrong, Ross,Duchesnay, A. J., Baby, McMurrich, Ryan,Belleau, Sir N. F., Duchesnay, E. H. J., Malhiot, Sanborn, Masson, Seymour, Bennett, Ferrie, Blair, Fergusson, Ferrier, Matheson, Shaw, Blake, Flint. Moore. Smith, Taché, Sir E. P. Gordon. Olivier, Boulton, Hamilton (Inkerman), Bureau,

PRIÈRES:

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :--

Par l'honorable M. Sanborn; d'E. Clark et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De la société des prêts agricoles du Canada; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Du révérend M. R. Bilodeau et autres, de la paroisse de St. Jérôme de Matane; demandant une allocation pour construire un quai à Matane.

L'honorable M. Flint, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant alors lu

deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'un rapport avait été reçu du greffier de la couronne en chancellerie.

Lequel dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Province DU Canada, savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection daté le douzième jour d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'officier-rapporteur pour le collége électoral de St. Clair, (James Fergusson, écuier, nommé officier rapporteur pour le dit collége électoral de St. Clair,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de St. Clair dans le Conseil Législalif, aux lieu et place de l'honorable John Wilson, qui, depuis son élection comme représentant du dit collége électoral de St. Clair, a accepté une situation lucrative sous la couronne, savoir : la charge de Juge Puisné de la cour des plaids communs du Haut-Canada, Alexandre Vidal, écuier, a été rapporté comme duement élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, daté du dix-neuvième jour de septembre courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, Québec, 24 septembre, 1863.

> L. R. FORTIER, Greffier de la couronne en chancellerie.

A John Fennings Taylor, écuier, Greffier, Conseil Législatif, Québec.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson Blair, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les bills privés et locaux soit prolongé de quinze jours.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 18 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre un état indiquant les sommes payées au gouvernement par la compagnie des chemins de Toronto, à compte de son achat du chemin d'York; la date et le montant de chaque paiement, et le montant échu et non payé lorsque le gouvernement a repris possession du dit chemin; et copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie des chemins d'York, se rapportant à la reprise de possession du dit chemin par le gouvernement,

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

Les honorables messieurs Sanborn,
Proulx,
Currie,
Perry,

Piésident, l'honorable M. Mc Orea, étant le comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le collège électoral de De Lorimier, leurs noms ont été appelés, et s'étant approchés de la table, ils ont été assermentés par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été Ordonné, que la pétition de Sixte Coupal, alias Sixte Coupal dit La Reine, de la paroisse de Lacolle et collège électoral de De Lorimier, soit renvoyée au comité spécial nommé pour juger et décider du mérite de la dite pétition se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collège électoral.

Ordonné, que le dit comité s'assemble demain (vendredi), dans la chambre de comité

No. 20 de cette Chambre, à onze heures avant-midi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie " de placement et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Objection étant faite à la dite motion, elle a été

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le comcours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour changer " la constitution du Conseil Législatif,"

L'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. Moore a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Gordon, De retrancher tous les mots après "maintenant," et d'insérer : "déchargé des ordres du jour."

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, elle a été réso-

lue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Olivier, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte " pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 11.—Après "disposer" insérez : "pourvu qu'à l'exception des immeubles pacessaires pour son besoin, il devra disposer des dits immeubles dans les cinq ans de leur acquisition."

Page 4, ligne 1.—Retranchez depuis payés jusqu'à "pourvu."

Page 4, ligne 3.—Après " effets" insérez " par un avis spécial envoyé par la poste à chaque actionnaire, au moins trois mois d'avance."

Page 4, lignes 50 et 51.—Retranchez " à la banque " et insérez " au crédit foncier."

Page 7, ligne 19.—Après "payables" insérez "annuellement."
Page 7, ligne 23.—Après "hypothèque" insérez "et tout prêt fait sur propriété affectée par aucun privilége ou hypothèque spécialement exempts d'enregistrement sera

également considéré comme fait sur première hypothèque."

Page 7, ligne 33.—Après "d'avis" insérez "pourvu toujours que sur tout amortissement payé par le débiteur au crédit foncier, ce dernier tiendra compte de l'intérêt composé a tel débiteur, depuis la date du paiement de cet amortissement jusqu'à paiement final de la dette totale.

Page 9, ligne 40.—Retranchez depuis "pair" jusqu'à "qu'il" dans la ligne 41.

Page 9, ligne 44.—Retranchez "et billets."

Page 10, ligne 9.—Après "gage" insérez "à courir."
Page 10, ligne 15.—Après "rétribution" retranchez "d'une piastre" et insérez " de vingt-cinq centins."

Page 10, ligne 36.—Retranchez "un" et insérez "le quart d'un."

Page 11, ligne 3.-Retranchez depnis "d'administration" jusqu'à "au" dans la 4e ligne.

Page 11, ligne 36.—Après "privée" retranchez "étant" et insérez "devant être." Page 11, ligne 41.—Après "foncier" insérez "sauf au dit détenteur ou nouvel acquéreur le droit de dégucrpir et se libérer suivant la loi."

Page 11, ligne 46.—Après "l'immeuble" insérez " sauf aussi à ce dernier le droit de

déguerpir et se libérer suivant la loi."

Page 12, ligne 36.—Après "la" retranchez "balance entière" et insérez " partie échue" et après " cent " insérez " sur la même somme."

Page 13, ligne 20.—Après "chambre" insérez "mais sujette à appel."

Page 13, ligne 34.—Retranchez depuis "satisfaction" jusqu'au second "et" et insérez "des frais occasionnés par telle résistance, menace ou violence."

Page 13, ligne 38.—Après "des" insérez "dits."

Page 14, ligne 7.—Retranchez depuis "échéances" jusqu'à la fin de la clause.

Page 14, ligne 10.—Après "ses" retranchez "billets ou."
Page 14, ligne 42.—Après "gage" retranchez "billets promissoires."
Page 14, lignes 49 et 50.—Retranchez "billets promissoires."

Page 15, ligne 4.—Après "gage" retranchez "billets promissoires."

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mardi prochain, et que dans l'intervalle le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprime dans les deux langues pour l'usage des membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les lignes laté-"rales des lots dans le township de Bedford," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Gordon, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amen-"der l'acte d'agriculture relativement au "découvert" sur les terres."

L'honorable M. Bureau a proposé, secondé par l'honorable M. De la Terrière.

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Bureau, Proulx, A. J. Duchesnay, Armand, Sanborn, Moore, De la Terrière et Lacoste qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porer la compagnie du chemin de fer des rues de Québec,"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser certaines parties à faire l'acquisition du chemin de fer de Preston et Berlin, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. McDonald, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil " municipal du village de Cayuga, dans le comté de Haldimand, à vendre partie de " la place du marché du dit village, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a

été .

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte dix-"huit Victoria, chapitre deux cent deux, intitulé: "Acte pour incorporer la banque Molson,"a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Eerrier, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender "l'acte 23 Victoria, chapitre 105, intitule: "Acte relatif au chemin de fer du nord du " Canada, en autant qu'il se rapporte à la construction de l'embranchement dans la ville "de Barrie, à et d'autres fins y mentionnées,"
Sur motion de l'honorable M. McMurrich, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour conférer certains " pouvoirs à la compagnie d'assurange mutuelle contre le feu, du comté de Middlesex, et " pour changer son nom," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills

privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte de cotisation du Haut-Canada, à l'égard des arrerages de taxes dus sur les terres " des non-résidents, et pour d'autres fins relatives aux cotisations," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender, Sur motion de l'honorable M. Mc Crea, secondé par l'honorable M. Currie, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, seconde par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Hamilton (Inkerman,) Olivier, Aikins, Campbell, Lacoste, Panet, Cormier, Alexander. Perry, Leonard, Archambault, Currie, De La Terrière, Proulx. Leslie, Armand, Reesor, Mc Crea, Dessaulles, Armstrong. Ross, McDonald. Baby, Dickson, McMaster, Ryan, Belleau, Sir N. F., Duchesnay, A. J., Duchesnay, E. H. J., McMurrich, Sanborn, Bennett, Seymour, Ferrie, Malhiot, Blair, Fergusson, Shaw. Ferrier. Masson, Blake, Flint, Matheson, Smith. Boulton. Taché, Sir E. P. Moore, Gordon. Bureau,

PRIÈRES:

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :-

Par l'honorable M. Sanborn; de Charles Taylor et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

Du conseil municipal du village de Berlin, dans le comté de Waterloo; demandant un acte pour autoriser la vente à certaines personnes du chemin de fer de Preston et Berlin.

De William Workman, de la cité de Montréal; demandant que le bill pour réduire l'intérêt sur le capital de la dette de Hamilton, et prolonger le délai pour le paiement du dit capital, ne devienne pas loi.

De Stephen Jameson et autres, du comté de Missisquoi ; demandant de faire disparaître les obstacles qui empêchent le cours des eaux de la rivière Richelieu, en conséquence desquels leurs terres sont inondées et leurs propriétés détruites.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une lettre de Sixte Coupal, écuyer;

Laquelle a été alors lue, comme suit :--

QUEBEC, 25 septembre, 1863.

L'honorable U. J. TESSIER,

Orateur du Conseil Législatif.

Monsieur,—Je vous informe par la présente que je ne procéderai pas ultérieurement à contester le droit de l'honorable Jacques Olivier Bureau à siéger comme membre, dans le Conseil Législatif, pour le collège électoral de DeLorimier; et je désire que tous les procédés commencés en vertu de la pétition d'élection que j'ai présentée soient arrêtés.

J'ai l'honneur d'être,

Votre, etc.,

SIXTE COUPAL.

Je certifie véritable la signature ci-dessus.

J. S. SANBORN, M. C. L.

Reçu avis.

J. O. BUBEAU.

Alors, l'honorable M. McCrea a proposé, secondé par l'honorable M. Currie,

Que l'ordre de cette Chambre d'hier, renvoyant la pétition de Sixte Coupal, alias Sixte Coupal dit La Reine, de la paroisse de Lacolle et collége électoral de DeLorimier, se plaignant d'une élection et rapport irréguliers pour le dit collége électoral, soit déchargé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans

l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Bureau, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'agriculture relativement au découvert sur les terres," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu

par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. de La Terrière,

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre, mardi

prochain.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui demandait à être introduit.

Lorsque l'honorable Alexander Vidal a été introduit entre l'honorable M. Alexander

et l'honorable Sir E. P. Taché.

Alors l'honorable M. Vidal s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du village de "Cayuga dans le comté de Haldimand, à vendre partie de la place du marché du dit "village et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Leonard, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions, a présenté ses cinquième et sixième rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 septembre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité à soigneusement examiné le document mentionné dans la motion suivante

pour impression:

Par l'honorable M. McGee,—Second rapport du comité permanent sur l'Emigration et la Colonisation.—Le comité recommande que ce rapport soit imprimé.

Votre comité recommande aussi que les rapports suivants ne soient pas imprimés : Réponse à une adresse—Correspondance entre le département des douanes et tout officier du port de *London*, au sujet des accusations portées contre le percepteur du dit port, etc.

Réponse à une adresse-Renseignements au sujet des sommes payées aux sociétés

d'Agriculture dans le Bas-Canada.

Réponse à une adresse-Pétitions demandant une remise partielle ou totale des

emprunts faits en vertu de l'acte pour venir en aide aux incendiés de Québec.

Réponse à une adresse—Rapports des régistrateurs des différents comtés et divisions de comtés du *Haut-Canada*, donnant les états déposés à leurs bureaux des mariages célébrés pendant l'année expirée le 31 décembre dernier.

Réponse à une adresse—Copies de tous ordres en conseil concernant l'appropriation faite pour la confection d'un chemin à barrières ou empierré dans le voisinage du village

de Lancaster, comté de Glenyarry, etc., etc. Le tout respectueusement soumis.

> CHAMBRE DE COMITÉ, 25 septembre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a l'honneur de présenter

son sixième rapport.

Le comité a été informé du décès de M. F. C. Dredge, entrepreneur de la reliure des journaux et documents sessionnels des deux Chambres, et a reçu une pétition de M. Alfred Dredge, son frère, dans laquelle ce dernier expose qu'il a été nommé tuteur des enfants mineurs de feu son frère, restés dans une condition très-précaire, et qu'il désire continuer l'entreprise dans l'intérêt des dits enfants mineurs en sa qualité de tuteur. Le comité recommande qu'il soit autorisé à ce faire, pour le terme qui reste à courir du contrat, en par lui fournissant des cautions valables pour la due exécution des stipulations y énoncées.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que les dits rapports soient adoptés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie Harvey Hill de Leeds, pour l'exploitation et la fonte des minerais dans le comté de Mégantic, Canada Est," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de cuivre de Leeds," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'*Upton*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des mincrais de Missis"quoi," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 21.—Après le mot "terres" insérez "et d. oits de mines dans les terres,"

et après "pas," insérez "en aucun temps."

Page 1, ligne 37.—Après le mot "tout" insérez "pourvu toujours, qu'aucune telle augmentation de capital n'aura lieu avant que tout le montaut du capital primitif de la cempagnie n'ait été bonû fide versé."

Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis "rééligibles" jusqu'à "et" ligne 25.

Page 2, ligne 25.—Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'à "dans la ligne 26

Page 2, ligne 34.—Après le mot "objet" insérez "pourvu toujours qu'il ne sera pas permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs.

Page 3, ligne 37.—Retranchez "de" et insérez "du montant non payé sur."

Page 4.—Retranchez "clause 14."

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que les dits amendements soient renvoyés à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité

sur les dits amendements.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Armand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits amendements, et l'avait chargé d'en faire le rapport pour l'adoption de la Chambré, et qu'il était prêt de soumettre aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de St. "Flavien," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit : -

Page 1, ligne 21.—Après le mot "terres" insérez "et droits de mines dans les terres,"

et après " pas " insérez " en aucun temps."

Page 1, ligne 38.—Après le mot "tout" insérez "pourvu toujours, qu'aucune telle augmentation de capital n'aura lieu avant que tout le montant du capital primitif de la compagnie n'ait été bonê fide versé."

Pagé 2, ligne 26.—Řetranchez depuis "ré-éligibles" jusqu'à "et" ligne 27.

Page 2, ligne 27.—Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'a" dans la ligne 28.

Page 2, ligne 36.—Après le mot "objet" insérez " pourvu toujours qu'il ne sera pas permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs."

Page 3, ligne 41.—Retranchez "de" et insérez "du montant non payé sur."

Page 4.—Retranchez "la clause 14."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux. ils ont été séparément agréés.

Ordonne, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de "Vale," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 21.—Après le mot "terres" insérez "et droits de mines dans les terres,"

et après "pas," insérez "en aucun temps."

Page 1, ligne 37.—Après le mot "tout" insérez "pourvu toujours, qu'aucune telle augmentation de capital n'aura lieu avant que tout le montant du capital primitif de la compagnie n'ait été bonû fide versé."

Page 2, ligne 24.—Retranchez depuis "ré-éligibles "jusqu'à "et " ligne 25.

Page 2, ligne 26.—Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'à" dans la ligne 27.

Page 2, ligne 35.—Après le mot "objet" insérez "pourvu toujours qu'il ne sera pas permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs.

Page 3, ligne 39.—Retranchez "de" et insérez "du montant non payé sur."

Page 4.—Retranchez "la clause 14."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 21.—Après le mot "terres" insérez : "et droits de mines dans les

terres," et après "pas," insérez " en aucua temps."

Page 1, ligne 37.—Après le mot "tout" insérez "pourvu toujours, qu'aucune telle augmentation de capital n'aura lieu avant que tout le montant du capital primitif de la compagnie n'ait été bonû fide versé."

Page 2, ligne 24.—Řetranchez depuis "ré-éligibles" jusqu'à "et" ligne 25.

Page 2, ligne 25.—Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'a" dans la ligne 26.

Page 2, ligne 34.—Après le mot "objet" insésez "pourvu toujours qu'il ne sera pas permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs."

Page 3, ligne 38, Retranchez "de" et insérez "du montant non-payé sur."

Page 4.—Retranchez "clause 14."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Logan," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:-

Page 1, ligne 22.—Après le mot "terres" insérez "et droits de mines dans les terres,"

et après " pas," insérez "en aucun temps."

Page Î, ligne 38.—Après le mot "tout" insérez "pourvu toujours, qu'aucune telle augmentation de capital n'aura lieu avant que tout le montant du capital primitif de la compagnie n'ait été bonû fide versé."

Page 2, ligne 25.—Retranchez depuis "ré-éligibles jusqu'à "et" ligne 26.

Page 2, ligne 27 —Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'à" dans la ligne 28.

Page 2, ligne 36.—Après le mot "objet" insérez " pourvu toujours, qu'il ne sera pas permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs."

Page 3, ligne 39.—Retranchez "de" et insérez "du montant non-payé sur."

Page 4.—Biffez "clause 14."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, que, conformément au rapport du comité des erdres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition d'E. Clark et autres, demandant un acte d'incorporation comme compagnie pour l'exploitation des mines.

Alors, l'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour

"incorporer la compagnie pour l'exploitation des minerais de Clark."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que, le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour venir en " aide aux personnes qui se refusent ou objectent de prêter serment, en alleguant des " motifs de conscience."

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a

été .

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer des rues de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amen-"der l'acte 23e Victoria, chapitre cent cinq, intitulé : " Acte relatif au chemin de fer du " Nord du Canada, en autant qu'il se rapporte à la construction de l'embranchement à " la ville de Barrie et à d'autres matières y mentionnées,"

Sur motion de l'honorable M. McMurrich, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du premier rapport du comité conjoint chargé de l'administration de la bibliothèque du parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit rapport soit adopté.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour réorganiser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour "autoriser l'émission de bons prévilégiés pour certaines fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour amender " l'acte de cotisation du Haut-Canada, relativement aux arrérages de taxes dus sur les terres des non-résidents, et pour d'autres objets relatifs à la cotisation," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Mc Crea a proposé, secondé par l'honorable M. Currie,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le ait bill, tel qu'amendé,

soit lu une troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu une troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair.

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 28 Septembre 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Burnham, Gordon, Proulx, Alexunder, Hamilton (Inkerman), Reesor, Christie, Allun, Cormier, Leonard, Ross. Archambault. Crawford, Leslie, Ryan,Armand, Currie, De La Terrière, Mc Crea, Sanborn, Armstrona, Mcdonald, Seymour, Baby,Dickson, Mc Murrich, Shaw. Belleau, Sir N. F., Duchesnay, $A.\ J.,$ Masson, Skead. Duchesnay, E. H. J., Matheson, Bennett, Smith, Blair, Fergusson, Perrie. Taché, Sir E. P. Moore, Blake,Ferrier, Panet, Vidal. Boulton. I lint. Perry,

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :---

Par l'honorable M. Allan; de John Worthington, de Toronto.

Par l'honorable M. Ryan; de la chambre de commerce de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :-

D'E. Clark et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais."

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, 28 septembre, 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

treizième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de J. Crawford et autres, de Brockville, du township d'Elizabethtown et des comtés-unis de Lanark et Renfrew, demandant un acte pour la réorganisation de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa et pour d'autres fins, et a trouvé qu'il a été donné un avis suffisant dans ce cas.

La pétition de l'association de prêt agricole du Canada, demandant des amendements

à son acte d'incorporation, n'est pas de nature à requérir de publication d'avis.

Quant au bill de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Middlesex, votre comité a trouvé qu'il n'a pas été présenté de pétition à votre honorable Chambre relativement à icelui ; mais les avis ayant été donnés régulièrement, en conformité à la 53e règle, votre comité recommande que votre honorable Chambre n'exige pas la dite pétition, mais que cette recommandation ne soit pas considérée comme précédent.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour accorder certains pouvoirs à la " compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de Middlesex, et pour changer "son nom," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligae 40.—Après "d'assurance," insérez "mutuelle."
Page 2, ligne 4.—Après "d'assurance," insérez "mutuelle."
Page 2, ligne 9.—Après "d'assurance," insérez "mutuelle."

Page 2, ligne 10.—Retranchez depuis "compétente" jusqu'à "Lorsqu'une" dans la 21e ligne.

Page 3, ligne 8.—Après "d'assurance" insérez "mutuelle" et retranchez depuis " Canada" jusqu'à "Le" dans la dernière ligne.

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que la cinquante-huitième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au dit bill.

Les dits amendements étant alors lus la seconde fois, et la question de concours mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, le dit bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser la ville de Sarnia à émettre des débentures pour racheter certaines dében" tures, pour lesquelles il n'a pas été créé de fonds d'amortissement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour autoriser le conseil municipal du township de Dercham à prêter une partie de sa "part des deniers provenant des réserves du clergé pour certains travaux de drainage "dans le dit township," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Blake, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie royale pour l'exploitation des mines du Canada-Est," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Gordon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sherbrooke- Sud, du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie du Canada pour l'exploitation des mines d'Acton Sud," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Shaw, il a

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et "la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. McCrea, secondé par l'honorable M. McMurrich, il a été

Ordonné, que l'honorable M. Vidal soit ajouté au comité des banques et du commerce.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Dickson, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé des deniers prélevés dans les années 1861 et 1862, par les commissaires du havre de Montréal, nour payer sa police fluviale; le montant actuellement payé par les dits commissaires aux hommes de la dite police, durant les susdites années (et si les deniers prélevés ont été insuffisants, le mentionnant); le montant payé à même les fonds consolidés aux hommes de la police fluviale pendant ces années; et aussi un état du fonds prélevé en vertu du chapitre 102 des statuts refondus pour le Bas-Canada et des actes cités en la section 23 du dit chapitre 102, ainsi que de la balance en main ce jour.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. de La Terrière a proposé, secondé par l'honorable M. A. J. Duchesnay, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé des arrérages dus sur la vente des bois des forêts du domaine public dans le Bas-Canada, jusqu'au premier jour de juillet dernier, mentionnant le nom ou les noms des personnes qui doivent ces arrérages.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porer la compagnie pour l'exploitation des minerais de Clark,"

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, que le dit bill soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour venir en "aide aux personnes qui se refusent ou objectent de prêter serment en alléguant des mo"tifs de conscience,"

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 23e "Victoria, chapitre cent-cinq, intitulé: "Acte relatif au chemin de fer du Nord du Ca-"nada en autant qu'il se rapporte à la construction de l'embranchement à la ville de "Barrie et à d'autres matières y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMurrich, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills

privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour réorganiser la com-"pagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour autoriser l'émission de bons "privilégiés pour certaines fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills

privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Septembre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Lacoste,	Perry,
Alexander,	Cormier,	Leonard,	Proulx,
Allan,	Crawford,	Leslie,	Prud'homme,
Archambault,	$De\ La\ Terrière,$	Letellier de St. Just,	
Armand,	Dessaulles,	Mc Crea,	Ross,
Armstrong,	Dickson,	McDonald,	Ryan,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Sanborn,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Seymour,
Bennett,	Ferrie,	Masson,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
Blake,	Flint,	Moore,	Smith,
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Taché, Sir E. P.,
Burnham,	Hamilton (Inkerman)	Panet,	Vidal.
Campbell,	•	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:-

Par l'honorable M. Cormier ; de Daniel Bennett et autres, d'Ireland, comté de Mégantic.

Par l'honorable M. McMurrich; de William Gunn et autres, du comté de Bruce.

Par l'honorable M. Flint; d'E. Burnham et autres, de la ville de Peterboro'.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de la société ecclésiastique du diocèse de Québec.

Par l'honorable M. de La Terrière; de Charles Rhéaume et autres, de la paroisse de Charlesbourg, dans le comté de Québec; et de James Nelson et autres, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, dans le district de Saguenay.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :-

De Charles Taylor et autres en sa faveur; demandant qu'il soit rétabli dans la charge qu'il remplissait ci-devant comme officier de douane à Port Eaton.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Bureau des Bills Privés, 29 septembre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de *E. Clark* et autres, demandant à être incorporés en une compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais votre comité recommande, néanmoins, la suspension de la cinquante-troisième règle, en autant qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des "rues de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit : --

Page 1, ligne 27.—Retranchez depuis "voitures" jusqu'à "y" dans la 28e ligne. Page 1, ligne 28.—Après "le long" insérez "de la rue St. Valier, (jusqu'à la bar-

rière) dans la banlieue de Québec et sur et le long."

Page 2, ligne 1.—Après "chemins" insérez "et la largeur sera telle que les voitures ordinaires employées aujourd'hui puissent passer sur les dites voies, ce qu'elles pourront faire, pourvu qu'elles ne gênent ou n'empêchent pas la circulation des chars de la com-

pagnie."

Page 3, ligne 2.—Après "objets" insérez "et pourvu de plus que les corporations des municipalités par où passera le dit chemin de fer auront le plein pouvoir de mettre à exécution, par règlements passés à cet effet, envers la dite compagnie et tout autres, les règles et dispositions que les dites corporations croiront nécessaires pour règlementer la construction et l'exploitation du dit chemin de fer de manière à empêcher toutes entraves évitables au trafic ordinaire et à l'usage des rues le long desquelles passera le dit chemin."

Page 4, ligne 33.—Après "offense" insérez la clause A.

Clause A.

"20 Le présent acte sera nul si un mille au moins du dit chemin de fer n'est construit et exploité dans les quatre années de la passation du présent acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a

été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre cent cinq, "intitulé: Acte relatif au chemin de fer du Nord du Canada' en autant qu'il se rap"porte à la construction de l'embranchement à la ville de Barrie, et à d'autres matières y
mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMurrich, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour autoriser Marie Louise Levasseur à prélever des taux de péage sur un pont construit "sur la rivière Bécancour, dans le comté de Nicolet," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Proulx, secondé par l'honorable M. Cormier, il a été Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Malhiot, il a été

Ordonné, qu'en conformité du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de E. Clark et autres, pour un acte d'incorporation d'une compagnie pour l'exploitation des mines.

Alors l'honorable M. Sanborn a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour

"incorporer la compagnic pour l'exploitation des minerais de Clark."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte d'incorporation de la banque des marchands," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été d'Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour ériger la paroisse de St. Albert de Warwick et autres localités en municipalités "séparées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Bennett, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour conférer certains pou-"voirs à la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de *Middlesex*, et pour "changer son nom," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblé Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le " Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : "Acte pour amender "l'acte d'agriculture relativement au découvert sur les terres," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. de La Terrière, secondé par l'honorable M. Christie, il

a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément & l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de "Sarnia à émettre des débentures pour racheter certaines débentures pour lesquelles il "n'a pas été créé de fonds d'amortissement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Skead, il. a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser le conseil " municipal du township de Dercham à prêter une partie de sa part des deniers provenant " des réserves du clergé pour certains travaux de drainage dans le dit township," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Blake, secondé par l'honorable M. Alexander, il a

été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " royale pour l'exploitation des mines du Canada-Est," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Bennett, il s

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sherbrooke Sud, du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Malhiot, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des fordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie " des mines d'Acton Sud, du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Malhiot, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant " l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presby-

"tères et cimetières, et les assemblées de fabrique," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir E. P. Tache, l'honorable Sir N. F. Belleau, et des honorables Messieurs Olivier, E. H. J.

Duchesnay et Lacoste qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour venir en " aide aux personnes qui se refusent ou objectent de prêter serment en alléguant des motifs " de conscience,"

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :-

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Aikins.	Christie,	Leslie,	Ross,
Alexander,	Dickson,	Mc Crea,	Sanborn,
Bennett,	Ferrie.	McDonald.	Skead.
Blair, Fergusson,	Ferrier,	McMurrich,	Smith,
Blake.	Flint,	Moore,	Vidal,-23.
Burnham.	Leonard.	Reesor.	,

NON-CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Allan,	Cormier,	Hamilton (Inkerman)	Perry,
Archambault,	Crawford,	Lacoste,	Proulx,
Armand,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Prud'homme,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.	Malhiot,	Ryan,
Belleau, Sir N. F.	Duchesnay, E. H. J.,	Olivier,	Seymour,
Boulton,	Gordon,	Panet,	Taché, Sir E. P25.
Campbell.	•	•	•

Ainsi elle a passé dans la négative.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour confirmer certains procédés de la municipalité du township d'Orford, dans le "Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. McCreu, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour reconstituer la dette en débentures de la cité de Hamilton, et pour en faciliter "le règlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour limiter le prélèvement de deniers publics dans le village incorporé d'Aurora, "et pour d'autres objets," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummondville, dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, saus amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé:
"Acte qui autorise la vente ou autre alienation des terres dépendant de la succession de
"feu John Spiers," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers
amendements auxquels elle demandé le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 1, ligne 17.—Après "bénéficiaires;" insérez "et considérant que certaines poursuites ont été intentées devant la cour de chancellerie du Haut-Oanada dans l'intérêt des dits enfants et en vertu de la douzième Victoria, chapitre 72."

Page 1, ligne 26.—Après "vendre" insérez "qui appartenait au dit John Speirs lors

de son décès."

Page 1, ligne 30.—Retranchez depuis "faire" jusqu'au mot "le" de la 44e ligne, et insérez les clause A. B. C. et D.

A.

"Le dit Francis Walker Shiriff devra chaque année, ou plus souvent s'il en est requis, rendre compte à la cour de chancellerie du Haut-Canada de la gestion de la dite succession, et il devra aussi chaque année, ou plus souvent s'il en est requis, faire remise à la dite cour de tout surplus ou balances qui pourraient être entre ses mains et applicables à la formation d'un fonds devant produire chaque année un revenu à l'aide duquel, conformément à un ordre de la dite cour dans cette affaire et daté du sixième jour de mai 1862, il pourra être satisfait aux réclamations successives contre la succession."

B

"S'il en est requis par la dite cour, le dit Francis Walker Shiriff devra donner caution du paiement de telles balances et de la bonne gestion de la dite succession, et la dite cour pourra accepter des cautions domiciliés dans cette partie de la province autre- fois le Bas-Canada."

C

"Le présent acte ne sera pas considéré comme affectant la juridiction de la dite "cour à l'égard du placement ou de l'emploi d'aucuns fonds provenant des ventes, locations, "ou autres alienation de la dite succession et remis de temps à autre à la dite cour par le "dit Evancis Walker Shiriff."

D

"Rien dans le présent acte ne portera atteinte à aucune réclamation ou titre d'aucune personne ou personnes contre les terres ou la succession du dit feu John "Speirs."

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre les accidents et des an-"nuités," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 29.—Après "posséder" insérez "seulement pour leur usage et pour les occuper."

Page 2, ligne 26.—Retranchez "mil huit cent soixante et quatre" et insérez "qui

suivra leur élection."

Page 2, ligne 28.—Après "directeurs" insérez "élus."

Page 3, ligne 31.—Retranchez "possédera," et insérez "aura à posséder."

Page 4, ligne 8.—Après "législature," insérez "et une copie de tel état annuel sera publiée immédiatement après telle assemblée annuelle dans un journal quotidien édité dans la cité de Toronto."

Page 4, ligne 5.—Retranchez "la clause 14" et insérez "les clauses A et B."

Clause A.

"Les directeurs en exercise, ou la majorité d'entr'eux, auront le pouvoir de faire "les règles et règlements, pourvu qu'ils ne soient pas en désaccord avec les dispositions du présent acte ou les lois de la province, qui leur parattront nécessaires et "propos, pour l'administration des affaires de la dire compagnie, l'emploi de son capital et "de ses biens et effets et la direction de ses officiers, commis et serviteurs, et suissi pour la

convocation des assemblées générales et spéciales des actionnaires, prescrivant dans " quelles circonstances elles seront convoquées, et toutes autres choses pouvant avoir trait " aux affaires de la compagnie ; et elle aura le pouvoir de nommer autant de commis, ser-" viteurs et officiers, qu'elle jugera à propos et avec tels salaires qu'il lui conviendra de "leur donner, et aussi de faire aux actionnaires pour le temps d'alors telles demandes de " versement qu'elle jugera nécessaires sur les actions de la compagnic et d'en poursuivre " le recouvrement; et la production du registre des actions et la preuve de la signature du " défendeur suffirent pour prouver qu'il est actionnaire de la dite compagnie; et dans " toute telle action il ne sera pas nécessaire d'alleguer la matière spéciale: il suffira d'é-" tablir que le défendeur est porteur d'une action ou plus (selon le cas) dans le capital de " la dite compagnie; qu'il est arriéré dans ses versements sur l'action ou les actions susdites " de la somme à laquelle s'élève le versement ou les versements, et de spécifier le nombre " et la somme de ces versements pour le recouvrement desquels la dite compagnie a droit " d'action contre le défendeur, et il suffira, pour maintenir telle poursuite, de prouver que "lors de telle demande de versement, le défendeur était actionnaire pour le nombre " d'actions allégué, et de produire le règlement ou la résolution du bureau faisant et pres-" crivant telle demande: pourvu toujours que ces demandes de versement seront faites à " des intervalles d'au moins trente jours et qu'avis en sera donné au moins trente jours " avant le jour que tel versement ou versements devront se faire et qu'aucun versement ne " devra excéder cinq pour cent sur chaque action souscrite."

Clause B.

"Afin qu'elle puisse donner plus de garantie à ses assurés, la dite compagnie "est par le présent tenue d'affecter chaque année à la formation d'un fonds de " garantie une somme correspendante à vingt-cinq pour cent de ses bénéfices ; jusqu'à ce " que ce fonds s'élève à la somme de cent mille piastres, et tel fonds ne sera appliqué qu'au " paiement des pertes souffertes par la dite compagnie et à aucun autre objet quelconque, " et tout directeur qui aura consenti à l'application mal à propos du dit fonds ou d'aucune " partie d'icelui, sera directement responsable de la somme ainsi mal appliquée. Et il est " par le présent stipulé qu'il sera du pouvoir des directeurs en exercise, dans le cas ou " une partie du dit fonds serait appliqué au paiement d'une perte ou de pertes souffertes " par le dite compagnie, de demander immédiatement la rentrée de telle partie du capital " non versé de la dite compagnie et qui sera nécessaire pour remplacer la somme ainsi " prise sur le dit fonds, et dans le cas où tout le fonds social aurait été versé, le total des " bénéfices de la dite compagnie sera employé pour faire face à tout déficit du dit fonds " de garantie, et le dit fonds sera converti en effets du gouvernement provincial, et un " état annuel d'icelui sera soumis par les directeurs de la compagnie au ministre des finances, le trente-et-unième jour de décembre de chaque année."

Page 4, ligne 53.—Retranchez depuis "nord" jusqu'à la fin de la clause, et insérez "et il sera loisible à la dite compagnie d'établir des succursales et agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande pour y assurer toute personne ou personnes qui voudront venir en cette Province."

Page 5, ligne 12.—Retranchez "et" là où ce mot se rencontre pour la première fois.

Page 5, ligne 14.—Retranchez depuis "disposera" jusqu'à "des" dans la 16ième ligne, et insérez "s'engagera dans l'achat ou vente d'articles et marchandises, ni dans."

Page 5, ligne 18.—Après "deniers" insérez "autres que le fonds de garantie cidessus mentionné et qui doit être converti en la manière ci-dessus prescrite."

Dans le titre du bill, retranchez " et des annuités."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour légaliser et compléter un certain échange de terres convenu entre le recteur et les "marguilliers de l'église St. Paul, London, avec la corporation de la cité de London," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Blake, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson-Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Septembre, 1863.

Les membres assemblés ont été :

L'Honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Hamilton [Inkerman]	,Panet,
Alexander,	Christie,	Lacoste,	Perry,
Allan,	Cormier,	Leonard,	Proulx,
Archambault,	Crawford,	Leslie,	Prud'homme,
Armand,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	
Armstrong,	Dessaulles	Mc Crea,	Ross,
Baby,	Dickson,	McDonald,	Ryan,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Seymour,
Bennett,	Duchesnay, E. H. J.,		Shaw,
Blair, Fergusson,	Ferrie,	Masson,	Skead,
Blake,	Ferrier,	Matheson,	Smith,
Boulton,	Flint,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Bureau,	Gordon,	Olivier,	Vidal.
Burnham,	•	,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. Olivier; de Jean-Baptiste Bourgette et autres, de la paroisse de St. Aimé, dans le comté de Richelieu; d'Antoine Peltier et autres, de la paroisse de St. Robert, dans le dit comté de Richelieu; et deux pétitions du conseil municipal du comté de Joliette.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; du révérend J. Laz. Marceau et autres, de la paroisse de l'Isle Verie et du township de Denonville, dans le comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. Ross; de Robert Johnston et autres, représentants de la succession de feu le lieutenant-général Sir William Johnston, C. C. B.

Par l'honerable M. Allan; de J. M. Strachan et autres.

Par l'honorable M. Skead; de Rinaldo McConnell, du township de Hull, marchand de bois.

Conformément à l'orde du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De John Worthington, de Toronto; demandant le paiement d'une certaine somme de deniers qui lui est due pour l'érection du monument de Brock.

Et de la chambre de commerce de la cité de *Montréal*; demandant que l'acte pour amender l'acte relatif aux pouvoirs et devoirs de la maison de la Trinité de *Québec* ne devienne pas loi.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour réorganiser la compagnie du chemin "de fer de Brockville et Ottawa, et pour autoriser l'émission de bons privilégiés pour "certaines fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été

Grdonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu "du comté de Middlesex, et pour changer son nom," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les pétitions pour les bills privés soit prolongé de quinze jours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de Québec," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser Marie Louise "Levasseur à prélever des taux de péages sur un pont construit sur la rivière Bécancour, "dans le comté de Nivolet," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Proulx, secondé par l'honorable M. Cormier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la com-" pagnie pour l'exploitation des minerais de Clark," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incor-" poration de la banque des marchands," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour ériger en municipalités "séparées la paroisse de St. Albert de Warwick ainsi que d'autres localités," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Bennett, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas- "Canada."

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, que les dits bill et amendements soient renvoyés à un comité de toute la Chambre, demain, et qu'ils soient alors le premier item sur les ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour ratifier certains actes "de la municipalité du township d'Orford, dans le Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour reconstituer la dette en débentures de la cité de Hamilton, et pour en faciliter le "règlement,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonne, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : "Acte qui autorise la vente ou autre aliénation des terres dé-"pendant de la succession de feu John Spiers,"

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

il a été

Ordonné, qu'il soit remie à vendredi prochain, et que, dans l'intervalle, le bill, tel qu'il est proposé par l'Assemblée Législative de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour légaliser "et compléter un certain échange de terrains convenu entre le recteur et les marguilliers "de l'église St. Paul, London, et la corporation de la cité de London,"

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Blake, il a

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender et étendre les deux actes passés respectivement en les 21me et 22e "années du règne de Sa Majcsté, concernant la compagnie de prêt du Canada Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer l'académie Lacolle," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonde des minerais d'Orford, "dans le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 1er Octobre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Lacoste,	Perry,
Alexander,	Christie,	Leonard,	Proulx,
Allan,	Cormier,	Leslie.	Prud'homme,
Archambault,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	Dessaulles,	Mc Crea.	Ross,
Armstrong,	Dickson,	McDonald,	Ryan,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Shaw,
Bennett,	Ferrie,	Masson,	Skead,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Smith,
Blake,	Flint,	Moore,	Taché, Sir E. P.
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Vidal,
Bureau,	Guévremont,	Panet,	Wilson.
Burnham,	•	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Olivier; du conseil municipal de la paroisse de St. Marcel; et du conseil municipal de la paroisse de St. Ours, dans le comté de Richelieu.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; du révérend Père Choné, missionnaire des Sauvages des Iles Manitouline.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De Daniel Bennett et autres, d'Ireland, comté de Mégantic; demandant l'ouverture d'un chemin depuis Lambton jusqu'à la station du Grand Tronc de chemin de fer à Somerset.

De William Gunn et autres, du comté de Bruce; demandant une exploration de la côte du lac Huron, dans le but d'indiquer les endroits convenables à la construction de havres pour des fins commerciales.

D'E. Burnham et autres, de la ville de Peterboro'; demandant que le bill relatif au mortgage sur l'embranchement à Millbrook du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, ne devienne pas loi.

De la société d'église du diocèse de Québec; demandant que le bill pour consolider la dette de la cité de Hamilton ne devienne pas loi.

De Charles Rhéaume et autres, de la paroisse de Charlesboury, comté de Québec,; demandant que le bill pour l'érection de la municipalité locale de St. Colombe en une municipalité de comté, ne devienne pas loi.

De James Nelson et autres, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la Malbaie jusqu'à la Baie du Ha! Ha!

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport du greffier de la couronne en chancellerie, lequel rapport a été lu par le greffier, comme suit :-

Ū

Province du Canada, Savoir:

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection daté le dixième jour d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé à l'Officier-Rapporteur pour le collége électoral de Newcastle (J. H. Grover, écuier, nommé Officier-rapporteur pour le dit collége électoral de Newcastle), pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collége électoral de Newcastle dans le Conseil Législatif, au lieu et place de l'honorable Andrew Jeffrey, qui, depuis son élection comme représentant du dit collége électoral de Newcastle, est décédé, Asa Alworth Burnham, écuier, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection en date du dix-septième jour de septembre dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec, 1er octobre, 1863.

> L. R. FORTIER, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Conseil Législatif, Québec.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque des mar"chands," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 26. -Retranchez le second "ct."

Page 1, ligne 27.—Après "par" insérez "et payable à "et retranchez depuis "dépêt" jusqu'à "nonobstant" dans la 28e ligne et insérez "du faiseur ou de l'accepteur."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a 6t6 Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honerable Sir N. F. Belleau, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 18 Victoria, chapitre 202, intitulé: "Acte pour incorporer la banque Molson," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :---

Page 1, ligne 13.—Retranchez "prochein" et insérez "1864; et les directeurs qui, d'après les dispositions du dit acte, seraient sortis de charge le premier lundi d'acût prochain, resterout en charge jusqu'au dit second lundi d'octobre 1864."

Page 1, ligne 24.—Retranchez " et."

Page 1, ligne 25.—Après le premier "de" insérez "et payable à "et retranches depuis "dépôt" jusqu'à "nonobstant" dans la 26e ligne, et insérez "du faiseur ou de l'accepteur."

Les dits amendements étant lus la seconde tois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Leslie, il a 616

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er octobre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions a l'honneur de faire son septième rapport.

Le comité a examiné soigneusement les documents que mentionnent les motions sui-

vantes pour impression :

Par M. Somerville,—Témoignages entendus par le comité spécial chargé de s'enquérir de l'emploi qu'on a fait des fonds votés en 1855, pour acheter des grains de semence dans le Bas-Canada, et sur le montant qui en a été remboursé.

Le comité recommande d'imprimer ce document.

Par M. Pâquet,—Réponse à une adresse—Etat du nombre de décès à la prison de Montréal, dans les trois dernières années.—Le comité recommande d'imprimer cet état sous une forme abrégée.

Le comité recommande en outre de ne point imprimer les pièces suivantes :

Réponse à une adresse relative à la candidature du shérif Snider, lors de la dernière lutte électorale dans le comté de Grey, et à la nomination de M. Joseph Maughan à la charge de shérif, qui était vacante.

Réponse à une adresse concernant l'envoi de la machine à draguer du havre de Mont-

réal sur les rivières de l'Assomption et de Terrebonne, pendant la dernière élection.

Réponse à une adresse-Etat des dépenses de certains commissaires.

Réponse à une adresse relative aux concessions gratuites sur les chemins de colonisa-

Réponse à une adresse relative au renvoi du capitaine Anderson de la cavalerie volontaire de Québec.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 28 dernier, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé des deniers prélevés dans les années 1861 et 1862, par les commissaires du havre de Montréal, pour payer sa police fluviale; le montant actuellement payé par les dits commissaires aux hommes de la dite police, durant les susdites années (et si les deniers prélevés ont été insuffisants, le mentionnant); le montant payé à même les fonds consolidés aux hommes de la police fluviale pendant ces années; et aussi un état du fonds prélevé en vertu du chapitre 102 des statuts refondus pour le Bas-Canada, et des actes cités en la section 23 du dit chapitre 102, ainsi que de la balance en main ce jour.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle « rapport au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploi-" tation des minerais Clark;"

Et aussi au bill intitulé : " Acte pour confirmer certains procédés de la mynici-

" palité du township d' Orford, en Bas-Canada."

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour réorganiser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour autoriser l'émission de bons privilégiés pour certaines fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icelui.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Masson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris les dits bill et amendements en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordonné, que la considération des dits bill et amendements en comité général soit le premier item sur les ordres du jour de demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte " pour autoriser la société d'église du diocèse de Toronto à vendre certaines parties des "terres des rectories de Peterborough et pour d'autres objets," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et autoriser la corporation de la cité de "Montréal à aider la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à établir "un terminus dans la dite cité," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour légaliser" et compléter un certain échange de terres convenu entre le recteur et les marguilliers de "l'église St. Paul, London, avec la corporation de la cité de London,"

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Flint, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les dispositions de deux actes passés respectivement dans la 20e et la 22e années du règne de Sa Majesté, relatifs à la compagnie de prêt du Canada-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'académie "Lacolle," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Orford, Bas-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Octobre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins.	Campbell,	Lacoste,	Perry,
Alexander,	Christie,	Leonard,	Proulx,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Prud'homme,
Archambault,	De La Terrière,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	Dessaulles,	Mc Crea,	Ross,
Armstrong,	Dickson,	Mcdonald,	Ryan,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	Mc Murrich,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Shaw,
Bennett,	Ferrie,	Masson,	Skead,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Smith,
Blake,	Flint,	Moore,	Taché, Sir E. P.
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Vidal,
Bureau,	Guévremont,	Panet,	Wilson.
Burnham,	•	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Boulton; de John Henry Dumble, de la ville de Cobourg.

Par l'honorable M. Blake; de J. Carling et autres, du comté de Norfolk.

Par l'honorable M. Ross; de James Foley et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Moore; de Christian Wurtele, de la cité de Québec, en sa qualité de président de la banque d'épargne et de prévoyance de Québec.

Par l'honorable M. Christie; de Leonidas Burwell, de Port Burwell, dans le comté d'Elgin.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De Jean-Baptiste Bourgette et autres, de la paroisse de St. Aimé; et d'Antoine Peltier et autres, de St. Robert; demandant séparément une allocation pour améliorer la navigation de la rivière Yamaska.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Joliette; demandant qu'une taxe de douze par cent soit imposée sur les salaires des officiers publics ayant un salaire au-dessus de cent louis courant, pour aider à payer la dette de la province; aussi, demandant que la charge des inspecteurs d'écoles soit abolie, et que les devoirs en soient faits par les ministres des différentes dénominations religieuses.

Du révérend J. Laz. Marceau et autres, de la paroisse de l'Isle-Verte et du township de Denonville, dans le comté de Témiscouata; demandant une allocation pour ouvrir et compléter un chemin dans le township de Denonville.

De Robert Johnston et autres, représentant la succession de feu le lieutenant-général Sir William Johnston, C.C.B.; demandant un acte pour pourvoir à la vente de certaines terres situées en cette province, et pour d'autres objets y mentionnés.

De J. M. Strachan et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Club de Toronto."

De Rinaldo McConnell, du township de Hull, marchand de bois; demandant un acte pour l'autoriser à ouvrir une route de communication entre l'embouchure de la Rivière des Français et le Haut-Ottawa, pour le transport de provisions pour les chantiers de bois de commerce.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit requ, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Bureau des Bills Privés, 2 octobre, 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

quinzième rapport comme suit :

Relativement au bill pour autoriser le conseil municipal du township de Dereham de faire un prêt de partie de ce qui lui revient des argents des réserves du clergé, devant être employés à des travaux d'assèchement dans le dit township, votre comité a trouvé qu'il n'a pas été présenté de pétition à votre Honorable Chambre, ni donné d'avis d'icelui; mais il recommande, néanmoins, que la dite pétition ne soit pas exigée par votre Honorable Chambre, et que la 58e règle soit suspendue, en autant que le dit bill a déjà été présenté lors de la dernière session, et que l'avis a été alors publié pendant tout le temps requis.

Relativement au bill pour ériger St. Albert de Warwick et autres localités en municipalités séparées, votre comité a trouvé qu'il a été présenté une pétition seulement quant à Ste. Clothilde de Horton; mais l'avis régulier ayant été donné pendant tout le temps requis à l'égard des municipalités de St. Albert de Warwick et de Wendover et Simpson, votre comité recommande que les pétitions y relatives ne soient pas exigées par votre

Honorable Chambre.

Relativement au bill pour incorporer l'académie de Lacolle, votre comité a trouvé qu'il n'a pas été présenté de pétition; mais un bill ayant déjà été présenté lors de la dernière session, et aucun avis n'étant requis dans ce cas, en vertu de la 53e règle, votre comité recommande que la dite pétition ne soit pas exigée par votre Honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a 616

Ordonné, que la cinquante huitième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie Lacolle."

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser certaines personnes à acquérir le "chemin de fer de Preston et Berlin et pour d'autres objets," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par

le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 42.—Retranchez depuis "ligne" jusqu'à "toutes" dans la 45 ligne.

Le dit amendement étant alors lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Blake, il a

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser Marie Louise Levasseur à prélever des "taux de péages sur un pont construit sur la rivière Bécancour, dans le comté de Nicolet," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la (l'hambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Proulx, secondé par l'honorable M. Cormier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement

Le dit bill a été alors du la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal du township de Dereham à donner, à titre de prêt, une partie de sa part des deniers provenant des réserves du clergé pour certains travaux de drainage dans le dit township," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Blake, secondé par l'honorable M. Alexander, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Orford, Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été slors

lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 34.—Retranchez depuis "en "jusqu'à "piastres" et insérez "actions de pas moins de cinq."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblé Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la ville de Sarnia à émettre "des débentures pour racheter celles maintenant dues et pour le rachat desquelles il n'a pas été créé un for de d'amortissement," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Skead, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a cté alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a 6té mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie royale pour "l'exploitation des minerais du Canada-Est," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 31.—Retranchez depuis "pas" jusqu'à "chacune" et insérez "moins de cinq piastres."

Page 2, ligne 5.—Retranchez depuis "demandé" jusqu'à "A" dans la 14e ligne.
Page 3, ligne 7.—Au commencement de la 13e clause avant le mot "La" insérez

"outre son siège ordinaire d'opération en cette province.

Page 3, ligne 34.—Retranchez depuis "Canada" jusqu'à "La" dans la 25e ligne.
Page 3, ligne 34.—Retranchez depuis "autorité" jusqu'à "La" dans la 41e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Bennett, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit

lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Couseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines "d'Acton Sud, du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant requ, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit :---

Page 1, ligne 28.—Retranchez depuis "en" jusqu'à "piastres" et insérez "actions de

pas moins de cinq."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Cumpbell, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bill privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour "l'exploitation des minerais de Clark," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenaut reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 1, ligne 11.—Retranchez la lettre "I" où elle se trouve la première fois et insérez "L."

Page 1, ligne 19.—Après le mot "terres" insérez "et les droits de mines sur icelles."
Page 1, ligne 35.—Après le mot "tout" insérez "pourvu toujours qu'aucune augmentation du capital n'aura lieu avant que le montant en entier du capital primitif en ait été bond fide versé."

Page 2, ligne 25.—Retranchez depuis "rééligibles" jusqu'à "et" dans la ligne 26.
Page 2, ligne 26.—Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'à" dans la

ligne 27.

Page 2, ligne 32—Après le mot "requises" insérez "pourvu toujours qu'il ne sera pas permis de voter par procureur à aucune assemblée du bureau des directeurs."

Page 3, ligne 12.—Retranchez la lettre "I" et insérez "L"

Page 3, ligne 40.—Après le mot "au-delà" insérez "du montant non-payé de."

Page 4.—Retranchez la " clause 14."

Les dits amendements étant alors lus la seconde fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour confirmer certains procédés de la munici- palité du township d'Orford, dans le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sherbrooke Sud, du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en Lire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 31.—Retranchez "cent mille" et après "actions" insérez de pas moins."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblé Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour reconstituer la dette en débentures de la "eité de Hamilton et pour en faciliter le règlement," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie des ba-"teaux à vapeur de *Montréal* et *Salaberry*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incor-"poration de la banque des marchands," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 18 " Victoria, chapitre 202, intitulé : 'Acte pour incorporer la banque Molson,' " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité général sur le bill intitulé: " Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-" Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icelui.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain, et qu'il soit alors le premier item sur les

ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemblée. Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre les " accidents et des annuités,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemsemblée Législative au bill intitulé: " Acte qui autorise la vente ou aliénation des terres " dépendant de la succession de feu John Spiers,"

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la société d'é-"glise du diocèse de Toronto à vendre certaines parties des terres des rectories de Peter-"borough et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour légaliser et compléter "un certain échange de terrains convenu entre le recteur et les marguilliers de l'église St. " Paul, London, et la corporation de la cité de London," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Leonard, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills

privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 5 Octobre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Leonard,	Perry,
Alexander,	Christie,	Leslie,	Proulx,
Allan,	Cormier,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	De La Terrière,	Mc Crea,	Ross,
Armstrong,	Dessaulles,	McDonald,	Ryan,
Baby,	Dickson,	Mc Master,	Seymour,
Betleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Murrich,	Shaw,
Bennett,	Ferrie,	Malhiot,	Skead,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Smith,
Blake,	Flint,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Vidal,
Bureau,	Lacoste,	Panet,	Wilson.
Burnham.	•	ŕ	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et mise sur la table:—

Par l'honorable W. Cormier; de James Lefebvre et autres, de la paroisse de St. Giles, dans le comté de Lotbinière.

Par l'honorable M. Flint ; d'Elias Burnham, de la ville de Peterborough.

Par l'honorable M. Ryan; de D. Torrance et autres, de la cité de Montréal; et de la chambre de commerce de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Mc Crea; de la corporation de la ville de Chatham.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

Des conseils municipaux des paroisses de St. Marcel et de St. Ours, dans le comté de Richelieu; demandant séparément une allocation pour améliorer la navigation de la rivière Richelieu.

Du révérend Père Choné, missionnaire des sauvages des îles Manitouline; demandant un acte pour abroger et rescinder le traité de Manitowaning de 1862, et réintégrer les dits sauvages dans leurs droits et propriété des îles Manitouline, conformément au traité de 1836.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Bureau des Bills Privés, 5 octobre 1863:

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

Votre comité a examiné la pétition de Robert Johnston et autres, représentant la succession de feu le lieutenant-général Sir William Johnston, C.C.B., demandant un acte pour pourvoir à la vente de certaines terres en cette province, et pour d'autres fins y mén-

tionnées, et a trouvé qu'il a été donné un avis suffisant dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Rinaldo McConnell, du township de Hull, marchand de bois, demandant un acte pour l'autoriser à ouvrir une route depuis les lacs de l'Ouest jusqu'à la rivière Ottawa pour le transport des provisions à l'usage des chantiers de bois de commerce, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais, vu que la route prejetée traverse un territoire inhabité et qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté, votre comité recommande la suspension de la cinquante-troisième règle.

Votre comité considère que la pétition de J. M. Strachan et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Club de Toronto," n'est pas de nature à requérir de

publication d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour ériger la paroisse de St. Albert de War-"wick et autres localités en municipalités séparées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit :-

Page 1, ligne 36.—Retranchez "Wendover" et insérez "Simpson." Page 1, ligne 37.—Retranchez "Simpson" et insérez "Wendover."

Dans le titre du bill,

Retranchez depuis "ériger" jusqu'à la fin du titre et insérez "certaines nouvelles municipalités dans les comtés de Drummond et Arthabaska."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant

qu'elle a rapport à ce bill.

a été

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en consequence. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les deux actes passés "respectivement en les 20e et 22e années du règne de Sa Majesté, concernant la com"pagnie de prêt du Canada Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie Lacolle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Burcau, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de "Toronto à vendre certaines parties des terrains de la rectorie de Peterborough et pour "d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant alors mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour légaliser et compléter un certain échange de "terrains convenu entre le recteur et les marguilliers de l'église St. Paul, London, et la "corporation de la dite cité de London," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions, a présenté ses huitième et neuvième rapports.

Ordonné, qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ, 5 octobre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a l'honneur de présenter

son huitième rapport.

Il a été présenté à votre comité des lettres de la part de Sir William Logan, géologue provincial, au sujet de l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de son rapport abrégé, et aussi de la part de M. Lovell, l'éditeur, offrant de fournir ces exemplaires à certains prix, et votre comité fait rapport de ses procédés, comme suit:

JEUDI, 1er octobre, 1863.

M. Simpson propose, secondé par M. Perrault,

Que le comité recommande l'achat de 750 exemplaires en anglais du rapport de Sir William Logan, y compris les cartes, au prix de \$3.00 l'exemplaire, et de 500 exemplaires en français, au prix de \$4.00 l'exemplaire, pour l'usage du parlement.

L'honorable M. Seymour propose en amendement, secondé par l'honorable M.

A l e x and e r,

Que la considération de cette proposition soit différée, et qu'il soit convoqué une assemblée spéciale du comité aux fins de prendre en considération la question de l'achat du rapport géologique.

Cet amendement a été emporté sur division.

LUNDI, 5 octobre.

La proposition de M. Simpson étant soumise de nouveau: que le comité recommande l'achat de 750 exemplaires en anglais du rapport de Sir William Logan, y compris les cartes, au prix de \$3.00 l'exemplaire, et de 500 exemplaires en français, au prix de \$4.00 l'exemplaire, pour l'usage du parlement,

M. J. E. Dorion a proposé en amendement, secondé par M. Stirton,

Que mité recommande l'achat de 500 exemplaires en anglais et de 350 exemplaires en français, des rapports abrégés de M. Logan, à \$3.00 l'exemplaire anglais et \$4.00 l'exemplaire français, y compris les cartes.

L'honorable M. Christie a proposé en amendement à l'amendement, secondé par l'ho-

norable M. Seymour,

Que le rapport de Sir William Logan n'étant pas un document parlementaire, il n'appartient pas au comité de prendre d'initiative sur le sujet.

La question étant posée sur l'amendement à l'amendement, le comité s'est divisé :--

Pour:—Les honorables MM. Alexander, Christie et Seymour.—3.

Contre :—Les honorables MM. Armstrong, Dessaulles, Reesor, MM. Bell (Lanark Nord), J. B. E. Dorion, Simpson et Stirton.—7.

Ainsi, elle a été résolue négativement.

La question étant posée sur l'amendement de M. J. B. E. Dorion à la motion principale, le comité s'est divisé:—

Pour:—Les honorables MM. Armstrong, Reesor, MM. J. B. E. Dorion et Stirton.

-4

CONTRE:—Les honorables MM. Alexander, Christie, Dessaulles, Seymour, MM. Bell (Lanark Nord) et Simpson.—6.

Ainsi, elle a été résolue négativement.

La motion principale (celle de M. Simpson) étant alors posé, le comité s'est divisé: Pour:—L'honorable M. Dessaulles, M. Bell (Lanark Nord) et M. Simpson.—3.

CONTRE:—Les honorables MM. Alexander, Armstrong, Christie, Reesor, Seymour, MM. Stirton et J. B. E. Dorion.—7.

Ainsi, elle a été résolue négativement.

M. Simpson a proposé, secondé par M. Bell (Lanark Nord), que les procédés du comité, sur la question de l'achat d'exemplaires des rapports géologiques abrégés, soient rapportés aux deux Chambres.

Agréé nemine contra dicente.

Le tout respectueusement soumis.

CHAMBRE DE COMITÉ, 5 octobre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions a l'honneur de présenter

son neuvième rapport.

Le comité recommande que l'ordre de concours à son sixième rapport soit rescindé, M. Alfred Dredge ne croyant pas devoir, pour le présent, remplir les conditions énoncées au dit rapport.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a

Ordonné, que les dits rapports soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte concernant les droits de douane et leur perception," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Dessaulles,

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMaster a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte " pour incorporer la ville de Joliette," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte " pour amender et refondre les divers actes incorporant et concernant la Banque de la Cité;" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Matheson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour autoriser John Henry Dumble à pratiquer comme procureur et solliciteur dans les " cours de loi et d'équité du Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour séparer les townships de Windsor et Stoke, dans le comté de Richmond, pour toutes " les fins municipales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 18 Victoria, chap. 202, intitulé: 'Acte pour incorporer la banque Molson,'" et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Moore a proposé, secondé par l'honorable M. Bennett,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre les créanciers anglais de la cité de Hamilton et Son Excellence le Gouverneur-Général; et aussi de la correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat pour les colonies et Son Excellence le Gouverneur-Général, sur le même sujet.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Sur quoi l'honorable M. Fergusson Blair a déposé sur la table les documents demandés par la motion ci-dessus, et

Sur motion de l'honorable M. Moore, secondé par l'honorable M. Bennett, il a été Ordonné, que les dits documents soient imprimés pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour re-"constituer la dette en débentures de la cité de *Hamilton*, et pour en faciliter le règle-"ment,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte d'agriculture relativement au découvert sur les terres," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. De La Terrière,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre les "accidents et des annuités,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a

Ordonne, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte qui autorise la vente ou autre aliénation des terres dé-"pendant de la succession de feu John Spiers,"

Sur motion de l'honorable M. Dickson, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferrie, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Octobre, 1863.

Les membres assemblés out été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Leonard,	Perry,
Alexander,	Christie,	Leslic,	Prou/x,
Allan,	Cormier,	Letellier de St. Just,	Prud'homme,
Archambault,	De La Terrière,	Mc Orea,	Reesor,
Armand,	Dessaulles,	Medonald,	Ross,
Armstrong,	Dickson,	Mc Master,	Ryan,
Baby,	Duchesnay, $A. J.$	Mc Murrich,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Shaw,
Bennett,	Ferrier,	Masson,	Skead,
Blair, Fergusson,	Flint,	Mutheson,	Smith,
Blake,	Gordon,	Moore,	Taché, Sir E. P.
Boulton,	Guévremont,	Olivier,	Vidal,
Bureau,	Lacoste,	Panet,	Wilson.
Burnham,	•		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et miscs sur la table :-

Par l'honorable M. McCrea; de la corporation de la ville de Chutham.

Par l'honorable M. Prud'homme; de André Monarque et autres, de la cité de Montréat.

Par l'honorable M. Reesor; des syndies de l'église presbytérienne à Pickering, en union avec l'église d'Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sulvantes ont été lues :--

De John Heury Dumble. de la ville de Cobourg; demandant un acte qui autorise la société des hommes de loi du H. ut-Canada, à l'exempter de déposer et produire un brevêt de cléricature, et pour lui permettre de pratiquer dans les cours de loi et d'équité dans le Haut-Canada.

De J. Carling et autres, du comté de Norfolk; demandant que le Port Ryerse redevieune port de douanes, comme ci-devant.

De James Foley et autres, de la cité de Montréal; demandant un acte pour les incorpo er sous le nom de "Compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton Nord."

De Christian Wurtele, de Québec, en sa qualité de président de la banque d'épargne et de prévoyance de Québec; de mandant que le bill pour reconstituer la dette de la cité de Hamilton ne devience pas loi.

De Leonidus Burwell, de Port Burwell, dans le comté d'Elgin; demandant un acte déclarant qu'il a été légalement sais et mis en possession de certaines terres en vertu du testament de feu Mulhon Burwell.

L'honorable Sir E. P. Taché, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : . Acte pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construc-

"tion et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblé s de fabrique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour ériger la paroisse de St. Albert de Warrick et autres localités, en municipa. "lités séparées," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour autoriser cert ines personnes à acheter le chemin de fer de *Preston* et *Berlin*, "et pour d'autres objets," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines d'Acton Sud, Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, saus amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitu'é: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque des marchands," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son gresser, pour rapporter le bill intitulé:
"Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d'Orford.
"du Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Ass mblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie royale pour l'exploitation des mues du Canada-Est," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le billintitulé:
"Acte pour lever tous dout s quant à la légalité de certains actes y menti-unés, relatifs
"à l'embranchement de Peterborough du hemin de fer de Port Hope, Linisay et Be"averton, et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de
"Peterborough et les locataires du dit embranchement," et informer cette Chambre
que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle d maude le
concours ou Conseil Législatif

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 51.—Après le mot "fer " insérez la claus : A.

CLAUSE A.

[&]quot;Et qu'i soit statué que rien de contenue dans le présent acte ne sera interprété do manière à changer, varier ou modifier aucune reclamation, droit on titre que la couronne peut maintenant avoir ou posséder contre ou sur le dit chemin de fer de Port Hope, "Lindsay et Beaverton, ou dans ou sur le dit embranghement de Peterborough de ce chemin "de fer."

Dans le préambule du bill;

Page 1, ligne 11.—Retranchez depuis "foi" jusqu'à "est" dans là 12e ligne. Page 1, ligne 35.—Retranchez depuis "et les dits" jusquà "le tout" dans la 37e

ligne.

Alors l'honorable M. Flint a proposé, secondé par l'honorable M. Leonard,

Que les dits bill et amendements soient renvoyés au comité des ordres permanents et des bills privés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de "Sherbrooke-Sud, du Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé

aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie de bateaux-à-vapeur de la Baie de Quinté et du fleuve St. Laurent," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 2, ligne 21.—Après "capital" inscrez "de la compagnie, sera de cinquante millo

piastres, divisé en mille deux cent cinquante actions, de quarante piastres chacune."

Page 4, ligne 13.—Retranchez depuis "11" jusqu'à "mais" et insérez à la place "les actions du dit capital seront transférables et pourront de temps à autre être transférées par les porteurs et propriétaires respectifs d'icelles, conformément à la formule B du présent acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour "reconstituer la dette en débentures de la cité de Hamilton, et pour en faciliter le "règlement,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformement à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour établir une institution de "crédit foncier dans le Bas-Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icelui.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Masson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris de nouveau les dits bill et amendements en considération, y avait fait quelque progrès, èt l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau ce jour.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le village de *Beauharnois* comme ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des huitième et neuvième rapports du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions,

Sur motion de l'honorable M. Alexander, secondé par l'honorable M. Moore, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la ville de Joliette," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acté pour amender et refondre les différents actes d'incorporation de la banque de la Cité,"

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'admission de John Henry Dumble à pratiquer comme procureur et solliciteur dans les cours de loi "et d'équité du Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Et six heures de l'après-midi étant sonnées, l'honorable Orateur, conformément à l'ordre, a déclaré cette Chambre ajournée à sept heures et demie, ce jour.

SEPT HEURES ET DEMIE, P. M.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée de nouveau à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icélui.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Masson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait de nouveau pris en considération les dits bill et amendements, y avait fait de nouveaux progrès, et l'avait chargé de demander la permission de sièger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que l'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur les dits amendements soit le premier item sur les ordres du jour de demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Rlair, secondé par l'honorable M. McMurrich,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Octobre, 1863.

Les membres assemblés ont été :

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Letellier de St. Just, Proulx, Aikins, Christic. Alexander, Cormier, Mc Crea, Prud'homme. Allan, De La Terrière, Mc Donald, Reesor, Archambault, Dessaulles Mc Master, Ross, Armand, Dickson, Mc Murrich. Ryan, Duchesnay, A. J., Armstrong, Malhiot, Sanborn. Duchesnay, E. H. J., Masson, Baby,Seymour, Belleau, Sir N. F., Ferrier, Matheson, Shaw, Bennett, Flint, Moore. Skead. Olivier, Blair, Fergusson, Gordon, Smith, Bureau. Guévremont, Taché, Sir E. P., Panet, Burnham. Lacoste, Perry. Vidal. Campbell, Leslie,

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :--

De James Lefevre et autres, de la paroisse de St. Giles, comté de Lotbinière; demandant un acte pour fixer la valeur réelle des différentes espèces monnayées en circulation dans cette province.

D'Elias Burnham, de la ville de Peterborough; demandant que le bill relatif au mortgage sur l'embranchement à Millbrook du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De D. Torrance et autres, de la cité de Montréal; demandant que l'acte de la 23e Victoria, chap. 123, soit amendé, et que le bill pour amender l'acte relatif aux pouvoirs et devoirs de la Maison de la Trinité de Québec ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de la cité de Montréal; demandant que le bill concernant la faillite devienne loi avec certains amendements, et que le bill relatif aux débiteurs insolvables et à la cession de biens dans le Bas-Canada ne devienne pas loi.

De la corporation de la ville de *Chatham*; demandant que la 20e clause de l'acte d'amendement seigneurial soit abrogée ou amendée, de manière à appliquer la part qui lui revient dans les deniers des réserves du clergé, à payer sa dette provenant du fonds d'emprunt municipal.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée de nouveau à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour établir une institution de "crédit foncier dans le Bas-Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icelui.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Masson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait de nouveau pris les dits bill et amendements en considération, y avait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, que l'ordre pour que la Chambre se mette en comité général sur les dits bill et amendements soit le premier item des ordres du jour de demain immédiatement après la troisième lecture des bills. Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la société de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la société de bienfaisance allemande de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte incorporant la communauté, l'hôpital-général, la maison des pauvres "et l'institution d'enseignement des révérendes sœurs de la charité d'Ottawa," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte "pour amender l'acte concernant la banque Jacques Cartier," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de Ste. Cécile à établir certains taux de "péage et à ériger des barrières de péage sur un chemin macadamisé dans la dite paroisse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Dessaulles.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Octobre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Christie. Leslie. Proulx, Aikins, Prud'homme, Alexander. Letellier de St. Just, Cormier. De La Terrière, Mc Crea. Reesor. Allan, Ross. Armand. Dessaulles. McDonald, Ryan, Armstrong, Dickson, Mc Master. Duchesnay, A. J., Mc Murrich, Sanborn. Baby, Duchesnay, E. H. J., Malhiot, Seymour, Belleau, Sir N. F., Shaw. Masson. Bennett, Ferrier, Blair, Fergusson, Flint, Matheson. Skead. Smith, Blake, Gordon. Moore, Taché, Sir E. P., Olivier. Guévremont, Bureau. Burnham, Lacoste, Panet. Vidal. Campbell, Leonard. Perry,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. Moore; de James McDonald et autres, d'Ely Nord.

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; de F. X. Trudeau et un autre, de la paroisse de St. Charles Borromée, dans le comté de Joliette.

Par l'honorable M. Alexander ; de Charles E. Levey et autres, actionnaires de la "Banque de la Cité."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:-

De la corporation de la ville de *Chatham*; demandant un acte pour l'autoriser à louer un certain lot de terre situé au sud de " *Mc Gregor's Creek*."

D'André Monarque et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "Société de bienveillance des Bouchers Canadiens-Français de Montréal."

De John Miller et autres, syndies de l'église presbytérienne à Pickering, en union avec l'église d'Ecosse; demandant un acte pour autoriser la vente d'un certain lot de terre dépendant de la cure de la dite église, possédé par les dits syndies, et pour sanctionner le placement des deniers provenant de la dite vente.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, 8 octobre, 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixseptième rapport comme suit : Votre comité a examiné la pétition de Leonidas Burwell, de Port Burwell, dans le comté d'Elgin, demandant un acte déclarant qu'il a été bien et dûment saisi et mis en possession de certaines terres en vertu du testament de feu Mahlon Burwell, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de James Foley et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le titre de compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton North, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; néanmoins, votre comité recommande la suspension de la 53e règle, en autant qu'aucun

intérêt privé n'en sera affecté.

La pétition de John Henry Dumble, de la ville de Cobourg, demandant un acte pour autoriser la société de loi du Haut-Canada à ne pas exiger le dépôt et la production de son brevet de cléricature, et pour autoriser les cours de loi à l'admettre à la pratique de sa profession, n'est pas de nature à requérir de publication d'avis, en autant qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel ont été renvoyés les amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte "pour lever tous doutes quant à légalité de certains actes y mentionnés, relatifs à l'em- branchement de Peterborough du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, "et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de Peterborough "et les locataires du dit embranchement," a fait rapport qu'il avait examiné les dits amendements, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Les dits amendements étant alors lus la seconde fois, et la question de concours mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, suquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser John Henry Dumble à pratiquer "comme procureur et solliciteur dans les cours de loi et d'équité du Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Burnham, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Joliette," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Olivier a proposé, secondé par l'honorable M. Lacoste,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

De retrancher tous les mots après "soit," et d'insérer : "renvoyé à un comité général, demain."

X

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Ferguson Blair, secondé par l'honorable M. Sanborn, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les bills privés et locaux soit prolongé de quinze jours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour recons-"tituer la dette en débentures de la cité de *Hamilton*, et pour en faciliter le règlement," et la question étant mise que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

L'honorable M. Campbell a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Ross, Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés, et les mots "renvoyé à un comité général" insérés à la place.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue sans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Christie a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'inonorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant à demain, à trois heures de l'après-midi.

Objection étant faite à la dite motion.

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Son Honneur l'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 9 Octobre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Perry, Aikins, Campbell, Leonard, Alexander, Christie. Leslie, Proulx, Allan, Letellier de St. Just, Prud'homme, Cormier, Archambault, De La Terrière, Reesor, Mc Crea. Armand. Dessaulles, McDonald, Ross, Armstrong, Dickson. McMaster, Ryan, Baby,Duchesnay, A. J., McMurrich, Sanborn, Belleau, Sir N. F., Duchesnay, E. H. J., Malhiot, Seymour, Ferrier, Masson, Shaw, Bennett, Blair, Fergusson, Flint, Matheson, Skead, Gordon, Moore, Smith, Blake,Guévremont, Olivier, Taché, Sir E. P., Bureau, Lacoste, Panet, Vidal, Burnham,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay; de Joseph Savard et autres, de la paroisse de St. Ambroise, dans le comté de Québec.

Par l'honorable M. Malhiot; d'E. Rinfret et autres, des paroisses de La Rivière des Envies et de St. Tite, dans le comté de Champlain.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour amender et refondre les divers actes incorporant et " concernant la 'Banque de la cité,' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 23.—Retranchez "une assemblée générale spéciale" et insérez "les actionnaires pourront destituer le président, le vice-président eu tout directeur ou directeurs pour mauvaise administration ou autre cause spécifiée et juste par un vote donné à toute assemblée générale spéciale convoquée à cette effet; et après la convocation de telle assemblée, les directeurs pourront suspendre la personne dont la destitution est proposée, de l'exercice de ses fonctions, jusqu'à ce que l'assemblée générale spéciale ait donné sa décision, et des assemblées générales spéciales."

Page 3, ligne 24.—Retranchez "pourra être convoquée" et insérez "pourront être

convoquées."

Page 3, ligne 25.—Retranchez "elle pourra être convoquée" et insérez "elles pour ront être convoquées."

Page 3, ligne 29.—Retranchez depuis "assemblée jusqu'a "A" dans la 40è ligne 🐬

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleuit, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour reconstituer la dette en débentures de la "cité de Hamilton, et pour en faciliter le règlement."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. C'hristie a fait rapport que le dit comité avait pris de nouveau le dit bill en considération, y avait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau ce soir.

Six heures étant sonnées, l'honorable Orateur, conformément à la onzième règle, a déclaré cette Chambre continuée à sept heures et demie ce soir.

Sept heures et demie P. M.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour reconstituer la dette en débentures de la cité "de Hamilton, et pour en faciliter le règlement."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Christie a fait rapport que le comité s'était levé.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de cotisation du Haut-Canada, à l'égard des arrérages de "taxes dues sur les terres des non-résidents, et pour d'autres fins relatives aux cotisations," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les divers actes incorporant et concernant la banque de "la cité," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant le railway à vaisseaux de Kingston," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée à demain, à onze heures avant-midi, pour siéger depuis cette heure, jusqu'à une heure de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera lundi après-midi, elle demeure ajournée à sept heures et demie du soir, et qu'il y ait une séance du soir à sept heures et demie, chaque jour de la semaine, en outre de la séance ordinaire à trois heures de l'après-midi; et que chaque séance du soir soit tenue et considérée être un jour de séance distinct de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icelui.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item sur les ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour séparer les townships de " Windsor et Stoke, dans le comté de Richmond, pour toutes les fins municipales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Blake, il a

été

Ordonné, que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour amender " l'acte d'agriculture relativement au découvert sur les terres," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre les " accidents et des annuités,"

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte qui autorise la vente ou " autre aliénation des terres dépendant de la succession de feu John Speirs,"

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits à ce bill par l'Assemblée Législative, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer le village de " Beauharnois comme ville," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des huitième et neuvième rapports du comité conjoint des impressions

Sur motion de l'honorable M. Perry, secondé par l'honorable M. Burnham, il a

été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de "bienfaisance allemande de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incor-"porant la communauté, l'hôpital-général, le maison des pauvres et l'institution d'enseigne-"ment des révérendes sœurs de la charité d'Ottawa," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concer-" nant la banque Jacques Cartier," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a

été .

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil "municipal de la paroisse de Ste. Cécile à établir certains taux de péages et à ériger des "barrières de péages sur un chemin macadamisé dans la dite paroisse," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a

été (

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en somité général sur le bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Joliette."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il était prêt à soumettre aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Page 3, ligne 9.—Après "acte" insérez "pourvu que rien de contenu au présent acte n'empéchera la municipalité de la paroisse de St. Charles Borromée d'exercer aucune réclamation qu'elle peut avoir au sujet de la valeur du marché construit dans les limites de la dite ville de Joliette."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur

icelui, ils a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et le bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures de l'avant-midi.

Samedi, 10 Octobre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Burnham,	Leonard,	Perry,
Alexander,	Campbell,	Leslie,	Proulx,
Allan,	Christie,	Letellier de St. Just,	Prud'homme,
Archambault,	Cormier,	Mc Crea,	Reesor,
Armand,	De La Terrière,	McDonald,	Ryan,
Armstrong,	Dickson,	McMaster,	Sanborn,
Baby,	Duchesnay, A. J.,	Mc Murrich,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, E. H. J.,	Malhiot,	Shaw,
Bennett,	Flint,	Matheson,	Skead,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Moore,	Smith,
Blake,	Gué $vremont,$	Olivier,	Taché, Sir E. P
Bureau,	La coste,	Panet,	Vidal,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :-

Par l'honorable M. Christie; du conseil municipal du comté de Haldimand.

Par l'honorable M. Ryan; de la chambre de commerce de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :-

De James McDonald et autres, d'Ely Nord; demandant qu'Ely Nord soit érigé en une municipalité locale séparée.

De F. X. Trudeau et autres, de la paroisse de St. Charles Borromée, dans le comté de Joliette; demandant que le bill pour incorporer la ville de Joliette ne devienne pas loi.

De Charles E. Levey et autres, actionnaires de la "Banque de la Cité;" demandant que le bill pour amender et refondre les différents actes relatifs à la "Banque de la Cité" ne devienne pas loi, à moins que les amendements ne soient au préalable soumis à une assemblée générale des actionnaires, et approuvés par la dite assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le village de Beauharnois "comme ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'eu faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Armstrong,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la communauté,

"l'hôpital-général, la maison des pauvres et l'institution d'enseignement des révérendes "sœurs de la charité d'Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-îl?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill întitulé: "Acte pour incorporer la société de bienfaisance alle-" mande de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Armstrong, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bili intitulé : "Acte pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de Ste. Cécile à établir certains taux de péages et à ériger des barrières de péages sur " un chemin macadamisé dans la dite paroisse;"

Et aussi, quant au bill intitulé: "Acte pour séparer les townships de Windsor et

" Stoke, dans le comté de Richmond, pour toutes les fins municipales."

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour séparer les townships de Windsor et " Stoke, dans le comté de Richmond, pour toutes les fins municipales," à fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Cumpbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser le conseil municipal de la " paroisse de Ste. Cécile à établir certains taux de péages et à ériger des barrières de péages " sur un chemin macadamisé dans la dite paroisse," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à cer- taines dépenses du gouvernement civil et à d'autres besoins, pour l'année 1863; pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en 1862; et pour réaliser "un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour établir une institution de "crédit foncier dans le Bas-Canada," et les amendements proposés par le comité spécial à icelui.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Malhiot a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits bill et amendements, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec de nouveaux amendements pour être adoptés par cette Chambre, et qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 41 —Après "actions" insérez "sur lesquelles tous les versements auront été payés."

Page 2, lignes 35 et 36.—Après "convenables" insérez "pourvu aussi qu'il sera

loisible à tous les actionnaires de se prévaloir des mêmes conditions,"

Page 3, ligne 27.—Retranchez depuis "dans" jusqu'à "et" et insérez "la Gazette Officielle ; et le président et le caissier de la dite institution notifieront le secrétaire de cette province, sous le sceau de la corporation, pour l'information du gouverneur, que l'élection des directeurs a eu lieu en conformité de cet acte, mentionnant les noms des directeurs ainsi élus, et transmettront au dit secrétaire une copie du livre de souscription ci-dessus mentionné, indiquant le nombre et les noms des souscripteurs et le montant réel, bonû fide, de leurs souscriptions respectives, accompagnée la dite copie d'un affidavit ou affirmation solennelle des dits président et cassier, certifiant que la dite copie a été extraite fidèlement et correctement des livres originaux en la possession de l'institution; et s'il appert par les documents ci-dessus mentionnés qu'une somme de pas moins de cinquante mille piastres du dit capital a été souscrite bond fide, et si les dits président et caissier transmettent aussi au dit secrétaire, avec les dit documents ci-dessus mentionnés, le certificat du caissier de quelque banque incorporée du $m{Bas ext{-}Canada}$, constatant qu'il a été déposé en icelle une somme de pas moins de cinquante mille piastres sur le montant des souscriptions, alors le dit secrétaire est par le présent requis de délivrer immédiatement aux dits président et caissier, un certificat comme quoi toutes les prescriptions de la présente clause ont été observées."

Page 3, ligne 32.—Retranchez "mais" et insérez "pourvu que."

Page 3, ligne 43.—Après "suivant" insérez "mais personne ne pourra voter comme procureur à moins qu'il ne soit actionnaire."

Page 6, ligne 5.—Retranchez depuis "déclaration" jusqu'à "si" dans la 10e ligne.

Page 7, ligne 9.—Après "rémunération" insérez "et devront exiger un cautionnement d'au moins deux mille piastres du caissier, et mille piastres de l'assistant caissier ou autre employé ayant contrôle sur les deniers de l'institution."

Page 7, ligne 11.—Retranchez depuis "président" jusqu'à "tout" dans la 12e ligne

et insérez " et le caissier seront les gardiens.

Page 7, ligen 14.—Retranchez "prescription" et insérez "preuve prima facie.

Page 7, ligne 15.—Retranchez depuis "contenue" jusqu'à "l'annuité" dans la 23e ligne, et insérez "clause A."

Clause A.

"Le crédit foncier ne pourra prêter que sur première hypothèque constituée sur un
"immeuble d'une valeur au moins double du montant de l'emprunt, par sommes de cent

" piastres, ou par multiples de cent piastres, remboursables par annuités, payables annuelle-"ment d'avance. Et tout prêt fait sur hypothèque subsidiairement à l'hypothèque des " rentes constituées résultant de l'acte seigneurial, ainsi qu'à aucun privilége ou hypo-" thèque spécialement exempt d'enregistrement, sera considéré comme fait sur première "hypothèque; pourvu toujours que telle hypothèque constituée en faveur du crédit foncier, " ne pourra en aucun cas, primer les dits priviléges et hypothèques susmentionnées, ni "aucune autre hypothèque antérieurement enregistrée."

Page 7, ligne 27.—Retranchez depuis "cent" dans la 27e ligne, jusqu'à "les" dans

la 33e ligne, et insérez "clause B."

Clause B.

" Le taux de l'amortissement sera calculé de manière à ne pas durcr plus de cinquante " ans, avec faculté néanmoins de la part de l'emprunteur de pouvoir se libérer en tout, ou " en partie, en aucun temps après trois d'avis; pourvu toujours que sur tout amortissement " payé par le débiteur au crédit foncier, ce dernier tiendra compte de l'intérêt composé au " taux d'intérêt de l'emprunt, à tel débiteur, depuis la date du paiement de cet amortisse-" ment jusqu'à paiement final de la dette totale; mais le crédit foncier ne sera pas obligé " de tenir compte de l'intérêt au débiteur pendant le temps que ce dernier sera en retard " de paiement après l'échéance d'aucun amortissement, ou pendant la durée d'aucune pour-" suite ou procédé judiciaire pour obtenir le paiement d'aucun amortissement échu."

Page 7, ligne 40.—Après "courir" insérez "pourvu que telle indemnité n'excède pas deux par cent par année sur le montant ainsi payé pour le temps que la dite obligation resterait à courir, et n'excède pas les pertes que pourrait encourrir le crédit foncier par

telle anticipation du paiement.

Page 8, ligne 11.—Après "obligation" insérez "et pour conserver aux dites lettres. de gage le droit d'hypothèque stipulée dans les dites obligations en faveur du ou des porteurs

des dites lettres de gage."

Page 8, ligne 21.—Retranchez depuis "paiement" jusqu'au premier "les" dans la 29e ligne et insérez "les numéros ainsi sortis seront aussitôt publiés dans la Gazette Officielle."

Page 8, ligne 37.—Retranchez depuis "d'intérêt" jusqu'à "lorsque" dans la 42e

ligne et insérez " clause C."

Clause C.

"Les lettres de gage seront nominatives ou au porteur. Elles seront de cent piastres, " mais pourront être délivrées en coupures à la volonté des directeurs, suivant qu'ils lé "jugeront plus convenable pour leur négociation; pourvu cependant qu'aucune coupure "ne sera émise pour une somme moindre que cinquante piastres."

Page 8. ligne 44.—Retranchez depuis "gage" jusqu'à "ou"
Page 9, ligne 1.—Retranchez "ou aux lots." Ligne 5.—Retranchez depuis "gage" jusqu'à "ou" dans la 6e ligne. Ligne 13.-Retranchez depuis "gage" jusqu'à "ou." Ligne 16.—Retranchez "les lots." Ligne 20.—Retranchez depuis "gage" jusqu'à "intérêt." Ligne 22.—Retranchez depuis "gage" jusqu'à "ou." Ligne 24.—Retranchez depuis "gage " jusqu'à "intérêt." Ligne 30.—Retranchez depuis "gage" jusqu'à "ou." Ligne 32.— Retranchez "lots."

Page 10, ligne 40.—Retranchez depuis "déduites" jusqu'à "les" dans la 41e ligne. Ligne 45.—Retranchez "à longs termes" et retranchez depuis "hypothèque" jusqu'à "les"

dans la 46e ligne.

Page 11, ligne 41.—Retranchez depuis "emprunter" jusqu'à "crédit." Ligne 43.—

Retranchez depuis "délai" jusqu'à "cette" dans la 12e ligne de la 12e page.

Page 12, ligne 8.—Retranchez depuis "propriété" jusqu'à "les" dans la 13e ligne. Ligne 22.—Après "change" insérez "à l'étranger." Ligne 24.—Retranchez depuis "déposant" jusqu'au premier "le" dans la 30e ligne, et insérez "clause D."

Clause D.

"Toutes personnes qui feront des dépots au crédit foncier, auront droit de demander " des reçus ou certificats détaillés de tous ou de partie de leurs dépots ; lesquels reçus ou " certificats mentionneront la date et les conditions de tels dépots. Le crédit foncier aura " droit de charger cinq centins pour chaque reçu ou certificat détaillé entré dans le livret " du déposant, sous la signature d'un employé de l'institution; mais n'aura droit à aucun

" honoraire quand le reçu ou certificat ne consistera qu'en une simple entrée dans le livret

" du déposant."

Page 14, linge 5.—Retranchez "en" et insérez "dans" et retranchez "manière" et insérez "cas." Ligne 20.—Retranchez depuis "priviléges" jusqu'a "il" dans la 38e ligne. Ligne 42.—Avant "coupons" insérez "faux" et après "d'intérêt" insérez "fausses." Ligne 50.—Avant "coupons" insérez "faux" et après "d'intérêt" insérez "fausses." Page 15, ligne 20.—Après "d'exister" insérez "clauses E et F."

Clause . E.

"Le crédit foncier transmettra au premier jour de janvier et de juillet, chaque année, "au ministre des finances, un état clair et complet de ses biens et responsabilités à la date "du jour de tel état, lequel contiendra en sus d'autres particularités que le ministre des "finances pourra exiger:

"1. Le montant du capital souscrit;

"2. Le montant versé de ce capital;

"3. Le montant emprunté pour les fins de placements et les surétés données en conséquence;

"4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires;

" 5. La valeur des immeubles hypothéqué."

Clause F.

"Et cet état sera attesté sous serment devant un juge de paix, par deux personnes, " dont l'une sera le président, ou vice-président, ou autre fonctionnaire alors à la tête du " crédit foncier, et l'autre sera le caissier ou l'auditeur du crédit foncier, et chacun d'eux " jurera distinctement qu'il a telle qualité ou office comme susdit; qu'il a eu les moyens " de vérifier, et qu'il a vérifié le dit état, et qu'il l'a trouvé exact et vrai, en tous ses " détails; que la propriété sous hypothèque a été estimée à sa vrai valeur, au meilleur de " sa connaissance et croyance; et que le montant des actions et des lettres de gage émises " et non payées est correct, comme il le croit vraiment; et tel état sera publié par le " ministre des finances en la manière qu'il jugera le plus avantageux pour le bien public: " et pour chaque négligence à transmettre cet état par la poste dans les cinq jours après le " jour qu'il aura dû être fait, le crédit foncier encourra une pénalité de cent piastres par " jour ; et si cet état n'est pas transmis dans un mois après le jour susdit, ou s'il appert " par cet état que le crédit foncier est insolvable, le ministre des finances pourra, par avis " public dans la Gazette, déclarer les affaires du crédit foncier closes; et si le ministre " des finances soupgonne en aucun cas que cet état a été volontairement et faussement " fait il pourra députer une personne compétente pour examiner les livres, et s'enquérir des " affaires du crédit foncier, et lui en faire rapport sous serment; et si, par ce rapport, il " appert que cet ctat a cté volontairement et faussement fait, ou que le crédit foncier est " insolvable, ou si la personne ainsi députée fait rapport sous serment qu'on lui a refusé " accès aux livres, ou qu'on ne lui a pas donné les informations qui auraient pu la mettre " en état de faire un rapport suffisant, le ministre des finances pourra, par avis dans la "Gazette, déclarer les affaires du crédit foncier closes; mais le ministre des finances, dans " aucun des cas où il lui est donné pouvoir discrétionnaire de déclarer les affaires du " crédit foncier closes, pourra avant de l'exercer, en donner avis au crédit foncier, et lui " donner l'opportunité d'apporter quelque explication, si il juge convenable de le faire; " et toutes les dépenses relatives à ces états périodiques, et à la publication d'iceux, seront " supportées par le crédit foncier."

Les amendements du comité spécial et les nouvaux amendements étant lus de nouveau,

et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'a ssurance contre les accidents et des annuités;" et

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des huitième et neuvième rapports du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions ; et

Les dits rapports étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que le huitième rapport soit déchargé des ordres du jour et que le neuvième rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que l'ordre de cette Chambre du 25e jour de septembre dernier pour l'a

doption du sixième rapport du dit comité soit rescindé.

Un message de l'Assemblée Législative par son groffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour faciliter et diminuer les frais de perception des contributions scolaires." auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour renouveler et continuer pendant un temps limité, les divers actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada, chapitre viugt-quatre " des statuts refondus pour le Bas-Canada," suquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. A.

J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspenduc en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que ce bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde lois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit reuvoyé à comité spécial composé des honorables messieurs E. H. J. Duchesnay, Moore, Olivier, Lacoste et Malhiot, qui s'assembler ont et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McDonald,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 12 Octobre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Bureau, Guévremont, Olivier. Alexander, Burnham, Lacoste, Panet, Allan, Campbell, Leonard, Perry, Archambault, Christie, Leslie, Proulx. Armand. Cormier. Prud'homme, Letellier de St. Just, Currie, Armstrong, Mc Crea, Reesor, De La Terrière, Baby,Mc Donald. Seymour, Belleau, Sir N. F., Dickson, Mc Master, Shaw, Duchesnay, A. J., Bennett, McMurrich, Skead. Bluir, Fergusson, Duchesnay, E. H. J., Malhiot, Taché, Sir E. P. Blake, Vidal, Flint, Matheson. Boulton, Gordon, Moore, Wilson.

Prières:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lus :--

De Joseph Savard et autres, de la paroisse de St. Ambroise, dans le comté de Québce; demandant que le bill pour ériger la municipalité locale de St. Colombe de Sillery en en une municipalité de comté, ne devienne pas loi.

D'E. Rinfret et autres, des paroisses de la Rivière-des-Envies et de St. Tite, dans le comté de Champlain; demandant une allocation pour reconstruire un certain pont sur la rivière Batiscan.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la banque Jacques-Cartier," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu

par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 12.—Après "actionnaires" insérez "pourvu toujours que nul actionnaire ne puisse en aucun temps donner plus de vingt voix, quelque soit le montant de ses actions, et."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui.

il a été agréé.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Olivier, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Bureau des Bills Privés, 12 octobre 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-

huitième rapport comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de la corporation de la ville de Chatham, demandant un acte pour autoriser la dite ville à donner à bail un certain lot de terre du côté sud de l'anse McGregor, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant.

Vetre comité a averi examiné la pétition de Lohn Miller et autres gradies de l'église

Votre comité a aussi examiné la pétition de John Miller et autres, syndics de l'église presbytérienne d'Ecosse à Pickering, demandant un acte pour autoriser la vente d'un certain terrain d'église dont les dits syndics sont investis, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais comme l'avis régulier a été donné et un bill introduit lors de la dernière session, du consentement de toutes les parties intéressées, votre comité recommande la suspension de la 53e règle.

La pétition d'André Monarque et autres, de Montréal, demandant à être incorporés sous le nom de "Société de bienfaisance des bouchers de Montréal," n'est pas de nature à re-

quérir de publication d'avis.

Relativement au bill pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville, votre comité a trouvé qu'il n'a pas été présenté de pétition à votre Honorable Chambre; mais vu que la publication de l'avis n'est pas nécessaire dans ce cas, et qu'aucun intérêt privé ne sera affecté par cette mesure, votre comité recommande que la dite pétition ne soit pas exigée par votre Honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: Acte "pour amender les actes et ordonnances concernant les chemins à barrières de *Montréal*, "quant à la partie de ces chemins connue sous le nom de 'Chemin *Victoria*,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Armand, secondé par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender les actes concernant les cours de comté dans le Haut-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

• Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "concernant la vente de certaine propriété de l'église presbytérienne du township de "Pickering, en rapport avec l'église d'Ecosse, en Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour diviser le township de Tring, dans le comté de Beauce, en deux municipalités "séparées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde sois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton-Nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte" pour suppléer à la perte des archives et documents occasionnée par l'incendie de la cour "et prison du district de Kamouraska, et pour assurer les droits des parties intéressées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour diviser les townships de Ham nord et Ham sud, en deux municipalités," auquel elle denande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Mc Master, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la congrégation St. Michel de Sorel," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Burcau, secondé par l'honorable M. De La Terrière, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer le club de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

en janvier et mai derniers.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Dickson, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la lettre du révérend Père Choné, du 24 juillet dernier, à Son Excellence le Gouverneur-Général, relative à son arrestation et à celle de quelques Sauvages, sur les plaintes de M. Gibbard; et copie du protêt des Sauvages de Shishigwaning, celui des Sauvages de Mitchiwatinong et de Atchitawaiganing, contre le traité McDougall, adressés à Son Excellence

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," tel qu'amendé,

L'honorable M. McMurrich a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins,

Que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général dans le but d'amender le bill comme suit:

Page 3, ligne 30.—Retranchez depuis "Montréal" jusqu'à "institution" dans la 31e ligne.

Page 3, ligne 31.—Retranchez depuis "Canada" jusqu'à "devront" et insérez

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

Alors l'honorable M. Lacoste a proposé, secondé par l'honorable Mr. Archambault, Que le dit ordre soit déchargé, et que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Malhiot a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, tel qu'amendé, en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers autres amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 3, ligne 34.—Après "Trois-Rivières" insérez "et pourvu aussi que lorsqu'après douze mois de son entrée en opération, vingt franc-tenanciers résidant dans un district judiciaire où il n'y aura pas de succursale d'établic, présenteront une requête au crédit-foncier, lui demandant d'établir une succursale dans tel district, et offrant en même temps de lui fournir, moyennant un loyer raisonnable, un local et des bâtisses convenables, ainsi qu'un coffre en fer à l'épreuve du feu, le dit crédit-foncier sera alors tenu dans les six mois de la date de telle pétition et de l'accomplissement des offres y contenues, d'établir une agence ou succursale dans tel district; sinon et à défaut ou négligence de la part du dit crédit foncier d'établir telle agence ou succursale dans le temps susdit, alors il sera loisible aux habitants de tel district de demander une charte pour l'établissement d'une institution de crédit foncier dans et pour leur district respectif."

Page 3, ligne 34.—Retranchez depuis "dans" jusqu'à "chaque" dans la 35e ligne.

Les dits nouveaux amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, il ont été séparément agréés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés.

Alors l'honorable M. Lacoste a proposé, secondé par l'honorable M. Archambault, Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Objection étant faite à la dite motion, la question de concours a été mise sur icelle, et elle a été

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de "l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. De La Terrière, il

a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour oc"troyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines
"dépenses du gouvernement civil et à d'autres besoins, pour l'annéa 1863; pour faire face
"à certaines sommes dépensées pour le service public en 1862; et pour réaliser un em"prunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu,"

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de

St. Just,

Qué le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

Et six heures étant sonnées, l'honorable Orateur, conformement à l'ordre, a déclaré cette Chambre continuée à sept heures et demie ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée.

Les Membres assemblés out été:

L'Honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Bureau,	La coste,	Panet,
Burnham,	Leonard,	Perry,
Campbell,	Leslie,	Proulx,
Christie,	Letellier de St. Just,	
Cormier,		Reesor,
Currie,		Seymour,
Dessaulles,		Shaw.
Dickson,		Skead.
Duchesnay, A. J.,		Taché, Sir E. P.,
		Vidal,
		Wilson.
Guévremont,	,	, , ,
	Burnham, Campbell, Christie, Cormier, Currie, Dessaulles, Dickson, Duchesnay, A. J., Duchesnay, E. H. J., Flint,	Burnham, Leonard, Campbell, Leslie, Christie, Letellier de St. Just, Cormier, Mc Orea, Currie, Mc Donald, Dessaulles, Mc Master, Dickson, Mc Murrich, Duchesnay, A. J., Duchesnay, E. H. J., Flint, Matheson, Moore,

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de l'Union St. Joseph de "St. Jean d'Iberville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. Letellier de St.

Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploi-

í

"tation et la fonte des minerais de Sutton Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 19.—Retranchez "comté" et insérez "district."

Page 3, ligne dernière —Retranchez "bona fide."

Page 4, ligne une .-- Après "passation" insérez "et continuée de honne foi."

Dans le préambule du bill, Page 1, ligne 3.—Retranchez "comté de Brome" et insérez "district de Bedford."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur

chacun d'eux, ils ont été séparément agrées.

Sur motion de l'honorable M. Matheson, secondé par l'honorable M. Perry, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en couséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre a alors repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, savoir : que le bill intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir " à certaines dépenses du Gouvernement Civil et à d'autres besoins, pour l'année 1863; " pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en 1862; et pour "réaliser un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu," soit maintenant lu " la seconde fois.

Après de nouveaux longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faci-" liter et diminuer les frais de perception des contributions scolaires,"

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Dickson, il

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender les dispositions de l'acte pour incorporer la cité de St. Hyacinthe", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dessaulles, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le billintitulé: "Acte pour corriger des erreurs dans l'acte des arrangements financiers du Grand Trone, "1862," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passe ce bill avec divers amendéments auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :--

Page 1, ligne 39.—Après "approuvé" insèrez "pourvu toujours que la présente section n'assectera pas les causes pendantes, et pourvu aussi, que, si dans aucun cas, la dite acceptation ou approbation est spécialement déniée par quelque partie, le fardeau de la preuve de telle acceptation ou approbation retombera sur la compagnie."

Dans le préambule du bill,

Page 1, ligne 3.—Retranchez "les" et insérez "la majorité requise des." Page 1, ligne 3.—Retranchez "désirent" et insérez "qu'il est désirable."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée Législative au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la banque Jacques-Cartier," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la ville de Joliette," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. E. H. J. Duchesnay, du comité spécial auquel à été renvoyé le bill intitulé: Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada, chapitre "vingt-quatre des statuts refondus pour le Bas-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 17.—Retranchez "d'octobre" et inserez "de septembre."

Page 1, ligne 22.—Retranchez "nouvellement formée" et insérez "érigée" et retranchez "auront" et insérez "ont" et après "échangées" insérez "depuis le prémier janvier 1860 ou qui pourront l'être à l'avenir."

Page 1, ligne 25.—Retranchez depuis "mais" jusqu'à "les" dans la ligne 26.

Page 1, ligne 27.—Retranchez "d'icelle."

Page 1, ligne 28.—Retranchez "aura été " et insérez "a été ou sera."

Page 1, ligne 33. Après "municipalités," insérez "et la première élection pour une nouvelle pavoisse aura lieu et sera tenue et aura effet suivant qu'il est pourvue dans le dernier paragraphe de la section suivante pour la première élection dans une ville ou village récenment érigé" et insérez aussi le paragraphe A.

PARAGRAPHE A.

"2. Rien de contenu au présent acte ne sera ceuse affecter la validité d'aucun procès verbal, règlement ou ordre relatif à un chemin ou pont ou cours d'éau dans les municipalités situées dans les seigneuries du Bas-Canada, en vigueur le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-cinq et non revoqué, lesquels procès verbaux, règlements ou corres continueront d'être en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient revoqués ou modifiés par une autorité compétente. Et le conseil de toute telle municipalité dans les limites de laquelle se trouvent tels chemins, ponts ou cours d'eaux ordonnés et légalisés par tels procès verbaux, règlements ou ordres, aura pouvoir de nommer en tout temps un inspectueur spécial chargé de veiller à l'exécution des travaux ordonnés par tels procès verbaux,

"règlements ou ordres sur tels chemins, ponts ou cours d'eaux; et le dit inspecteur, par le fait de sa nomination, aura pouvoir et juridiction sur tous les intéressés ou obligés dans les limites de telles municipalités, ou hors d'icelle, de même que s'ils résidaient dans telle municipalité où se trouvent les dits chemins, ponts ou cours d'eaux, et il est autorisé à leur faire signifier, soit personnellement soit publiquement, tout avis requis par la loi, et à les poursuivre devant tout juge de paix du district pour les faire condamner à la confection des travaux auxquels ils sont tenus, ou à l'amende imposée par la loi pour refus d'obéir à ses ordres; le tout de la même manière que si tous les dits intéressés ou obligés dans les dits travaux résidaient dans la municipalité où se trouvent les dits chemins, ponts ou cours d'eau."

Page 1, ligne 34.—Retranchez "sera" et insérez "aura été."

Page 2, ligne 8.—Après "municipalités" insérez "et le paragraphe ne s'appliquera qu'aux townships du Bas-Canada."

Page 2, ligne 19.—Après "perçues" insérez "déduction faite des frais de per-

ception.

Page 3, ligne 4.—Après "d'accord" insérez "et si tel acte d'accord a rapport à un chemin, pont ou cours d'eau, les conseils pourront, par règlement, repartir et pourvoir à l'exécution des travaux à faire dans leurs municipalités respectives."

Page 4, ligne 11.—Retranchez depuis "tel " jusqu'à " et " et insérez " procès verbal

aura été fait."

Page 5, ligne 33.—Retranchez depuis "présent" jusqu'à "toutes" dans la 40e ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant de nouveau mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordenné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé,

soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: Acte pour renouveler et continuer " pendant un temps limité les divers actes y mentionnés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a élé

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes et ordonnances concernant les chemins à barrières de Montréal, quant à la partie de ces chemins connue sous le nom de Chemin Victoria," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs Armand, Campbell, Letellier de St. Just, Armstrong et Proulx, qui s'assemble-

ront et s'ajourneront à loisir.

L'orde du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " les actes concernant les cours de comté dans le Haut-Canada,"

Sur motion de l'honorable M Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la vente de certain immeuble appartenant à l'église presbytérienne du township de Pickering, en rapport avec "l'église d'Ecosse en Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour diviser le township de "Tring, dans le comté de Beauce, en deux municipalités," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M. A.

J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour suppléer à la perte des "archives et documents occasionnée par l'incendie de la cour et prison du district de "Kamouraska, et pour assurer les droits des parties intéressées," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Fer-

gusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour diviser les townships

" de Ham nord et Ham sud, en deux municipalités," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la congréga-"tion St. Michel de Sorel," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Armstrong, secondé par l'honorable M. Campbell, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le Club de "Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour protéger les moutons dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été Ordonné, que la réponse à l'adresse relative à la compagnie des chemins de York, soit

imprimée pour l'usage des Membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Currie,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Octobre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Uluic Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Burnham, Gordon, Panet, Campbell, Alexander, Guévremont, Perry, Allan, Christie, Lacoste, Proulx, Archambault, Cormier, Leonard, Prud'homms, Currie, De La Terrière, Armand, Leslie, Reesor, Letellier de St. Just, Seymour, Armstrong, Baby,Dessaulles, Mc Crea, Shaw, Belleau, Sir N. F., Dickson, Skead, McDonald, Bennett, Duchesnay, A. J., Mc Master, Smith, Taché, Sir E. P., Duchesnay, E. H. J, McMurrich, Blair, Fergusson, Blake, Ferrier, Malhiot. Vidal. Boulton, Flint, Matheson, Wilson. Bureau, Foster, Moore,

PRIERES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lus :---

Du conseil municipal du comté de *Haldimand*; demandant que la charge d'inspecteur des asiles publics, des hôpitaux, du pénitencier et des prisons soit abolie, en autant que cette charge a rapport à l'inspection des prisons de comté.

De la chambre de commerce de *Montréal*; demandant certains amendements à l'acte maintenant devant la législature, concernant les protêts des lettres de change et des billets promissoires.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

BUREAU DES BILLS PRIVES, 13 octobre, 1863.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-

neuvième rapport, comme suit :

Relativement au bill pour incorporer la congrégation de St. Michel de Sorel, votre comité a trouvé qu'il n'avait pas été présenté de pétition à votre honorable Chambre à co sujet; mais vu que la publication de l'avis n'est pas nécessaire dans ce cas, et qu'aucun intérêt privé ne sera affecté par cette mesure, votre comité recommande que la dite pétition ne soit pas exigée par votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la congrégation de St. "Michel de Sorel," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 48.—Retranchez depuis "association" jusqu'à " et " dans la 40e ligne et insérez "à titre d'achat, de donation ou autre."

Page 1, ligne 50.—Retranchez depuis "droits" jusqu'à "seront" et insérez "qu'elle

peut avoir."

Page 2, lignes 23 et 24.—Retranchez "de la législature" insérez "du parlement."
Page 2, ligne 26.—Retranchez "de la législature" et insérez "du parlement provincial."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé.

soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer le club de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu

par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 13.—Retranchez depuis "possèdera" jusqu'à "La" dans la 9e ligne. Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McDonald,

il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été, renvoyé le bill intitulé: "Acte pour diviser les townships de Ham Nord et Ham Sud, "en deux municipalités," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il a 6t6

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour diviser le township de Tring, dans le comté de "Beauce, en deux municipalités séparées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, secondé par l'honorable M.

Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant la vente de certaine propriété de l'église presbytérienne du township de Fichering, en rapport avec l'église d'Ecosse

" en Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Seymour, du comité conjoint des impressions, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 13_octobre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions a l'honneur de faire son dixième rapport.

Le comité a examiné soigneusement les demandes que mentionnent les motions sui-

vantes pour impression, savoir:

Par l'honorable M. Cartier,—Pétition du révérend J. V. Choné, demandant la passation d'un acte qui annule le traité de Manitouaning de 1862, et rétablisse les droits et le domaine des Sauvages des îles Manitouline, selon le traité de 1836.

Par M. Bell (de Lanark Nord), Rapport du greffier de la couronne en chancellerie,

tiré des archives des élections générales, années 1854, 1858 et 1861.

Par l'honorable M. Reesor,—Réponse à une adresse—Etat des sommes payées au gouvernement par la compagnie de chemins de Toronto.

Le comité recommande l'impression de ces documents.

Le comité recommande aussi d'imprimer la réponse à une adresse relative aux mines de la Chaudière.

Le comité recommande aussi d'imprimer les documents suivants avec les documents de la session :

Réponse à une adresse—Renseignements sur les compagnies d'assurance étrangères; Réponse à une adresse—Renseignements sur les concessions gratuites de terres le long des chemins de colonisation, (à imprimer en abrégé seulement).

Le comité recommande, en outre, de ne pas imprimer les documents suivants : Réponse à une adresse concernant l'achat d'îles à l'embouchure du Saint-Maurice;

Réponse à une adresse concernant les licences de vente de liqueurs enivrantes dans les districts de Montmagny, Kamouraska et Saguenay;

Réponse à une adresse concernant l'inspection et le mesurage d'un quai et de rivières

à Gaspē, par F. Buillargé, écuyer.

Réponse à une adresse—Etat des deuiers perçus par le collecteur des revenus de l'intérieur dans le comté d'Oxford, pour droits sur les licences d'aubergistes, dans les années 1861 et 1862.

Le comité recommande aussi de ne plus imprimer, à l'avenir, les pétitions d'élection dans les journaux.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Armand, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes et ordonnances concernant les chemins à barrières de Mont"réal, quant à la partie de ces chemins connue sous le nom de "Chemin Victoria," a fait

rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Armand, secondé par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de

St. Just, il a été

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés et locaux, et pour recevoir les rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés, soit prolongé d'une semaine.

L'honorable M. Fergusson Blair a présenté à la Chambre la réponse à une adresse, en date du 28e jour de septembre 1863, à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état détaillé des arrérages dus sur la vente des bois des forêts du domaine public dans le Bas-Canada, jusqu'au premier jour de juillet dernier, mentionnant le nom ou les noms des personnes qui doivent ces arrérages.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faciliter et diminuer les " frais de perception des contributions scolaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Bureau, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender les dispositions " de l'acte pour incorporer la cité de St. Hyacinthe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Bureau,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et continuer, pour un "temps limité, les divers actes y mentionnés."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes

" concernant les cours de comté dans le Haut-Canada," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Currie, Fergusson Blair, McCrea et Christie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour suppléer à la perte des archives et documents

" occasionnée par l'incendie de la cour et prison du district de Kamouraska, et pour assu-" rer les droits des parties intéressées."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, seconde par l'honorable M. Fer-

gusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un 'bill intitulé: "Acte "pour pourvoir au tracé des lignes latérales dans le township de Bristol, dans le comté de "Pontiac," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour remettre en vigueur et amender les actes relatifs à la grande division et aux "divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance, dans le Canada-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. McDonald, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de "Sutton Nord," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits pour le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie, ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Perry,Aikins, \cdot Burnham, Leonard, Alexander, Christie, Leslie, Proulx, Allan, Cormier, Letellier de St. Just, Prud'homme, Archambault, Currie, Mc Crea, Reesor, De La Terrière, Armand, Mc Donald, Sanborn, Dickson, Armstrong, Mc Master, Seymour, Baby, Duchesnay, A. J., McMurrich, Shaw. Duchesnay, E. H. J., Malhiot, Skead. Belleau, Sir N. F., Taché, Sir E. P Bennett, Ferrier, Matheson, Vidal, Blair, Fergusson, Flint, Moore, Blake, Guévremont, Panet, Wilson. Bureau, Lacoste,

L'honorable M. Currie, du comité spécial auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé: "Acte pour ameuder l'acte concernant les cours de comté dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 18.—Retranchez depuis "section" jusqu'à "et" dans la 35e ligne.

Page 2, ligne 7.--Après "émané" insérez "clause A.

Clause A.

"Toute partie dans une cause ou procédure devant une cour de comté ou un juge de comté sous l'autorité du dit acte chapitre trente des statuts refondus pour le Haut"Canada, intitulé: "Act respecting interpleading "qui ne sera pas satisfaite de la déci"sion de telle cour ou juge sur toute question de droits ou de fait qui s'élèvera dans le
"cours de telle procédure, pourra appeler de telle décision à l'une ou l'autre des cours
"supérieures de droit commun pour le Haut-Canada, et les dites soixante-et-septième et
"soixante-et-huitième sections du dit acte concernant les cours de comté dans le Haut"Canada, telles qu'amendées par le présent acte, s'étendront et s'appliqueront au mode
de poursuivre et juger tel appel, et le règleront et régiront."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. McDonald, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce soir, elle demeure ajournée à demain, à onze heures, a.m.; qu'elle siège jusqu'à une heure de l'après-midi, et alors s'ajourne à la s'

séance ordinaire de trois heures, à moins qu'elle ne soit ajournée plus tôt; et que telle séance de onze heures soit considérée être une séance distincte de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. McCrea,

Que le greffier de la couronne en chancellerie reçoive instruction de préparer un rapport tiré des archives des élections du Conseil Législatif, indiquant le nombre collectif des votes inscrits dans chaque collége électoral, et le nombre des votes sur les listes des voteurs dans chaque collége électoral, durant les élections qui ont eu lieu dans les années 1856, 1858, 1860 et 1862, avec ensemble le montant de la population de chaque collége électoral, d'après le dernier recensement.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte concernant le partage des terres possédées par indivis dans les "townships," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Fer-

gusson Blair, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport àce bill, et que le bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada, chapitre vingt-" quatre des statuts refondus pour le Bas-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour permettre aux corporations municipales du Hant-Canada de placer, pour des "fins d'éducation, le surplus de leurs deniers provenant des réserves du clergé, sur certaines " garanties, pour confirmer tels placements déjà faits, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitule: "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le hill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Clark," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit : Page 1, ligne 11.—Retranchez la lettre "I" où elle se trouve la première fois, et insérez " L."

Page 1, ligne 19.—Après "terres" insérez "et les droits de mines sur icelles." Page 1, ligne 35.—Après le mot "tout" insérez " pourvu toujours qu'aucune augmentation du capital n'aura lieu avant que le montant en entier du capital primitif en ait été bona fide versé."

Page 2; ligne 25.—Retranchez depuis "rééligibles" jusqu'à "et" dans la ligne 25. Page 2, ligne 26.—Retranchez depuis "bureau" jusqu'au mot "jusqu'a" dans la

ligne 27.

Page 2, ligne 32.—Après le mot "requises" insérez " pourvu toujours qu'il ne sera pas permis de voter par procuration à aucune assemblée du bureau des directeurs."

Page 3, ligne 12.—Retranchez la lettre "I" et insérez "L."

Page 3, ligne 40.—Après le mot "au delà" insérez "du montant non payé de,"

Page 4—Retranchez la "clause 14."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sus

chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant la cour du recorder de la cité de Québec," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 10.—Après " civile "insérez "maintenant."

Page 1, ligne 21.—Retranchez "du district" et insérez "de la province:"

Page 1, ligne 25.—Après "absents" insérez "pourvu que telle taxe due excèdera quarante piastres."

Page 2, ligne 2.—Après "loi" insérez "et lorsque la somme réclamée excèdera cent piastres, il y aura appel à la cour supérieure."

Page 2.—Retranchez la " clause 4."

Page 2, ligne 19.—Après "forcé" insérez " si la cour en ordonne ainsi:"

Page 2.—Retranchez la "11e clause."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement et d'agence du Canada et de "Londres (responsabilité limitée)," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page I, ligne 32.—Après "autrement" insérez "pour la période d'une année au "moins" retranchez dans la ligne suivante, "telles" et insérez "des "après "fois" dans la 34e ligne insérez "ou sur des effets publics de la province, ou sur des bons d'auttine "corporation émis en vertu de règlements autorisés par la loi, ou sur le capital ou sur des des "actions de banque incorporée en cette province."

Page 1, ligne 36.—Après "d'icelle" insérez "après tout retard apporté au dit paie-

ment."

Page 2, ligne 7.—Après " personnes " insérez " sur telle suretés mentionnées dans la

dernière section précédente, ou à tout."

Page 2, ligne 6.—Retranchez depuis "conditions" jusqu'à "pourront "dans la 14e ligne et insérez " et sur telles suretés qui pourront paraître satisfaisantes à la compagnie et aux conditions de tels prêts et avances qui."

Page 2, ligne 16—Retranchez depuis "avances" jusqu'au mot "garantic" dans la 25e ligne, et insérez "et à l'égard de ces prêts et avances, la compagnic aura le même "pouvoir que celui qui est conféré à l'égard des prêts ou avances faites à même son capital, "et elle pourra aussi."

Parge 2, ligne 29-Retranchez "d" et insérez " elle pourra."

Page 2 —Retranchez la 5e "clause."

Page 2, ligne 44.—Après "emprunter" insérez "de l'argent."

Page 2, ligne 48.—Après "compagnie" insérez "pour des sommes d'aumoins cent " louis sterling chacun."

Page 3, ligne 1.—Retranchez depuis "versé" jusqu'à "et" dans la 3e ligne.

Page 3, ligne 6.—Retrancher depuis "posséder" jusqu'à "toute."
Page 3, ligne 7.—Après "compagnie" insérez "ne" et après "exiger" retranchez júsqu'à "sur" et insérez "aucune commission."

Page 3, ligne 19.—Retranchez depuis "placées," jusqu'à la fin de la clause.

Page 4, ligne 19.—Après "au" insérez "d'avance comme susdit."

Page 4, ligne 32.—Après "chacun" insérez "dont dix pour cent devront être versés avant que la compagnie ait commencé ses opérations."

Page 8.—Retranchez les "clauses 51 et 52."

Page 8, ligne 36.—Retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "seront" dans la 38e ligne.

Page 8, ligne 40.—Après " par " insérez " l."

Page 9, ligue 23.—Après "de" insérez "tout."

Page 10, ligne 14.—Après "autre" insérez "et s'élevant, chaque année, à au moins deux et demi pour cent sur les bénéfices nets de telle année."

Page 10, ligne 27.—Après "et" retranchez jusqu'à "mais" dans la 29e ligne.

Page 11, ligne 33.—Après "et" insérez "à ses."

Page 11, ligne 36.-Après "acte" insérez "ou les lois de cette province."

Page 12.—Retranchez la "74e clause."

Page 13, ligne 6.-Après "gouverneur" insérez "ou à l'ane ou l'autre branche de la législature."

Page 13, ligne 10.—Après " renseignement " retranchez jusqu'à " pourvu " et insérez

"qui pourront être demandés."

Page 13, ligne 21.—Retranchez "suprêmes" et insérez "supérieures."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

L'honorable M. Mc Master a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada (responsa-"bilité limitée)," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le coucours du Conseil Législatif.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 38.—Après "autrement" insérez "pour des périodes d'une année au moins" retranchez ensuite "telles" et insérez "des" après "fois," 40e ligne insérez "ou sur des effets publics de la province, ou sur des bons d'aucune corporation émis en vertu de règlements autorisés par la loi, ou sur le le capital ou sur des actions de bauque incorporée en cette province.

Page 1, ligne 45.—Après "d'icelle" insérez "après tout retard apporté au dit paie-

Page 2, ligne 11.—Après " personne " insérez " sur telles sûretés mentionnées dans

la dernière section précédente ou à tout."

Page 2, ligne 13.—Retranchez depuis "conditions" jusqu'à "pourront" dans la 20e ligne et insérez " et sur telles sûretés qui pourront paraître satisfaisantes à la compagnie et aux conditions de tels prêts et avances qui."

Page 2, ligne 19.—Retranchez depuis "avancés" jusqu'au mot "garantir" dans la 29e ligne, et insérez " et à l'égard de ces prêts et avances, la compagnie aura le même

pouvoir que celui qui lui est conféré à l'égard du prêts ou avances faites à même son capital, et elle pourra aussi."

Page 2, ligne 30. - Retranchez "d" et insérez "elle pourra."

Page 2.—Retranchez la "5e clause."

Page 2, ligne 48.—Après "emprunter" insérez "de l'argent." Page 2, ligne 52.—Après "compagnie" insérez "pour des sommes d'au moins cent louis sterling chacune."

Page 3, ligne 5.—Retranchez depuis "versé" jusqu'à "et" dans la 7e ligne.

Page 3, ligne 10.—Retranchez depuis "posséder "jusqu'à "toute."

Page 3, ligne 21.—Après "compagnie" insérez "ne" et après "cxiger" retranchez jusqu'à " sur " et insérez " aucune commission."

Page 3, ligne 23.—Retranchez depuis "placées" jusqu'à la fin de la clause.

Page 4, ligne 23.—Après "au" insérez "d'avance comme susdit."

Page 4, ligne 36.—Après "chacune" insérez "dont dix pour cent devront être versés avant que la compagnie ait commencé ses opérations." Page 8.—Retranchez les "clauses 51 et 52."

Page 8, ligne 37.—Retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "seront" dans la 89e

ligne.

Page 8, ligne 41.—Après "par "insérez "l."

Page 9, ligne 24.—Après "de" insérez "tout."
Page 10, ligne 14.—Après." autre "insérez "et s'élevant chaque année, à au moins deux et demie pour cent sur les bénéfices nets de telle année."

Page 10, ligne 27.—Après "et" retranchez jusqu'à "mais" dans la 29e ligne. Page 11, ligne 33—Après "et" insérez "à ses."

Page 11 et 12.—Retranchez la "74e clause."

Page 13, ligne 4-Après "gouverneur" insérez "ou à l'une ou l'autre branche de la législature."

Page 13, ligne 8.—Après "renseignements" retranchez jusqu'à "pourvu" et insérez " qui pourront être demandés."

Page 13, ligne 18.—Retranchez "suprêmes" et insérez "supérieures."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise

sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amende-

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue pour le résidu de la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la congré-" gation St. Michel de Sorcl," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer le club de Toronto," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faciliter et diminuer "les frais de perception des contributions scolaires," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et "continuer pour un temps limité les divers actes y mentionnés," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au tracé de "lignes latérales dans le township de Bristol, dans le comté de Pontiac," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Shead, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour remettre en vigueur et " amender les actes relatifs à la grande division et aux divisions subordonnées de l'ordre des " fils de la tempérance, dans le Canada Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures avant midi.

Mercredi, 14 Octobre, 1863.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Burnham,	Lacoste,	Perry,
Alexander,	Christie,	Leonard,	Proulx,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Prud'homme,
Archambault,	Currie,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	De La Terrière,	Mc Crea,	Ryan,
Armstrong,	Dessaulles,	McDonald,	Sanborn,
Baby,	Dickson,	Mc Master,	Seymour,
Belleau, Sir N. F.,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Shaw,
Bennett,	Duchesnay, E H. J.,	Malhiot,	Skead,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Matheson,	Smith,
Blake,	Flint,	Moore,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Gordon,	Olivier,	Vidal,
Bureau,	Guévremont,	Panet,	Wilson

PRIERES:

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Bureau des Bills Privés, 14 octobre, 1863.

Le comité des ordres pormanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

vingtième rapport, comme suit :

Relativement au bill pour pourvoir au tracé des lignes latérales dans le township de Bristol, dans le comté de Pontiac, votre comité a trouvé qu'il n'a pas été présenté de pétition; mais en autant que l'avis régulier a été donné, et qu'il a été présenté une pétition à l'Assemblée Législative, il recommande que la dite pétition ne soit pas exigée par votre Honorable Chambre.

Votre comité a pris en considération le mémoire que lui a présenté le greffier du bureau des bills privés, demandant à être nommé examinateur des ordres permanents pour

le Conseil Législatif.

Le greffier du bureau des bills privés ayant rempli, depuis la création du dit bureau, les devoirs d'examinateur pour votre Honorable Chambre, et ayant eu lieu d'être satisfait du fonctionnement de ce système, votre comité recommande que le greffier du bureau des bills privés soit nommé "Examinateur des Ordres Permanents" pour le Conseil Législatif, et chargé de faire rapport des avis de pétitions pour bills privés au comité des ordres permanents, comme il l'a fait durant la présente et les précédentes sessions.

Le tout respectueusement soumis.

N. F. BELLEAU, Président.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au tracé des lignes latérales "dans le township de Bristol, dans le comté de Pontiac," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant regu, et le dit amendement a été alors lu par

le greffier, comme suit :--

Page I, ligne 12.—Retranchez "déjà établies" et insérez après "Bristol" "déjà "établies exactement soit d'une borne à l'autre, ou pararellèment à la ligne de division du "township de Clarendon."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur

icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, sceondé par l'honorable M. Leslie, il a été

Ordonné, que la cinquante-huitième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à icclui, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du vornité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Arte pour amender les dispositions de l'acte "pour incorporer la cité de St. Hyrvinthe," a fait rapport qu'il avait examiné le dît bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Burcau, secondé par l'honorable M. de La Terrière, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill à été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir N. F. Belleau, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur et amender les actes "incorporant la grande division et les divisions subordonnées des fils de la tempérance dans "le Canada Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier serende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sars amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Lacoste, il a été

Ordonné, que le paragraphe du vingtième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, relatif au greffier du dit comité, soit adopté.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " concernant la milice," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "concernant les corps volontaires de milice," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

1. Que toute procédure ultérieure relative à des bills qui ont été présentés à cette Chambre ou envoyés de l'Assemblée Législative, durant la présente session, soit suspendue le jour de la prorogation du parlement, afin de permettre aux membres qui en sont chargés de procéder avec les mêmes bills à la prochaine session du parlement.

2. Qu'une liste alphabétique de tous ces bills, indiquant la phase à laquelle ils étaient rendus quand la procédure y relative a été suspendue, soit préparée par le greffier de cette

chambre et imprimée.

3. Qu'une liste de ces bills, avec un certificat du greffier de cette Chambre, attestan t la phase à laquelle les procédures y relatives ont été suspendues, soit déposée sur le burcau de la chambre à la prochaine session du parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

4. Qu'à l'égard de tout bill ainsi déposé sur le bureau de la Chambre, la pétition en demandant la passation soit lue, et que sur ce, le bill soit lu une première fois; et une seconde fois (si le dit bill a été lu une première fois avant que la procédure y relative ait été suspendue); et si ce bill a été rapporté par un comité durant la présente session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un comité, et il sera ordonné que le bill reste sur le bureau de la Chambre pour être renvoyé à un comité général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

5. Que toutes les pétitions présentées durant cette session pour ou contre la passation de bills privés, et qui ont été renvoyées aux comités auxquels ces bills mêmes l'ont été, restent à la disposition des mêmes comités pour être par eux examinées à la prochaine session

du parlement.

6. Que toutes les instructions données durant cette session à des comités chargés d'examiner des bills à l'égard desquels les procédures auront été suspendues avant d'être rapportés par un comité, soient des instructions auxquelles devra, à la prochaine session, se conformer le comité maintenant saisi de ces bills.

7. Que les ordres qui précèdent soient considérés être des ordres sessionnels de cette Chambre, et restent en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, et qu'ils soient

imprimés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Dickson,

Que le bill intitulé: "Acte pour reconstituer la dette de la cité de Hamilton et en faci"liter l'arrangement," soit remis sur les ordres du jour pour renvoi à un comité général
à la prochaine session du parlement, conformément à l'ordre adopté ce jour par la Chambre.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée : et-les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS:

Les Honorables Messieurs

	Lies Inc	onorables in essieurs	
Allan,	Burnham,	Matheson,	Shaw,
Armand,	Dickson,	Perry,	Skead,
Baby	Ferrier,	Prud homme,	Smith,
Belleau, Sir N. F.,	Gordon,	Reesor,	Taché, Sir E. P.,
Blair, Fergusson,	Guévremont,	Ryan,	Vidal,
Boulton,	Mc Orea,	Seymour,	Wilson25.
Romanni	41 41 7	(311 0 67 21 27	17 E

Non-Contents:

Les Honorables Messieurs

Aikins, Dessaulles, Letellier de St. Just, Moore, Archambauit, McDonald, Duchesnay, A. J., Olivier, Duchesnay, E. H. J., McMaster, Armstrong, Panet, Bennett, McMurrich, Proulx, Cormier, Leonard, Malhiot, Sanborn.—22. De La Terrière, Leslie,

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St Just,

La Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi.

A trois heures de l'après-midi, la Chambre s'est assemblée.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leslic,	Proulx,
Alexander,	Currie,	Letellier de St. Just,	
Allan,	De La Terrière	Mc Crea,	Reesor,
Archambault,	Dessaulles,	McDonald,	Ryan,
Armand,	Dickson,	Mc Master,	Sanborn,
Armstrong,	Duchesnay, A. J.,	McMurrich,	Seymour,
Baby,	Duchesnay, E. II. J.,	Malhiot,	Shaw,
Belleau, Sir N. F.,	Ferrier,	Matheson,	Skead,
Bennett,	Flint,	Moore,	Smith,
Blair, Fergusson,	Gordon,	Olivier,	Taché, Sir E. P.,
Boulton,	Guévremont,	Panet,	Vidal,
Bureau,	Lacoste,	Perry,	Wilson.
Burnham,	Leonard,	, ,	

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :

Par l'honorable Sir N. F. Belleau; du révérend C. F. Cazeau, vicaire-général, et autres, de Québec.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le partage des "terres possédées par indivis dans les townships."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Armstrong a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Alexander,

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

. Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la "milice,"

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Sanborn,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un long débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Poupore et autres, comme suit :-

Assemblée Legislative, Mecredi, 14 octobre, 1863.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence avec le Conseil Législatif, à l'effet de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir à l'amendement fait par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour pourvoir au tracé des lignes "latérales dans le township de Bristol, dans le comté de Pontiac."

Ordonné, que M. Poupore se rende au Conseil Législatif et demande la dite confé-

rence.

Attesté.

WM. B. LINDSAY, G. A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Vidal, il

a été

Résolu, que cette Chambre acquiesce à la conférence demandée.

Ordonne, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à la conférence demandée au sujet de l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour pourvoir au "tracé des lignes latérales dans le township de Bristol, dans le comté de Pontiac," et que les directeurs de la part de cette Chambre soient l'honorable Sir N. F. Belleau et les honorables MM. Skead et Vidal, qui rencontreront le nombre des directeurs, de la part de l'Assemblée Législative, requis par l'usage parlementaire, ce soir, à huit heures et demie, dans la salle de conférence de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les corps volon-"taires de milice," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McDonald,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McDonald,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie ce soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée.

Les membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Aikins, Cormier, Letellier de St. Just, Prud'homme, Alexander, Currie, Mc Crea, Reesor,De La Terrière, Allan, McDonald. Sanborn, Archambault, Dessaulles, Mc Master, Seymour, Armand, McMurrich, Dickson, Shaw, Armstrong, Duchesnay, A. J., Malhiot. Simpson, Baby,Duchesnay, E. H. J. Matheson, Skead, Belleau, Sir N. F., Moore, Ferrier, Smith,Blair, Fergusson, Flint, Olivier, Taché, Sir E. P., Boulton, Foster, Panet, Vidal, Bureau, Guévremont, Perry, Wilson. Burnham, Leonard, Proulx,

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable procureur-général Dorion et autres, comme suit :

Assemblee Legislative, Mercredi, 14 octobre, 1863.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté les résolutions suivantes, qu'elle transmet pour l'information de leurs Honneurs.

1. Que toute procédure relative à tout bill présenté devant cette Chambre ou rapporté du Conseil Législatif, durant la présente session, sera suspendue le jour de la prorogation du parlement, afin de permettre aux auteurs de ces bills de les continuer à la prochaine session du parlement.

2. Qu'une liste alphabétique de tous ces bills, accompagnée d'un état indiquant la phase à laquelle ils ont été suspendus, sera préparée par le greffier de cette Chambre, et

imprimée.

3. Qu'une liste de ces bills, revêtue du certificat du greffier de cette Chambre, attestant la phase à laquelle les procédures y relatives ont été suspendues, soit déposée sur le bureau de la Chambre à la prochaine session du parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

4. Qu'à l'égard de tout bill ainsi déposé sur le bureau de la Chambre, la pétition en demandant la passation, et l'ordre permettant de le présenter durant la présente session, soient lus, et que sur ce, le bill soit lu une première fois; et une seconde fois (si le dit bill a été lu une seconde fois avant d'avoir été suspendu); et si ce bill a été rapporté par un comité durant la présente session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un comité, et il sera ordonné que le bill reste sur le bureau de la Chambre pour être renvoyé à un comité général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

5. Que toutes les pétitions présentées durant cette session en faveur et contre la passation de bills privés, et qui ont été renvoyées aux comités auxquels ces bills mêmes l'ont été,

resteront à la disposition des mêmes comités à la prochaine session du parlement.

6. Que toutes les instructions données durant cette session à des comités chargés d'examiner des bills qui auront été suspendus avant d'être rapportés par un comité, soient des instructions adressées au comité saisi de ces bills à la prochaine session.

7. Que les ordres qui précèdent soient considérés comme ordres de la session, devant

être en force jusqu'à la fin de la prochaine session, et qu'ils soient imprimés.

Ordonné, que l'honorable M. le procureur-général Dorion porte le dit message au Conseil Législatif.

WM. B. LINDSAY, Gref., Ass. Lég. Sur motion de l'honorable M. Férgusson Blair, seconde par l'honorable M. McMurrich, il a été

Ordonné, que la résolution adoptée par cette Chambre sur le sujet en question, soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ, 14 octobre, 1863.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le premier jour d'août dernier

jusqu'au premier jour d'octobre courant.

Le jour en premier lieu mentionné, le greffier avait en mains, au crédit de votre honorable Chambre, une balance de quatorze mille cent soixante-et-dix-sept piastres quatre vingt-quinze centins (\$14,177.95), ainsi qu'il appert par le premier rapport de votre comité.

Le greffier a depuis requ dix milles vingt-neuf piastres cinquante centins (\$10.029.50), faisant en tout vingt-quatre mille deux cent sept piastres quarante-cinq centins (\$24.207.45)

dont il avait à rendre compte.

Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, au moyen de pièces justificatives numérotées depuis 189 à 344 inclusivement, d'une dépense, dans l'intervalle ci-haut mentionné, de dix-sept mille sept cent vingt-cinq piastres soixante-et-quatre centins (\$17,725.64), de sorte que, le premier du courant, il était dû par cet officier à votre honorable Chambre une balance de six mille quatre cent quatre-vingt-une piastres quatre-vingt-un centins (\$6,481.81).

Afin de mettre le greffier en état de faire face aux dépenses courantes de votre honorable Chambre pour la présente session et la vacance prochaine, votre comité recommande qu'il soit fait demande à qui il appartient, de telles sommes qui seront avancées au greffier, suivant qu'il en aura besoin, de temps à autre, d'ici au commencement de la prochaine

session, et ne devant pas excéder trente mille piastres (\$30,000).

Les officiers, employés et serviteurs de votre honorables Chambre ayant représenté à votre comité que le mois de novembre est une époque à laquelle il leur sera difficile de commencer à faire les remboursements mentionnés dans son premier rapport, votre comité recommande qu'il soit donné instruction au greffier de ne commencer à exiger ces remboursements qu'à partir de la fin du mois de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR, Président.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. McMurrich, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Armand,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur général, priant Son Excellence d'émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de trente mille piastres (\$30,000), afin de mettre cet officier en état de faire face aux dépenses contingentes de cette Chambre pour l'année courante, et dont il rendra compte plus tard.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-

tive, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

La Chambre a été informée que les directeurs de la part de l'Assemblée Législative étaient rendus à la salle des conférences, pour la conférence au sujet de l'amendement fait par leurs Honneurs au bill intitulé: "Acte pour pourvoir au tracé de lignes latérales dans le township de Bristol, dans le comté de Pontiac." Les noms des directeurs de la part de cette Chambre ont alors été appelés, et la Chambre s'est ajournée à loisir, et leurs Honneurs sont allés à la conférence.

Laquelle étant terminée, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir N. F. Belleau a fait rapport que les directeurs de la part de leurs Honneurs s'étaient rencontrés avec les directeurs de la part de l'Assemblée Législative, à la conférence qui a été conduite, de sa part, par M. Poupore et autres, qui ont remis à leurs Honneurs le bill avec les amendements, et aussi un papier contenant ce qui suit:

Assemblee Legislative, Mercredi, 14 octobre, 1863.

Raisons à donner à une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, de ce qu'on n'a pas concouru à son amendement au bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé: "Acte pour pourvoir au tracé de lignes latérales dans le township de Bristol, dans le "comté de Pontiac:"

"Parce que l'amendement n'est pas d'accord avec le préambule, et rendrait vain l'objet

du bill."

Certifié.

Wm. B. Lindsay, Gref., Ass. Lég.

La dite raison étant lue de nouveau par le greffier,

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Vidal, Qu'il soit résolu : que cette Chambre insiste sur son amendement fait au bill mentionné en dernier lieu :

1. Parce que le bill, sans cet amendement, validerait des arpentages erronés qui porte-

raient atteinte en bien des cas à des droits de propriété.

2. Parce que cette Chambre n'est pas en possession d'une preuve suffisante pour établir que ceux dont lesdroits de propriété se trouveraient ainsi affectés, sont en faveur de la passation de cette mesure.

L'honorable M. Skeud, a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Shaw., Que le mot "insiste" dans la dite motion, soit retranché, et qu'on y substitue les mots:

"n'insiste pas," et que tous les mots après "lieu" soient retranchés.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative. La question étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la congrégation St. Michel de Sorel," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "A cte pour incorporer le club de Toronto," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les cours de comté dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de 1841, relatif aux banques d'épargnes," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé:
"Acte pour étendre les dispositions de la deux cent soixante-quinzième section de l'acte
concernant les institutions municipales du Haut-Canada, et pour pourvoir à l'élection
de conseillers dans les différents townships du Haut-Canada, lorsqu'ils seront divisés en
divisions électorales en vertu de la dite section," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du
Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :--

Page 1, ligne 17.—Après "courante" insérez "et le greffier du township donnera "l'avis requis par la 97e section du chapitre 54 des statuts refondus pour le Haut-"Canada."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait à ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité sur le biil intitulé : " Acte concernant la milice ;"

Et aussi, sur le bill intitulé : "Acte concernant les corps volontaires de milice."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Matheson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné les dits bills en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier

de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Or donné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill concernant les corps volontaires de milice soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il a reçu une communication annonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général a l'intention de proroger la présente session du parlement, demain, à trois heures de l'après-midi, si l'état des affaires publiques le permet.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte 23e Victoria, chap. 130, qui incorpore l'association de prêts "agricoles du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Perry, il a été

Ordonné, que la cinquante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que la cinquante-huitième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passcra-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour incorporer la société de bienfaisance et de secours mutuels d'*Industrie*, dans le comté "de *Joliette*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Archambault, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentément.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que la cinquante-huitième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passcra-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Alors, l'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant à demain, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Son Honneur l'Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à onze heures du matin, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 15 Octobre, 1863.

Les Membres assemblés ont été:

L'Honorable Ulric Joseph Tessier, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Allan, Currie, Letellier de St. Just, Proulx. Archambault, De La Terrière, Mc Crea, Prud'homme. Armand, Dessaulles, McDonald. Reesor, Armstrony, Dickson, McMurrich, Ryan, Baby, Duchesnay, A. J.Malhiot. Sanborn, Belleau, Sir N. F., Duchesnay, E. H. J., Masson, Seymour. Blair, Fergusson, Foster, Matheson, Shaw, Moore, Boulton, Guévremont, Skead. Lacoste, Bureau, Olivier. Smith, Taché, Sir E. P Burnham, Leonard, Panet, Cormier, Leslie, Perry, Vidal.

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:-

Du révérend C. F. Cazeau, vicaire-général, et autres, de Québec; demandant une exploration pour l'ouverture d'un chemin de communication entre Québec et le Lac St. Jean.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au tracé des lignes latérales dans le township de Bristol, dans le "comté de Pontiac," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "concernant les ventes de terres sous exécution contre les exécuteurs et administrateurs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. McMurrich, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMurrich a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors

lu par le greffier, comme suit :-

Page I, ligne dernière, après "acte" insérez "pourvu toujours que le présent acte n'affectera aucune cause pendante lors de sa passation devant les cours de loi ou d'équité du Haut-Canada, ou déjà finalement jugée par elles."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui,

il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été misc, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour constituer une scule société d'agriculture dans et pour les comtés-unis de Chicoutimi " et Saguenay," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. De La Terrière, secondé par l'honorable M. Bureau, il

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte " pour amender la loi concernant la qualification et l'inscription des électeurs dans le Bas-"Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Olivier, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte relatif aux ventes de terre sous exécution contre les exécuteurs et administrateurs," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. McMurrich, du comité conjoint des impressions a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITE, 15 octobre, 1863.

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions, a l'honneur de faire son onzième rapport.

Le comité recommande d'imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse. Renseignements sur les officiers de douane des districts de Kamouraska, de Rimouski et du Samenau:

Kamouraska, de Rimouski et du Saguenay; Réponse à une adresse. Etat des droits sur bois et glissoires, jusqu'au 31 juillet

1863 (résumé);

Réponse à une adresse. Renseignements sur les destitutions d'employés publics depuis le 25 mai 1862, et sur les personnes employées depuis lors.

Le comité recommande en outre de ne point imprimer les documents suivants:

Réponse à une adresse. Correspondance, ordres en conseil, et autres documents et papiers, relatifs à la soumission de M. D. K. Fechan pour l'entreprise du service des

malles sur les lacs Huron et Supérieur.

Réponse à une adresse. Rapport des greffiers de la paix et des secrétaires des conseils de ville du Haut-Canada, indiquant le nombre d'affidavits produits durant les cinq dernières années, en conformité de la clause 6 du chapitre 77 des statuts refondus du Haut-Canada; aussi, rapport des juges, avec le nombre des actions pour séduction et les verdicts rendus dans chaque cas.

Réponse à une adresse. Renseignements sur l'émigration, et copies de pièces touchant

les moyens à prendre pour donner de l'emploi aux émigrés.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. McMurrich, secondé par l'honorable M. Moore, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

On message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour expliquer et amender la section quarante-et-unième du chapitre vingt-quatre des "statuts refondus pour le Haut-Canada, relativement à l'arrestation et à l'emprisonnement "pour dettes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron MONCK de Balytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-en-chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône,

L'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge-noire d'informer l'Assemblée, que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans

cette Chambre:

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément, comme suit :

Acte pour révoquer les actes d'incorporation des banques Coloniale, Intercoloniale, Clifton et du Canada Ouest.

Acte pour réunir les divisions nord et sud du comté de Waterloo pour les fins d'enre-

gistrement.

Acte pour incorporer l'association la que de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse à Montréal.

Acte pour amender l'acte de procédure du droit commun dans le Haut-Canada.

Acte pour autoriser le conseil municipal du village de Cayuga, dans le comté de Hal-

dimand, à vendre partie de la place du marché du dit village, et pour d'autres fins.

Acto pour 'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Fort Erié, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du Chemin de fer d'Erié et Niagara."

Acte pour régler la nomination de successeurs 'aux syndics de la propriété de l'église et du presbytère appartenant à l'église St. André, Fergus, et pour rectifier les titres d'icelle, et aussi pour autoriser les syndics des terrains dépendant de la cure de la dite église à vendre ce qui en reste à disposer.

Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin fer de

Stanstead, Shefford et Chambly.

Acte relatif aux sentences de conviction sommaire rendues en vertu de règlements

dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre cent-cinq, intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du Nord du Canada," en ce qui se rattache à la construction de l'embranchement à la ville de Barrie, et à d'autres matières y mentionnées.

Acte pour réorganiser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour

autoriser l'émission de bons privilégiés pour certaines fins.

Acte pour limiter le prélèvement de deniers publics dans le village incorporé d'Aurora,

et pour d'autres objets.

Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et autoriser la corporation de la cité de *Montréal* à aider la compagnie du Grand Trone de chemin de fer du *Canada* à établir un terminus dans la dite cité.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rues de Québec.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du comté de *Middlesex*, et pour changer son nom.

Acte pour incorporer la compagnie des mines de Drummondville, dans le Bas-Cunadu. Acte pour autoriser le consoil municipal du township de Dereham à prêter une partie de sa part des deniers provenant des réserves du clergé, pour certains travaux de drainage

dans le dit township.

Acte pour autoriser la ville de Sarnia à émettre des débentures pour racheter certaines débentures en circulation, pour lesquelles il n'a pas été créé de fonds d'amortissement.

Acte pour ratifier certains actes de la municipalité du township d'Orford, dans le

Bas-Canada.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de Bateau-à-Vapeur de Montréal et Salaberry."

Acte pour autoriser Marie Louise Levasseur à prélever des taux de péages sur un pont

construit sur la rivière Bécancour, dans le comté de Nicolet.

Acte pour amender l'acte dix-huit Victoria, chapitre deux cent deux, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque Molson."

Acte pour légaliser et compléter un certain échange de terrain convenu entre le recteur et les marguilliers de l'église St. Paul, London, et la corporation de la cité de London.

Acte pour amender et étendre deux actes respectivement passés en les vingtième et vingt-deuxième années du règne de Sa Majesté, relatifs à la compagnie de prêt du Canada Quest.

Acte pour incorporer l'académie Lacolle.

Acte pour autoriser la société ecclésiastique du diocèse de Toronto à vendre certaines parties des terrains de la rectorerie de Peterborough, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte concernant les droits de douane et leur perception.

Acte pour autoriser certaines parties à faire l'acquisition du chemin de fer de *Preston* à *Berlin*, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique. Acte pour incorporer la compagnie royale pour l'exploitation des mines du Canada Est.

Acte pour ériger certaines nouvelles municipalités dans les comtés de Drummond et Arthabaska.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation des mines d'Acton Sud, du Cunada.

Acte pour amender l'acte incorporant la Banque des Marchands.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais d' Orford, dans le Bas-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du Canada pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sherbrooke Sud.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de Bateauxà-Vapeur de la Baie de Quinté et du Fleuve St. Laurent."

Acte pour autoriser l'admission de John Henry Dumble à pratiquer comme procureur

et solliciteur dans les cours de loi et d'équité du Haut-Canada.

Acte pour faire disparaître des doutes touchant la légalité de certains instruments y mentionnés, relatifs à l'embranchement de *Peterborough*, du chemin de fer de *Port-Hope*, *Lindsay* et *Beaverton*, et pour confirmer certains arrangements entre la municipalité de la ville de *Peterborough* et les locataires du dit embranchement.

Acte qui autorise la vente ou autre aliénation des terres dépendant de la succession de

feu John Speirs.

Acte pour amender et refondre les différents actes incorporant et concernant la Banque de la Cité.

Acte pour amender l'acte de cotisation du Haut-Canada, à l'égard des arrérages de taxes dus sur les terres des non-résidants, et pour d'autres fins relatives aux cotisations.

Acte concernant le Railway à vaisseaux de Kingston.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation des minerais de Sutton.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de cuivre de Leeds.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de cuivre d'Upton.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de

Harvey Hill, à Leeds, dans le comté de Mégantic, Canada Est.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de St.

Flavien.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Missisquoi

Acte pour incorporer la compagnie des mines de Vale.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Logan.

Acte pour amender l'acte incorporant la "communauté de l'hôpital-général, la maison des pauvres et l'institution d'enseignement des révérendes sœurs de la charité d' Ottawa."

Acte pour diviser les townships de Windsor et de Stoke, dans le comté de Richmond, pour toutes les fins municipales.

Acte pour incorporer la société de bienfaisance allemande de Québec.

Acte pour autoriser le conseil municipal de la paroisse de Ste. Cécile à établir certains taux de péage, et à ériger des barrières de péage sur un chemin macadamisé dans la dite paroisse.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre les accidents et des annuités.

Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville.

Acte pour incorporer la ville de Joliette.

Acte pour amender l'acte concernant la banque Jacques-Cartier.

Acte pour corriger des erreurs dans "l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862.

Acte pour incorporer la société de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville.

Acte pour protéger les moutons dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Sutton Nord.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection de la potasse et de la perlasse.

Acte pour diviser les townships de Ham-Nord et de Ham-Sud en deux municipalités.

Acte pour diviser le township de Tring, dans le comté de Beauce, en deux municipalités séparées.

Acte pour remettre en vigueur et continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour faciliter et diminuer le coût de la perception des taxes d'école.

Acte pour amender de nouveau l'acte municipal refondu du Bas-Canada, chapitre vingt-quatre des statuts refondus pour le Bas Canada.

Acte pour établir une institution de crédit foncier dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte vingt-troisième Victoria, chapitre cent trente, constituant en corporation l'association des prêts pour les fins agricoles du Canada.

Acte pour constituer en corporation la société de bienfaisance et de secours mutuel de

l'Industrie, dans le comté de Joliette.

Acte concernant la milice.

Acte concernant les corps volontaires de milice.

Acte pour amender la loi concernant la cour du recorder de la cité de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie pour l'exploitation et la fonte des minerais de Clark.

Acte pour amender l'acte de 1841 relatif aux banques d'épargnes.

Acte pour incorporer la congrégation St. Michel de Sorel.

Acte pour amender l'acte concernant les cours de comté dans le Haut-Canada.

Acte pour étendre les dispositions de la deux cent soixante-et-quinzième section de l'acte concernant les institutions municipales du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à l'élection de conseillers dans les divers townships du *Haut-Canada*, lorsqu'ils seront divisés en colléges électoraux en vertu de la dite section.

Acte pour incorporer le club de Toronto.

Acte pour amender l'acte concernant le partage des terres possédées par indivis dans les townships.

Acte pour remettre en vigueur et amender les actes incorporant la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance dans le *Canada*-Ouest.

Acte pour amender les dispositions de l'acte qui incorpore la cité de St. Hyacinthe. Acte pour amender la loi concernant la qualification et l'enregistrement des voteurs

dans le Bas-Canada.

Acte pour ne constituer qu'unc seule société d'agriculture dans les comtés-unis de Chicoutimi et de Saguenay.

Acte pour pourvoir au tracé de lignes latérales dans le township de Bristol, dans le

comté de Pontiac.

Acte pour amender les actes et ordonnances concernant les chemins à barrières de Montréal, quant à la partie de ces chemins connue sous le nom de "chemin Victoria."

Acte pour permettre aux corporations municipales du Haut-Canada de placer, pour des fins d'éducation, le surplus de leurs deniers provenant des réserves du clergé, sur certaines garanties, pour confirmer tels placements déjà faits et pour d'autres fins.

Acte pour pourvoir aux moyens de subvenir à la perte des archives et documents publics occasionnée par l'incendie de la prison et du palais de justice du district de

Kamouraska, et pour assurer les droits des parties intéressées.

Acte concernant la vente de certaine propriété de l'église presbytérienne du township de Pickering, en rapport avec l'église d'Ecosse en Canada.

Acte pour incorporer "La Compagnie de Placement et d'Agence du Canada et de

Londres," (responsabilité limitée.)

Acte pour incorporer " La Compagnie de Placement et d'Agence du Bas-Canda," (responsabilité limitée.)

Acte relatif aux ventes de terre sous exécution contre les exécuteurs et administrateurs.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre, comme suit : "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :

Qu'il Plaise A Votre Excellence,

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, approchons respectueusement de Votre Excellence, pour lui présenter notre bill des Subsides pour le service de l'année courante.

Conformément à la recommandation de Votre Excellence, nous avons consideré avec la plus scrupuleuse attention l'état actuel de la loi concernant l'organisation de la Milice, et la nécessité d'adopter des mesures convenables par l'enrôlement et la discipline des volontaires. Nos délibérations sur ces importantes questions ont été marquées d'un esprit d'unanimité et de dévouement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, qui, j'en suis certain, n'est que le reflet du zèle et du patriotisme qui animent toutes les classes de la population du Canada. Si, malheureusement, la nécessité se faisait sentir de déployer leurs forces, les habitants de cette province, de toutes croyances et de toutes origines, se trouveraient unis pour la défense commune de nos institutions et du lien qui nous rattache à la mère-patrie.

Les circonstances particulières sous lesquelles la Législature a été convoquée à cette époque de l'année, ont rendu inexpédient que nous nous occupions aussi amplement de législation publique ordinaire que nous l'aurions fait dans d'autres circonstances; néanmoins, diverses mesures qui sont de nature à développer et améliorer les ressources inté-

rieures de la province, ont été mûries et adoptées.

Parfaitement convaincus de la nécessité d'apporter une stricte économie dans les dépenses publiques, nous avons soigneusement revisé le budget qui nous a été soumis par l'ordre de Votre Excellence, afin de retrancher les dépenses inutiles, tout en pourvoyant amplement aux besoins de l'Etat. Le résultat de nos délibérations sur ce-sujet se trouve incorporé dans le bill des Subsides, pour lequel je solicite respectueusement la sauction de Votre Excellence.

L'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a alors presenté le bill des subsides

qui suit:

"Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil et à d'autres besoins, pour l'année mil huit cent soixante-et-trois; pour faire face à certaines sommes dépensées pour le service public en mil huit cent soixante-et-deux; et pour réaliser un emprunt sur le crédit du fonds con"solidé du revenu."

Sur quoi le greffier de cette Chambre a dit:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de prononcer le discours

suivant:

Honorables messieurs du Conseil Législatif : Messieurs de l'Assemblée Législative :

Les objets pour lesquels vous avez été convoqués à une époque inaccoutumée de l'année se trouvant accomplis, il ne me reste plus qu'à vous décharger de vos devoirs parlementaires.

Je vous félicite de bon cœur de l'unanimité qui a présidé à vos délibérations sur les mesures adoptées pour la défense de la province, et de l'empressement avec lequel, répondant à l'appel que je vous avais fait, vous avez opéré dans la loi de la milice les changements nécessaires pour assurer à ce corps un degré convenable d'efficacité.

L'encouragement que vous avez donné à l'organisation des volontaires, et les mesures que vous avez passées pour introduire une discipline efficace dans cette force auxiliaire,

atteindront, je l'espère, les objets en vue.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté. des subsides que vous avez si libéralement accordés pour le service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Il a été impossible de vous soumettre, pendant la courte durée de la présente session, toutes les mesures qui ont été préparées pour votre considération. Je me trouverai donc obligé, à l'époque ordinaire de l'année pour la convocation du parlement, de recourir de nouveau à vos conseils et à votre coopération.

En attendant, j'ai l'assurance, en vous renvoyant dans vos foyers, en cette occasion, que chacun de vous, à son retour, usera de toute son influence pour l'avancement du bienêtre et du bonheur des loyaux sujets Canadiens de Sa Majesté.

Alors, l'honorable Orateur de cette Chambre a dit :

Honorables messieurs, et messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement provincial soit prorogé jusqu'à mardi, le vingt-quatrième jour de novembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé jusqu'à mardi, le vingt-quatrième jour de novembre prochain.

APPENDICE.

A l'Hénorable Conseil Législatif de la Province du Canada, en Parlement Provincial réunis.

Le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

REPRÉSENTE RESPECTUEUSEMENT :

Que le court intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière Session du Parlement aurait été pour lui un motif suffisant de ne point faire de rapport en cette occasion; mais, vu que la 111e règle de la Chambre l'oblige d'en faire un au commencement de chaque Session, il

n'a point cru devoir se dispenser d'en faire.

Les circonstances sous lesquelles la dissolution récente du Parlement a eu lieu, ont été la cause pour laquelle l'octroi ordinaire de Subsides pour le service de l'année u'a pas été fait; conséquemment, il n'y a pas eu de fonds disponibles pour l'achat de Livres ni pour liquidation des comptes dus par la Bibliothèque. Votre Bibliothécaire, en conséquence, n'a pu transmettre les ordres ordinaires pour l'achat de nouveaux Livres en Europe et aux Etats-Unis, et les additions faites à la Bibliothèque depuis le dernier Rapport ont été en petit nombre et sans importance.

Durant le dernier semestre, un nombre plus qu'ordinaire d'ouvrages, à l'égard desquels a été obtenu le droit d'auteur en cette Province, ont été déposés dans la Bibliothèque, conformément aux exigences de la loi. Ci-jointe est une liste de ces ouvrages, avec un état

des dons reçus durant la même période.

Le nombre de Livres à la Bibliothèque, à cette date, peut être estimé à environ 52,000.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

W. AGAR ADAMSON, Bibliothécaire, Conseil Législatif.

Bibliothèque du Parlement, 13 Août 1863.

Dons faits a la Bibliothèque du Parlement depuis le 12 février 1863.

Par le Congrès des Etats-Unis.

Reports on Commerce and Navigation of the *United States* for 1859, 1860, and 1861. Patent Office Reports for 1860 and 1861, 3 vols.

Senate Journals, Documents and Reports for the Session of 1861-62, 10 vols.

Par la Bibliothèque de l'Etat de Pennsylvanie.

Purdon's Digest of Laws of Pennsylvania, 1861. Pennsylvania School Architecture. School Laws for 1862.

School naws for 1802. School and other Reports for 1862.

Par l'Etat de New-York.

Hall's Palscontology of New York, 2 vols.

Par la Nouvelle-Zélande.

Statutes for 1862.

Journal of the House of Representatives, with Appendix, for 1862, 2 vols. Journal of the Legislative Council for 1862

Par le Cap de Bonne-Espérance.

Votes and Proceedings of Cape Parliament for 1862, 4 vols.

Par l'Honorable W. H. Pope, Secrétaire Colonial, Isle du Prince Edouard.

Legislative Council Journals, 1839 to 1862.

Assembly Journals for 1860.

Revised Statutes, 2 vols. (Deux exemplaires)

Government Map of the Island, 1859.

Census and Statistics of 1861.

Sutherland's Prince Edward Island Geography, &c., 1861.

Par les Commissaires représentant le Canada à l'Exposition Internationale de 1862.

Three Photographic Views of the Canadian Court, Canada Timber Trophy, and Canada and New Brunswick Courts. Volume of Japanese Caricatures, bought at the Japan Court of the Exhibition Buildings

Par la Société Littéraire et Historique de Québec.

Pacific Railroad Report, vol. 12.

Par M. L. T. Suzor, Major de Brigade.

Exercices et évolutions d'Infanterie, tels que revisés par ordre de Sa Majesté. Tableau synoptique des évolutions d'un bataillon.

Tableau synoptique des mouvements d'une compagnie.

Par G. B. Faribault, écr.

Dessins historiques. Canada. (Quatre exemplaires.)

Par M. John Lovell, éditeur, Montréal.

The McGill University Calendar and Examination Papers, 1863-'64.

Par S. T. Green, écr.

Tolfrey's Sportsman in Canada, 2 vols.

Par M. L. J. Casault.

Helen of Glenross, 2 vols.

Ouvrages reçus sous l'acte de la propriété littéraire.

The Gordon Galop, a piece of music by the author, William Miller, Music Master to the Prince Consort's Own Rifle Brigade. Published by P. Grossman, Hamilton, C. W., 1863.

Britanno-Roman Inscriptions, with Critical Notes, by the Reverend Doctor Mc Caul.

Published by Henry Rowsell, Toronto, 1863.

Les Anciens Janadiens, par P. A. De Gaspé. Publié Canadien." Québec: Desbarats et Derbishire, 1863. Publié par la direction du "Foyer

Easy Lessons in General Geography, with Maps and Illustrations, being introductory to Lovell's General Geography, by J. G. Hodgins. Published by John Lovell, Montreal, 1863.

Palmer (Henry) on the Application of Localized Galvanism in the Treatment of Disease.

Toronto, 1863. (A pamphlet.)

Eighty Years Progress of British North America, by Messrs. H. Y. Hind, T. C. Keefer, J. G. Hodgins, C. Robb, M. H. Perley, and Reverend W. Murray. Published by John Lovell for L. Stebbins, Toronto, 1863.

Galerie photographique des Evêques de Québec, depuis Monseigneur Laval jusqu'à nos

jours, par J. B. Livernois, photographe, Québec, 1863.

Pères et Théologiens du 3e Concile Provincial de Québec, 1863. Photographie de Livernois.

Regimental March, 13th Battalion Canadian Volunteers, a piece of music by William Miller, Band Master to the Prince Consort's Own Rifle Brigade. Published by P. Grossman, Hamilton, C. W., 1863.

Southern History of the Great Civil War in the United States, by E. A. Pollard.

Published by P. R. Randal, Toronto, 1863.

Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, 1er vol. Québec: Des presses de C. Darveau, 1863.

INDEX

ΑU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

27 VICTORIA, 1863.

A CCIDENTS. Bill de la Compagnie d'Assurance contre les. Voir Bill, No. 22.

Actes des Notaires décédés. Bill pour les valider. Voir Bill, No. 34.

ACTES CONTINUÉS. Voir Bill, No. 99.

Adresses:

A Son Excellence le Gouverneur-Général : -

Au sujet du contrat pour les malles océaniques, 30. Réponse, 73. Renvoyée au comité des impressions, 74.

Au sujet des Iroquois du Sault St. Louis, 30. Réponse, 96.

Au sujet des Iles Manitouline, 37. Réponse, 86. Imprimée, 202.

Au sujet de la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, 50. Réponse, 74.

Au sujet des recettes et déboursés des shérifs dans le Bas-Canada, des deniers appartenant au fonds des bâtisses et des jurés, 62. Rapport, 73.

Au sujet des pêcheries et de la pêche, 108. Rapport, 124, 125.

Au sujet de la compagnie des chemins de York, 113. Rapport, 136.

Au sujet de Thomas Cotton. Ecuyer, ci-devant percepteur de douanes à Port Crédit, 132.

Au sujet des sommes prélevées et payées par les commissaires du havre de Montréal à la police fluviale de Montréal, 149. Rapport, 163.

Au sujet des arrérages dus sur la vente des bois provenant des forêts du domaine public dans le Bas-Canada, 149. Rapport, 209.

Correspondance entre les créanciers anglais de la cité de Hamilton et Son Excellence, etc., 177. Imprimée, 177.

Lettre du rév. Père Choné et protêt de certaines tribus sauvages, 199.

Warrant en faveur du greffier pour dépenses contingentes, 223. Voir 2e rapport du comité sur les contingents, 223.

AGRICOLE: Association du Canada. Pétition, 135, Voir Bill, No. 116.

AGRICULTURE:

Assemblées annuelles des sociétés d'agriculture, B.-C. Pétition, 72. Voir Bill, No. 45.

Bill pour amender l'acte d'agriculture en ce qu'il a rapport au découvert. Voir Bill, No. 60.

AJOURNEMENTS:

Spéciaux. Accordés, 55, 186. Motion retirée, 43. Motion rejetée, 191.

La Chambre s'ajourne pour siéger de 11 heures a. m., à 1 heure p. m., 188. Deux séances en un jour, 188. Trois, 212.

ALLAN: H, et al., Montréal. Directeurs de la banque des marchands. Pétition, 31.

Andrews: T. W, et al. Paroisse de St. Roch de Québec sud. Pétition, 54.

AVEUGLES: Institution de V. Rousselot. Pétition, 23.

APPEL DE LA CHAMBRE: Membres présents ou absents, 32, 33.

ARGENT MONNAYÉ. Pétitions demandant que sa valeur soit déterminée, 72.

Assemblée:

Législative se rend à la barre du Conseil, 14, 16, 229.

Adresse de son Orateur en présentant le bill des subsides, 233.

Messages d'une Chambre à l'autre. Voir Messages.

Assurance: Compagnie d'assurance contre les accidents. Voir Bill, No. 22.

Aurora: Corporation. Pétition, 29. Bill pour restreindre un emprunt du village. Voir Bill, No. 23.

Banques:

D'épargnes, loi amendée. Voir Bill, No. 20.

Coloniale et autres, chartes abrogées. Voir Bill, No. 56.

De la Cité de Montréal. Pétition, 42. Voir Bill, No. 88.

Jacques Cartier, Montréal. Pétition, 83. Voir Bill, No. 95.

Des Marchands de Montréal. Pétition, 31. Voir Bill, No. 77.

De Molson. Pétition, 31. Voir Bill, No. 64.

D'épargnes de Northumberland et Durham. Pétition, 24.

Caisse d'Economie de St. Roch. Voir Bill, No. 8.

BARDEAUX: Bill pour en régler la vente. Voir Bill, No. 37.

BARRIE: Corporation de la ville de. Pétition, 53. Voir Bill, No. 65.

BAIE DE QUINTÉ ET DU ST. LAURENT: Compagnie des vapeurs. Pétition, 39. Voir Bill, No. 32.

BEAUCE: Conseil Municipal. Pétition, 119.

BEAUHARNOIS: Village. Pétition, 58. Voir Bill, No. 91

BECK: Révérend J. W. R., et al., de l'église St. Jean, Peterborough. Pétition, 78

BEDFORD: Lignes latérales. Pétition, 45. Voir Bill, No. 30.

BEGON: Township. Pétition, 36.

BENNETT: D., et al. Ireland, Mégantic. Pétition, 161.

BERLIN: Conseil municipal. Pétition, 140.

BESSEMER: H. Londres, Angleterre. Pétition, 183. 53 règle suspendue, 91. Voir Bill No. 44.

BIBLIOTHÈQUE:

Rapport du bibliothécaire, 19. Appendice No. 1.

Membres du comité représentant l'Assemblée, 35. Membres du comité représentant le Conseil, 65.

Rapport du comité 99, 100. Adopté, 145.

BILLS:

Prolongation du délai pour l'introduction de bills locaux et privés, 186.

Prolongation du délai pour la réception de bills privés de l'Assemblée, 86:

Prolongation du délai pour la réception de pétitions pour bills privés, 107, 158, 209.

Motion pour remettre à la prochaine session les bills en progrès, au moment de la prorogation; adoptée, 219. Voir Résolutions.

Prolongation du délai pour la réception des rapports sur bills privés, 158.

1.—Bill des protêts des lettres de change:

Présenté par l'honorable M. Allan, et lu, 24. Lu la seconde fois et renvoyé, 37. Rapporté sans amendement, 40. Adopté, 43. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 45.

2:—Bill pour punir les vendeurs frauduleux de grain :

Présenté par l'honorable M. Renaud, et lu, 30. Seconde lecture remise, 51, 57, 63. Lu la seconde fois et renvoyé, 80.

3.—Bill du placement des deniers des Réserves du Clergé:

Présenté par l'honorable M. Aikins, et lu, 30. Lu la seconde fois et renvoyé, 45. Amendements rapportés et adoptés, 49. Ludla troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 55. Passé par l'Assemblée, 212. Sanctionné le 15 octobre.

4.—Bill pour le recouvrement des dettes sur les navires :

Présenté par l'honorable M. Currie, et lu, 30. Lu la seconde fois et renvoyé, 43.

5.—Bill des convictions sommaires, Haut-Canada:

Présenté par l'honorable M. Currie, et lu, 35. Lu la seconde fois et renvoyé, 41.
Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 45. Amendé par l'Assemblée, 108, 109. Amendéments agréés, 109. Sanctionné le 15 octobre.

6.—Bill relatif à l'étendue des villes et villages:

Présenté par l'honorable M. Seymour, et lu, 37. Lu la seconde fois et renvoyé, 45, 46. Rapporté sans amendements lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 101.

- 7.—Bill de la cour du Recorder de Québec :
 - Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, et lu, 37. Seconde lecture remise, 46. Lu la seconde fois et renvoyé, 51. Amendements rapportés, 69, 70. Considérés et adoptés, 80. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 88. Amendé par l'Assemblée et amendements adoptés par le Conseil, 213. Sanctionné le 15 octobre.
- 8.—Bill de la caisse d'économie de St. Roch :
 - Présenté par l'honorable M. De La Terrière, et lu, 37. Lu la seconde fois et renvoyé, 46. Rapporté avec un amendement, 53. Réception du rapport remise, 53. Objections à la réception du rapport, débat et division, 57. Réception du rapport remise de nouveau, 58. Objection à la réception du rapport, 75. Débat et division, 75. Renvoyé de nouveau au comité, 76. Amendement rapporté et adopté, 78. Troisième lecture remise, 78. Amendement proposé à la troisième lecture et adopté, 86. Autre amendement proposé et rejeté, 87. L'Orateur décide que le présent n'est pas un bill d'argent, 87. Motion pour qu'il soit lu d'hui en trois mois, négativée sur division, 87. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 87.
- 9.—Bill de l'Eglise St. André, Fergus:
 - Présenté par l'honorable M. Fergusson Blair et lu, 40. Lu la seconde fois et renvoyé, 46. Amendement rapporté, 60. Considéré et adopté, 66. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 70. Passé par l'Assemblée, 103. Sanctionné le 15 octobre.
- 10.—Bill pour changer la constitution du Conseil:
 - Frésenté par l'honorable M. Moore et lu, 40. Seconde lecture remise, 56, 75, 102, 125. Motion pour la seconde lecture, 137. Motion en amendement que le dit bill soit déchargé, adoptée, 137.
- 11.—Bill du chemin de fer d'Erié et Niagara:
 - Présenté par l'honorable M. Currie et lu, 40. Lu la seconde fois et renvoyé, 46. Amendements rapportés, 60. En comité général, 66. Amendé de nouveau, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 66. Passé par l'Assemblée, 97. Sanctionné le 15 octobre.
- 12.—Bill du chemin de fer à vaisseaux de Kingston:
 - Présenté par l'honorable M. Crawford et lu, 41. 53e règle suspendue, 40. Lu la seconde fois et renvoyé, 46. Rapporté sans amendement, 61. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 65. Passé par l'Assemblée, 188. Sanctionné le 15 octobre.
- 13.—Bill du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron :
 - Présenté par l'honorable M. Currie et lu, 41. Seconde lecture remise, 51, 56. Lu la seconde fois et renvoyé, 63.
- 14.—Bill des sommaires d'hypothèques :
 - Présenté par l'honorable M. Fergusson Blair et lu, 41. Seconde lecture remise, 51. Lu la seconde fois et renvoyé, 56.
- 15.—Bill des dispositions spéciales relatives au Parlement :
 - Présenté par l'honorable M. Fergusson Blair et lu, 41. Seconde lecture remise, 51. Lu la seconde sois et renvoyé, 56.

16.—Bill d'embranchement du chemin de fer de Peterborough :

Présenté par l'honorable M. Aikins et lu, 41. Seconde lecture remise, 46, 51.

Lu la seconde fois et renvoyé, 56. Amendements rapportés et adoptés,
99. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. Amendé
par l'Assemblée, 179. Amendements renvoyés au comité des bills privés,
180. Rapportés par le comité et agréés—l'Assemblée en est informée,
185. Sanctionné le 15 octobre.

17.—Bill de la compagnie de manufacture de Peel:

Présenté par l'honorable M. Aikins, 53e règle suspendue et Bill lu, 41. Lu la seconde fois et renvoyé, 46, 47. Rapporté sans amendement, 69. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 75.

18.—Bill d'amendement des lois municipales, H.-C.:

Présenté par l'honorable M. McCrea et lu, 43. Lu la seconde fois et renvoyé, 62. Amendements rapportés et adoptés, 69. Lu la troisième fois, 74. Amendements proposés et négativés, 75. Bill passé et envoyé à l'Assemblée, 75. Amendé par cette Chambre et amendements adoptés par le Conseil, 225. Sanctionné le 15 octobre.

19.—Bill d'amendement de l'acte des cours de division :

Présenté par l'honorable M. McMaster et lu, 43. Lu la seconde fois et renvoyé, 62. Amendements rapportés et adoptés, 73. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80.

20.—Bill d'amendement de la loi des banques d'épargne :

Présenté par l'honorable M. Boulton et lu, 43. Lu la seconde fois et renvoyé, 56. Rapporté sans amendement, 69. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 74. Passé par l'Assemblée, 225. Sanctionné le 15 octobre.

21.—Bill de la compagnie de placement et d'agence du B.-C.:

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 45. Seconde lecture remise, 55, 71, 81. Remise de nouveau après débats, 92. Lu la seconde fois et renvoyé, après débats, sur division, 97. 62e règle suspendue, 101. Amendements rapportés, 102. Adoptés, 106. Clause ajoutée avant la troisième lecture, 108. Autres amendements débattus et négativés—Question d'ordre décidée par l'Orateur, 112. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 112. Amendé par cette Chambre et amendements adoptés par le Conseil, 214, 215. Sanctionné le 15 octobre.

22.—Bill d'assurance contre les accidents :

Présenté par l'honorable M. Allan, lu et 53e règle suspendue, 49. Lu la seconde fois et renvoyé, 62. Amendements rapportés et adoptés, 90. Troisième lecture remise, 102. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. Amendé par cette Chambre, 155, 156. Considération des amendements remise, 171, 177, 189. Agréés, 196. Sanctionné le 15 octobre.

23.—Bill de l'emprunt du village d'Aurora:

Présenté par l'honorable M. McMaster, lu et 53e règle suspendue, 49. Lu la seconde fois et renvoyé, 63. Amendement rapporté et adopté, 90. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 96. Passé par l'Assemblée, 154. Sanctionné le 15 octobre.

24.—Bill de la compagnie des steamers de Montréal et Salaberry:

Présenté par l'honorable Sir N. F. Belleau, lu et 53e règle suspendue, 50. Seconde lecture remise, 63. Lu la seconde fois et renvoyé, 77. Instruction donnée au comité, 77. Amendements rapportés et adoptés, 91. Autres amendements agréés à la troisième lecture, 92. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 92. Passé par l'Assemblée, 170. Sanctionné le 15 octobre.

25.—Bill des arrangements du Grand Tronc rectifié:

Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu, 50. Lu la seconde fois et renvoyé, 55. Amendements rapportés, 60. Considération remise, 66. Bill imprimé, tel qu'amendé, 66. Considération remise, 80. Bill renvoyé de nouveau au comité spécial, 89. Rapporté sans autre amendement, 94. Comité général sur le bill, 95. Autre amendement rapporté et adopté, 95. Bill lu la troisième fois sur division, passé et envoyé all'Assemblée, 95. Amendé par cette Chambre et amendements agréés par le Conseil, 203. Sanctionné le 15 octobre.

26 .- Bill du terminus du Grand Tronc, Montréal:

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 50. Seconde lecture remise, 56. Lu la seconde fois et renvoyé, 56. Rapporté sans amendement, 79. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 88. Passé par l'Assemblée, 164. Sanctionné le 15 octobre.

27.—Bill des débentures de Port Hope:

Présenté par l'honorable M. Allan et lu, 50. Lu la seconde fois et renvoyé, 62.

28.—Bill des procédures du droit commun:

Présenté par l'honorable M. Currie et lu, 50. Lu la seconde fois et renvoyé, 56-Rapporté sans amendement, 121. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée. Voir Bill, No. 52.

29.—Bill des compagnies à fonds social:

Présenté par l'honorable M. Currie et lu, 50. Seconde lecture remise, 58, 63. Lu la seconde fois et renvoyé, 71. Amendements rapportés, 104. Considérés et adoptés, 114. Bill lu la troisième fois sur division, 114. Bill amendé, passé et envoyé à l'Assemblée, 115.

30 .- Bill des lignes de Bedford :

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 50: Seconde lecture remise, 92, 113, 126. Lu la seconde fois et renyoyé, 138.

31.—Bill d'amendement du chapitre 3 des statuts refondus:

Présenté par l'honorable M. De La Terrière et lu, 51. Seconde lecture remise, 63. Motion pour la seconde lecture, 88. Motion en amendement pour la remettre à six mois, emportée sur division, 88.

32.—Bill de la compagnie des steamers de Quinté et du St. Laurent:

Présenté par l'honorable M. Aikins et lu, 51. Seconde lecture remise, 57, 71. Lu la seconde feis et renvoyé, 81. 62e règle suspendue, 86. Amendements rapportés, 117. Considérés et adoptés, 122. Troisième lecture remise, 126. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 133. Amendé par cette Chambre et amendements agréés par le Conseil, 180. Sanctionné le 15 octobre.

33.—Bill des mines de Drummondville:

Présenté par l'honorable M. McDonald, lu et 53e règle suspendue, 57. Seconde lecture remise, 63. Lu la seconde fois et renvoyé, 66. Rapporté sans amendement, 69. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 79. Amendé par cette Chambre, 128. Amendements renvoyés à un comité général, 134. Amendements rapportés avec amendements, lesquels sont adoptés et envoyés à l'Assemblée pour son concours, 134. Agréés, 154. Sanctionné le 15 octobre.

34.—Bill validant les actes des notaires décédés:

Présenté par l'honorable M. Lacoste et lu, 62. Lu la seconde fois et renvoyé, 71. Un amendement rapporté et adopté, 73. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 80.

35.—Bill d'enregistrement de Waterloo:

Présenté par l'honorable M. McDonald et lu, 62. Lu la seconde fois et renvoyé, 71. Amendements rapportés et adoptés, 79. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 88. Amendé par cette Chambre et amendements adoptés par le Conseil, 128. Sanctionné le 15 octobre.

36.—Bill de la succession Speirs:

Présenté par l'honorable M. Dickson et lu, 65. Lu la seconde fois et renvoyé, 80. 62e règle suspendue, 86. Amendements rapportés et adoptés, 91. Amendé à la troisième lecture. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 96. Amendé par l'Assemblée, 154. Considération des amendements remise, 159, 171, 177. Amendements adoptés par le Conseil, 189. Bill sanctionné le 15 octobre.

37.—Bill réglant la vente du bardeau :

Présenté par l'honorable A. J. Duchesnay et lu, 71. Lu la seconde fois et renvoyé, 87, 88. Amendements rapportés, 101. Bill imprimé, tel qu'amendé, 103. Considération remise, 106, 108. Bill renvoyé de nouveau, 115. Amendements rapportés et adoptés, 121. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 126.

38.—Bill des mines de Vale:

Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 70. 53e règle suspendue, 70, 80. Seconde lecture remise. Lu la 2e fois et renvoyé, 80. Amendements rapportés et adoptés, 83. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 98. Amendé par l'Assemblée, 143. Amendements adoptés et l'Assemblée en est informée, 144. Sanctionné le 15 octobre.

39.—Bill des mines de Missisquoi:

Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 70. 53e règle suspendue, 70. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 81. 62e règle suspendue, 91. Amendements rapportés et adoptés, 95. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 102. Amendé par l'Assemblée, 142. La Chambre en comité sur les amendements, 142. Adoptés et l'Assemblée en est informée, 143. Sanctionné le 15 octobre.

40.—Bill des mines de Logan:

Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 70. 53e règle suspendue, 70. Lu la seconde fois et renvoyé, 81. 62e règle suspendue, 91. Amendements rapportés et adoptés, 96. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 144. Amendé par cette Chambre et amendements agréés par le Conseil, 144. Sanctionné le 15 octobre.

41.—Bill des mines de St. Flavien :

Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 70. 53e règle suspendue, 70. Lu la seconde fois et renvoyé, 81. Amendements rapportés et adoptés, 83. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 93. Amendé par cette Chambre et amendements agréés, 143. Sanctionné le 15 octobre.

42.—Bill des mines de Sutton :

Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 70. 53e règle suspendue, 70. Lu la seconde fois et renvoyé, 81. Amendements rapportés et adoptés, 83. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 92. Amendé par l'Assemblée, 144. Amendements de l'Assemblée adoptés, 144. Sanctionné le 15 octobre.

43.—Rill exemptant du serment:

Présenté par l'honorable M. Christie et lu, 80. Seconde lecture remise, 89, 93, 97, 114, 126, 165, 149. Motion pour la seconde lecture négativée sur division, 153, 154.

44.—Bill du brevet de Bessemer :

Présenté par l'honorable M. Ross, lu et 53e règle suspendue, 91. Seconde lecture remise, 97, 103, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 121. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 130.

45.—Bill des assemblées annuelles des sociétés d'agriculture :

Présenté par l'honorable Sir E. P. Taché et lu, 91. Seconde lecture remise, 103. Lu la seconde fois et renvoyé, 114. Amendements rapportés et adoptés, 123. Bill lu la troisième, passé et envoyé à l'Assemblée, 133.

46.—Bill d'agence de Londres et du Canada:

Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 93. Lu la seconde fois et renvoyé, 106. 62e règle suspendue, 125. Amendements rapportés et adoptés, 130. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 137. Amendé par cette Chambre et amendements adoptés par le Conseil, 213, 214. Sanctionné le 15 octobre.

47.—Bill de la vente des terres des rectories:

Présenté par l'honorable M. Currie et lu, 96. Seconde lecture remise, 106, 108, 115, 127. Lu la seconde fois et renvoyé, 133. Honorable M. Allan ajouté au comité, 134.

48.-Bill des liens et hypothèques:

Présenté par l'honorable M. Curricet lu, 102. Lu la seconde fois et renvoyé, 114.

49.—Bill de la protection des moutons:

Présenté par l'honorable M. Alexander et lu, 102. Seconde lecture remise, 108. Lu la seconde fois et renvoyé, 115. Amendements rapportés et adoptés, 121. Bill renvoyé de nouveau au comité, 126. Les honorables MM. Leonard et Sanborn sont ajoutés au comité, 126. Divers autres amendements rapportés et adoptés, 131. Renvoyé à un cemité général; nouveaux amendements rapportés et adoptés, 131. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 131. Passé par l'Assemblée, 205. Sanctionné le 15 octobre.

- 50.—Bill des mines de Harvey Hill:
 - Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois et renvoyé, 115. Amendements rapportés et adoptés, 120. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 125. Amendements agréés par l'Assemblée, 142. Sanctionné le 15 octobre.
- 51.—Bill des mines d' Upton :
 - Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois et renvoyé, 116. Amendements rapportés et adoptés, 120, 121. Bill, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 125. Amendements agréés par l'Assemblée, 142. Sanctionné le 15 octobre.
- 52.—Bill de procédure du droit commun, Haut-Canada:
 - Regu et lu, 109. Lu la seconde fois et renvoyé, 116. Rapporté, 121. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 126. Sanctionné le 15 octobre.
- 53.—Bill des cotisations, Haut-Canada:
 - Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois et renvoyé, 116. Amendements rapportés, 122. Considération remise, 127, 133, 139. Considérés et adoptés, 146. Bill lu la la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 146. Amendements agréés par l'Assemblée, 188. Sanctionné le 15 octobre.
- 54.—Bill de la compagnie des mines de Leeds:
 - Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois et renvoyé, 116. Amendements rapportés et adoptés, 120. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 125. Amendements agréés par l'Assemblée, 142. Sanctionné le 15 octobre.
- 55.—Bill du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly:
 - Reçu et lu, 110. Lu la seconde fois. Renvoyé à un comité général. Rapporté sans amendement. 44e règle suspendue. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 116. Sanctionné le 15 octobre.
- 56.—Bill abrogeant des chartes de certaines banques :
 - Reçu et lu, 110. Lu la seconde fois et renvoyé 116. Rapporté sans amendenent, 124. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Sanctionné le 15 octobre.
- 57.—Bill de l'association laïque presbytérienne de Montréal :
 - Reçu et lu, 110. Lu la seconde fois et renvoyé, 117. Rapporté sans amendement, 120. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 125. Sanctionné le 15 octobre.
- 58.—Bill du crédit foncier:
 - Reçu et lu, 110. Lu la seconde fois et renvoyé, 117. Amendements rapportés, 138. Considération remise, 152. Bill renvoyé à un comité général, 159. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 164. Remis, 171. La Chambre de nouveau en comité. Rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 180, 181, 182. Remis, 189. La Chambre de nouveau en comité. Amendements rapportés et adoptés, 193, 194, 195. Troisième lecture déchargée et la Chambre en comité. Amendements rapportés et adoptés, 200. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 200. Amendements agréés par l'Assemblée, 210. Sanctionné le 15 octobre.

- 59.—Bill de la potasse et perlasse:
 - Présenté par l'honorable M. Flint et lu, 113. Soconde lecture remise, 122, 127. Lu la seconde fois et renvoyé, 133. Amendement rapporté et adopté, 135. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 135. Amendement agréé par l'Assemblée, 212. Sanctionné le 15 octobre.
- 60.—Bill du découvert en agriculture :
 - Présenté par l'honorable M. Bureau et lu, 121. Seconde lecture remise, 127. Lu la seconde fois et renvoyé, 138. Amendement rapporté, 141. Considération remise, 153, 177. Déchargé des ordres du jour, 189.
- 61.—Bill du chemin de fer des rues de Québec:
 - Reçu et lu, 131. Seconde lecture remise, 138. Lu la seconde fois et renvoyé, 145. Amendements rapportés et adoptés, 151. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 158. Amendements agréés par l'Assemblée, 164. Sanctionné le 15 octobre.
- 62.—Bill du chemin de fer de Preston et Berlin:
 - Reçu et lu, 132. Lu la seconde fois et renvoyé, 138. Amendement rapporté et adopté, 167. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 167. Amendement agréé, 179. Sanctionné le 15 octobre.
- 63.—Bill de la place du marché de Cayuga:
 - Reçu et lu, 132. Lu la seconde fois et renvoyé, 138. Rapporté nans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 141. Sanctionné le 15 octobre.
- 64.—Bill de la banque de Molson:
 - Reçu et lu, 132. Lu la seconde fois et renvoyé, 139. Amendements rapportés et adoptés, 162. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 171. Amendements agréés par l'Assemblée, 177. Sanctionné le 15 octobre.
- 65.—Bill de l'embranchement du chemin de fer de Barrie:
 - Reçu et lu, 132. Seconde lecture remise, 139, 145. Lu la seconde fois et renvoyé, 149. Rapporté sans amendement, 151. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 151. Sanctionné le 15 octobre.
- 66.—Bill d'assurance contre le feu de Middlesex :
 - Reçu et lu, 132. Lu la seconde fois et renvoyé, 139. Amendements rapportés et adoptés, 147. Cinquante-huitième règle suspendue, 147. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 152. L'Assemblée concourt dans les amendements, 158. Sanctionné le 15 octobre.
- 67.—Bill des mines de Clark:
 - Présenté par l'honorable M. Sanborn, et lu. Cinquante-troisième règle suspendue, 145. Déchargé des ordres du jour, 149.
- 68.-Bill des bons du chemin de fer de Brockville et Ottawa:
 - Reçu et lu, 145. Lu la seconde fois et renvoyé, 149. Rapporté sans amendement, 158. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 164. Sanctionné le 15 octobre.
- 69.—Bill des débentures de Sarnia:
 - Reçu et lu, 147. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 168. Sanctionné le 15 octobre.

- 70.—Bill des deniers des réserves du clergé de Dereham :
 - Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 168. Sanctionné le 15 octobre.
- 71.—Bill de la compagnie Royale des mines:
 - Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Amendement rapporté et adopté, 169. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 169. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 179. Sanctionné le 15 octobre.
- 72.—Bill des mines de Sherbrooke Sud:
 - Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Amendement rapporté et adopté, 170. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 170. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 180. Sanctionné le 15 octobre.
- 73 .- Bill des mines d'Acton Sud :
 - Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Amendements rapportés et adoptés, 169. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 169. L'Assemblée concourt dans les amendements, 179. Sanctionné le 15 octobre.
- 74.—Bill de l'érection des paroisses, B.-C.:
 - Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 179. Sanctionné le 15 octobre.
- 75.—Bill du pont Levasseur:
 - Reçu et lu, 152. 53e règle suspendue, 152. Lu la seconde fois et renvoyé, 158. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 167. Sanctionné le 15 octobre.
- 76.—Bill des mines de Clark:
 - Présenté par l'honorable M. Sanborn et lu, 152. 53e règle suspendue, 152. Lu la seconde fois et renvoyé, 158. 62e règle suspendue, 163. Amendements rapportés et adoptés, 169. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 169. Amendé par cette Chambre et amendements agréés par le Conseil, 213. Sanctionné le 15 octobre.
- 77.—Bill de la banque des Marchands:
 - Reçu et lu, 152. Lu la seconde fois et renvoyé, 158, 159. Amendements rapportés et adoptés, 162. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 170. L'Assemblée concourt dans les amendements, 179. Sanctionné le 15 octobre.
- 78.—Bill de la Municipalité de St. Albert de Warwick:
 - Reçu et lu, 152. Lu la seconde fois et renvoyé, 159. Amendements rapportés et adoptés, 173. 53e règle suspendue et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 173. L'Assemblée concourt dans les amendements, 179. Sanctionné le 15 octobre.
- 79.—Bill des procédés de la Municipalité d'Orford:
 - Reçu et lu, 154. Lu la seconde fois et renvoyé, 159. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 170. Sanctionné le 15 octobre.

80 .- Bill de la dette de Hamilton :

Reçu et lu, 154. Lu la seconde fois et renvoyé, 159. Rapporté sans amendement, 170. Troisième lecture remise, 177, 180. Troisième lecture déchargée et la Chambre en comité, 186, 188. Le comité fait rapport qu'il s'est levé, 188. Renvoyé sur division à un comité général pour la prochaine session, 219.

81. - Bill d'échange du terrain de l'Eglise St. Paul, London:

Reçu et lu, 157. Seconde lecture remise, 159, 160, 164. Lu la seconde fois et reuvoyé, 171. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 174. Sanctionné le 15 octobre.

82.—Bill d'emprunt de la compagnie du Canada Ouest:

Reçu et lu, 160. Lu la seconde fois et renvoyé, 164. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 173. Sanctionné le 15 octobre.

83.—Bill de l'Académie de Lacolle :

Requ et lu, 160. Lu la seconde fois et renvoyé, 165. 53me règle suspendue, 167. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 174. Sanctionné le 15 octobre.

84.—Bill des mines d'Orford:

Reçu et lu. 160. Soixante-deuxième règle suspendue, 163. Lu la seconde fois et renvoyé, 165. Amendements rapportés et adoptés, 168. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 168. L'Assemblée concourt dans les amendements, 179. Sanctionné le 15 octobre.

85.—Bill des terres de la rectorerie de Peterborough:

Reçu et lu, 164. Lu la seconde fois et renvoyé, 171. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 174. Sanctionné le 15 octobre.

86.—Bill modifiant les droits de douane :

Requ et lu, 176. 44e règle suspendue. Bill lu la seconde fois et renvoyé à un comité général. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 176. Sanctionné le 15 octobre.

87 .- Bill d'incorporation de Joliette :

Reçu et lu, 176. Lu la seconde fois et renvoyé, 181. Rapporté sans amendement, 185. Motion pour troisième lecture négativée, 185, 186. La Chambre en comité, 190. Amendement rapporté et adopté; bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 190. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 203. Sanctionné le 15 octobre.

88.—Bill de la Banque de la Cité:

Reçu et lu, 176. Lu la seconde fois et renvoyé, 181. Amendements rapportés et adoptés. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 187, 188. L'Assemblée concourt dans les amendements, 188. Sanctionné le 15 octobre.

89.—Bill d'admission de Dumble :

Reçu et lu, 176. Lu la seconde fois et renvoyé, 181. Rapporté sans amendement; Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 185. Sanctionné le 15 octobre.

- 90.—Bill séparant les municipalités de Windsor et Stoke:
 - Requ et lu, 176. Lu la seconde fois, 53e règle suspendue et bill renvoyé, 189-62e règle suspendue, 192. Bill rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 192. Sanctionné le 15 octobre.
- 91.—Bill d'incorporation de Beauharnois:
 - Reçu et lu, 180. Lu la seconde fois et renvoyé, 189. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 191. Sanctionné le 15 octobre.
- 92.—Bill de l' Union St. Joseph d'Iberville :
 - Reçu et lu, 183. Lu la seconde fois et renvoyé, 53e règle suspendue, 201: Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 201. Sanctionné le 15 octobre.
- 93.—Bill. de la société bienveillante allemande de Québec :
 - Reçu et lu, 183. Lu la seconde fois et renvoyé, 189, 190. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 192. Sanctionné le 15 octobre.
- 94.—Bill de l'hôpital-général d' Ottawa:
 - Reçu et lu, 183. Lu la seconde fois et renvoyó, 190. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 192. Sanctionné le 15 octobre.
- 95.—Bill de la banque Jacques Cartier:
 - Reçu et lu 183. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. Amendement rapporté et adopté, 197. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 197. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 203. Sanctionné le 15 octobre.
- 96.—Bill du chemin macadamisé de Ste. Cécile:
 - Reçu et lu, 183. Lu la seconde fois et renvoyé, 190. 62e règle suspendue, 192. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 192. Sanctionné le 15 octobre.
- 97.—Bill des subsides:
 - Reçu et lu, 193. Lu la seconde fois, 201, 202. 44e règle suspendue, bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 202. Sanctionné le 15 octobre.
- 98.—Bill de la perception de la taxe des écoles :
 - Reçu et lu, 196. Seconde lecture remise, 202. Lu la seconde fois, 209. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 216. Sanctionné le 15 octobre.
- 99.—Bill des lois expirantes:
 - Reçu et lu, 196. Lu la seconde fois, 204. La Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, 209. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 216. Sanctionné le 15 octobre.
- 100.—Bill des municipalités, B.-C.:
 - Reçu et lu, 196. 44e règle suspendue, 196. Lu la seconde fois et renvoyé, 196. Amendements rapportés et adoptés, 204. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 204. L'Assemblée concourt dans les amendements, 212. Sanctionné le 15 actobre

- 101.—Bill du chemin à barrières de Victoria:
 - Reçu et lu, 198. Lu la seconde fois et renvoyé, 204. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 209. Sanctionné le 15 octobre.
- 102.—Bill des cours de comté, H.-C.:
 - Regu et lu, 198. Lu la seconde fois et renvoyé, 209. Amendements rapportés et adoptés, 211. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 211. L'Assemblée concourt dans les amendements, 224. Sanctionné le 15 octobre.
- 103.—Bill de la vente du terrain de l'église de Pickering:
 - Reçu et lu, 198. Lu la seconde fois et renvoyé, 204, 205. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 208. Passé par l'Assemblée, 224. Sanctionné le 15 octobre.
- 104.—Bill du partage du township de Tring:
 - Reçu et lu, 198. Lu la seconde fois et renvoyé, 205. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 207. Sanctionné le 15 octobre.
- 105 .- Bill des mines de Sutton Nord :
 - Reçu et lu, 199. 44e règle suspendue, 199. Lu la seconde fois et renvoyé, 199. Amendements rapportés et adoptés, 202. Bill lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 202. L'Assemblée concourt dans les amendements, 210. Sanctionné le 15 octobre.
- 106.-Bill des archives de Kamouraska;
 - Reçu et lu, 199. Lu la seconde fois, 205. La Chambre en Comité, 210. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 210. Sanctionné le 15 octobre.
- 107.-Bill du portaye de Ham Sud et Nord :
 - Reçu et lu, 199. Lu la seconde fois et renvoyé, 205. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 207. Sanction, é le 15 octobre.
- 108.—Bill de la Congrégation St. Michel de Sorel :
 - Reçu et lu, 199. Lu la seconde et renvoyé, 205. Amendements rapportés et adoptés, 206, 207. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 215. L'Assemblée concourt dans les amendements, 224. Sanctionné le 15 octobre.
- 109 .- Bill du club de Toronto :
 - Reçu et lu, 109. Lu la seconde fois et renvoyé, 205. Amendement rapporté et adopté, 207. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 215. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 215. Sanctionné le 15 octobre.
- 110.—Bill de la cité de St Hyacinthe:
 - Reçu et lu, 202. Lu la seconde fois et renvoyé, 209. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 218. Sanctionné le 15 octobre.

111.—Bill des lignes du township de Bristol:

Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 216: Amendement rapporté et adopté, 217, 218. 58e règle suspendue et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 221. Conférence demandée par l'Assemblée et accordée, 221. Raisons pour lesquelles l'Assemblée ne concourt pas dans l'amendement, 224. Le Conseil insiste sur son amendement, 224. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 227. Sanctionné le 15 octobre.

112.—Bill des Fils de la Tempérance:

Reçu et lu, 210. Lu la seconde fois et renvoyé, 216. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 218. Sanctionné le 15 octobre.

113. - Bill du partage des terres des townships :

Regu et lu, 212. 44e règle suspendue, 212. Lu la seconde fois. La Chambre en comité. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 220, 221. Sanctionné le 12 octobre.

114.-Bill de la milice :

Reçu et lu, 218. Lu la seconde fois, 221. La Chambre en comité. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée. 225. Sanctionné le 15 octobre.

115 .- Bill de la milice volontaire :

Reçu et lu, 218. Lu la seconde fois, 221. La Chambre en comité; Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 225. Sanctionné le 15 octobre.

116.—Bill de l'association du prêt agricole:

Reçu et lu, 225. 44e et 58e règles suspendues, et bill lu une seconde et une troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 226. Sanctionné le 15 octobre.

117.—Bill de la société bienveillante de Joliette :

Reçu et lu, 226. 44e et 58e règles suspendues, et bill lu une seconde et une troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 226. Sanctionné le 15 octobre.

118.—Bill des terres vendues par décret :

Reçu et lu, 227. 44e règle suspendue et bill lu la seconde fois, 227. La Chambre en comité; Rapporté avec un amendement. Adopté, bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 226. L'Assemblée concourt dans l'amendement, 228. Sanctionné le 15 octobre.

119.—Bill de la société d'agriculture de Chicoutimi et Saguenay :

Reçu et lu, 228. 44e règle suspendue, bill lu une seconde et une troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 228. Sanctionné le 15 octobre.

120.—Bill de l'enregistrement des voteurs, B.-C. :

Reçu et lu. 44e règle suspendue. Bill lu une seconde et une troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 228. Sanctionné le 15 octobre.

121.—Bill de l'emprisonnement pour dettes, H.-C.:

Reçu et lu, 229.

BILODEAU: Révérend M. R., et al., St. Jérome de Matane. Pétition, 135.

BLAGDEN: E., et al., Notre-Dame. Pétition, 55.

Bog: T., et al., Picton et Belleville. Pétition, 39.

BOLCKOW: H. W. F., et al., Porteurs de bons du chemin de fer de Brockville et Ottawa' Pétition, 82.

Bons et sûretés. Rapport, 36.

BRANTFORD: Corporation. Pétition, 24.

BRISTOL: Lignes latérales. Voir Bill, No. 111.

BROCKVILLE et Ottawa. Bons du chemin de fer. Voir Bill, No. 68.

BROUGHTON: Municipalité. Pétition, 24.

BUCHANAN: A. C., agent du département de l'émigtation, Liverpool. Copie de ses instructions, 73.

BUFFALO et Lac Huron. Chemin de fer. Voir Bill, No. 13.

Burnham: L'hon. A., produit son indenture comme représentant Newcastle et prête serment, 118, 119. La production de l'indenture ne doit pas dispenser du retour du clerc en chancellerie, 119.

BURNHAM: E., et al., Peterborough. Pétitions, 161, 182.

BURRITT: H. O. et al., New Edingburgh. Pétition, 23.

BURWELL: L. Pétition, 178.

CADENHEAD: A. S., et al., syndics du terrain de l'église presbytérienne du township de Nichol. Pétition, 32.

CAISSE d'Economie de St. Roch. Voir Bill, No. 8.

CAMPBELL: L'hon. A., et al., Kingston et Toronto. Pétition, 23. 53e règle suspendue, 40.

CAPREOL: F. C. Directeur provisoire de la compagnie de manufacture générale de Peel. Pétition, 36.

CARLING: J., et al., comté de Norfolk. Pétition 178.

CARNEY: R., et al., Algoma. Pétition, 68.

CAYUGA:

Corporation. Pétition, 48.

Place du marché. Pétition 48. Voir Bill, No. 63.

CAZEAU: M. le Grand Vicaires C. F. et al., Québec. Pétition 227.

CHATHAM: Corporation. Pétitions, 182, 184.

CHEMINS:

St. Zotique. Pétition, 45.

Denouville. Pétitions, 53, 166.

Vaughan et King. Pétition 59.

Témiscouata. Pétition, 68.

Auckland et Clifton. Pétition, 129.

Malbaie à la baie de Ha, Ha. Pétition, 161.

Québec au lac St. Jean. Pétition, 227.

CHEMINS DE FER:

Brockville et Ottawa: Pétitions, 59, 82.

Buffalo et lac Huron. Pétitions, 36, 55.

Fort Erié. Pétition, 29.

Grand-Tronc du Canada. Pétition pour acte d'amendement, 38.

Port Hope, Lindsay et Beaverton. Pétition contre le bill relatif à l'hypothèque sur l'embranchement de Millbrook du chemin de fer de, etc., 161.

Dito, dito. Pétitions pour, 59. Contre, 93.

Preston et Berlin. Pétition, 129.

Rues de Québec. Pétition, 42.

Stanstead, Shefford et Chambly. Pétition, 36.

CHICOUTIMI ET SAGUENAY: Société d'agriculture. Voir Bill, No. 119.

CHONE: Missionnaire aux îles Manitouline. Pétition, 172.

CITY BANK: Voir Bill, No. 88.

CLARK: E., et al. Pétition, 147.

Mines de Clark. Pétition, 152. Voir Bill, No. 67. Aussi, pétition, 147, et Bill, No. 76.

CLARKE: H., et al., Montréal. Pétition, 68.

CLERGÉ: Placement des deniers provenant des réserves du clergé. Voir Bill, No. 3.

COLLEGES ELECTORAUX:

Rapport du greffier de la couronne des nouvelles élections:—Wellington; St. Clair; Rigaud; Victoria; Grandville et Treut, 11, 12 et 13; Newcastle, 163. Indenture produite, 119.

COLONIALE: Banque Coloniale et autres. Bill abrogeant leurs chartes. Voir Bill, No. 56.

Colonisation: Chemins. Pétitions, 36, 53, 90.

COMPTES DU GREFFIER mis devant la Chambre, 36.

Comités nommés:

Des Priviléges —

Pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement, 18. Fait rapport du décès de l'honorable William Walker, 33.

Des Comptes Contingents -

Pour examiner et faire rapport sur les dépenses contingentes, 34. Comptes du greffier renvoyés, 37. Premier Rapport, 104, 105. Considération remise, 115. Rapport adopté, 126, 127. Deuxième Rapport, 223. Adopté, 223.

Des Ordres l'ermanents et des Bills Privés -

Comité nommé, 34. Premier Rapport adopté, 39, 40. Deuxième Rapport, 48, 49. Considéré et adopté, 55. Troisième Rapport, 59, 60. Quatrième Rapport, 60, 61. Cinquième, 68. Sixième, 79. Septième, 85. Huitième, 90. Neuvième, 94. Dixième, 98. Onzième, 119. Douzième, 130. Treizième, 147. Quatorzième, 150. Quinzième, 166, 167. Seizième, 172. Dix-septième, 184, 185. Dix-huitième, 198. Dix-neuvième, 206. Vingtième, 217. Paragraphe contenant la nomination de M. Doucet comme Examinateur des Ordres Permanents adopté, 118.

COMITES NOMMES - Suite:

Des Ordres Permanents-Suite:

Soixante-deuxième règle suspendue (28 août) pour le reste de la session, 49.

Avis déclarés suffisants, 39, 48, 61, 68, 79, 85, 90, 94, 98, 119, I30, 147, 173, 185, 198.

Point d'avis, ou avis déclarés insuffisants, mais suspension de la 53e règle recommandée, 39, 40, 49, 61, 69, 90, 119, 130, 167, 173, 185, 198.

Avis suffisants pour certaines fins seulement, 99, 131, 147.

Pétitions qui ne sont pas de nature à requérir de publication d'avis, 69, 86, 99, 173, 185, 198.

Pétition qui n'a rapport qu'à une localité, 166.

Point de pétition, règle néanmoins suspendue, 147, 198, 206, 217.

Point de pétition ni d'avis, et suspension des règles recommandée, 166.

Des Journaux -

Pour examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes, 34.

Des Banques et du Commerce, 34. Membres ajoutés au comité, 43, 148.

Des Impressions de cette Chambre, 35.

Des Impressions des deux Chambres-

L'Assemblée communique les noms des Membres chargés d'agir en son nom, 76. Membres nommés de la part du Conseil, 76. Réponse à l'Adresse du 17 avril 1863, relative à la seigneurie du Sault St. Louis, renvoyée 70; Réponse relative au service de la malle Océanique renvoyée, 75. Premier rapport, 84. Adopté, 92. Deuxième rapport, 99. Troisième rapport adopté, 110, 111. Quatrième rapport adopté, 123, 124. Cinquième et sixième rapports, 141. Adoptés, 142. Septième rapport adopté, 163. Huitième et neuvième rapports, 174, 175. Huitième rapport déchargé, et neuvième rapport adopté, 196. Ordre pour l'adoption du sixième rapport rescindé, 196. Dixième rapport adopté, 208. On-

De la Bibliothèque-

Le Conseil communique les noms de ses membres à l'Assemblée, 35. L'Assemblée, de son côté, communique les noms de ses membres, 65. Premier Rapport, 99, 100. Considération remise, 114, 126, 133 et 139. Rapport adopté, 145.

Au sujet de l'émigration, 37. Membres ajoutés au Comité, 43.

COMPAGNIES à fonds social. Voir Bill, No. 29.

Conférence désirée par l'Assemblée Législative au sujet des amendements du Conseil au Bill des lignes latérales du township de Bristol. Voir Bill, No. 111.

Conseil Législatif:

L'Honorable U. J. Tessier élu Orateur, 14.

zième rapport adopté, 228.

Informe Son Excellence de son élection, 15.

Fait rapport du décès de l'Honorable Wm. Walker, 33.

Présente les comptes du greffier, 36.

Décès de l'honorable M. Knowlton annoncé, 53.

La Chambre s'ajourne, 53.

Prorogation du Parlement annoncée, 225.

CONTENTS ET NON-CONTENTS:

Sur le Bill de la caisse d'économie de St. Roch, 87.

Sur le Bill amendant le chapitre 3 des Statuts Refondus, 88.

Sur le Bill rectifiant des erreurs dans l'acte du Grand-Tronc, 95.

Sur le Bill rectinant des erreurs dans l'acte du Grand-Tronc, 95. Sur le Bill de la compagnie de placement et d'agence du Bas-Canada. 97.

Sur le Bill amendant l'acte des compagnies à fonds social, 115.

Sur le Bill exemptant de certaines formalités du serment, 154. Sur le Bill d'arrangement de la dette de Hamilton, 219, 220.

CONVICTIONS sommaires en vertu de règlements, H.-C. Voir Bill, No. 5.

Cotisations, H.-C. Voir Bill, No. 53.

CRAWFORD: J. et al., Brockville. Pétition, 82.

CREDIT FONCIER, (B.-C.) Voir Bill, No. 58.

CRoss: Thomas, et al., Montréal. Pétition, 67.

EREHAM: Deniers des réserves du clergé. Voir Bill, No. 70.

DEROUSSELLE: A., Beauport. Pétition, 78.

DETTES contre les navires. Voir Bill, No. 4.

DICKSON: J., et al., porteurs de bons du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, 78.

DIVISION: Cours de. Voir Bill, No. 19.

DIVISIONS. Voir Contents et Non-Contents.

DIVISIONS ELECTORALES. Voir Colléges Electoraux.

DROITS DE DOUANES. Voir Bill, No. 86.

DRUMMONDVILLE: Compagnie de mines. Voir Bill, No. 33.

DUMBLE: J., H., Cobourg. Admission comme procureur. Pétition, 178. Voir Bill, No. 89,

DUPEE: J. A., et al. Pétition 83.

ECOLES: Taxes. Voir Bill, No. 98.

EDUCATION:

Rapport du Collége de l'Université de Toronto pour 1862, 43. Pétition au sujet de la dotation de l'Université de Toronto, 38.

ELECTIONS:

Indenture produite par l'honorable M. Burnham, 119. Nouveaux Membres rapportés, 11, 12, 13, 186, 162.

ELECTIONS—Suite:

Comité Général des Elections:

Le warrant de l'Orateur contenant les noms des Membres qui doivent servir sur le comité est déposé sur la table, 48. Les Membres prêtent serment, 65. Temps fixé pour la première assemblée, 65. Liste des présidents rapportée, 84, 85. Imprimée, 85. Jour fixé pour choisir le comité pour décider du mérite de la pétition contre le Membre siégeant pour De Lorimier, 85. Petition de Sixte Coupal renvoyée, 85. Noms des Membres du comité, 129. Ils sont assermentés, 136. Temps fixé pour la réunion du comité, 136. L'Orateur fait rapport qu'il a reçu une lettre du pétitionnaire annonçant qu'il n'entend plus poursuivre sa contestation, 140. Pétition déchargée, 141.

De Lorimier: Voir l'article qui précède.

Saint-Clair:

Représentation du collége déclarée vacante par l'acceptation de la fonction de juge par l'honorable M. Wilson, le membre élu, 14.

Newcastle:

L'honorable M. Burnham produit son indenture et est admis à prêter sermont, 118, 119. Résolu que ce procédé ne dispense pas le clerc de la couronne en chancellerie de faire son retour ordinaire, 119.

EMPRISONNEMENT pour dettes. Voir Bill, No. 121.

Enregistrement des voteurs, B.-C. Voir Bill, No. 120.

ERIÉ ET NIAGARA: Chemin de fer. Voir Bill, No. 11.

FARR: Barton, Canboro. Pétition, 59.

FERGUS: Eglise St. André. Voir Bill, No. 9.

FERGUSSON: E. J., Hamilton. Pétition, 54.

FLINT: l'Honorable Billa, prête serment, 14.

Foley: Jas. et al., Montréal. Pétitions, 68, 178.

FORTIER: Ignace, et al., Québec. Pétition, 78.

Fox: A., et al. Porteurs de bons du chemin de fer de Buffalc et du lac Huron. Pétition, 55.

For: E., Montréal. Pétition, 42.

FRAUDULEUX: Bill pour punir les vendeurs de grains frauduleux. Voir Bill, No. 2.

FRASER: W., Port Hope. Pétition, 59.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, Son Excellence le :

Vient au Conseil et ordonne à l'Assemblée de choisir son Orateur, 14. Vient de nouveau et est informé que les Orateurs des deux Chambres ont été choisis, 15. Ouvre la session par un discours aux Chambres, 15,

Répond à l'adresse du Conseil, 34.

Annonce son intention de proroger le parlement, 225.

Sanctionne des Bills, 229, 230, 231, 232, et proroge le Parlement, 233

GRAND-TRONG. Bill pour corriger certaines erreurs. Voir Bill, No. 25.

GREENSHIELDS: John. Président de la société presbytérienne laïque de Montréal. Pétition, 64.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:

Chargé de préparer un rapport du nombre de votes enregistrés dans chaque collége électoral pendant les années 1856, 1858, 1860 et 1862, mentionnant en même temps la population de chaque collége d'après le dernier recensement, 202.

GUNN: W., et al., comté de Bruce. Pétition, 161.

HALDIMAND: Chambre de Commerce. Pétition, 206.

HAM, Nord et Sud. Pétition, 42. Voir Bill, No. 107.

HAMILTON:

Corporation. Pétitions, 31, 129.

L'honorable John, Inkerman, et al. Pétition, 119.

Dettes en débentures de Hamilton. Pétition, 140. Voir Bill, No. 80.

HARVEY HILL. Compagnie des mines. Voir Bill, No. 50.

HAVRES:

Montréal. Etat relatif aux commissaires du havre, 33.

A l'embouchure de Two Creeks, lac Erié. Pétition, 45.

A la Baie-du-Dard, lac Huron. Pétition, 78.

Bayfield, lac Huron. Pétition, 90.

HENDERSON: D., et al., syndics de l'église St. André, Fergus. Pétition, 31.

Howick, Municipalité. Pétition, 29.

HUNTINGDON:

Municipalité. Pétition, 53.

Corporation du village. Pétition, 129.

Huron. Le lord évêque. Pétition, 94.

BERVILLE: Union St. Joseph de St. Jean d'. Voir Bill, No. 92.

IMPRESSIONS:

Voir Comité Conjoint des Impressions.

Ordonnées spécialement par le Conseil Législatif:

Du discours et de la réponse de Son Excellence, 17.

Du rapport du bibliothécaire, 19.

Du rapport sur les Iles Manitouline, 102.

De la correspondance au sujet de la dette de la cité de Hamilton, 177.

Du document relatif à la compagnie des chemins à barrières de York, 205.

INDENTURE D'ELECTION du collège de Newcastle, produite par l'honorable M. Burnham, 118. Ne dispense pas du rapport du clerc de la couronne, 119.

INDUSTRIE: Village. Pétition, 68.

IVROGNES: Asile. Pétition, 73.

ACQUES-CARTIER: Banque. Voir Bill, No. 95.

JAMESON: S., et al., comté de Missisquoi. Pétition, 140.

JARVIS: Wm. B., Toronto. Pétition, 24, 53e règle suspendue, 49. Voir Bill, No. 22.

Johnson: J.—Turnberry. Pétition, 129.

JOHNSTON: R., et al., représentant la succession de feu le général Sir W. Johnston, C.C.B. Pétition, 166.

JOLIETTE:

Incorporation de la ville. Pétitions, 68, 191. Voir Bill, No. 87. Municipalité. Pétition, 166.

Société bienveillante. Voir Bill, No. 117.

KAMOURASKA: Incendie des archives. Voir Bill, No. 106.

KENT: Municipalité. Pétition, 24.

KINGSTON:

Et Frontenac, Union. Pétition, 83. Chemin de fer à vaisseaux. Voir Bill, No. 12.

Knowlton: L'hon. P. H., décédé, 53.

ACOLLE: Incorporation de l'académie. Voir Bill, No. 83.

LANGEVIN: Jean, et al. Arrérages dus comme greffiers de conseils de district. Pétition, 24.

LAURIN: J. Société d'agriculture du comté de Québec. Pétition, 72.

LEBEL: P., et al., St. Arsène. Pétition, 42.

LEBLANC: J. O., et al., village de l'Industrie. Pétition, 68

LEEDS: Compagnie des mines. Voir Bill, No. 54.

LEFEURE: J., et al., St. Gilles. Pétition, 182.

LEMESURIER: J., et al., Québec. Pétitions, 42, 52.

LE TELLIER DE ST. JUST: L'hon. Luc. Prête serment, 13.

LEVASSEUR: Pont de péage. Voir Bill, No. 75.

LEVEY: C. E., et al., actionnaires de la banque de la cité. Pétition, 191.

LIENS ET HYPOTRÈQUES sur propriétés, H.-C. Voir Bill, No. 48.

LOGAN: Mines. Pétition, 29. Voir Bill, No. 40.

Lois Expirantes. Rapport, 19. Voir Bill, No. 99.

LOMAS: A., Sherbrooke. Pétition, 83.

London: De la corporation, du lord bishop et des syndics de l'église St. Paul. Pétition, 94. Voir Bill, No. 81.

LONDRES: Compagnie d'agence de Londres et du Canada. Voir Bill, No. 46.

MACDONALD: J., et al., Ely Nord. Pétition, 191.

MACLEOD: Martin, Vaughan. Pétition, 59.

MAKINS: T., et al., Kingston. Pétition, 83.

MANITOULINE: Adresse, 37. Réponse, 86. Imprimée, 101. Lettre du Père Choné et protêt des Sauvages, 199.

MANSEAU: L., et al., Baie-du-Febvre. Pétition, 44.

MARCHANDS: Banque des, 31. Voir Bill, No. 77.

McConnell: R., Hull. Pétition, 166.

McGregor: Gregor, Montréal. Pétition, 94.

McKirdy: J., et al. Pétition, 45.

MERRILL: O., et al. Pétition, 29

MESSAGES:

De Son Excellence le Gouverneur-Général :

Dépêche annonçant la réception d'une adresse à la Reine, 113.

De l'Assemblée Législative :

Communiquant les noms des Membres du comité Sur la Bibliothèque, 65. Sur les Impressions, 76. Demandant une conférence sur les amendements au bill des lignes du township du Bristol, 221. Communication des résolutions au sujet des bills en progrès lors de la prorogation, 222, 223.

A l'Assemblée Législative :

Communiquant les noms des Membres du comité des impressions, 76.

Acquiesçant à la conférence au sujet des amendements au bill des lignes du township de Bristol, 221.

MESSER: J.-Turnberry. Pétition, 129.

MIDDLESEX: Compagnie d'assurance contre le feu. Voir Bill, No. 66.

MILICE: Voir Bill, No. 114. Volontaires: Voir Bill, No. 115.

MILLER: J., et al., syndics de l'église presbytérienne, Pickering. Pétition, 184.

MINES:

Compagnie royale du Canada Est. Pétition, 39. Voir Bill, No. 71.

Vale. Pétition, 29. Voir Bill, No. 38.

St. Flavien. Pétition, 29. Voir Bill, No. 41.

Missisquoi. Pétition, 32. Voir Bill, No. 39.

Drummondville. Pétition, 45. Voir Bill, No. 33.

Sutton. Pétition, 29. Voir Bill, No. 42.

Orford. Pétition, 59. Voir Bill, No. 84.

Leeds. Pétition, 67. Voir Bill, No. 54.

Logan. Pétition, 29. Voir Bill, No. 40. Harvey Hill. Pétition, 68. Voir Bill, No. 50.

Clark. Pétition, 147. Voir Bill, No. 67.

Upton. Pétition, 68. Voir Bill, No. 51.

Clark. Pétition, 147. Voir Bill, No. 76.

Acton Sud. Pétition, 83. Voir Bill, No. 73.

Sherbrooke Sud. Pétition, 93. Voir Bill, No. 72.

Sutton Nord. Pétition, 29. Voir Bill, No. 105.

Missisquoi: Compagnie de mines. Pétition, 32. Voir Bill, No. 39.

MOFFATT: G., et al., Montréal. Pétition, 78.

Molson's Bank, Montréal. Pétition, 31. Voir Bill, No. 64.

Monarque: André, et al., Montréal. Pétition, 184.

Monnaies. Pétitions demandant que la valeur de l'argent monnayé soit déterminée, 72.

MONTRÉAL:

La Salle d'Asile St. Joseph. Pétition, 23

L'Hôpital-Général. Pétition, 29.

La Corporation. Pétition, 29.

La Banque de la Cité. Pétition, 42. Voir Bill, No. 88.

Compagnie des vapeurs de Montréal et Salaberry. Pétition, 42. Voir Bill, No. 24.

Société presbytérienne laïque. Voir Bill, No. 57.

Chemin à barrières Victoria. Voir Bill, No. 101.

Terminus du Grand-Trone. Voir Bill, No. 26.

Chambre de Commerce. Pétitions, 158, 182.

Morris: A., Québec. Pétition, 93.

Mortgages. Formules abrégées. Voir Bill, No. 14.

Moutons. Protection. Voir Bill, No. 49.

MULHOLLAND: H., et al. Pétition, 31.

MUNICIPALITÉS :

Rapports de 1862, 39.

Acte du Haut-Canada amendé. Voir Bill, No. 18.

MURNEY, veuve de l'honorable E. Murney. Pétition, 78.

NADEAU: F., Québec. Pétition, 58.

NIAGARA: Corporation. Pétition, 29.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM:

Banque d'épargnes. Pétition, 24.

Municipalité. Pétitions, 64, 65.

OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS. Rapport, 36.

ORATEUR:

De l'Assemblée Législative :

L'Honorable M. Walbridge informe Son Excellence qu'il a été nommé Orateur, 15. Sa harangue à Son Excellence en lui présentant le Bill des subsides, 233.

Du Conseil Législatif:

L'Honorable M. Tessier informe Son Excellence que le Conseil l'a choisi pour être son Orateur, 15.

Décide des questions d'ordre, 87, 112.

ORFORD:

Municipalité. Pétition, 107.

Légalisation des procédés de la municipalité. Voir Bill, No. 79. Compagnie des mines. Voir Bill, No. 84.

OSGOOD, T. comté de Shefford. Pétition, 36.

OTTAWA:

Hôpital-Général des Sœurs de Charité. Pétition, 94. Voir Bill, No. 94.

Compagnie de navigation d'Ottawa et du lac Huron. Pétition, 119.

Résolutions relatives aux édifices publics et à la translation du siége du gouvernement à Montréal, 125.

PARLEMENT:

Proclamation prorogeant et assemblant le Parlement, pages V à X, inclusivement. Convocation, 14.

Prorogation, 233.

Dispositions spéciales relatives au Parlement. Voir Bill, No. 16.

Paroisses: Bill pour l'érection des paroisses, Bas-Canada. Voir, No. 74.

PEEL: Compagnie de manufacture générale. Pétition, 36. Voir Bill, No. 17.

PETERBOROUGH:

Corporation, 29.

Terres de la rectorerie. Voir Bill, No. 85.

Chemin de fer d'embranchement. Voir Bill, No. 16.

Péritions: Devant des comités lors de la prorogation, 218.

PICKERING: Propriété de l'église presbytérienne. Voir Bill, No. 103.

PILOTES pour et au-dessous de Québec. Pétition, 68.

PLACEMENT ET D'AGENCE: Compagnie de, (B.-C.) Pétition, 31. Voir Bill, No. 21.

PLACEMENT ET PRET: Compagnie. Pétition, 54.

Ponts de Péage :

Rivière Bécancour. Pétition, 54.

Rivière Batiscan. Pétition, 197.

PORT HOPE:

Légalisation de règlements. Pétition 42.

Corporation. Pétition, 93.

Débentures. Voir Bill, No. 27.

POTASSE ET PERLASSE. Voir Bill, No. 59.

PRESTON ET BERLIN: Chemin de fer. Voir Bill, No. 62.

PRISONS: Québec, Montréal et Trois-Rivières. Décès survenus en icelles, 33.

PROCLAMATIONS prorogeant et assemblant le parlement, pages v à x, inclusivement.

PROTETS de lettres de change. Voir Bill, No. 1.

PROULX: P. A., et al., Tring. Pétition, 72.

PRUD'HOMME: L'hon. Eustache, prête serment, 12.

QUAIS:

Baie-du-Nord; Lac Huron. Pétition, 78.

St. Jerôme de Matane. Pétition, 135.

Québec:

Asile des orphelins. Pétition, 29.

Chemins de fer des rues. Pétition, 42. Voir Bill, No. 61.

Société de bienveillance allemande. Pétition, 65. Voir Bill, No. 93.

Asile des orphelines protestantes. Pétition, 42.

Cour de Recorder. Voir Bill, No. 7.

Caisse d'économie de St. Roch. Voir Bill, No. 8.

Pilotes pour et au-dessous du havre. Pétitions, 45, 68.

QUESTIONS D'ORDRE:

Sur motion pour la troisième lecture du bill de la caisse d'économie de St. Roch, 87. L'Orateur décide que ce n'est pas un bill d'argent, 87.

Sur le bill de placement et d'agence du B.-C., l'Orateur décide que la 70e règle doit être observée, 112.

QUINTÉ ET ST. LAURENT: Compagnie des vapeurs. Voir Bill, No. 32.

RANDALL, G., et al., Township de Stoke. Pétition 94.

RAPPORTS ET RÉPONSES :

A des adresses. Voir Adresses.

Du clere de la couronne, contenant les noms des nouveaux conseillers, 12, 13,

Du greffier en loi, sur les lois expirantes, 19. Du bibliothécaire, sur l'état de la bibliothèque, 19. Appendice, No. 1.

Des baptêmes, mariages et sépultures :

Du comté de Drummond, 30

Du comté de Mégantic, 30.

De la compagnie d'assurance sur la vie et de placement, pour 1862-63, 30.

Des obligations et cautionnements enregistrés, 36.

Des municipalités, pour 1862, 39.

De University College, Toronto, pour 1862, 43.

D'examens d'aliénés dans la prison des Trois-Rivières depuis 1850, 65.

Enquêtes par le coroner dans la dite prison, de 1850 à 1858, 65.

Du nombre des décès dans certaines prisons du B.-Canada, 33.

Au sujet des commissaires du havre de Montréal, 33.

Au sujet de A. C. Buchanan, du département de l'émigration, Liverpool, 73.

Au sujet des griefs contre le surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, 108.

RAWSON: P., et al., du bureau anglais des directeurs du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron. Pétition, 36.

RECTORIES: Bill pour la vente des terres des rectories. Voir, No. 47.

REGLE: 62, suspendue pour le reste de la session, 215.

RENAUD: J. et al., de Montréal. Pétition, 42.

J. Bte., et al., de Québec. Pétition, 42.

Résolutions :

Pour adresses. Voir adresses.

Nommant un comité conjoint de la bibliothèque, 35.

Sur l'admission de l'honorable A. Burnham, sur la production du diplicata de son indenture, 119.

Au sujet des édifices publics d'Ottawa et de la translation du siège du gouvernement à Montréal. Motion débattue et retirée, 125.

Enjoignant au greffier de la couronne en chancellerie de préparer un état des votes enregistrés, du nombre de voteurs sur les listes dans chaque collège électoral pendant les élections de 1856, 1858, 1860 et 1862, y compris la population de chaque collège électoral, d'après le dérnier recensement, 202.

Résolutions—Suite:

Pour qu'il soit tenu deux séances le même jour, 188, 212. Acquiesçant à la conférence demandée par l'Assemblée au sujet du bill des lignes du township de Bristol, 221. Voir Conférence. Insistant sur l'amendement du Conseil au Bill précédent, 224.

Insistant sur l'amendement du Conseil au Bill précédent, 224. Au sujet des Bills en progrès au moment de la prorogation, 219. Communiquée à l'Assemblée, 223.

RHÉAUME: C., et al., Charlebourg. Pétition, 161.

RINFRET: E., et al., comté de Champlain. Pétition, 197.

RIVIÈRE YAMASKA: Amélioration. Pétitions, 68, 166.

RONDEAU: Lumière. Pétition, 24.

RYAN: L'hon. Thomas. prête serment, 13.

SANBORN: L'hon. John S., prête serment, 12.

SARNIA:

Corporation de la ville de. Pétition, 64. Débentures. Voir Bill, No. 69.

SAVARD: J., et al., St. Ambroise. Pétition, 197.

SCAGEL: S. C., et al., Grey. Pétition, 52.

SCHIEDMAYER: K., et al., Québec. Pétition, 65.

SÉANCES de la Chambre. Voir Résolutions.

SERMENT: Bill pour dispenser de la formalité du serment. Voir Bill, No. 43

SHANLY: W., et al. Pétition, 59.

SHERBROOKE SUD: Compagnie de mines. Voir Bill, No. 72.

Shirriff: F. W., Huntingdon. Curateur à la succession de feu John Spiers. Pétition 53. Voir Bill, No. 36.

SHORT: Thomas, de la part des porteurs des bonds du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, domiciliés dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Pétition, 36.

SMITH: R. R. Pétition, 59.

SOREL: Gongrégation St. Michel de. Voir Bill, No. 108.

SPIERS: Succession. Voir Bill, No. 36.

STANSTEAD, Shefford et Chambly: Chemin de fer de. Pétition, 36. Voir Bill, No. 55

St. Albert de Warwick: Municipalité de. Voir Bill, No. 78.

STE. CECILE: Chemin macadamisé de. Pétition, 107. Voir Bill, No. 96.

St. Colombe de Sillery: Municipalité locale. Pétition, 123.

ST. FLAVIEN: Compagnie des mines de. Pétition, 29. Voir Bill, No. 41.

ST. HYACINTHE: Incorporation de la cité de. Pétition, 119. Voir Bill, No. 110.

St. Jean d'Iberville: Union St. Joseph de. Voir Bill, No. 92.

ST. MARCEL: Municipalité de. Pétition, 172.

ST. Ours: Municipalité de. Pétition, 172.

St. Rémi: Annexion à Laprairie. Pétition, 59.

STEIN: A., et al., Victoriaville. Pétition, 68.

STOKE: Séparation de Windsor. Pétition, 94.

STRACHAN: J. M., et al., Pétition, 166.

SUBSIDES. Voir Bill, No. 97.

SUTTON Nord: Mines de. Pétition, 29. Voir Bill, No. 42.

TAYLOR: C., et al., Port Eaton. Pétition, 150

TÉMISCOUATA: Scigneurie de. Pétition, 36.

TEMPÉRANCE: Association. Pétition, 78. Voir Bill, No. 112.

TERRES vendues par décret. Voir Bill, No. 118.

Tessier: L'honorable U. J., élu unanimement Orateur du Conseil, 14. Informe Son Excellence de son élection, 15. Voir Orateur.

THIBAULT: Révérend A., de Ste. Cécile Pétition, 107.

THOMPSON: W. A., Fort Erié. Pétition, 29.

TORONTO:

Corporation de. Pétition, 24.

Club de, incorporé. Pétition, 166. Voir Bill, No. 109:

TORBANCE: D., et al., Montréal. Pétition, 182.

TOWNSHIPS: Partage des terres en. Voir Bill, No. 113.

TREMBLAI: E., et al., Denonville. Pétition, 53.

TRING: Partage du township de. Pétition, 72. Voir Bill, No. 104.

TURCOT: Révérend N., Weedon. Pétition, 68.

UNIVERSITY COLLEGE: Toronto. Rapport, 43.

UPTON: Compagnie des mines d'. Voir Bill, No. 51.

VALE: Compagnie des mines de. Voir Bill, No. 38.

VICTORIA:

Municipalité de. Pétition, 29.

Amendement de l'acte du chemin. Voir Bill, No. 101.

VICTORIAVILLE. Pétition, 68.

VIDAL: L'honorable A., prête serment, 141.

VILLES et Villages: Etendue des. Voir Bill, No. 6.

VOLONTAIRE: Milice. Voir Bill, No. 115.

$\mathbf{W}_{\mathtt{ATERLOO}}$:

Municipalité de. Pétition, 36.

Réunion de comté. Pétition, 36.

Enregistrement du comté de. Voir Bill, No. 35.

WATSON: Joseph, et al., Portland. Petition, 67.

WEBB: W. H., et al. Pétition, 29.

WELLINGTON:

Contre la division du comté. Pétition, 24.

Municipalité de. Pétition, 24.

WESTERN Canada Loan Company. Pétition, 31. Voir Bill, No. 82.

WHITCHER: W. F. Ses instructions lorsqu'il a été envoyé aux îles Manitouline, 37.

WILSON:

L'Honorable John. Rapport de son élection pour le collége électoral de St. Clair, 12.

Rapport de la résignation de son siége, 14.

WINDSOR et Stoke. Séparation des townships de. Voir Bill, No. 90.

WINCHESTER: E., et al., Frost Village. Pétition, 39.

Wolfeston, 10e rang du township. Pétition, 38.

WORKMAN: W., Montréal. Pétition, 140.

WORTHINGTON: J., Toronto. Pétition, 158.

WURTELE: C., Québec. Pétition, 178.